

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS**Pour l'exercice 1844.**


NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur le foncier
2	Id. sur l'impôt personnel
3	Id. sur les patentes
4	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité
5	Non-valeurs sur les redevances des mines
TOTAL du chapitre I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
1	Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés
2	Restitutions d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts, frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc.
3	Remboursements des postes aux offices étrangers
4	Attributions d'amendes forestières
5	Déficit de comptables (anciens et nouveaux) <i>pour mémoire (d)</i>
TOTAL du chapitre II. fr.	
CHAPITRE III.	
PÉAGES.	
Unique.	Remboursement du péage sur l'Escaut
TOTAL du chapitre III. fr.	
<h1>Récapitulation.</h1>	
—	
Chapitre I. Non-valeurs	
— II. Remboursements	
— III. Péages	
TOTAUX. fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLONÉ POUR 1844.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
300,000	"	300,000	300,000	"	"	a) Des circonstances particulières amènent souvent une augmentation imprévue des remboursements. Lorsque les évaluations du Budget restent au-dessous des besoins, les comptes ne peuvent être clôturés avant d'avoir obtenu des Chambres des crédits supplémentaires. C'est ce qui existe pour plusieurs exercices écoulés, et c'est afin de prévenir le retour de cet inconvénient que l'on propose à cet article une majoration de 50,000 francs.	
370,000	"	370,000	370,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
16,000	"	16,000	16,000	"	"		
796,000	"	796,000	796,000	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"	b) L'augmentation de 50,000 francs est demandée dans la prévision de la conclusion de nouvelles conventions postales. c) L'observation relative à l'article 3 peut s'appliquer également à l'article 4. d) Article destiné à faire face aux éventualités.	
250,000	"	250,000	200,000	a) 50,000	"		
150,000	"	150,000	100,000	b) 50,000	"		
18,000	"	18,000	12,000	c) 6,000	"		
"	"	"	"	"	"		
448,000	"	448,000	342,000	106,000	"		
800,000	"	800,000	650,000	150,000	"		
800,000	"	800,000	650,000	150,000	"		
796,000	"	796,000	796,000	"	"		
448,000	"	448,000	342,000	106,000	"		
800,000	"	800,000	650,000	150,000	"		
2,044,000	"	2,044,000	1,788,000	256,000	"		
DIFFÉRENCE EN PLUS.				256,000			

272

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LE BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES DU ROYAUME,

POUR L'EXERCICE 1844.

	PAGES.
Discours du Ministre des Finances	ijj
Arrêté royal qui fixe le chiffre du Budget des recettes et celui des recettes pour ordre de 1844	1
<i>Budget général des Voies et Moyens</i>	3
Impôts	4—7
Péages	6—7
Capitaux et revenus	8—9
Remboursements	10—11
Recettes pour ordre	12—15
<i>Pièces à l'appui.</i> — ÉTAT N ^o 1. — Tableau servant de base aux évaluations du Budget des Voies et Moyens de l'administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de l'exercice 1844	
	16—19
— — ÉTAT N ^o 2. — État de répartition de la contribution foncière entre les provinces.	22—25
— — ÉTAT N ^o 3. — Montant des rôles de la contribution personnelle de 1842	26—27
— — ÉTAT N ^o 4. — Montant des rôles du droit de patente pour l'année 1843	28
— — ÉTAT N ^o 5. — Redevances sur les mines pour l'année 1843	29
— — ÉTAT N ^o 6. — État présentant, par province et par nature de produits, le montant en principal des recouvrements effectués pendant les 9 premiers mois de 1843 et les 3 derniers mois de 1842.	32—35
— — ÉTAT N ^o 7. — Droit de consommation sur les boissons distillées, établi par la loi du 18 mars 1838. — État du montant des produits pendant l'année 1842	36—37
— — ÉTAT N ^o 8. — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — Tableau servant de base aux évaluations du Budget des Voies et Moyens de l'année 1844	40—45
— — ÉTAT N ^o 9. — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — État détaillé, par province, des recettes opérées pendant les 9 premiers mois de 1843 et les 3 derniers mois de 1842.	46—49
— — ÉTAT N ^o 10. — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — État général de tous les produits relatifs aux eaux et forêts, pour l'exercice 1842	52—55

	PAGES.
<i>Pièces à l'appui.</i> — ÉTAT N° 11. — Canal de Pommerœul à Antoing. — Relevé général des recettes effectuées et des diverses marchandises transportées sur ce canal, ainsi que du nombre de bateaux, à charge et à vide, qui ont parcouru tout ou partie dudit canal, pendant le 2 ^{me} semestre 1842 et le 1 ^{er} semestre 1843	56—57
— — ÉTAT N° 12. — Sambre canalisée. — Relevé des recettes effectuées et des marchandises transportées sur ce canal pendant le 2 ^{me} semestre 1842 et le 1 ^{er} semestre 1843	60—61
— — ÉTAT N° 13. — Tableau présentant les produits du canal de Charleroy pendant la période du 1 ^{er} juillet 1842 au 30 juin 1843	62

Budget général des dépenses et services.

Arrêté royal fixant le chiffre du Budget général des dépenses et celui des dépenses pour ordre de 1844	I
<i>Budget général des dépenses et services du royaume pour l'exercice 1844</i>	III
TITRE I ^{er} . — Dette publique	V—VII
— II. — Dotations	VIII
— III. — Ministère de la Justice	IX—XI
— IV. — — des Affaires Étrangères	XII
— V. — — de la Marine	XIII
— VI. — — de l'Intérieur	XIV—XVII
— VII. — — des Travaux Publics	XVIII—XIX
— VIII. — — de la Guerre	XX—XXI
— IX. — — des Finances	XXII—XXIII
— X. — Non-valeurs et remboursements	XXIV
— Récapitulation	XXV
— Dépenses pour ordre	XXVI—XXVII

Dette publique et Dotations.

TITRE I ^{er} . — <i>Développements du Budget des dépenses de la Dette publique pour l'exercice 1844.</i>	1—5
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Dette publique pour 1844</i>	7
ÉTAT N° 1. — Emprunt de 100,800,000 francs, à 5 pour cent	8
— 2. — Emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 pour cent	9
— 3. — Emprunt de 50,850,800 francs, à 3 pour cent	10
— 4. — Emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s , à 5 p. $\frac{0}{100}$, créé pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers	11
— 5. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. $\frac{0}{100}$, portés au projet de Budget de 1844 à 140,000 francs	12
— 6. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. $\frac{0}{100}$, portés au projet de Budget de 1844 à 4,500 francs	15
— 7. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. $\frac{0}{100}$, portés au projet de Budget de 1844 à 54,000 francs	14
— 8. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. $\frac{0}{100}$, portés au projet de Budget de 1844 à 150,000 francs	15
— 9. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s , à 5 p. $\frac{0}{100}$, portés au projet de Budget de 1844 à 45,000 francs	16
— 10. — Caisse de retraite. — Recettes et dépenses présumées pour 1844	17
— 11. — État des intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État	18
— 12. — Tableau général de la situation de la caisse des consignations anciennes (période antérieure au 1 ^{er} octobre 1850)	19
— 13. — État général de la situation de la caisse des consignations courantes, faites dans les caisses du Trésor public au 30 juin 1845	20

Cour des Comptes.

TITRE II. — <i>Développements du Budget des dépenses de la Cour des Comptes pour l'exercice 1844</i>	21
— Membres de la Cour. — Personnel des bureaux. — Matériel et dépenses diverses	22—23
— Cahier de développements du Budget de la Cour des Comptes pour l'exercice 1844	25—50

Ministère de la Justice.

TITRE	III. — <i>Développements du Budget de ce Département pour 1844.</i>	41
CHAPITRE	1 ^{er} . — Administration centrale	42—45
—	II. — Cour de Cassation. — Personnel. — Matériel et menues dépenses	<i>ib.</i>
—	Cour d'Appel. — Personnel. — Matériel des cours. — Tribunaux de première instance et de commerce. — 1 ^{re} classe. Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.	44—45
—	<i>Id.</i> 2 ^{me} , 3 ^{me} et 4 ^{me} classes.	46—47
—	Justices de paix et tribunaux de police	48—49
—	III. — Justice militaire. — Haute Cour militaire. — Personnel	<i>ib.</i>
—	Auditeurs militaires et prévôts	<i>ib.</i>
—	IV. — Frais de justice. — Frais d'instruction et d'exécution, etc.	50—51
—	V. — Palais de justice. — Constructions, réparations et loyer de locaux.	<i>ib.</i>
—	VI. — Impression du <i>Bulletin officiel</i> , etc.	<i>ib.</i>
—	VII. — Pensions et secours	<i>ib.</i>
—	VIII. — Cultes. — Culte catholique. — Culte protestant. — Culte israélite. — Secours	52—53
—	IX. — Établissements de bienfaisance	<i>ib.</i>
—	X. — Prisons. — Service domestique, etc.	54—55
—	XI. — Frais de police	<i>ib.</i>
—	XII. — Dépenses imprévues.	<i>ib.</i>
—	XIII. — Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos.	56—57
—	Récapitulation	<i>ib.</i>
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Justice pour 1844.</i>		59
ÉTAT N ^o	1. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé <i>sub litt.</i> A de l'art. 1 ^{er} , chap. VIII.	61—62
—	2. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé <i>sub litt.</i> B de l'art. 1 ^{er} , chap. VIII.	65—65
—	3. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 2 du chap. VIII	66—67
—	4. — Compte général comparatif des travaux exécutés par les détenus dans les grandes prisons de l'État, pendant l'exercice 1841	68

Ministère des Affaires Étrangères.

TITRE	IV. — <i>Développements du Budget des dépenses de ce Département pour 1844</i>	69
CHAPITRE	1 ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel	70—71
—	II. — Traitements des agents politiques	<i>ib.</i>
—	III. — — — consulaires, etc.	72—73
—	IV. — — — politiques en inactivité.	<i>ib.</i>
—	V. — Frais de voyages des agents du service extérieur, etc.	<i>ib.</i>
—	VI. — Frais à rembourser aux agents du service extérieur, etc.	<i>ib.</i>
—	VII. — Missions extraordinaires et dépenses imprévues	<i>ib.</i>
—	VIII. — Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas (<i>chapitre qui ne figure plus au Budget de 1844</i>)	<i>ib.</i>
—	Récapitulation	74—75

Marine.

TITRE	V. — <i>Développements du Budget des dépenses de la Marine pour 1844</i>	77
CHAPITRE	1 ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel	78—79
—	II. — Bâtiments de guerre. — Composition de la flottille	<i>ib.</i>
—	— — — Personnel. — Matériel	80—81
—	III. — Magasin de la Marine	82—85
—	IV. — Pilotage	84—87
—	V. — Service des bateaux à vapeur sur l'Escaut	88—89
—	VI. — <i>British Queen</i> . — Entretien de ce navire, etc.	<i>ib.</i>
—	VII. — Police maritime	<i>ib.</i>
—	VIII. — Secours maritimes. — Sauvetage.	90—91
—	IX. — Secours aux marins blessés, frais d'hôpital et secours aux veuves d'officiers de marine, qui, n'ayant pas droit à la pension, se trouvent dans une position malheureuse	<i>ib.</i>
—	X. — Construction de deux bateaux-pilotes pour la station d'Ostende	<i>ib.</i>
—	Récapitulation	92—95

Ministère de l'Intérieur.

TITRE	VI. — <i>Développements du Budget des dépenses de ce Département pour l'exercice 1844.</i>	95
CHAPITRE	I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel. — Frais de déplacement . . .	96—97
—	II. — Pensions et secours	<i>ib.</i>
—	III. — Statistique générale.	<i>ib.</i>
—	IV. — Frais d'administration dans les provinces. Anvers, Brabant, Flandre occidentale . . .	98—99
—	— — — — — Flandre orientale, Hainaut, Liège.	100—101
—	— — — — — Limbourg, Luxembourg, Namur	102—105
—	Frais de milice. — Indemnités des membres des conseils de milice	104—105
—	V. — Voirie vicinale	<i>ib.</i>
—	VI. — Service de santé et Académie royale de médecine	<i>ib.</i>
—	VII. — Fêtes nationales	<i>ib.</i>
—	VIII. — Eaux de Spa.	<i>ib.</i>
—	IX. — Subsidés aux provinces de Luxembourg et de Limbourg pour la construction de deux nouvelles casernes de gendarmerie	106—107
—	X. — École de médecine vétérinaire et société d'horticulture de Bruxelles	<i>ib.</i>
—	XI. — Fonds d'agriculture.	<i>ib.</i>
—	XII. — Milice. — Frais d'impression des listes alphabétiques.	<i>ib.</i>
—	XIII. — Garde civique	108—109
—	XIV. — Récompenses honorifiques et pécuniaires	<i>ib.</i>
—	XV. — Dotation de la légion d'honneur et Croix de fer	<i>ib.</i>
—	XVI. — Commerce	<i>ib.</i>
—	XVII. — Industrie	110—111
—	XVIII. — Instruction publique	112—115
—	XIX. — SECTION 1 ^{re} . — Lettres et sciences	114—115
—	— 2. — Archives du royaume	<i>ib.</i>
—	— 3. — Beaux-arts	<i>ib.</i>
—	XX. — Dépenses imprévues et travail extraordinaire	116—117
—	Récapitulation	118—119

Ministère des Travaux Publics.

TITRE	VII. — <i>Développements du Budget des dépenses du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1844</i>	121
CHAPITRE	I ^{er} . — Administration centrale	122—125
—	II. — SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées. — Plantations	<i>ib.</i>
—	— 2. — Canaux, rivières, polders	122—128
—	— 3. — Ports d'Ostende et de Nieupoort, côte de Blankenberghe.	128—129
—	Phares et fanaux.	150—151
—	— 4. — Bâtiments civils	<i>ib.</i>
—	— 5. — Personnel des ponts et chaussées	<i>ib.</i>
—	III. — SECTION 1 ^{re} . — Chemin de fer	152—155
—	— 2. — Postes	<i>ib.</i>
—	IV. — Mines	<i>ib.</i>
—	V. — Secours	154—155
—	VI. — Dépenses imprévues.	<i>ib.</i>
—	Récapitulation	<i>ib.</i>

Ministère de la Guerre.

TITRE	VIII. — <i>Développement du Budget des dépenses de ce Département pour l'exercice 1844.</i>	157
CHAPITRE	I ^{er} . — Administration centrale	158—159
—	II. — SECTION 1 ^{re} . — Solde de l'état-major	<i>ib.</i>
—	— 2. — Solde et habillement des diverses armes	<i>ib.</i>
—	— 3. — Masses des corps, frais divers et indemnités	140—141
—	III. — École militaire	<i>ib.</i>
—	IV. — Matériel du service de santé et hôpitaux	142—145
—	V. — Matériel de l'artillerie et du génie	<i>ib.</i>
—	VI. — Traitements divers	<i>ib.</i>
—	VII. — Dépenses imprévues	<i>ib.</i>
—	Récapitulation	144—145

	PAGES.
<i>Pièces servant de développements au Budget de la Guerre</i>	147
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale	149
— II. — SECTION 1 ^{re} . — ART. 1 ^{er} . — État-major général	150
— — — — — 2. — État-major des provinces et des places	151
— — — — — 3. — Intendance militaire et administration militaire.	152
— — — — — 4. — Service de santé et administration des hôpitaux.	153—154
— — — — — 5. — Frais de représentation	155
— — — — — 2. — 1 ^{er} . — Arme de l'infanterie. — Régiment d'élite	156
— — — — — Douze régiments d'infanterie de ligne	157
— — — — — Trois id. de chasseurs à pied	158
— — — — — Cadre de réserve	159
— — — — — Deux compagnies sédentaires	160
— — — — — Division de discipline.	161
— — — — — Compagnie d'enfants de troupe	162
— — — — — Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes d'infanterie	163
— — — — — 2. — Arme de la cavalerie. — Deux régiments de chasseurs à cheval.	164
— — — — — Deux régiments de lanciers.	165
— — — — — Deux id. de cuirassiers	166
— — — — — Régiment des guides	167
— — — — — Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes de cavalerie	168
— — — — — 5. — Arme de l'artillerie. — État-major	169
— — — — — 1 ^{er} régiment d'artillerie	170—171
— — — — — 2 ^{me} , 3 ^{me} et 4 ^{me} régiments d'artillerie.	172—173
— — — — — Compagnie de pontonniers	174
— — — — — Id. d'ouvriers d'artillerie	175
— — — — — Id. d'ouvriers armuriers	176
— — — — — Id. sédentaire d'artificiers.	177
— — — — — Escadron du train d'artillerie	178
— — — — — Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes d'artillerie.	179
— — — — — 4. — Arme du génie. — État-major.	180
— — — — — Régiment du génie	181
— — — — — 5. — Dépenses extraordinaires. — Corps de la gendarmerie	182
— — — — — 3. — 1 ^{er} . — Masse de pain	183
— — — — — 2. — Id. de fourrages	184
— — — — — 3. — Id. d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux	185
— — — — — 4. — Id. de renouvellement du harnachement et de la buffleterie	186
— — — — — 5. — Id. de casernement des chevaux	187
— — — — — 6. — Id. id. des hommes	188
— — — — — 7. — Frais de route des officiers	189
— — — — — 8. — Transports généraux et autres.	190
— — — — — 9. — Primes de rengagement.	191
— — — — — 10. — Chauffage et éclairage des corps-de-garde	192
— — — — — 11. — Dépenses de vivres aux camps et indemnités pour logement et nourriture	193
— — — — — 12. — Remonte	194
— — — — — 13. — Frais de bureau et d'administration des corps	195
CHAPITRE III. — École militaire	196
— IV. — Matériel du service de santé et des hôpitaux	197
— V. — ART. 1 ^{er} . — Matériel de l'artillerie	198—203
— — — — — 2. — Id. du génie	204—205
— VI. — Traitements divers	206
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Guerre pour l'exercice 1844</i>	207
Récapitulation de la dépense pour les vivres des troupes qui camperont en 1844, etc.	209
Indication des sommes qui doivent être déduites des divers articles du chapitre II, sections 2 et 3, par suite du campement des troupes.	ib.
<i>État-major général.</i> — Devis de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne l'état-major général, pendant 30 jours.	210
<i>Infanterie.</i> — Devis de la dépense résultant du campement de 12 bataillons d'infanterie, pendant 30 jours et 8 jours de marche.	211

	PAGES.
<i>Cavalerie.</i> — Devis de la dépense résultant du cantonnement et du campement de 12 escadrons de cavalerie, pendant 30 jours et 8 jours de marche	212
<i>Artillerie.</i> — Devis de la dépense résultant du campement de 2 batteries d'artillerie, pendant 30 jours et 8 jours de marche.	213
<i>Génie.</i> — Devis de la dépense résultant du campement de 4 compagnies du régiment du génie, pendant 30 jours et 8 jours de marche.	214
Récapitulation de la dépense pour vivres de campagne pour la garde du camp, pendant 336 jours . . .	215
<i>Infanterie.</i> — Devis de la dépense pour vivres de campagne pour un bataillon d'infanterie qui gardera le camp pendant 336 jours.	216
<i>Génie.</i> — Devis de la dépense pour vivres de campagne pour 2 compagnies du régiment du génie qui garderont le camp pendant 336 jours	217
Devis de la dépense résultant du campement successif des batteries d'artillerie à Brasschaet, pendant 21 jours et 10 jours de marche	218
Observations générales sur le Budget de la Guerre pour 1844	219—256

Ministère des Finances.

TITRE	IX. — <i>Développements du Budget des dépenses du Ministère des Finances pour l'exercice 1844</i>	257
CHAPITRE	I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Secrétariat général. — Bureau de liquidation. — Trésor public. — Contributions directes, cadastre, douanes, accises, poids et mesures, garantie, etc. — Enregistrement, domaines et forêts	258—259
—	— Commission des monnaies. — Huissiers et gens de service. — Frais de tournées. — Matériel. — Service de la monnaie	240—241
—	— Magasin général des papiers. — Statistique	242—243
—	II. — Administration du Trésor dans les provinces. — Caissier général de l'État	244—245
—	III. — — des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent et des poids et mesures. — Service sélectaire. — Traitements	ib.
—	— Remises et indemnités des comptables. — Service actif. — Traitements.	246—247
—	— Garantie. — Poids et mesures. — Avocats de l'administration	248—249
—	— Frais de bureau et de tournées. — Indemnités.	250—251
—	— Matériel	252—253
—	— Entrepôt d'Anvers	254—255
—	IV. — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — Traitement du personnel. — Matériel	256—265
—	— Dépenses du domaine. — Palais de Bruxelles et de Tervueren	264—265
—	V. — Secours	266—267
—	VI. — Dépenses imprévues et travail extraordinaire	ib.
—	— Récapitulation générale	ib.

Non-Valeurs et Remboursements.

TITRE	X. — <i>Développements du Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1844</i>	269
CHAPITRE	I ^{er} . — Non-Valeurs	270—271
—	II. — Remboursements.	ib.
—	III. — Péages.	ib.
—	— Récapitulation	ib.

(ANNEXE AU N° 2.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1843 — 1844.

BUDGET DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1844.

DÉVELOPPEMENTS NOUVEAUX

A L'APPUI DES ALLOCATIONS DEMANDÉES AU CHAPITRE II ET AU CHAPITRE III, SECTION 2.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE II.

SECTION I ^{re} . — Ponts et chaussées	1
II. — Canaux et rivières.	6
III. — Ports et côtes	45
IV. — Bâtimens civils	50

CHAPITRE III.

SECTION II. — Postes.	53
-------------------------------	----

ANNEXES.

I. — État général des dépenses d'entretien des routes de l'État, en 1844	61
II. — État général des sommes dépensées depuis 1830, pour construction de routes.	68
III. — État général des dépenses d'entretien des routes, depuis 1830	70
IV. — État général des dépenses faites, depuis 1840, pour travaux de plantations.	73
V. — Postes. — États des directeurs provinciaux	76
VI. — Id. — État des contrôleurs	77
VII. — Id. — État des percepteurs	78
VIII. — Id. — État des commis et adjoints-commis	82
IX. — Id. — État des distributeurs	85
X. — Id. — État des facteurs attachés aux perceptions des postes	88
XI. — Id. — État des facteurs ruraux attaches aux perceptions et distributions des postes	93
XII. — Id. — État des boîtiers	115
XIII. — État des indemnités pour frais de bureau et de loyer accordés aux percepteurs des postes	116
XIV. — Postes. — Transport des dépêches	120
XV. — Relevé des perceptions et distributions des postes créés en Belgique depuis 1830.	128

CHAPITRE II.

**Ponts et chaussées. — Canaux, rivières, polders. — Ports et côtes. —
Bâtiments civils. — Personnel des ponts et chaussées.**

SECTION PREMIÈRE.

PONTS ET CHAUSSEES.

La somme demandée pour le service des routes est de . . . fr. 2,700,000

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

A. Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants et ceux à intervenir en 1844.	fr. 1,705,506
B. Salaire des préposés aux ponts à bascule	29,820
C. Études de projets, frais de levés de plans, achat d'instruments, matériel et impressions	20,000
D. Travaux d'amélioration, réparations extraordinaires et constructions nouvelles	944,674
	2,700,000

ART. 1^{er}. § A. — ENTRETIEN ORDINAIRE.

Le crédit demandé pour l'entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants et ceux à intervenir en 1844, est de . . . fr. 1,705,506

Les prévisions du budget de 1843, pour le même objet, ne dépassaient pas. 1,675,826

Il y a donc une différence en plus de 29,680

Cette augmentation résulte de la mise à l'entretien, en 1844, de six routes nouvellement construites, dont la désignation suit :

Route de Philippeville vers Givet.

- Id. Rochefort à St-Hubert (section de Grupont à St-Hubert).
- Id. Bastogne à Neufchâteau (1^{er} lot).
- Id. Ciney à Rochefort (section du bois de St-Remy à Rochefort).
- Id. Hasselt vers la Meuse (les deux premières sections et la partie située aux abords du pont de Lanklaer).
- Id. Mont-St-Jean à Tervueren (route cédée à l'État par la Société Générale).

Le tableau ci-annexé sous le n° I, fait connaître, par route et par province, le détail de l'emploi de la somme de fr. 1,705,506, demandée pour l'entretien des routes en 1844.

ART. 1^{er}. § B. — PONTS A BASCULE.

Somme demandée : fr. 29,820.

Ce chiffre est le même que celui alloué en 1843.

La dépense du service des ponts à bascule est calculée, pour 1844, de la manière suivante :

5 préposés à fr. 1,500 par an.	fr. 7,500
15 id. à 1,200 »	18,000
10 aides à 432 »	4,320
Total.	<u>fr. 29,820</u>

ART. 1^{er}. § C. — ÉTUDES DE PROJETS, FRAIS DE LEVÉS DE PLANS.

Somme demandée : fr. 20,000.

Cette somme, qui est la même que celle accordée en 1843, est présumée nécessaire pour couvrir les dépenses indiquées dans ce paragraphe.

Ces dépenses comprennent, indépendamment des frais d'études proprement dits :

1^o Une partie des frais de confection de la carte du nivellement général du royaume, dont l'exécution a été ordonnée par disposition royale du 5 avril 1840.

Cette carte, établie à l'échelle de 1 à 80,000, sera d'une utilité incontestable pour le pays et pourra être terminée dans l'espace de trois ans.

2^o La quote-part de l'État dans les frais relatifs à la formation des plans généraux des traverses de grande voirie dans les principales villes du royaume.

ART. 1^{er}. § D. — TRAVAUX D'AMÉLIORATION, RÉPARATIONS EXTRAORDINAIRES ET CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Somme demandée pour 1844	fr. 944,674
Somme accordée en 1843.	874,354
Augmentation en 1844	<u>70,320</u>

Cette augmentation, dont la situation financière du pays explique seule le chiffre très limité, reste bien au-dessous de ce qu'exige le service des routes, grevé qu'il se trouve d'engagements pris depuis plusieurs années, engagements

sanctionnés, pour la plupart, par des dispositions royales et dont l'accomplissement n'est possible que moyennant l'emploi d'environ fr. 1,500,000.

Les fr. 944,674, que l'on regarde comme non engagés par les frais d'entretien, ne seront pas en totalité disponibles pour la construction de routes nouvelles, car il faudra pourvoir d'abord :

1° Au paiement des dépenses de toute nature en dehors des baux d'entretien, dépenses reconnues indispensables ou rendues nécessaires par des causes de force majeure ;

2° Au paiement des terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignements ;

3° Au paiement des salaires des chefs cantonniers et chefs terrassiers employés à la surveillance journalière et continue des travaux en exécution.

Pour 1843, le chiffre de ces dépenses diverses s'est élevé à environ fr. 180,000, et ce chiffre sera probablement encore atteint, sinon dépassé en 1844, vu la nécessité de reconstruire quelques grands ponts.

Il se peut aussi que des sections de routes, autres que celles déjà indiquées et aujourd'hui en voie d'exécution, soient livrées à la circulation en 1844 et qu'il faille, dès-lors, en assurer l'entretien.

Le crédit des routes aura enfin à supporter une partie de la somme accordée à la ville de Gand, par convention du 2 avril 1841, pour l'amélioration des abords de la station du chemin de fer, ainsi que des traverses qui appartiennent à la grande voirie.

L'on peut inférer de ce qui précède, que la somme qu'il sera possible d'affecter, en 1844, aux travaux d'amélioration, aux constructions nouvelles et aux allocations de subsides, ne s'élèvera pas au-dessus de fr. 750,000 ou fr. 800,000.

Or, comme il existe déjà des engagements sanctionnés par des arrêtés royaux, pour une somme de fr. 1,500,000 et dans l'hypothèse que cette somme doive être réalisée par tiers, en trois années, il ne resterait réellement, pour 1844, qu'une somme de fr. 250,000 à 300,000, dont l'emploi serait libre de tout engagement.

Depuis plusieurs années, la somme disponible pour construction de routes, allocation de subsides, etc., après défalcation des frais d'entretien ordinaire et autres, n'a jamais dépassé fr. 800,000, ce qui correspond, pour chaque province, à environ fr. 88,000.

Ce chiffre n'est pas en rapport avec les nécessités du service des routes, et ce n'est qu'en égard à la situation financière de l'État, qu'on a cru devoir se borner à réclamer, pour cette année, une majoration de fr. 100,000, dont plus du quart doit être affecté à des travaux d'entretien.

L'impulsion donnée jusqu'ici par l'État au développement de nos voies de communication par terre, et qui a été suivie par les provinces et même les communes, ne pourra plus se soutenir à l'avenir, si l'on ne se décide à créer des ressources nouvelles.

Deux moyens se présentent pour arriver à cette fin :

Ouvrir au Gouvernement un nouveau crédit extraordinaire ;

Ou bien augmenter, pendant un certain nombre d'années, le chiffre affecté au service des routes.

Ce dernier moyen, qui semble devoir obtenir la préférence, serait de nature à assurer, dans un temps donné, l'exécution des communications les plus utiles et d'une nécessité bien reconnue.

En supposant que le crédit des routes pût être porté, l'année prochaine, à fr. 3,000,000, il deviendrait possible d'employer, chaque année, une somme de fr. 1,100,000 à 1,200,000 à des constructions de routes et à encourager par des subsides les entreprises de cette nature.

Une disposition législative pourrait aussi établir, pour les routes, un mode de concours analogue à celui qui a été décrété pour le canal de Zelzaete et pour le canal de la Campine.

Il a paru utile de mettre de nouveau sous les yeux de la législature, deux tableaux (*voir* annexes n^{os} II et III) présentant le relevé des sommes affectées au service des routes depuis 1830, tant pour travaux d'entretien que pour travaux d'amélioration et constructions de routes.

Ces sommes s'élèvent en totalité à fr.	33,956,959 99
Elles se répartissent de la manière suivante :	
Travaux d'entretien fr.	16,975,678 99
Travaux d'amélioration et constructions nouvelles	<u>16,981,281 00</u>
	33,956,959 99

Les fr. 16,981,281 affectés aux constructions nouvelles se décomposent de la manière suivante, d'après l'origine des allocations :

Crédit ordinaire des routes fr.	8,841,777
Crédits extraordinaires de 6 et 2 millions	8,000,000
Subsides acceptés et versés au trésor, en vertu de l'art. 5 de la loi du 10 mars 1838	<u>139,504</u>
Somme pareille	<u><u>16,981,281</u></u>

Il a été donné en 1843 un commencement d'exécution à quelques-unes des nouvelles communications qui doivent être entreprises dans la province de Luxembourg, au moyen du crédit extraordinaire de deux millions voté par la loi du 29 septembre 1842.

L'emploi de ce crédit permettra l'établissement d'environ 36 lieues de routes nouvelles, dont 15 lieues sont déjà en voie d'exécution et pourront probablement être livrées à la circulation au printemps de l'année prochaine.

PLANTATIONS.

ART. 2. — FRAIS D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS ET ÉTABLISSEMENT DE PLANTATIONS NOUVELLES SUR LES ROUTES DE L'ÉTAT.

Somme demandée pour 1844	fr. 50,000
Somme accordée en 1843	50,000

Cette allocation servira à pourvoir, comme les années précédentes, au remplacement des arbres détruits, morts ou dépérissants sur les routes existantes et à effectuer de nouvelles plantations sur quelques sections de route, nouvellement construites et livrées à la circulation.

Elle servira aussi à l'entretien et au développement de la pépinière de l'État, établie à Laeken, dont on attend les plus heureux résultats d'ici à peu d'années : déjà, dans deux ans, elle pourra fournir environ 20,000 sujets de toute espèce, propres aux nouvelles plantations.

Depuis 1839, il a constamment été accordé un crédit de fr. 50,000 pour le service des plantations : cette somme, à répartir entre les neuf provinces, n'est nullement trop élevée et suffit à peine au maintien en bon état, des plantations existantes et à l'établissement de quelques nouvelles plantations. Beaucoup d'arbres sont détruits par la malveillance et l'on a encore eu à déplorer, cette année, plusieurs excès de l'espèce, dont, malgré toutes les recherches, les auteurs sont restés inconnus.

Il est d'ailleurs à observer que la somme employée chaque année en frais de plantations est à peu près compensée par les ventes d'arbres, dont les produits, quelquefois considérables, sont versés intégralement dans les caisses de l'État.

L'on joint ici (*voir annexe n° IV*) le tableau général des dépenses faites pour plantations depuis 1830 jusques y compris 1843.

SECTION II.

CANAUX, RIVIÈRES, POLDRES.

ART. 3. — SERVICES DES CANAUX DE GAND AU SAS-DE-GAND, DE MAESTRICHT A BOIS-LE-DUC, DE POMMERŒUL A ANTOING ET DE LA SAMBRE.

CANAL DE GAND AU SAS-DE-GAND.

Somme demandée : fr. 41,593.

Description sommaire du canal.

Le canal de Gand à Terneuzen, ou canal de Gand au Sas-de-Gand, a sa principale prise d'eau à Gand.

Ce sont les eaux de l'Escaut et de la Lys qui servent principalement à son alimentation.

Le canal reçoit, en outre, les eaux des poldres d'une partie de la Flandre belge et de la Flandre zélandaise.

Il est à la fois canal d'évacuation et canal de navigation.

La longueur totale du canal de Terneuzen, depuis Gand jusqu'au point où il se divise en deux branches, près de Terneuzen, est de 33,316 mètr.

Savoir :

Depuis l'écluse de décharge, dite <i>Tolhuys</i> , à Gand, jusqu'à la limite de la province	19,054
De la limite jusqu'au Sas-de-Gand	2,306
Depuis le Sas-de-Gand jusqu'au point de séparation en deux branches, près de Terneuzen	11,956
Total . . . mètr.	<u>33,316</u>

Depuis le point de séparation, jusqu'à l'écluse orientale, sa longueur est de 850 mètr.

Depuis le même point de séparation, jusqu'à l'écluse occidentale, de 860 mètr.

Le chenal en avant de l'écluse orientale est de 690 mètr.

Le chenal en avant de l'écluse occidentale est de 660 mètr.

La partie comprise entre Gand et le Sas-de-Gand, a 10 mètr. de largeur au plafond ; l'inclinaison des talus est de 2 de base sur 1 de hauteur.

La profondeur d'eau, à l'étiage, est de 4^m,40. Les chemins de halage sont généralement élevés de 2 mètr. au-dessus de la ligne d'étiage.

Depuis le Sas-de-Gand jusqu'au point de séparation à Terneuzen, la largeur au plafond augmente progressivement, depuis 12 jusqu'à 20 mètr. L'inclinaison des talus est de 2 de base sur 1 de hauteur.

La profondeur d'eau, à l'étiage, mesurée sur le busc de l'écluse d'aval au Sas-de-Gand, est de 4^m,80. Elle augmente successivement, de manière qu'aux écluses de Terneuzen elle se trouve portée à 6 mètr.

Les chemins de halage, dans cette partie, se trouvent généralement à 1 mètr. au-dessus de la ligne d'étiage.

Les écluses de navigation du canal de Terneuzen sont au nombre de cinq, savoir :

Une à Gand, à l'origine du canal, ayant 12 mètr. d'ouverture ;

Une à Roodenhuyzen, destinée à séparer, au besoin, le canal du affluent dit *Moorvaert*, et ayant 6 mètr. d'ouverture ;

Une au Sas-de-Gand, ayant 12 mètr. d'ouverture ;

Une dans la branche orientale à Terneuzen, ayant 8 mètr. d'ouverture ;

Une dans la branche occidentale à Terneuzen, ayant 12 mètr. d'ouverture.

Tous les ponts sont tournants et à double volée. La largeur du passage est de 13 mètr.

Une écluse de décharge, établie à Gand, à l'endroit nommé *Tollhuys*, et ayant 3 passages, de 5 mètr. chacun, verse, pendant l'hiver, les eaux surabondantes de la Lys et de l'Escaut dans le canal de Terneuzen.

Il existe, sous les digues du même canal, un assez grand nombre d'aqueducs et d'éclusettes, ayant depuis 0^m,50 jusqu'à 4 mètr. d'ouverture, et qui sont tous destinés à mettre les eaux, provenant des terrains et poldres riverains, en communication avec le canal.

Depuis Gand jusque près de la limite, l'eau du canal, à la ligne d'étiage, se trouve au-dessous du terrain naturel.

De la limite jusqu'à Terneuzen, le terrain, composé entièrement de poldres, est, depuis 1 jusqu'à 2 mètr., plus bas que la ligne d'étiage du canal ; en sorte que, pour la décharge des eaux de ce quartier, on est obligé, de temps en temps, de baisser le niveau de l'eau et de faire stater pendant ce temps la navigation. Ces inconvénients viendront à disparaître par l'exécution du traité du 5 novembre 1842.

Produits.

Le canal de Gand à Terneuzen, a produit, en 1839 . . . fr.	33,231 64
Id. id., en 1840 . . .	42,887 33
Id. id., en 1841 . . .	37,823 16
Id. id., en 1842 . . .	38,264 35
La recette des 9 premiers mois de 1843 s'élève à . . .	19,808 33
La recette de l'exercice prochain est évaluée à . . .	30,000 00 ⁽¹⁾

Développements.

La somme de fr. 41,593, demandée pour le service du canal de Gand au Sas-de-Gand, est de fr. 633 supérieure au crédit alloué au budget de 1843. Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire	fr. 7,593
2 ^o Travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale	13,000
3 ^o Travaux de restauration et de renforcement des bords . . .	11,000
4 ^o Restauration de l'estacade du quai en amont de l'écluse de navigation au Muyde, à Gand	2,500
5 ^o Personnel	7,500
	<hr/>
	Fr. 41,593

(1) Il a été fait, au tarif des droits de navigation du canal de Terneuzen, application des dispositions des art. 26, 27 et 28 du traité du 5 novembre 1842. C'est ainsi que le droit de pont qui se percevait sur les navires de mer parcourant ce canal a été supprimé, et que les droits sur la navigation intérieure ont été réduits aux deux tiers du tarif précédemment en vigueur.

Les travaux d'entretien du canal ont été adjugés, le 19 avril 1843, pour un terme de trois années. Le prix annuel d'adjudication s'élève à la somme de fr. 7,593, indiquée au n° 1 des développements.

Chaque année le passage des hautes eaux d'hiver détermine des affouillements aux berges en même temps que la formation de dépôts dans le fond du canal. De là, la nécessité de restaurer les berges et de dévaser le lit, opérations qui devront vraisemblablement se continuer encore pendant quelques années, jusqu'à ce que les berges, par les renforcements en pierrailles qu'on y exécute successivement, se trouvent mieux en état de résister à l'effet du courant. Des allocations pour ces deux catégories de travaux figurent au budget depuis la mise à exécution du traité du 19 avril 1839, c'est-à-dire depuis le rétablissement de la navigation maritime dans le canal de Terneuzen.

Les bordages et la plupart des ancres de l'estacade du quai en amont de l'écluse de navigation au Muyde, à Gand, sont pourris; il est indispensable d'y effectuer des réparations, pour lesquelles on demande, sous le n° 4 des développements, une somme de fr. 2,500.

Le personnel du canal se compose de :

1 éclusier à l'écluse de navigation à Gand, au traitement annuel de fr.	1,200
2 aides à la même écluse, à fr. 600 chacun.	1,200
1 éclusier à l'écluse de navigation à Roodenhuyzen.	900
1 receveur pontonnier au pont du Tolhuys.	600
1 id. à Meulestede.	800
1 id. à Langerbrugge.	800
1 id. à Zelzaete.	800
2 gardes-talus, à fr. 480.	960
Réserve pour augmentations.	240
Total.	fr. 7,500

La majoration de fr. 240, demandée pour le personnel, provient de ce que l'on a reconnu la nécessité de porter à fr. 600 le traitement des deux gardes-talus.

CANAL DE MAESTRICT A BOIS-LE-DUC.

Somme demandée : fr. 51,877 50.

Description sommaire du canal.

Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (Zuid-Willemsvaert), ou canal latéral à la Meuse, part de la Meuse à Maestricht et débouche dans la Meuse près de Crèvecoeur.

Sa longueur totale est de 128,000 mètr. ou 25 $\frac{3}{5}$ lieues.

Cette longueur se répartit de la manière suivante :

1 ^o Partie creusée, en terrain vierge, depuis Maestricht jusqu'à 1,000 mètr. en amont de l'écluse n ^o 19, à Hocht mètr.	4,450
2 ^o Rigole d'alimentation du canal du Nord, creusée sous l'Empire et recrusée sous le royaume des Pays-Bas, pour être convertie en canal de navigation, depuis l'amont de Hocht jusqu'à l'écluse n ^o 18, à Bocholt.	38,970
3 ^o Partie creusée en terrain vierge, depuis Bocholt jusqu'à Bois-le-Duc	77,580
4 ^o La Dicze canalisée, depuis Bois-le-Duc jusqu'à Crèveceur	7,000
Total. . . . mètr.	128,000

La largeur du plafond est de 10 mètr. et la hauteur de l'eau, sur les buses, de 2^m,10. Les talus varient de 1 $\frac{1}{2}$ à 2 de base pour 1 de hauteur, de manière que la largeur supérieure de la lame d'eau varie de 16^m,30 à 18^m,40.

Le tirant d'eau des bateaux, tant en hiver qu'en été, est inférieur de quelques centimètres à 2^m,10.

Les chemins de halage ou les digues ont 4 mètr. de largeur en couronne; ils sont élevés de 1^m,60 au-dessus de l'étiage du canal et sont accompagnés de contre-digues, dépassant de 0^m,10 l'étiage, partout où le canal est élevé au-dessus du sol.

Les écluses ont 7 mètr. de largeur entre les bajoyers. Les sas des écluses, revêtus en fascines, au lieu de maçonnerie, circonstance qui en rend l'entretien très coûteux, ont 11^m,50 de largeur au milieu, et 50 mètr. de longueur.

Depuis l'exécution du traité du 19 avril 1839, la partie belge du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, se trouve réduite à 45,000 mètr. (9 lieues) de développement; elle s'étend des environs du pont de Smeermaes jusqu'à environ 2,700 mètr. en aval de l'écluse de Loozen.

C'est pour cette partie du canal que des fonds sont demandés au budget.

Elle comprend :

- 1^o Trois écluses, les écluses de Hocht, de Bocholt et de Loozen;
- 2^o Une partie du bief qui s'étend de Maestricht à Hocht;
- Le grand bief de Hocht à Bocholt;
- Le bief de Bocholt à Loozen;
- Une partie du bief de Loozen à Boshoven;
- 3^o Les pont-levis de Smeermaes, Neerharen, Reickhem, Dilsen, Neeroeteren, Forshoven, Tongerlo, Breebeek, Bocholt, Boorsheim, Mechelen et Lanklaer;
- 4^o Les bacs de Rothem, Neeroeteren et Guytrode;
- 5^o Enfin les bassins de Hocht, Reickhem, Mechelen, Eysden, Lanklaer, Rothem, Neeroeteren, Solt, Brée, Beek, Bocholt et Loozen.

PRODUITS.

Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc a produit en 1839. fr.	24,280	17
Id. id. en 1840. .	52,369	83
Id. id. en 1841. .	53,379	99
Id. id. en 1842. .	53,235	55
La recette des neuf premiers mois de 1843 s'élève à. . .	25,948	96 (1)
La recette de 1844 est évaluée à.	40,000	00

(1) Depuis le 20 mars 1843, la perception des droits sur la partie belge du canal de

Développements.

La somme de fr. 51,877 50 demandée pour le service du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, présente une majoration de fr. 10,420 sur le crédit alloué au budget de 1843.

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1 ^o Entretien ordinaire	fr. 27,000 00
2 ^o Renouvellement des portes d'aval de l'écluse de Hocht.	11,000 00
3 ^o Personnel	13,877 50
Total	<u>fr. 51,877 50</u>

L'entretien du canal a été adjugé, pour un terme de six années, qui a pris cours le 1^{er} mars 1843. Le prix annuel d'entretien s'élève à fr. 27,000.

Il ne sera pas sans intérêt d'indiquer ici les ouvrages effectués au canal de Maestricht à Bois-le-Duc, au moyen des crédits alloués aux budgets des exercices 1841, 1842 et 1843.

Les tableaux qui suivent feront voir que, bien que des fonds eussent été alloués en 1842 pour le renouvellement des portes d'aval de l'écluse de Hocht, ce travail n'a point été exécuté et a été forcément ajourné jusqu'à présent par l'insuffisance des crédits.

EXERCICE 1841.

Travaux d'entretien ordinaire	fr. 42,000 00
Reconstruction d'une des portes de l'écluse de Loozen	5,500 00
Construction d'un quai d'embarquement dans le bassin de Loozen	1,684 75
Restauration du pont de Reckheim	4,000 00
Construction d'un pavillon près de l'écluse de Hocht.	2,000 00
Reconstruction d'une des portes de l'écluse de Bocholt	5,390 00
Travaux de dévasement du canal.	31,400 00
Personnel d'exploitation.	15,146 75
Travaux de reconstruction en maçonnerie des bajoyers de l'écluse n ^o 18, dans la commune de Bocholt, adjugés au prix de	59,000 00
Total	<u>fr. 166,121 50</u>

Maestricht à Bois-le-Duc, s'opère conformément aux termes de l'art. 55 du traité du 5 novembre 1842, c'est-à-dire que les droits ont été réduits, d'un tiers, dans la direction de Maestricht vers Bois-le-Duc et, de moitié, dans la direction de Bois-le-Duc vers Maestricht, en conservant provisoirement et jusqu'à la mise à exécution de la convention des limites, les distances telles qu'elles étaient déterminées au tarif précédemment en vigueur. — Cette modification du tarif explique la diminution des produits.

EXERCICE 1842.

Travaux d'entretien ordinaire	fr. 42,000 00
Établissement d'un conduit en bois en travers du canal, pour alimenter, pendant la baisse des eaux, une usine située sur l'Itter, à Tongerlo	640 20
Renouvellement en charpente des portes d'amont des écluses de Loozen et de Bocholt (nos 17 et 18); construction de trois maisons pontonnieres à Bocholt, Tongerlo et Rothem; renouvellement des pontons de Neeroeteren, Solt et Rothem; réparation des mai- sons pontonnieres de Solt et Neeroeteren; établissement d'estacades de garde en amont et en aval du pont de Lanklaer.	24,387 85
Personnel.	16,030 43
	<u>fr. 83,058 48</u>

EXERCICE 1843.

Travaux d'entretien ordinaire.	fr. 27,000 00
Reconstruction du pont tournant de Smeermaes.	28,500 00
Solde du prix d'entretien de 1840.	4,027 16
Indemnités allouées par justice à trois usiniers, à raison du chômage du canal.	800 00
Honoraires des avocats et avoués en cause du Gouvernement contre les dits usiniers.	1,431 28
Personnel.	16,457 50
	<u>fr. 78,215 94</u>

Le personnel du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, se compose actuelle-
ment de :

1 conducteur de 3 ^e classe, au traitem ^t annuel de fr.	1,500 00	fr. 1,500 00
1 surveillant,	1,277 50	1,277 50
12 gardes-digues,	450 00	5,400 00
14 pontonniers,	300 00	4,200 00
2 »	450 00	900 00
1 passeur d'eau,	300 00	300 00
3 éclusiers.	600 00	1,800 00
Total.		<u>fr. 15,377 50</u>

CANAL DE POMMERŒUL A ANTOING.

Somme demandée : fr. 160,149.

Description sommaire du canal.

Longueur du canal, 25,050 mètr.	}	4,300, versant de l'Escaut ;
		15,400, bief de partage ;
		5,350, versant vers la Haine ;

Élévation du bief de partage :

Au-dessus de l'Escaut, 16^m,50, rachetés par 5 écluses de 2 mètr. et une de 2^m,50 de chute ;

Au-dessus du canal de Mons, 9 mètr., rachetés par 3 écluses de 1^m,80 de chute.

Les écluses ont, entre les bajoyers, une largeur de 5^m,20 et une longueur de 43^m,70 entre les buses, et ont chacune un réservoir économisant $\frac{2}{3}$ des eaux d'éclusage.

Outre les ponts fixes établis sur chaque écluse, il se trouve sur le canal deux ponts suspendus, dont l'un de 36^m,40, et six ponts-levis.

La tranchée de Grand-Camp, au bief de partage, a 26 mètr. de profondeur, avec plafond de 8 mètr. et ouverture en gueule de 130 mètr.

L'alimentation se produit :

1^o Par les eaux de sources, très abondantes, que le creusement du canal a découvertes et qui entrent dans le bief de partage à Blaton ;

2^o Par deux pompes à vapeur, de 60 chevaux de force, qui fonctionnent dans les temps de sécheresse et, après le chômage, pour remettre les eaux à l'étiage. Les eaux du bief inférieur du canal de Mons à Condé sont conduites jusqu'au pied des machines, par une rigole latérale au canal d'Antoing ; de ce point, elles sont relevées, à 9 mètr. de hauteur, dans le bief de partage du canal.

Produits.

Le canal de Pommerœul à Antoing a produit en 1839.	. . . fr.	415,063	24
Id.	en 1840.	387,780	79
Id.	en 1841.	438,306	99
Id.	en 1842.	453,327	93
La recette des 9 premiers mois de 1843 s'élève à.	220,452	08
La recette de 1844 est évaluée à.	430,000	00

Développements.

La somme de fr. 160,149 demandée pour le service du canal de Pommerœul à Antoing, présente une réduction de fr. 3,760 sur le crédit alloué au budget de 1843.

La somme demandée est destinée à faire face aux dépenses dont l'indication suit :

1 ^o Entretien ordinaire.	fr. 24,000
2 ^o Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, alimentation par machines à vapeur	72,489
3 ^o Travaux d'achèvement nécessaires pour mettre le canal dans son état normal	50,660
4 ^o Personnel.	13,000
	fr. <u>160,149</u>

Les travaux d'entretien du canal de Pommerœul à Antoing ont été adjugés pour un bail de neuf années, prenant cours le 1^{er} janvier 1843.

L'entretien ordinaire, décrit au cahier des charges, s'exécute à forfait au moyen d'une somme fixe et annuelle de fr. 24,000.

D'après les stipulations du même cahier des charges, les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration se font également par l'adjudicataire de l'entretien, et sur bordereau de prix.

Le rabais de l'adjudication s'applique proportionnellement aux prix du bordereau.

L'adjudication a eu pour résultat d'amener sur ces prix un rabais de 1 p. ‰.

Les travaux à exécuter de la sorte sont arrêtés, chaque année, par le Ministre, sur la proposition de l'ingénieur en chef.

La somme de fr. 72,489, demandée pour travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, s'applique :

1^o Aux constructions nouvelles et renouvellements non prévus dans l'entretien ordinaire ;

2^o Aux travaux de consolidation des berges de la tranchée du bief de partage ;

3^o Aux dépenses d'alimentation extraordinaire du canal, par machines à vapeur.

Le bief de partage du canal de Pommerœul à Antoing ne se trouvait pas partout au niveau des buses des écluses qui le terminent de part et d'autre. En plusieurs endroits, où le canal a été creusé dans le roc, le plafond présentait des aspérités, plus ou moins considérables, ce qui oblige à surélever les eaux dans le bief dont il s'agit, afin d'y obtenir un tirant d'eau suffisant pour que les bateaux puissent y naviguer à pleine charge.

Cette surélévation de la ligne de flottaison exige, chaque année, une dépense considérable en frais d'alimentation par machines à vapeur et nuit aux propriétés riveraines par suite des infiltrations qui en résultent. Elle expose en outre les digues du canal à de fréquentes dégradations.

Il convient donc de terminer, le plus tôt possible, les travaux entamés dès cette année, au moyen des fonds du budget de 1843, dans le but de mettre, sur tous les points, le bief de partage du canal à sa profondeur normale.

Une première moitié de ce travail a été entreprise en 1843, moyennant la somme de fr. 23,510.

Sur la somme de fr. 50,000 demandée au budget de 1844, on destine fr. 25,000 à l'achèvement des travaux d'approfondissement du bief de partage.

Les déblais à effectuer dans le plafond de la tranchée de Grand-Camp, auront pour effet inévitable d'augmenter la tendance qu'ont les talus à s'ébouler et à former des attérissements nuisibles à la navigation. La mauvaise qualité du sol rend indispensable l'établissement de perrés pour parer à cet inconvénient.

C'est à l'exécution de ce travail qu'est destinée la seconde moitié de la somme de fr. 50,000, demandée au projet de budget de 1844.

Après l'établissement des perrés projetés, et après l'exécution des travaux d'approfondissement restant à effectuer, rien ne s'opposera plus à ce que la cote d'eau du bief de partage soit réduite à 2^m,10 sur le busc amont de la 5^e écluse.

Le personnel pour lequel on demande une somme de fr. 13,660, comprend :

1 chef mécanicien au service des machines à vapeur de Blaton.	fr.	900
2 sergents-d'eau, à fr. 800.		1,600
2 gardes-canal, à fr. 480		960
13 éclusiers, à fr. 600		7,800
4 pontonniers, à fr. 480		1,920
1 garde au pont suspendu de Vermontois.		240
Réserve pour augmentations.		240
Total.		<u>fr. 13,660</u>

La majoration de fr. 240 demandée pour le personnel du canal de Pommerœul à Antoing, provient de ce qu'il a été reconnu nécessaire de porter le traitement des deux gardes-canal, de fr. 480 à fr. 600.

SAMBRE CANALISÉE.

Somme demandée : fr. 174,742.

Description sommaire du canal.

La Sambre, depuis la frontière de France, jusqu'à son embouchure dans la Meuse à Namur, a un développement de 94,355 mètr., environ 19 lieues de 5,000 mètr.

Elle est canalisée au moyen de barrages avec écluses à sas.

Vingt-deux écluses y rachètent une pente de 42^m,62.

Les dix premières écluses, en partant de la frontière de France, ont 42 mètr. de longueur, de busc à busc, et 5^m,20 de largeur.

Les douze dernières ont 8 mètr. de longueur de sas de plus, afin de permettre aux plus grands bateaux de la Meuse, de venir prendre charge à Charleroy.

Les écluses sont construites en briques et en pierre de taille, avec mur de chute ; à l'except-

tion de celle de Namur, qui est dans le lit de la rivière, elles sont toutes établies dans des dérivations latérales, ayant 10 mètr. de plafond.

Les barrages sont composés de culées et piles en maçonnerie et fermés par des poutrelles mobiles, appuyées à des poteaux verticaux tournants. Ces poutrelles, dans les temps ordinaires, s'élèvent par des treuils à engrenages; en cas de nécessité subite ou absolue, on peut les faire partir toutes à la fois, en tournant les poteaux, de manière que le barrage soit ouvert de fond. Les passages varient en largeur, depuis 5 mètr. jusqu'à 6^m,50.

Près de chaque écluse, il y a une maison pour l'éclusier et le bureau de recette du péage. Près de chaque déversoir, il y a une maison pour le garde-déversoir.

Les ponts sont en charpente, sur piles et culées en maçonnerie; ils ont cinq ouvertures dont une avec pont-levis.

Le chemin de halage est, ou en remblai sur le terrain naturel, ou en déblai dans l'escarpement de la berge du vallon; il a constamment 5 mètr. de largeur.

Les rives sont garnies de perrés, sur les points où elles sont le plus exposées à l'action des eaux.

Produits.

La Sambre canalisée a produit, du 20 novembre 1835, date de la prise de possession par l'Etat, au 31 décembre suivant.	fr.	28,070	90
Id.	en 1836	377,666	84
Id.	en 1837	372,778	44
Id.	en 1838	325,068	96
Id.	en 1839	366,437	25
Id.	en 1840	385,981	19
Id.	en 1841	422,268	54
Id.	en 1842	436,167	91
La recette des 9 premiers mois de 1843 s'élève à		362,722	43

En tenant compte de la progression du mouvement de la navigation, on a évalué la recette de l'exercice prochain à fr. 460,000.

Développements.

La somme de fr. 174,742 demandée pour le service de la Sambre canalisée, présente une majoration de fr. 25,256 sur le crédit alloué au budget de 1843.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et de draguage.	fr.	118,892
2 ^o Reconstruction du pont établi sur la dérivation de Mornimont.		20,000
3 ^o Personnel		35,850
	Total. . . . fr.	<u>174,742</u>

La somme de fr. 118,892 est destinée à couvrir :

- 1^o Les dépenses d'entretien de tous les ouvrages d'art ;
- 2^o Id. des perrés et de construction de perrés neufs ;
- 3^o Les dépenses de curage des attérissements.

Les travaux d'entretien et d'amélioration à exécuter à la Sambre et à ses

dépendances, dans les provinces du Hainaut et de Namur, sont adjugés pour un terme de six années, qui a pris cours le 1^{er} janvier 1841 et qui finira le 31 décembre 1846.

Ces travaux ont été adjugés en deux lots, dans la province du Hainaut. Le 1^{er} lot s'étend de la frontière de France jusques et y compris l'écluse n^o 9, dite *de Landelies*; le 2^o lot s'étend de l'écluse de Landelies à l'écluse n^o 15 de Moignelée.

Dans la province de Namur, les travaux à la Sambre sont adjugés en un seul lot.

L'exécution des travaux a lieu, chaque année, d'après un métré dressé à l'avance et approuvé par le Département des Travaux Publics.

On applique aux ouvrages exécutés d'après le métré approuvé, les prix du bordereau arrêté dans le cahier des charges, déduction faite du rabais obtenu lors de l'adjudication.

La dérivation n^o 19 de Mornimont, traverse un chemin vicinal allant de Moustier vers Fosse. Pour maintenir cette communication, les concessionnaires de la canalisation de la Sambre ont établi un pont composé de culées en maçonnerie et d'un tablier en charpente. Ce pont se trouve dans le plus mauvais état, la maçonnerie est fortement lézardée. Non-seulement cette construction mal conçue doit être rétablie parce qu'elle menace ruine, mais encore parce qu'elle gêne la navigation. Aucun bateau ne peut traverser ce pont sans dételer ses chevaux de halage, et les bateliers éprouvent des difficultés pour repasser les cordages de l'autre côté. La reconstruction indispensable de cet ouvrage d'art sera donc une véritable amélioration pour la navigation de la Sambre.

Le personnel attaché au service de la Sambre canalisée se compose actuellement :

Dans la province de Hainaut, de :

1	conducteur-conservateur, au traitement de fr.	2,400
4	sergents-d'eau, au traitement annuel de fr. 700	2,800
2	éclusiers, au traitement annuel de 600	1,200
5	Id. id. de 500	2,500
7	éclusiers, au traitement annuel de fr. 600, dont moitié à charge du Département des Finances	2,100
1	garde-déversoir, à fr. 500	500
14	gardes-déversoir et 3 aides-éclusiers, à fr. 480	8,160
1	pontonier, à fr. 500	500
4	pontoniers, à fr. 400	1,600
4	Id. à fr. 300	1,200
1	chef-mécanicien du bateau-dragueur, à	1,500
	Total. fr.	24,460

Report. fr. 24,460

Dans la province de Namur, de :

1	conducteur-conservateur, au traitement de	fr.	2,400
5	éclusiers, au traitement annuel de fr. 600, dont la moitié à charge du Département des Finances.		1,500
2	éclusiers, à fr. 600		1,200
1	Id. à 900		900
7	gardes-déversoir, à 480		3,360
1	aide-éclusier, à 480		480
1	Id., à 480		480
1	pontonier, à 250		250
2	sergents-d'eau, à 700		1,400
			11,970
	Total. fr.		36,430

ART. 4. — CANAL DE BRUXELLES A CHARLEROY.

Somme demandée : fr. 121,036.

Description sommaire du canal.

Le canal de Charleroy a son point de départ à la Sambre, à Dampremy, près Charleroy, et aboutit au canal de Bruxelles à Willebroeck, près de la porte du Rivage à Bruxelles.

C'est un canal à point de partage, d'un développement total de 74,200 mètr. (près de 15 lieues de 5,000 mètr.).

Cette longueur se répartit de la manière suivante :

Versant de la Sambre.	mètr.	14,200
Bief de partage (y compris un souterrain de 1,283 mètr.)		10,700
Versant de la Senne		49,200
Total.	mètr.	74,200

Les pentes, en partant du bief de partage, sont, vers la Sambre, de 22 mètr. et, vers Bruxelles, de 107^m,80.

Elles sont rachetées par 55 écluses, savoir :

Vers la Sambre, 11 écluses de 2 mètr. de chute ;

Vers Bruxelles, 44 écluses, dont 12 de 2 mètr., 12 de 2^m,40 et 20 de 2^m,75 de chute.

Le canal a 6 mètr. de largeur au plafond et 2 mètr. de profondeur d'eau.

Les écluses ont 2^m,70 de large avec sas de 21^m,20 de longueur entre les saillies des buses.

Il y a, sur le canal, 36 ponts, dont 12 ponts fixes sur écluses ;

64 maisons pontonnières et éclésières, et

Enfin, deux ponts-canal, à Hal et à Bruxelles.

Produits.

Le canal de Bruxelles à Charleroy a produit, du 11 octobre 1832, jour de son ouverture, au 31 décembre de la même année . . . fr. 121,668 83

Id.	en 1833.	. . .	536,317 48
Id.	en 1834.	. . .	609,074 45
Id.	en 1835.	. . .	686,331 48
Id.	en 1836.	. . .	886,092 37
Id.	en 1837.	. . .	918,726 95
Id.	en 1838.	. . .	836,457 40
Id.	en 1839.	. . .	1,027,968 10
Id.	en 1840.	. . .	1,044,101 82
Id.	en 1841.	. . .	1,320,794 22
Id.	en 1842.	. . .	1,339,588 94

La recette des dix premiers mois de 1843 s'élève à . . . 1,063,329 35

Les produits du canal de Bruxelles à Charleroy sont évalués, pour l'exercice prochain, à fr. 1,350,000, c'est-à-dire à fr. 10,411-06 de plus que le produit de 1842.

Cette légère augmentation est bien motivée par la progression qui se fait remarquer dans les recettes du canal depuis plusieurs années.

Développements.

La somme de fr. 121,036 demandée pour le service du canal de Bruxelles à Charleroy, est égale au crédit alloué en 1843.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien et primes pour le service de halage . . . fr.	80,997
2° Personnel	40,039
Total	<u>fr. 121,036</u>

Le personnel du canal, pour lequel on demande une somme de fr. 40,039, se compose de :

1 conservateur, au traitement de fr. 4,000.	fr. 4,000
1 conducteur, à	2,000
2 surveillants, à fr. 1,500	3,000
47 éclusiers, à fr. 500	23,500
6 éclusiers, à fr. 400	2,400
1 garde-souterrain, à fr. 500	500
1 pontonnier, à fr. 400	400
1 pontonnier, à fr. 500.	500
1 garde-digue, à	730
1 garde-dépositaire, à	639
Traitement supplémentaire accordé à l'éclusier de la 37 ^e écluse. . .	150
Traitement variable à accorder, pendant le cours de l'exercice 1844, à 4 éclusiers-surveillants de fr. 365 à fr. 550	<u>2,220</u>
Total.	fr. 40,039

ART. 5. — SERVICE DE L'ESCAUT.

Somme demandée : fr. 149,958-62.

Description sommaire.

L'Escaut, depuis l'écluse de Rodignies, un peu en amont de la frontière, jusqu'à Gand, a un développement de 123,532 mètr. (près de 25 lieues).

Cinq barrages existent depuis longtemps à Antoing, à l'entrée et à la sortie de Tournay, à Audenarde et à Gand; un sixième barrage vient d'être construit à Autrive. L'Escaut se trouve ainsi divisé en six biefs, de la frontière de France à Gand.

1 ^{er} bief. De Rodignies à Antoing, bief commun à la France et à la Belgique mètr.	13,310	
Chute du barrage d'Antoing		0 ^m ,70
2 ^o bief. D'Antoing à la grande écluse de Tournay.	5,440	
Chute à la grande écluse de Tournay		0 ^m ,72
3 ^o bief. De la grande écluse à l'écluse de Mer	1,992	
Chute de l'écluse de Mer		0 ^m ,33
4 ^o bief. De Tournay à Autrive	27,120	
Chute du barrage d'Autrive		1 ^m ,50
5 ^o bief. Du barrage d'Autrive à Audenarde	27,670	
Chute de l'écluse d'Audenarde		4 ^m ,00
6 ^o bief. D'Audenarde à Gand	48,000	
Chute de l'écluse de Gand.		4 ^m ,13
Totaux	<u>123,532</u>	<u>11^m,38</u>

Produits.

L'Escaut a produit en 1840 fr.	54,896	16
Id. id. en 1841	57,731	13
Id. id. en 1842	66,486	26
La recette des neuf premiers mois de 1843 s'élève à . . .	53,247	81
Les produits de l'Escaut, pour l'exercice prochain, sont évalués à	70,000	00 (1)

Au moyen des fonds alloués aux budgets de 1839, 1840, 1841, 1842 et 1843, un sixième barrage a été établi à Autrive; cet ouvrage subdivise le grand bief, de onze lieues de développement, qui s'étendait de Tournay à Audenarde.

Les autres travaux entrepris par le Gouvernement, depuis la reprise par l'État de l'administration de l'Escaut, ont pour but de faciliter la descente des eaux surabondantes, de la frontière vers Audenarde et d'Audenarde vers Gand.

Les tableaux suivants indiquent de quelle manière a été réparti l'emploi des crédits alloués aux budgets de 1841, 1842 et 1843.

(1) L'ouverture du canal concédé de l'Espierre, qui a été livré à la navigation le 4 octobre 1843, ne peut manquer d'exercer une influence favorable sur la recette des droits de navigation de l'Escaut. Il est à espérer qu'en évaluant la recette de 1844 à fr. 70,000, on sera resté en-dessous de la vérité.

EXERCICE 1841.

Crédit alloué, chap. II, art. 5 du budget fr. 184,740

Sommes payées ou engagées.

Travaux d'entretien dans la Flandre orientale fr.	5,560 00
Id. dans la province de Hainaut	10,724 00
Réparation de l'écluse dite des <i>Bramgaten</i> , à Gand.	7,219 38
Dévasement entre le pont du Strop et celui aux Chaudrons, à Gand	10,500 00
Curement de la dérivation autour de Tournay	13,600 00
Terrains acquis pour l'élargissement de la dérivation autour de Tournay.	5,093 90
Élargissement du débouché de l'Escaut, à Antoing	33,808 29
Redressement du cours de l'Escaut sur le territoire de la commune de Seevergem	14,400 00
Construction d'un aqueduc pour faciliter l'écoulement des eaux d'une propriété emprise pour le barrage d'Autrive	180 00
Terrains acquis pour la construction du barrage d'Autrive	26,351 73
Terrains expropriés id. id.	17,119 68
Frais pour la pose de la première pierre du barrage d'Autrive.	108 54
Vacations de l'expert qui a procédé, dans le Hainaut, à l'acquisition à l'amiable des terrains nécessaires au barrage d'Autrive	68 05
Transcription des actes d'acquisition de terrains, pour le barrage d'Autrive, droits de timbre	195 28
Frais de route des membres de la commission d'emprises	234 00
Vacations de l'expert chargé de procéder, dans la Flandre occidentale, à l'acquisition des terrains	52 00
Placement de 36 pieux le long de l'Escaut, en amont d'Audenarde	800 00
Fourniture de quatre cartes du cours de l'Escaut.	100 00
Frais de route des membres de la commission d'emprises, pour l'élargissement de la dérivation autour de Tournay.	225 00
Terrains expropriés pour le redressement du canal d'Eyne.	1,900 75
Honoraires et débours des avocats et avoués qui ont occupé dans les causes en expropriation des terrains nécessaires au redressement du canal d'Eyne	1,082 73
Personnel.	12,160 78
Total . . . fr.	<u>161,484 11</u>

EXERCICE 1842.

Crédit alloué, chap. II, art. 5 du budget fr. 89,095 00

Sommes payées ou engagées.

Travaux d'entretien dans la Flandre orientale, en 1842. . . fr.	4,994 00
Travaux d'entretien ordinaire dans le Hainaut, en 1842 . . .	10,773 00
Travaux de dévasement entre Antoing et Tournay	42,000 00
Établissement d'un nouveau système de vannes de décharge à l'écluse des moulins à Antoing	5,322,00
Construction d'un pont de halage à Gand.	1,739 00
Frais d'acquisition de terrains pour le redressement du cours de l'Escaut, en face de la commune de Seeverghem	8,900 92
Achat de cartes pour l'étude de la question de l'écoulement des eaux surabondantes	497 00
Occupation temporaire d'un terrain pour l'établissement du barrage d'Autrive.	151 20
Honoraires de l'expert chargé d'acquérir les terrains nécessaires au redressement d'Autrive	27 20
Frais de route des membres de la commission d'emprises pour l'élargissement de l'écluse d'Antoing	225 00
Fourniture de registres pour le service des éclusiers receveurs.	94 48
Frais de route de l'expert chargé d'acquérir le terrain nécessaire à l'élargissement de l'écluse d'Antoing	159 00
Honoraires de l'avoué chargé de suivre une cause en expropriation pour l'élargissement de l'écluse d'Antoing	379 73
Terrain acquis pour le barrage d'Autrive.	100 36
Timbre d'actes de cession de terrain pour le barrage d'Autrive.	2 40
Expropriation de terrain pour le barrage d'Autrive	1,139 77
Honoraires et débours des avocats et avoués qui ont occupé, pour le Gouvernement, dans les causes en expropriation des terrains nécessaires au barrage d'Autrive.	3,089 79
Frais de route des membres de la commission chargée de l'examen de la question de l'écoulement des eaux surabondantes.	438 30
Total fr.	<u>80,035 15</u>

EXERCICE 1843.

Crédit alloué, chap. II, art. 5 du budget fr.	<u>88,900 00</u>
---	------------------

Sommes payées ou engagées.

Terrain acquis pour l'élargissement du débouché de l'écluse d'Antoing fr.	6,700 00
Transcription de l'acte d'acquisition.	13 57
A reporter.	<u>6,713 57</u>

Report.	6,713 57
Dévasement de la branche de décharge dite <i>le vieil Escaut</i> , à Gand	1,593 00
Travaux d'entretien dans la Flandre orientale.	4,994 00
Établissement d'un trottoir le long du redressement de l'Escaut, à Autrive	787 50
Établissement d'un chemin de halage à Audenarde	4,990 00
Dévasement de la branche de l'Escaut en aval de l'écluse des Bramgaten	13,650 00
Dévasement entre les ponts du Strop et des Moines, à Gand	2,140 00
Dévasement des canaux dits de <i>Melsen, Zwynaerde et Zwartecoppensbeke</i>	4,000 00
Travaux d'entretien dans la province de Hainaut	9,938 00
Restauration de l'écluse en amont de Tournay	5,800 00
Restauration de l'écluse de Mer, première moitié.	17,817 50
Frais de route de l'employé chargé d'assister à l'adjudication de ces travaux	48 00
Relèvement du bateau <i>les Deux Frères</i>	375 00
Construction d'une habitation pour l'aide-éclusier du barrage d'Autrive	2,395 00
Terrains acquis pour l'établissement du barrage d'Autrive.	2,926 27
Honoraires de l'expert chargé d'acquiescer ces terrains	76 00
Frais de timbre et de transcription des actes	54 03
Terrain exproprié pour le barrage d'Autrive	461 68
Honoraires et débours des avocats et avoués qui ont occupé, pour le Gouvernement, dans les causes en expropriation des terrains nécessaires au barrage d'Autrive	1,324 60
Élargissement du débouché à Antoing; travaux supplémentaires	17,788 00
Travaux de construction de perrés pour le revêtement du talus de la rive gauche de la nouvelle dérivation de l'Escaut, à Antoing	2,958 18
Impression du rapport de la commission instituée à l'effet de rechercher les causes des inondations de l'Escaut et les moyens d'en prévenir le retour	777 25
Frais de route de l'un des membres de cette commission	45 60
Personnel.	13,195 00
Total	<u>114,848 18</u>

Le montant de l'entreprise des travaux de construction du barrage d'Autrive et du redressement du cours de l'Escaut, sur ce point, s'élève à fr. 239.556-29.

Sur cette somme il a été payé, par à-comptes successifs, imputés sur les exercices 1839 et 1840, fr. 214,712-18.

La somme de fr. 24,844-11, qui reste à payer sur le prix de cette entreprise, trouvera son imputation sur les excédants disponibles aux budgets de 1841 et 1842.

Le relevé des engagements pris sur le crédit alloué, pour le service de

l'Escaut, au budget de 1843, établit que les sommes payées ou engagées dépassent le crédit d'une somme de fr. 25,948-18, qui devra être prélevée sur l'allocation du budget de 1844 affectée au service de l'Escaut.

Développements.

La somme demandée pour le service de l'Escaut s'élève à fr. 149,958-62 et présente une majoration de fr. 61,038-62 sur le crédit alloué au budget de 1843.

La somme demandée se répartit ainsi qu'il suit :

1° Travaux ordinaires dans la Flandre orientale	fr. 4,994 00
2° Id. dans la province de Hainaut	10,800 00
3° Restauration des bords de quelques parties du canal d'Eyne.	8,000 00
4° Revêtement en blocailles du musoir à l'entrée du canal de Zwynaerde	1,500 00
5° Ponts de halage sur quelques criques ou ruisseaux naturels débouchant dans le Bas-Escaut.	800 00
6° Dévasement et enlèvement d'alluvions entre le pont du Strop et le pont aux Chaudrons, à Gand	16,000 00
7° Restauration de l'écluse de décharge, dite des <i>Cinq-Vents</i> , à Gand	4,000 00
8° Dévasement entre la frontière française et Antoing.	28,800 00
9° Dévasement dans l'intérieur de la ville de Tournay.	39,169 62
10° Restauration de l'écluse de Mer.	20,000 00
11° Personnel	13,895 00
Total.	fr. 149,958 62

1° Les travaux d'entretien de la partie de l'Escaut située dans la Flandre orientale, ont été entrepris moyennant une somme annuelle de fr. 4,994, pour un terme de trois années, prenant cours le 1^{er} mai 1842.

2° Les travaux d'entretien de la partie de l'Escaut située dans la province de Hainaut, ont été adjugés, en 1843, pour une somme de fr. 9,938.

3° Le peu de solidité de quelques parties des bords du canal d'Eyne a été cause que des affouillements assez considérables s'y sont produits, lorsqu'au mois de juin dernier, on en est venu à faire usage de cette dérivation de l'Escaut pour accélérer la décharge des eaux en amont d'Audenarde. Il y aura donc de ce chef des réparations indispensables à faire.

4° La rive de l'Escaut à l'entrée du canal de Zwynaerde s'affouille considérablement, et à tel point que l'existence de l'écluse voisine en est menacée. Le revêtement proposé est donc indispensable.

5° Le chemin de halage le long du Bas-Escaut est interrompu sur plusieurs points où débouchent des criques ou ruisseaux naturels. Il serait très utile, dans l'intérêt du halage et de la navigation, de placer des ponts dans ces localités.

6° Les travaux de dévasement projetés entre le pont du Strop et le pont aux Chaudrons, à Gand, n'ont pas seulement pour objet l'enlèvement d'attérissements récents, mais encore l'enlèvement de certaines alluvions qui existent depuis plus d'un demi-siècle et qui, en rétrécissant le lit de la rivière, forment obstacle à l'écoulement des eaux et à la navigation.

7° Le radier de l'écluse de décharge dite des *Cinq-Vents*, à Gand, se trouve en mauvais état et n'a pas été visité depuis plus de 70 ans. Il est urgent de le restaurer.

8° Les travaux de dévasement projetés entre la frontière de France et Antoing ont pour but de faciliter l'écoulement des eaux et de remédier aux inondations qui se produisent, presque chaque année, sur les rives de l'Escaut, tant en France que dans la partie du territoire belge comprise entre la frontière de France et Antoing. Ces travaux, de même que divers autres entrepris déjà dans le Hainaut et restant encore à entreprendre, sont d'ailleurs la conséquence d'une convention entre les Gouvernements français et belge.

9° Le cube du dévasement à faire dans l'intérieur de la ville de Tournay est évalué à 32,641^m,35. Ce travail a pour but de faciliter l'écoulement des eaux en même temps que la navigation.

10° Les travaux de restauration de l'écluse de Mer ont été adjugés pour une somme de fr. 35,635. La première moitié de cette somme, soit fr. 17,817-50, sera imputée sur le crédit alloué au budget de 1843. On demande au budget de 1844 une somme de fr. 20,000 parce que, dès à présent, se fait pressentir la nécessité d'exécuter certains travaux non prévus au cahier des charges.

Le personnel de l'Escaut se compose ,

Dans le Hainaut, de :

1 conducteur-conservateur, au traitement de	fr. 2,400	
1 sous-conservateur, à	1,200	
1 surveillant, à	1,095	
1 sergent-d'eau receveur, à	800	
1 sergent-d'eau, à	700	
1 éclusier receveur, à	800	
1 éclusier aux deux écluses de Tournay, à	700	
Aides-éclusiers, à	600	
		fr. 8,295

Dans la Flandre orientale, de :

1 sous-conservateur, au traitement de	fr. 1,200	
1 éclusier à Autrive, à	400	
1 aide-éclusier, à	600	
1 éclusier à Audenarde, à	840	
1 aide-éclusier, à	120	
1 éclusier à Eyne, à	60	
		fr. 3,220
A reporter.	3,220	8,295

	Report.	fr.	3,220	8,295
1 éclusier à Melsen, à			80	
1 id. à Zwynaerde, à			60	
1 id. aux écluses de St-Liévin, porte de Bruxelles et Cinq-Vents, à			600	
1 éclusier au pont Madou, à			800	
Indemnité au maître de port à Audenarde.			210	
Id. à Gand			630	
			<hr/>	
		fr.	5,600	
	Total.	fr.	<hr/>	<hr/>
			13,895	

ART. 6. — SERVICE DE LA LYS.

Somme demandée : fr. 57,911-50.

Description sommaire.

Aux termes de l'art. 6 du traité de limites entre la France et les Pays-Bas, signé à Courtray, le 28 mars 1820, la Lys appartient aux deux États, depuis sa sortie du territoire d'Armentières jusqu'au territoire de Menin, sur une longueur de plus de cinq lieues.

Les profits et charges de cette mitoyenneté ont été réglés de la manière suivante :

1^o Libre navigation, avec les précautions réciproques pour qu'elle ne favorise pas la fraude sur l'un ou l'autre État ;

2^o Le curage et l'entretien du lit de la rivière, supportés par les deux États, chacun sur sa rive ;

3^o La propriété des écluses et les droits de navigation conservés tels qu'ils se trouvaient alors fixés et établis ;

4^o Tous les ponts établis sur la Lys appartiennent, par égales portions, aux deux États ; ils sont entretenus à frais communs, et leurs manœuvres restent telles qu'elles existaient au moment de la signature du traité ;

5^o La pêche de la rivière est divisée en deux parties : la première, depuis Armentières jusqu'à la Deule, appartient à la France ; la seconde, depuis la Deule jusqu'à Menin, appartient aux Pays-Bas (la Belgique).

Il existe deux écluses et quatre grands ponts sur la partie mitoyenne de la Lys, savoir : les écluses d'Houpelines et de Commines, et les ponts de Wervicq, de Commines et de Warneton, ainsi que le Pont-Rouge.

L'écluse d'Houpelines appartient à la France et celle de Commines à la Belgique.

Quant aux ponts, qui, d'après le traité du 28 mars 1820, appartiennent, par moitié, aux deux royaumes, il fut réglé, par une convention du 12 octobre 1821, que la manœuvre s'en ferait, par la France, pour le Pont-Rouge, et par les Pays-Bas (la Belgique), pour les trois autres. L'on convint, en outre, que les projets de travaux de réparation et d'entretien seraient rédigés par les ingénieurs des Pays-Bas, pour les ponts de Warneton et de Wervicq, et, par les ingénieurs français, pour le Pont-Rouge et le pont de Commines ; la dépense d'exécution de tous travaux concernant les ponts étant, du reste, supportée, par moitié, par les deux pays, d'après la stipulation du traité du 28 mars 1820.

Au-dessous de l'écluse de Commines, dont il vient d'être fait mention, l'on ne rencontre plus que deux écluses sur la Lys ; l'une à Menin, au point où la Lys cesse d'être mitoyenne pour devenir exclusivement belge, l'autre à Harlebeck, un peu au-dessous de Courtray.

D'Harlebeck à Gand, sur un développement de 69,297 mètr. (près de 14 lieues), présentant 3^m,03 de pente, il n'existe aucun ouvrage d'art qui puisse réduire le courant et favoriser la remonte qui a plus particulièrement lieu à charge.

Il sera remédié à cet état de choses par le barrage de Vive-St-Éloy, actuellement en construction.

Produits.

La Lys a produit en 1840	fr.	56,264 98
Id. 1841		51,719 59
Id. 1842		58,880 53
La recette des 9 premiers mois de 1843 s'élève à.		40,563 02
On évalue la recette de l'exercice prochain à		60,000 00

Développements.

La somme de fr. 57,911-50 demandée pour le service de la Lys, présente une augmentation de fr. 7,000 sur le crédit alloué au budget de 1843.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux ordinaires dans la Flandre-orientale	fr.	8,994 00
2 ^o Id. occidentale		14,500 00
3 ^o Établissement d'un chemin de halage en aval et en amont du pont de Deynze		1,500 00
4 ^o Enlèvement d'un banc dans la branche de communication avec l'écluse du Tolhuys		2,000 00
5 ^o Dévasement et enlèvement d'alluvions entre le pont dit <i>Verloren-Kost</i> et celui du Pré-d'Amour, à Gand		17,000 00
6 ^o Reconstruction du pont tournant à Courtray		7,000 00
7 ^o Personnel		6,917 50
	fr.	<u>57,911 50</u>

Les travaux d'entretien de la partie de la Lys située dans la Flandre orientale ont été entrepris, moyennant une somme annuelle de fr. 8,994, pour un terme de trois années prenant cours le 1^{er} mai 1842.

Le chemin de halage près du pont de Deynze est interrompu par des propriétés clôturées, tellement que les haleurs sont obligés d'y abandonner leurs bateaux, de traverser les rues de la ville et d'aller, après un détour de plus de quatre fois la distance, reprendre leur corde de traction.

Au moyen de la somme minimale qui est demandée au budget, on pourra remédier à cet inconvénient.

Le banc qui s'est formé dans la branche de communication de la Lys avec l'écluse du Tolhuys s'étant accru insensiblement, commence à gêner la navigation. Il devient donc important de le faire disparaître.

Les dévasements projetés entre le pont dit *Verloren-Kost* et celui du Pré-

d'Amour à Gand, ont pour but, non-seulement de remettre la rivière à sa profondeur normale, mais encore de faire disparaître des alluvions anciennes qui, en rétrécissant le lit de la rivière, gênent excessivement la décharge des eaux et la marche de la navigation.

La reconstruction du pont-tournant établi sur la Lys, dans la traverse de Courtray, ne souffre plus de remise.

Les tableaux suivants indiquent de quelle manière se trouvent répartis les crédits alloués aux budgets de 1842 et 1843 pour le service de la Lys.

EXERCICE 1842.

Crédit alloué, chap. II, art. 6 du budget fr. 134,940 00

Sommes payées ou engagées.

Travaux d'entretien dans la Flandre orientale, en 1842 . fr.	8,994 00
Id. id. occidentale, en 1842	15,434 00
Id. de dévasement à Gand.	5,699 00
Renouvellement de la partie mobile du pont de la Boucherie à Gand	6,700 00
Terrains acquis pour la dérivation et le barrage de Vive-St-Éloy	46,062 63
Réparation des ponts de Warneton et de Wervicq	1,000 00
Personnel	5,321 50
Travaux de construction du barrage de Vive-St-Éloy	41,725 47
Honoraires et débours des avocats et avoués qui ont occupé, pour le Gouvernement, dans les causes en expropriation des terrains nécessaires au barrage de Vive-St-Éloy	893 02
Total. . fr.	<u>131,829 62</u>

EXERCICE 1843.

Crédit alloué, chap. III, art. 6 du budget. fr. 50,911 50

Sommes payées ou engagées.

Travaux d'entretien dans la Flandre orientale fr.	8,994 00	
Renouvellement de la partie mobile du pont de St-Michel, à Gand	7,465 00	
Réparation de l'écluse dite du <i>Pass</i>	{ Travaux déterminés . fr. 3,986 } { Travaux indéterminés } { Estimation. 4,900 }	
		8,886 00
A reporter.		<u>25,345 00</u>

Report.	25,345 00
Dévasement entre le pont dit <i>du Pré-d'Amour</i> et l'écluse de la Pêcherie.	17,200 00
Terrains acquis pour le barrage de Vive-St-Éloy.	13,025 10
Travaux de réparation au pont-levis de Commines	337 20
Personnel	5,517 50
Honoraires et débours des avocats et avoués qui ont occupé, pour le Gouvernement, dans les causes en expropriation des terrains nécessaires au barrage de Vive-St-Éloy	1,087 27
Total. . fr.	<u>62,512 07</u>

Les travaux de construction du barrage mobile à établir sur la Lys, à Vive-St-Éloy, ont été adjugés, le 10 juillet 1841, moyennant la somme de. fr. 139,500 00

Par disposition du 27 janvier 1842, le Département des Travaux Publics a autorisé les modifications propres à consolider les fondations de cet ouvrage d'art et reconnues nécessaires à cause de la nature du sol sur lequel il devait être établi; cette dépense comporte une somme de. 9,129 37

Par disposition du 14 octobre 1841, l'autorisation a été donnée de remplacer les parements en briques par des parements en pierre de taille, dans les quatre passages du barrage éclusé; la dépense de ce chef sera de. 5,274 00

Construction de fascinages et de quatre parties de garde-corps au barrage de Vive-St-Éloy, autorisation du 1^{er} septembre 1843. 5,006 34

Total. . . . fr. 158,909 71

Sur ce prix total il a été payé à l'entrepreneur :

1^o Au moyen des fonds du budget de 1841. fr. 85,834 68

2^o Au moyen des fonds du budget de 1842. 41,725 47

Ensemble. . . . fr. 127,560 15

Il reste donc dû sur le prix d'entreprise, la somme de. . fr. 31,349 56

La somme de fr. 31,349-56, qui reste due sur le montant de l'entreprise des travaux de construction du barrage de Vive-St-Éloy, soit qu'on l'affecte au paiement des travaux exécutés par l'entrepreneur, soit qu'on l'affecte au paiement des travaux qui s'exécutent d'office et pour compte de l'entrepreneur, sera prélevée jusqu'à concurrence de fr. 3,110-38 sur le restant disponible du crédit alloué au budget de 1842, et jusqu'à concurrence de fr. 28,239-18 sur le crédit alloué au budget de 1843.

En ajoutant cette somme de fr. 28,239-18, à payer sur le budget de 1843, pour solder l'entreprise des travaux de construction du barrage de Vive-St-Éloy, au montant des sommes engagées ou payées sur ce crédit (fr. 62,512-07) on trouve un total de fr. 90,751-25, qui dépasse le crédit alloué d'une somme de fr. 39,839-75.

Le personnel de la Lys se compose :

Dans la Flandre occidentale, de :

1 éclusier à Menin, au traitement annuel de	fr. 800	
1 Id. à Commines, id. de	800	
1 Id. à Harlebeek, id. de	800	
1 garde-rive, id. de	540	
1 surveillant des travaux du barrage de Vive-St-Éloy, à fr. 3-50 par jour.	1,277 50	
1 éclusier à Vive-St-Éloy, au traitement annuel de	800	
1 aide-éclusier à Vive-St-Éloy, au traitement de	600	
		fr. 5,617 50

Dans la Flandre orientale, de

1 éclusier à l'écluse de la Pécherie, à Gand, à fr.	800	
1 Id. à l'écluse du Tolhuys, à Gand, à	500	
		1,300 00
Total.	fr. 6,917 50	

ART. 7. — SERVICE DE LA MEUSE DANS LES PROVINCES DE LIÈGE ET DE NAMUR.

Somme demandée : fr. 240,800.

Description sommaire.

La Meuse entre en Belgique au pont de Jaspe, commune d'Agimont ; elle reçoit l'Hermeton auprès d'Hastières-Lavaux ; la Lesse, au pont St-Jean, à Anseremme, en amont de Dinant ; le Molignée, à Warnant ; le Burnot, à Rivière ; le Bocq, à Yvoir, et la Sambre à Namur.

Dans cette section de rivière, d'un développement de 49,000 mètr., la largeur varie de 80 à 120 mètr., et la pente générale est de 0^m.00031.

De la frontière à Namur, les seuls travaux établis sur la Meuse, sont un port à Froidvau, en amont de Dinant ; un pont, des murs de quai et deux ports à Dinant ; un pont, des quais et un port à Namur ; un port à Jambe, en aval de Namur, des perrés et des travaux partiels aux chemins de halage.

De Namur, la Meuse passe à Samson, où elle reçoit le ruisseau du même nom ; à Huy, où elle reçoit la Mehaigne, au-dessus de la ville, et le Hoyoux dans la ville même ; de là, elle se rend à Liège, où elle reçoit la Liège, à gauche, et, l'Ourthe, à droite.

Cette seconde partie de la rivière a un développement de 67,000 mètr. ; elle a une largeur de 100 à 140 mètr., et une pente générale de 0^m.000196.

On y remarque :

Un pont suspendu construit, par voie de concession de péages, entre les communes de Jemeppe et de Seraing, ouvert à la circulation, le 18 avril 1843 ;

Un pont en pierres, dit *de la Boverie*, construit également par voie de concession de péages, sur la Meuse, à Liège, inauguré le 17 octobre 1843 ;

Un deuxième pont en pierres, le pont des Arches, à Liège.

Produits.

La Meuse a produit en 1840.	fr. 65,800 00
Id. en 1841.	76,300 00
Id. en 1842.	85,900 62
La recette des 9 premiers mois de 1843 s'élève à	85,108 61
On évalue la recette de l'exercice prochain à.	80,000 00 (1).

Développements.

L'allocation demandée pour le service de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur, est de fr. 2,420 supérieure au crédit alloué au budget de 1843.

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1° Entretien et travaux ordinaires aux chemins de halage	fr. 20,000
2° Travaux d'amélioration	200,000
3° Personnel.	20,800
	<u>fr. 240,800</u>

Les travaux d'entretien de la Meuse, dans la province de Liège, ont été adjugés en 1843, moyennant une somme de fr. 8,980.

Les travaux d'entretien de cette rivière dans la province de Namur, ont été adjugés, pendant la même année, moyennant un rabais de 3 p. % sur les prix d'estimation qui s'élevaient à fr. 10,000.

La somme demandée pour les travaux d'amélioration est la même que celle allouée en 1843.

Le personnel attaché au service de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur, se compose de :

1 conducteur, au traitement annuel de fr. 2,000	fr. 2,000
3 conducteurs, à fr. 1,500.	4,500
1 employé temporaire	2,000
3 employés, à fr. 1,200.	3,600
1 employé temporaire	1,800
8 gardes-rivières, à fr. 600.	4,800
2 id. à fr. 450.	900
1 surveillant de 3 ^e classe	1,200
	<u>fr. 20,800</u>

(1) Aux termes du chap. II, sect. 4, du traité du 5 novembre 1842 et de la convention du 20 mai 1843, les péages sur la Meuse, depuis la frontière de France jusqu'à Gorcum, sont réglés suivant le décret du Gouvernement français du 10 brumaire an XIV, sauf que le droit établi à raison de la largeur des bateaux est calculé, suivant leur capacité, sur le pied de $\frac{4}{5}$ de centime, argent de Belgique, par distance de cinq kilomètres et par tonneau d'un mètre cube.

Les trains de bois sont assujettis au même droit de $\frac{4}{5}$ de centime, par distance de cinq kilomètres par mètre cube (stère).

ART. 8. — SERVICE DE LA MEUSE DANS LE LIMBOURG.

Somme demandée : fr. 150,000.

La somme de fr. 150,000, demandée pour le service de la Meuse dans le Limbourg, est égale au crédit alloué au budget de 1843.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux aux rives	fr. 146,200
2 ^o Personnel.	3,800
Total	<u>150,000</u>

Le tableau suivant indique quel a été l'emploi du crédit alloué au budget de 1843.

Crédit alloué.

Chap. II, art. 8 du budget de 1843.	fr. <u>150,000</u>
---	--------------------

Sommes payées ou engagées.

Solde de l'entreprise des travaux de défense exécutés en 1842.	fr. 14,600 97
Travaux de défense à la rive gauche de la Meuse, entrepris en 1843 pour	110,000 00
Personnel.	3,800 00
Total	fr. <u>128,400 97</u>

Au moyen de la somme de fr. 110,000, prix d'adjudication des travaux de défense de la rive gauche de la Meuse, dans la province de Limbourg, pendant l'exercice 1843, il a été effectué des réparations sur une longueur de 2,065 mètr., indépendamment de l'entretien des ouvrages établis en 1842 et de quelques grosses réparations à divers autres ouvrages de défense.

Le personnel attaché au service de la Meuse dans le Limbourg, se compose de :

1 conducteur, au traitement de	fr. 1,500
1 conducteur-conservateur, au traitement de.	1,500
4 gardes-rivière, à fr. 450.	1,800
Total	fr. <u>4,800</u>

ART. 9. — SERVICE DE LA DENDRE.

Somme demandée : fr. 37,800.

Description sommaire.

La largeur de la Dendre canalisée au plafond varie, mais elle est en général de 14 mètr. La largeur à la ligne d'eau est, terme moyen, de 20 mètr.

Le tirant d'eau pour les bateaux est fixé à 1^m,78, en été, et à 2^m,08, en hiver.

Le chemin de halage se trouve sur la rive gauche du canal et a de 3 à 4 mètr. de largeur. Il se trouve de 1 mètr. à 1^m,50 au-dessus de la ligne d'eau.

L'étiage est réglé, dans chaque bief, d'après la hauteur d'eau sur les radiers des écluses; il n'a été rapporté à aucun plan général de comparaison.

Le développement du canal est de 14,079 mètr., depuis Alost jusqu'à son embouchure dans l'Escaut, à Termonde.

Il est divisé en trois biefs, savoir :

Le premier, commençant à l'écluse d'aval d'Alost et s'étendant jusqu'à l'écluse de Wieze, sur une longueur de 6,136 mètr. ;

Le deuxième, s'étendant de l'écluse de Wieze jusqu'à celle de Termonde, sur une longueur de 6,943 mètr. ;

Le troisième, s'étendant depuis l'écluse de Termonde jusqu'à l'embouchure de la Dendre dans l'Escaut, sur une longueur de 1,000 mètr.

La chute ordinaire de l'écluse de Wieze est de 1^m,60.

La chute de l'écluse de Termonde varie tous les jours avec la marée, et, en temps ordinaire, depuis 0 jusqu'à 2^m,40.

L'espace entre les bajoyers de l'écluse de Wieze est de 6^m,20. Le sas, revêtu en maçonnerie, a 57 mètr. de longueur sur 18 mètr. de largeur.

L'espacement entre les bajoyers de l'écluse de Termonde est de 5^m,30. Le sas, revêtu en maçonnerie, a 31 mètr. de longueur sur 6^m,30 de largeur.

La traversée du canal s'effectue au moyen de ponts-tournants.

Les ponts-tournants, construits en charpente, sont au nombre de quatre, savoir :

1^o Pont du marché au Poisson, à Alost :

Largeur du passage 6^m,00

2^o Pont de Ste-Anne, à Alost :

Largeur du passage 6^m,50

3^o Pont de la Dendre, à Termonde :

Largeur du passage 5^m,30

4^o Pont des Bogards, à Termonde :

Largeur du passage 6^m,60

Les travaux du canal comprennent en outre :

1^o Un pont de 3^m,20 d'ouverture sous le chemin de halage à Herdersem ;

2^o Un idem à Gheyseghem ;

3^o Un pont de deux ouvertures de 2^m,50, sous le chemin de halage à Mespelaer ;

4^o Quatre aqueducs, ayant depuis 0^m,40 jusqu'à 1^m,50 d'ouverture.

L'entretien journalier du canal se fait par deux gardes-talus.}

L'entretien des ouvrages d'art est entrepris à forfait.

Le chargement et déchargement des bateaux est toléré, sous certaines conditions, sur toute l'étendue du canal.

Produits.

La Dendre a produit en 1841.	fr.	22,637	12
Id. en 1842.		22,423	24
La recette des neuf premiers mois de 1843 s'élève à		13,708	96
On évalue la recette de l'exercice prochain à		19,000	00

Développements.

La somme de fr. 37,800 demandée au budget de 1844, pour le service de la Dendre, est supérieure de fr. 18,496-56 au crédit alloué au budget de 1843

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux ordinaires dans la Flandre orientale	fr.	6,350
2 ^o Id. dans la province de Hainaut		3,000
3 ^o Travaux d'amélioration		19,700
4 ^o Personnel		8,750
Total	fr.	<u>37,800</u>

L'entretien de la Dendre, dans la Flandre orientale, a été adjugé pour un terme de trois années, à partir du 1^{er} mai 1842. Le montant annuel de cette entreprise est de fr. 6,350.

L'entretien de cette rivière dans la province de Hainaut a été adjugé en 1843 pour une somme de fr. 2,000.

La somme de fr. 19,700 est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration, tels que la construction de barrages, et le dévasement et l'enlèvement d'attérissements dans plusieurs parties de la rivière.

Le personnel attaché au service de la Dendre se compose ,

Dans la Flandre orientale, de :

1 éclusier à Grammont, au traitement annuel de	fr.	400
1 id. à Ideghem, id.		400
1 id. à Ninove, id.		50
1 id. à Pollaere, id.		400
1 id. à Denderleeuw, id.		400
1 id. à Wieze, id.		400
1 id. à Alost, id.		400
1 id. à Termonde, id.		600

Dans la province du Hainaut, de :

1 conducteur-conservateur, à	2,000
1 sergent-d'eau, à	700
1 éclusier-receveur, à	600
5 éclusiers, à fr. 480 chacun	2,400
Total.	<u>fr. 8,750</u>

ART. 10. — SERVICE DU RUPÉL, DE LA DYLE ET DU DEMER.

Somme demandée : fr. 5,900.

La somme de fr. 5,900 demandée au budget de 1844 est égale au crédit alloué au budget de 1843; elle se répartit comme suit :

1 ^o Travaux ordinaires,	fr. 4,600
2 ^o Personnel	1,300
	Fr. 5,900

Le personnel de la Dyle et du Demer, pour lequel on demande une somme de fr. 1,300, se compose de :

2 gardes-navigation, à fr. 500	fr. 1,000
1 éclusier, à fr. 300	300
	Fr. 1,300

Produits.

Le Demer a produit en 1841	fr. 3,777 16
Id. en 1842	4,012 86
La recette des 9 premières mois de 1843 s'éleve à	3,192 00
On évalue la recette de 1844 à	4,000 00

Dès le mois d'avril 1839, le Département des Travaux Publics a chargé un ingénieur des ponts et chaussées de l'étude des travaux à exécuter pour améliorer la navigation du Rupel.

Le fonctionnaire chargé de ce travail a cherché à s'acquitter de sa mission de la manière la plus complète.

Le mémoire adressé par lui au Département des Travaux Publics comprend quatre sections.

La première section expose la théorie des marées, leur action et leurs effets dans le Rupel, la Nèthe et la Dyle, et indique les causes naturelles des obstacles que la navigation rencontre aujourd'hui sur ces rivières.

La seconde section contient l'historique du cours du Rupel et de ses affluents; on y discute les anciennes directions et largeurs du Rupel, de la Nèthe et de la Dyle, ainsi que les changements que ces rivières ont subis.

La troisième section a pour objet de faire connaître de quelle manière se fait aujourd'hui le service de la navigation, quels sont les inconvénients auxquels il est exposé et quelles sont les améliorations dont il est susceptible.

Indépendamment des travaux ayant pour but l'amélioration du lit des rivières et qui forment le sujet de la quatrième section du mémoire, l'auteur

propose, comme utile au service de la navigation, l'organisation d'un corps de pilotes à Willebroek et l'établissement de poteaux et de bouées pour marquer les passes.

Après s'être ainsi rendu compte de l'action des marées, du régime propre des rivières, de leur état ancien et actuel, des besoins de la navigation, l'auteur a été amené à proposer, comme moyens d'amélioration, les travaux ci-après, qu'il divise en quatre classes, d'après leur importance relative, savoir :

- 1^o Les ouvrages à effectuer à Boom ;
- 2^o En amont de Boom dans le Rupel ;
- 3^o Au confluent de la Nèthe et de la Dyle et dans l'intérieur de ces deux rivières ; et
- 4^o En aval de Boom.

Les ouvrages à effectuer à Boom ont pour but de rétrécir le lit du Rupel, trop large sur ce point, d'en augmenter la profondeur et d'en rectifier le cours.

Pour atteindre ce but, on propose la construction d'une suite d'épis en charpente, remplis de terre et couverts en fascines et moellons. L'extrémité de ces épis serait placée de manière à former une courbe douce, propre à guider le courant dans le nouveau lit à créer.

On propose en même temps la construction d'un embarcadère en face du village de Boom, parce que l'accès à celui dont on se sert actuellement est très difficile à cause du banc de sable qui se trouve en avant, et que cet accès deviendra tout à fait impossible lorsque les épis projetés auront réuni le dit banc à la rive.

Les travaux de Boom comprennent encore le renforcement du bord d'un îlot, situé immédiatement en amont de l'embouchure du canal de Bruxelles, ainsi que le barrage de la crique qui sépare aujourd'hui cet îlot de la rive gauche du Rupel.

Dans la seconde classe, l'auteur du projet comprend les travaux à effectuer en amont de Boom, et qui consistent dans l'établissement d'une suite d'épis destinés aussi à rétrécir, approfondir et corriger la direction du lit de la rivière.

La 3^e classe des travaux concerne la rectification des embouchures de la Nèthe et de la Dyle. On propose, dans l'une et l'autre, un déplacement partiel du lit actuel, afin de diminuer les angles de confluence et par suite les attérissements et les tourmentes dans les rives adjacentes.

Les travaux projetés dans ce but consistent dans le creusement d'une partie de nouveau lit et la construction d'un revêtement en charpente et fascinage.

Enfin, dans la 4^e classe des travaux, l'auteur a rangé la rectification du Rupel, en aval de Boom vers son embouchure dans l'Escaut.

La réalisation des divers travaux proposés exigerait un dépense de fr. 450,000, répartie comme suit :

1 ^o Ouvrages près de Boom et à l'îlot en amont du canal de Bruxelles.	fr. 152,150
2 ^o Ouvrages en amont de Boom dans le Rupel	84,700
3 ^o Ouvrages au confluent de la Nèthe et de la Dyle	184,000
4 ^o Établissement de signaux dans le Rupel et dans la Nèthe	5,000
5 ^o Dépenses et travaux imprévus.	24,150

En sorte que le total des frais d'exécution du projet est évalué à fr. 450,000

La commission d'enquête, nommée pour examiner le projet dont il s'agit, s'est réunie le 25 novembre 1842.

Après avoir pris communication des diverses parties de ce projet et en avoir discuté tous les points, elle a émis, à l'unanimité, l'avis suivant :

1^o Qu'il n'y avait point de nécessité actuelle à opérer les améliorations indiquées pour obtenir une meilleure courbe dans la direction du Rupel vers le point d'embouchure à l'Escaut, la navigation y trouvant toujours une grande profondeur d'eau et toute facilité de marche ;

2^o Qu'il y avait nécessité de rétrécir la rivière immédiatement à l'aval et en face du village de Boom, par un système d'épis à construire sur la rive droite, en fortifiant toutefois la rive gauche contre l'effet du courant ;

3^o Qu'il y a nécessité de relier l'îlot, situé en amont du canal de Bruxelles au poldre adjacent ;

4^o Qu'il y a utilité à construire le nouvel embarcadère projeté pour le village de Boom ;

5^o Qu'il y a utilité à exécuter les travaux projetés dans le Rupel, en amont de Boom ;

6^o Qu'il n'y a pas de nécessité absolue de rectifier le cours de la Dyle au point de son confluent avec la Nèthe; mais que la commission donne son assentiment à l'exécution de la rectification en courbe de la rive gauche de cette dernière rivière ;

7^o Que l'enlèvement proposé d'une crête pierreuse dans la Dyle est utile ;

8^o Enfin, que le placement de bouées dans la rivière et de poteaux sur les rives mérite toute recommandation.

Dans sa session de 1843, le conseil des ponts et chaussées, saisi par le Département des Travaux Publics de l'examen du projet qui nous occupe, a émis l'avis qu'il conviendrait :

1^o D'ordonner l'exécution immédiate des travaux à entreprendre autour de Boom, jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 109,000 ;

2^o De faire établir en même temps les poteaux et bouées nécessaires pour guider la navigation, travail évalué à fr. 5,000.

Dans cet état des choses, il y avait lieu de demander aux Chambre un premier crédit de fr 114,000, pour l'exécution des travaux à entreprendre dans l'in-

térêt de l'amélioration de la navigation du Rupel, et une proposition en ce sens eût été comprise au budget de 1844, si des considérations étrangères au Département des Travaux Publics n'en avaient pas commandé l'ajournement.

Le Gouvernement n'a pas perdu de vue non plus l'importante question de l'amélioration de la navigation et de l'écoulement des eaux du Demer.

Un ingénieur des ponts et chaussées, chargé de ce travail par le Département des Travaux Publics, a présenté, dès le mois d'avril 1843, un avant-projet des travaux d'amélioration à exécuter à la partie du Demer comprise entre Diest et la Dyle à Werchter.

Les travaux dont l'exécution immédiate était proposée, devaient, d'après les estimations jointes à cet avant-projet, comporter l'emploi d'une somme de fr. 97,000, qui eût pu être répartie sur deux exercices et imputée sur le crédit affecté aux voies navigables de second ordre.

Le conseil des ponts et chaussées, saisi de l'examen de cet avant-projet, a émis l'avis que, dans l'état actuel de l'ensemble des voies navigables du pays, il ne peut y avoir de doute sur la convenance de remplacer la navigation défectueuse du Demer par un canal latéral qui, partant de Diest, passant à Campenhout et aboutissant à l'écluse des Trois-Fontaines du canal de Bruxelles à Willebroeck, serait en communication directe avec les canaux de Louvain, de Bruxelles et de Charleroy.

La question à résoudre aujourd'hui est donc celle de savoir s'il faut donner la préférence au canal latéral sur les travaux en lit de rivière. Elle n'a pas été jusqu'ici résolue par le Gouvernement; les discussions s'étant prolongées trop tard pour qu'il fût possible de mettre la main à l'œuvre en 1843, l'affaire s'est momentanément trouvée avoir perdu tout caractère d'urgence et l'on a pu, sans rien compromettre, se donner le temps de la réflexion.

ART. 11. — TRAVAUX AUX VOIES NAVIGABLES DE SECOND ORDRE; FRAIS D'ÉTUDE ET DE LEVÉ DE PLANS, ACHAT ET RÉPARATION D'INSTRUMENTS.

Somme demandée : fr. 60,000.

La somme demandée présente sur le crédit alloué au budget de 1843, une majoration de fr. 15,000.

Si le Gouvernement ne demande pas en 1844 un crédit de fr. 100,000, égal à celui alloué en 1842, c'est uniquement pour compenser en partie les augmentations qu'il n'a pu se dispenser de demander sur d'autres articles du budget.

Les travaux entrepris au moyen de l'allocation du budget de 1843, sont les suivants :

1 ^o Travaux d'amélioration à la Dendre, dans la province de Hainaut	fr.	3,400 00
2 ^o Travaux d'amélioration au Demer.		5,802 53
3 ^o Les frais d'étude s'élèvent, à la date du 1 ^{er} novembre, à		1,693 00
4 ^o Les traitements du personnel attaché aux études s'élèvent, à la même date, à		5,205 00
	Total. . fr.	16,100 53

ART. 12. — TRAVAUX A FAIRE POUR OBVIER AUX INONDATIONS DE LA VALLÉE DE LA
SENNE.

Somme demandée : fr. 32,123-19.

La somme demandée au budget de l'année 1844, présente sur le crédit alloué au budget de 1843, une réduction de fr. 13,758-75.

Le tableau suivant indique quel a été l'emploi des crédits successifs, alloués aux budgets des exercices 1841, 1842 et 1843.

Crédits alloués.

Chap. II, art. 12 du budget de 1841	fr.	40,000 00
Id. 1842		66,481 00
Id. 1843		45,881 94
Total		<u>152,362 94</u>

Sommes payées ou engagées.

Travaux d'élargissement du pont de Hombeek, sur la Senne.	fr.	3,378 78
Travaux d'établissement d'une dérivation dans la commune de Vilvorde		56,700 00
Travaux de construction d'un pont sous la chaussée d'Anvers, à l'entrée de Vilvorde		18,700 00
Établissement d'un pont de service pour faciliter la construction du dit pont		900 00
Travaux de fondation en charpente des piles et culées de la ventillierie du rempart à Vilvorde		3,595 00
Travaux de soutènement des bâtiments situés le long de la dérivation		6,488 00
Travaux de construction d'une ventillierie de 10 ^m ,50 d'ouverture, en remplacement de l'écluse du Rempart, à Vilvorde		9,967 40
Modifications de la fondation de la ventillierie de la maison de détention, à Vilvorde		4,567 09
Travaux de fascinage, pour soutenir les talus de la dérivation, à Vilvorde		1,751 10
Plantation des bords de la dérivation		148 00
Travaux de complément et de parachèvement des ouvrages entrepris à Vilvorde		10,013 86
Travaux de construction d'une risberme en fascinage, le long des berges de la dérivation, à Vilvorde		26,810 00
Indemnité accordée à la ville de Bruxelles pour la reconstruction d'une maison de service du canal de Bruxelles à Willebroeck, qui		
A reporter	fr.	<u>143,019 23</u>

	Report. fr. 143,019 23
a dû être démolie par suite des travaux de la dérivation de la Senne, à Vilvorde	4,358 99
Emprises de terrain.	7,477 91
Loyer de deux maisons occupées par les préposés aux manœuvres du pont et des ventilleries établies sur la Senne, à Vilvorde.	620 00
Traitement d'un éclusier pendant 13 mois	866 66
	<u>Total. fr. 156,342 79</u>

Cette somme dépasse de fr. 3,979-85 le montant des crédits.

Le crédit de fr. 32,123-19, demandé au budget de 1844, est destinée à couvrir cette insuffisance, et à la continuation, jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 27,103-34, des travaux de construction d'une risberme en fascinage, le long des berges de la dérivation, à Vilvorde.

Un éclusier est préposé à la manœuvre des ventilleries établies sur la dérivation de la Senne, à Vilvorde.

Son traitement annuel qui est de fr. 300, et le prix de location de la maison affectée à son logement, loyer qui s'élève à fr. 240, complètent le montant du crédit demandé.

ART. 13. — 3^o QUART DE LA PART DE L'ÉTAT DANS LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA NAVIGATION DE BRUGES VERS DUNKERQUE ET DE L'ÉCOULEMENT DES EAUX.

Somme demandée : fr. 72,060.

Faciliter le passage des bateaux qui, du canal de Plasschendaele à Nieuport, entrent dans celui de Nieuport vers Furnes et Dunkerque ou dans l'Yser; restituer au Furnes-Ambacht et aux terres composant les wateringues de Camerlings et de Vladsloo, un écoulement aussi favorable que celui dont elles jouissaient avant les travaux exécutés en 1826; activer l'évacuation à la mer des eaux de l'Yser; rendre les baisses du canal de Plasschendaele moins fréquentes, et, par suite, les chassés au port d'Ostende plus répétées qu'elles ne le sont aujourd'hui; faire enfin que les écluses d'Ostende contribuent aussi efficacement qu'autrefois à soulager les Flandres des inondations causées par l'Escaut et par la Lys, tels sont les résultats que l'on se propose d'obtenir de la mise à exécution du projet pour lequel un deuxième crédit est demandé à la législature.

Le désir de conserver la navigation charbonnière, nonobstant la construction du canal de la Bassée et le perfectionnement d'autres canaux dans le département du Nord, et de voir transiter par la Belgique les charbons à destination de Dunkerque, firent concevoir, en 1825, le projet de divers ouvrages d'amélioration.

Ces améliorations consistaient en ouvrages de deux catégories, les uns exécutés depuis 1826, les autres restés jusqu'ici à l'état de projet.

Les ouvrages de la première catégorie avaient pour objet de faciliter la navigation entre Plasschendaele et Nieuport, en supprimant :

1^o Les obstacles que présentaient à la marche des grands bateaux l'écluse de Rattevalle, d'une largeur de passage de 3^m,50 seulement, ainsi que trois ponts, également trop étroits ;

2^o Les entraves qui résultaient, en temps ordinaire, de l'évacuation des eaux des wateringues Camerlings et Vladsloo, qui avaient leur écoulement à la mer par ce canal.

Les ouvrages de la deuxième catégorie avaient été conçus dans le but de remédier aux conséquences fâcheuses des ouvrages de la première catégorie pour l'évacuation des eaux.

Il ne sera pas hors de propos de dire ici quels sont les inconvénients qui sont résultés pour l'écoulement des eaux des ouvrages de la première catégorie.

Comme on ne pouvait, lors de leur exécution, supprimer l'écoulement des eaux des wateringues Camerlings et Vladsloo, on y avait pourvu provisoirement en faisant passer les eaux sous le canal de Plasschendaele à Nieuport et en les dirigeant vers la crique de Nieuwendam, où elles se confondaient, en temps de crues de l'Yser, avec les eaux de cette rivière.

Plusieurs inconvénients graves résultèrent de cette disposition, ainsi que l'on s'y attendait.

Dans les moments où les eaux de l'Yser atteignaient une grande élévation, il fallait en jeter une partie dans la crique de Nieuwendam, au moyen d'un aqueduc construit à cet effet. Cette manœuvre causait de prime abord un grand préjudice aux wateringues Camerlings et Vladsloo, dont l'écoulement était ainsi paralysé en partie ; mais ce préjudice devenait bien plus grand encore, lorsque le danger augmentait pour l'Yser, et lorsque l'aqueduc ne suffisait plus, il fallait couper la digue qui contient cette rivière du côté droit.

Dans ces circonstances l'écoulement des wateringues était supprimé de fait et on ne parvenait à y suppléer qu'en introduisant leurs eaux dans le canal de Plasschendaele qu'on baissait autant que possible et sur lequel on supprimait toute navigation.

Les choses sont encore aujourd'hui dans cet état.

Les ouvrages à entreprendre pour remédier à cet état de choses, et que l'on évalue à une somme totale de fr. 432,360, consistent, en premier lieu, dans :

1^o La construction d'un siphon dans le canal de Plasschendaele à Nieuport ;

2^o L'ouverture d'une rigole d'écoulement commençant au débouché du siphon qui existe en amont de celui en projet, et finissant à l'écluse dite *de la Province*.

Le siphon et la rigole ont pour but de rejeter sur la droite du canal de Plasschendaele à Nieuport les eaux des wateringues Camerlings et Vladsloo, eaux qui, avant l'exécution des améliorations apportées à ce canal, dans

l'intérêt exclusif de la navigation, s'écoulaient à la mer par cette voie, et qui, depuis que ces améliorations ont eu lieu, sont confondues avec celles de l'Yser.

La situation vraiment déplorable des deux wateringues dans les saisons pluvieuses, et surtout alors que l'élévation des eaux de l'Yser oblige à couper la digue qui sépare cette rivière de la crique de Nieuwendam, rend l'exécution des ouvrages prémentionnés des plus urgentes.

Mais leur exécution ne peut suffire seule pour remettre les choses dans l'état dans lequel elles se trouvaient avant 1826. C'est en vain que l'on aura séparé les eaux des wateringues de celles de l'Yser, si, avant de déboucher dans l'avant-port de Nieupoort, elles doivent entrer dans le canal de Plasschendaele, dont le niveau est beaucoup trop élevé.

Il faut de deux choses l'une : ou rendre exclusivement à ces eaux leur ancienne écluse d'écoulement, ou leur en créer une nouvelle ; car vouloir que celle qui existe actuellement puisse servir à la fois à l'écoulement des eaux et à la navigation, c'est vouloir l'impossible, c'est vouloir rendre mauvaise tout à la fois et la navigation et l'évacuation des eaux.

La construction d'une nouvelle écluse pour l'évacuation à la mer des eaux des wateringues présenterait cet inconvénient que cette écluse devrait se trouver dans les eaux d'inondation défensive de la place de Nieupoort. Dans cet état de choses, et l'écluse dite *de la Province*, qui met le canal de Plasschendaele en communication avec le port de Nieupoort, ne présentant d'ailleurs qu'une largeur de 4^m,38, il a paru préférable de rendre cette écluse à l'évacuation des eaux des terres, et de construire, pour le débouché du canal de Plasschendaele dans le port, une nouvelle écluse de navigation. C'est le troisième ouvrage à exécuter.

Après la construction des ouvrages projetés, tous les intérêts seront satisfaits.

Les eaux des wateringues seront pourvues d'un écoulement convenable et tout à fait indépendant, tant de la navigation, que des eaux de l'Yser.

Cette rivière sera rendue à sa situation première, elle pourra, sans nuire à aucun intérêt, déverser son trop-plein dans la crique de Nieuwendam, et l'expérience prouve qu'alors on n'a plus à craindre ses débordements.

Enfin la navigation marchera indépendante de l'évacuation des eaux des terres basses ; le passage des bateaux, d'un canal dans l'autre, opération si longue et si difficile aujourd'hui, à cause des dimensions trop petites de l'écluse dite *de la Province* et de l'emplacement de cet ouvrage, aura lieu avec facilité et promptitude ; le canal de Plasschendaele pourra, de nouveau, contribuer à l'écoulement d'une partie des eaux jetées dans celui d'Ostende, et ce port ne sera plus embarrassé par les eaux venant de diverses wateringues, qu'il n'a pas la mission de recevoir.

La dépense à résulter de l'exécution des travaux projetés sera supportée pour $\frac{1}{3}$ par la province et pour $\frac{2}{3}$ par l'État.

Cette répartition est motivée sur la disposition royale du 6 juin 1821 (*voir* page 34 des *Nouveaux développements à l'appui du budget de 1841*), qui a

partagé, entre l'État et la province, dans la proportion de $\frac{2}{3}$ et $\frac{1}{3}$, les charges et les revenus des ouvrages qui constituent le port de Nieupoort.

Dans sa session de 1842, le conseil provincial de la Flandre occidentale a pris l'engagement de contribuer pour un tiers dans les frais de construction des ouvrages dont il est ici question.

Le crédit de fr. 144,120, alloué au budget de l'exercice 1843, forme la première moitié de la part contributive de l'État.

Les travaux de construction de l'écluse à la mer, à établir au port de Nieupoort, ont été adjugés, le 21 juillet 1843, au prix de fr. 262,500.

La part de la province dans la dépense à résulter de cette construction, s'élève à fr. 87,500, tandis que celle de l'État sera de fr. 175,000.

Les travaux de cette entreprise ne devant être terminés que le 20 septembre 1844, et la somme retenue pour garantie n'être payée qu'à l'époque de la réception définitive, c'est-à-dire, le 1^{er} juin 1845, le Gouvernement a reconnu la possibilité de diviser par moitié les fr. 144,120 destinés à parfaire sa part contributive à l'exécution des travaux; l'on demande donc fr. 72,060 au budget de 1844, avec la réserve de porter pareille somme au projet du budget de 1845.

ART. 14. — CANAUX DE GAND A OSTENDE.

Somme demandée : fr. 45,463-01.

La somme demandée pour le service des canaux de Gand à Ostende, est de fr. 4,712-01 supérieure au crédit alloué au budget de 1843.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Entretien ordinaire dans la Flandre orientale	fr. 5,993 00
2 ^o Id. id. occidentale	17,597 50
3 ^o Régalemeut du chemin de halage entre le pont de Lovendeghem et celui de Mérendré	5,000 00
4 ^o Plantations sur le chemin de halage entre le pont d'Aeltre et hameau de Nieuwendam	1,100 00
5 ^o Plantations sur le chemin de halage entre le pont de Lovendeghem et le pont de Mérendré	3,000 00
6 ^o Enlèvement d'attérissements	6,168 00
7 ^o Personnel	6,604 51
Total.	<u>45,463 01</u>

L'entretien de la partie du canal de Gand à Bruges située dans la Flandre orientale a été adjugé, pour un terme de trois années, expirant le 30 avril 1845, moyennant une somme annuelle de fr. 5,993.

L'entretien de la partie du canal de Gand à Ostende, comprise dans la Flandre occidentale, a été adjugé pour une somme de fr. 12,299.

Il existait sur le chemin de halage du canal de Gand à Bruges, entre le pont de Lovendeghem et celui de Mérendré, une ancienne plantation, qui avait empêché de le régulariser et de le porter sous le profil général adopté; les irrégularités des anciens remblais s'y font encore remarquer. La province ayant récemment procédé à la vente de cette ancienne plantation, il y aurait lieu de mettre aujourd'hui cette partie de chemin de halage en harmonie avec le reste du canal.

Les attérissements qu'il est question d'enlever dans la Flandre occidentale, en réduisant la section d'eau, nuisent à la navigation et portent entrave à l'évacuation du trop plein de Gand que l'on déverse sur Bruges pendant les crues.

Produits.

La recette effectuée pendant les neuf premiers mois de 1843, s'élève à fr. 40,651-31.

Le tableau suivant indique quel a été l'emploi du crédit alloué au budget de 1843, pour le service des canaux de Gand à Ostende.

EXERCICE 1843.

Crédit alloué, chap. II, art. 14 du budget. fr. 40,751 00

Sommes payées ou engagées.

Entretien dans la Flandre orientale	5,993 00
Id. occidentale	12,299 00
Travaux supplémentaires dans la Flandre occidentale	98 39
Restauration du chemin de halage entre Aeltre et Nieuwendam	1,600 00
Établissement de tirants en fer au pont de la nouvelle promenade	1,329 00
Dévasement dans la Flandre orientale	5,000 00
Travaux extraordinaires de réparation au canal de Bruges à Ostende	11,598 00
Personnel	5,509 51
	fr. <u>43,426 90</u>

Le tableau qui précède établit que sur le crédit alloué pour le service des canaux de Gand à Ostende, au budget de 1843, il y a une insuffisance de fr. 2,675-90, qui devra être prélevée sur le crédit demandé au budget de 1844.

Le personnel attaché au service des canaux de Gand à Ostende se compose de :

1 éclusier à Bruges, au traitement annuel de	fr. 900 00
1 id. à la porte de Damme et Wallewyn à Bruges.	1,000 00
1 id. aux écluses de l'Impératrice et du Minnewater à Bruges.	500 00
1 garde-canal à Bruges.	500 00
1 éclusier à l'écluse du Siphon à Ostende.	888 88
1 aide-éclusier à Ostende.	634 92
1 pontonnier à Bredene.	450 79
1 id. id.	634 92
1 surveillant.	1,095 00
	fr. <u>6,604 51</u>

ART. 15. — SERVICE DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE.

Somme demandée : fr. 20,000.

La somme de fr. 20,000, demandée pour le service des bacs et bateaux de passage, est égale au crédit alloué au budget de 1843.

Produits.

La recette des neuf premiers mois de 1843 s'élève à fr. 81,328-21.

Les produits des bacs et bateaux de passage sont portés, au budget des voies et moyens de 1844, pour une somme de fr. 100,000.

ART. 16. — SERVICE DES POLDRES.

Somme demandée : fr. 26,000.

Cette allocation se répartit de la manière suivante :

1° Subside à la direction du poldre de Lillo.	fr. 5,000
2° Travaux aux digues de la partie non réendigüée du poldre de Lillo	20,000
3° Personnel	1,000
	Total. . fr. <u>26,000</u>

1° *Subside à la direction du poldre de Lillo.*

Par convention du 21 juin 1839, avec la direction du poldre, approuvée par arrêté royal du 24 septembre 1839 (*Moniteur*, n° 269), il a été stipulé qu'à l'expiration du terme de garantie imposé aux entrepreneurs du rendigüement du poldre de Lillo, la direction reprendrait, à ses frais, risques et périls et sur

le pied existant avant les événements de 1830, l'entretien et l'administration de tous les ouvrages du poldre, et ce moyennant l'allocation d'un subside de fr. 5,000 par an, pendant 6 ans, à partir du 1^{er} mars 1840. Les fr. 5,000 demandés seront affectés par la direction à l'entretien de la nouvelle digue de rendiguement.

Le terme de garantie imposé aux entrepreneurs du rendiguement est expiré depuis le 1^{er} mai 1840. Les ouvrages se sont trouvés alors dans l'état voulu par le cahier des charges ; ils ont été reçus définitivement et remise en a été faite à la direction du poldre.

2^o *Travaux aux digues du poldre de Lillo.*

La somme demandée est destinée aux travaux d'entretien et de conservation des digues de la partie non réendiguée du poldre de Lillo.

3^o *Personnel.*

Le personnel pour lequel on demande une somme de fr. 1,000, se compose de :

1 garde qui est payé à raison de fr. 2-75 par jour.

SECTION III.

PORTS ET COTES.

ART. 17. — PORTS D'OSTENDE ET DE NIEUPORT, CÔTE DE BLANKENBERGHE.

Somme demandée : fr. 206,682-55.

L'allocation demandée est de fr. 59,276-60 inférieure au crédit alloué au budget de 1843.

Port d'Ostende.

Les travaux ordinaires du port d'Ostende sont les suivants :

- 1^o Entretien de l'avant-port ;
- 2^o Entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens ;
- 3^o Entretien des écluses du bassin de commerce.

De ces travaux, les uns sont, quant à la dépense, entièrement à la charge de l'État, les autres sont, par moitié, à la charge de l'État et de la province, ou de la ville d'Ostende.

Les travaux dont la dépense est, en entier, à la charge de l'État, sont les travaux d'entretien de l'avant-port d'Ostende.

Les travaux qui incombent, par moitié, à l'État et à la province, sont les travaux d'entretien de l'arrière-port d'Ostende et des écluses de Slykens.

L'entretien des écluses du bassin de commerce est, par moitié, à la charge de l'État et de la ville d'Ostende.

La charge d'entretien des différents ouvrages dont l'énumération précède a été ainsi réglée par un arrêté du roi des Pays-Bas, du 6 juin 1821.

La somme demandée pour les travaux du port d'Ostende s'élève à fr. 53,050
savoir :

1° Entretien de l'avant-port (entièrement à la charge de l'État).	43,300
2° Entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens (moitié à charge de l'État et moitié à charge de la province).	2,750
3° Entretien des écluses du bassin de commerce (moitié à charge de l'État et moitié à charge de la ville)	1,500
4° Renouvellement d'une paire de portes d'ebbe à l'écluse du bassin de commerce	5,500
Total. . fr.	<u>53,050</u>

L'entretien de l'avant-port est adjudgé, pour un terme de six années, qui a pris cours le 1^{er} juin 1839, moyennant une somme annuelle de fr. 43,300.

L'entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens est adjudgé, pour un terme de six années, qui a pris cours le 1^{er} juin 1839, moyennant une somme annuelle de fr. 5,500, soit, pour la part incombant à l'État, fr. 2,750.

Le renouvellement d'une paire de portes d'ebbe à l'écluse du bassin de commerce, est un travail indispensable, dont la dépense doit être supportée, moitié par l'État, moitié par la ville d'Ostende. L'estimation de ce travail s'élève à fr. 11,000.

Port de Nieuport.

Aux termes d'un arrêté royal du 6 juin 1821, déjà cité à propos du port d'Ostende, les travaux du port de Nieuport sont, pour deux tiers, à la charge de l'État, et, pour un tiers, à la charge de la province.

On demande, pour les travaux du port de Nieuport, une somme de fr. 17,133-33.

L'entretien ordinaire du port de Nieuport est adjudgé pour un terme de six années, qui a pris cours le 1^{er} juin 1839, moyennant une somme annuelle de fr. 25,700.

Côte de Blankenberghe.

Les travaux de la côte de Blankenberghe sont, en totalité, à la charge de l'État.

La partie défendue de la côte de Blankenberghe est divisée en deux sections.

La 1^{re} section s'étend de Wenduynne jusqu'au fortin de Blankenberghe, et comprend 20 jetées et 21 épis.

La 2^o section s'étend du fortin de Blankenberghe jusqu'à Heyst, et comprend 30 jetées et 37 épis.

La somme de fr. 119,581-40, demandée pour le service de la côte de Blankenberghe, se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien	fr. 108,406 40
2 ^o Continuation du prolongement en mer des jetées de l'estran	11,175 00
Ensemble.	fr. 119,581 40

Le bail actuel des travaux d'entretien de la côte de Blankenberghe, qui a pris cours le 1^{er} juillet 1838 et viendra à expirer le 1^{er} janvier 1844, comporte une dépense annuelle de fr 111,400.

On se propose d'effectuer, pendant le nouveau bail d'entretien de six années, le prolongement en mer des six jetées portant les n^{os} 12, 13 et 20 de la 1^{re} section, et les n^{os} 1, 2 et 3 de la 2^o section, formant ensemble une longueur de prolongement de 300 mètr.

Les tableaux qui suivent indiquent quel a été l'emploi des crédits alloués aux budgets de 1841 et 1842, pour le service des ports et côtes.

EXERCICE 1841.

Crédit alloué, chap. II, art. 15 du budget fr. 214,632 08

Sommes payées ou engagées.

Port d'Ostende.

Entretien de l'avant-port	fr. 43,300 00
Entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens.	2,750 00
Entretien des écluses du bassin de commerce.	1,100 00
Renouvellement du quai plein en charpente dans le sas de l'écluse du bassin de commerce	8,405 00
Renouvellement de la paire de portes de flot, à la tête aval de l'écluse du bassin de commerce	4,975 00
Déblai à la suite de l'accident survenu à l'estacade dite le <i>Nouveau-Quai</i>	6,134 87
Réparations des dégâts causés à l'estacade de la jetée d'est par le bateau à vapeur le <i>Wilberforce</i>	1,175 90

Port de Nieuport.

Travaux d'entretien du port de Nieuport	17,133 33
Etablissement d'un chemin de halage à l'estacade de la jetée d'est	4,399 91
A reporter.	fr. 89,373 11

Report. fr.	89,373 11
Tenuc en état de manoeuvre des écluses pendant les gelées	496 44
Côte de Blankenberghe :	
Travaux d'entretien	111,400 00
Location de terrains servant de dépôts aux matériaux nécessaires à l'entretien	185 90
Personnel des ports et côtes.	13,778 12
Total fr.	<u>215,233 57</u>

EXERCICE 1842.

Crédit alloué, chap. II, art. 15 du budget. fr.	<u>219,833 30</u>
---	-------------------

Sommes payées ou engagées.

Port d'Ostende :	
Entretien de l'avant-port fr.	43,300 00
Entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens	2,750 00
Entretien des écluses du bassin de commerce.	920 00
Reconstruction du côté gauche du sas de l'écluse du bassin de commerce	13,700 00
Réparation des dégâts causés à l'estacade de la jetée d'Est par le bateau à vapeur <i>City of Edimbourg</i>	6,784 10
Escaliers et ponts-volants	598 60
Port de Nieuport :	
Travaux d'entretien du port de Nieuport	17,133 33
Renouvellement des portes d'amont de la nouvelle écluse de Furnes	2,700 00
Travaux extraordinaires de grosse réparation au quai d'échouage .	12,000 05
Côte de Blankenberghe :	
Travaux d'entretien	111,400 00
Location de terrains servant de dépôts aux matériaux nécessaires à l'entretien	185 90
Personnel des ports et côtes	14,541 07
Total fr.	<u>226,013 05</u>

Les tableaux qui précèdent établissent que, sur les crédits alloués pour le service des ports et côtes, aux budgets des exercices 1841 et 1842, il y a des insuffisances qui s'élèvent, pour 1841, à fr. 601-49 et, pour 1842, à fr. 6,179-75.

Ces deux sommes devront être prélevées sur le crédit demandé au budget de 1844.

Personnel des ports et côtes.

Le personnel des ports et côtes, pour lequel on demande une somme de fr. 16,917-82, est le suivant :

Avant-port d'Ostende et côte, entièrement à charge de l'État :

1 chef-éclusier, au traitement annuel de fr. 1,080	fr. 1,080
1 chef-aide-éclusier, id.	800 800
3 aides-éclusiers, id.	700 2,100
5 cantonniers maritimes, id.	540 2,700
4 gardes-dunes, id.	300 1,200
	fr. 7,880 00

Arrière-port d'Ostende, moitié à charge de l'État, et moitié à charge de la province :

1 éclusier à Slykens, au traitement annuel de fr. 900	fr. 450
1 aide-éclusier, id.	640 320
	fr. 770 00

Moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende :

1 éclusier, au traitement annuel de . . . fr. 800	fr. 400
3 aides, id.	640 960
	fr. 1,360 00

Port de Nieuport, deux tiers à charge de l'État, un tiers à charge de la province :

3 éclusiers, au traitement annuel de . . . fr. 800	fr. 1,600 00
3 aides-éclusiers, id.	600 800 00
1 garde, id.	500 333 32
	fr. 2,733 32

Côte de Blankenberghe, entièrement à charge de l'État :

3 surveillants, au traitement de	fr. 3,832 50
Réserve pour augmentations éventuelles	342 00
	fr. 16,917 82

ART. 18. — PHARES ET FANAUUX.

Somme demandée : fr. 2,897-37.

La somme demandée pour le service des phares et fanaux, présente une majoration de fr. 1,897,-37 sur le crédit alloué au budget de 1843.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Entretien des phares et fanaux.	fr. 597 37
2 ^o Renouvellement de la charpente d'échafaudage du fanal placé au musoir de la jetée d'ouest du port d'Ostende.	1,300 00
3 ^o Grosses réparations à la maçonnerie du fortin sur lequel est établi le fanal à Blankenberghe ; couche d'asphalte pour tenir à sec la demeure du garde.	1,000 00
	fr. 2,897 37

L'entretien des phares et fanaux est adjugé pour un terme de 6 années, à partir du 1^{er} janvier 1839, au prix annuel de fr. 597-37.

SECTION IV.

BATIMENTS CIVILS.

ART. 19. — ENTRETIEN ET RÉPARATION DES HÔTELS, ÉDIFICES ET MONUMENTS DE L'ÉTAT.

Somme demandée pour 1844.	fr.	52,600
Somme accordée pour 1843		<u>34,000</u>
Différence en plus.	fr.	<u>18,600</u>

Cette différence résulte des dépenses à faire pour réparation et entretien des propriétés acquises par l'État par suite du traité du 5 novembre 1842, et de la convention avec la ville de Bruxelles.

Ces propriétés sont, d'une part :

L'ancien palais du prince d'Orange, situé Place Royale ;

Le nouveau palais du prince d'Orange, boulevard du Régent ;

Le palais de Tervueren ;

Le Château de Ravenstein.

Et, d'autre part :

Le palais dit de l'*Ancienne Cour* ;

Le palais de l'Industrie, les bibliothèques royales et les bâtiments et dépendances occupés par le sieur Lion ;

Les bâtiments et dépendances, situés rue du Musée et occupés par le concierge ;

L'observatoire royal.

Tous ces bâtiments exigent des réparations plus ou moins considérables, et la dépense à faire à l'observatoire est seule évaluée à fr. 5,000.

Les toitures, les conduits d'eau et les gouttières réclament surtout de grandes améliorations.

Toutefois, l'on s'est borné, pour 1844, au plus strict nécessaire ; l'on ne demande, en effet, que fr. 3,600 pour les bâtiments acquis par le traité du 5 novembre 1842, et fr. 15,000 pour les édifices cédés à l'État par la ville de Bruxelles.

Ces deux sommes sont loin d'être suffisantes pour entreprendre tout ce qu'il conviendrait de faire dans l'intérêt de la conservation des édifices auxquels elles sont affectées.

Le chiffre de fr. 34,000, voté l'année dernière pour le service des bâtiments

civils, tel qu'il existait à cette époque, est resté absolument le même, et la majoration demandée ne concerne que les propriétés réunies depuis au domaine de l'État.

ART. 20. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET TRAVAUX D'AMÉLIORATION.

Somme demandée pour 1844.	fr.	72,100
Somme accordée pour 1843		<u>31,000</u>
Différence en plus.	fr.	<u>41,100</u>

Les fr. 72,100 demandés sont destinés :

1° A établir des persiennes au nouveau bâtiment construit au ministère de la justice pour l'administration de la sûreté publique ;

2° A construire un passage couvert entre les deux hôtels occupés par le Département de l'Intérieur ;

3° A approprier l'ancien hôtel du prince d'Orange, Place Royale, pour y établir le Ministère des Travaux Publics ;

4° A donner de l'extension à des constructions commencées à l'hôtel du gouvernement provincial à Mons.

Ces propositions se justifient de la manière suivante :

1° Le placement de persiennes au bâtiment construit l'année dernière à l'hôtel du Ministère de la Justice pour l'administration de la sûreté publique, est réclamé avec instance.

La façade de ce nouveau bâtiment est, en effet, exposée au midi, et pour rendre supportable, pendant les mois d'été, la température des quinze ou seize bureaux qui prennent leur jour de ce côté, il est indispensable de les garantir des rayons solaires au moyen de persiennes.

Le chiffre de fr. 3,100, demandé pour cet objet, résulte d'une estimation faite par l'ingénieur en chef chargé du service des bâtiments civils.

L'on pourrait, à la rigueur, remplacer les persiennes par des jalousies dont la dépense de premier établissement serait un peu moindre, mais qui, en définitive, seraient plus coûteuses, à cause de leur peu de durée et des réparations fréquentes qu'elles exigeraient.

2° La construction d'un passage couvert, évaluée à fr. 2,000, est indispensable pour établir une communication facile de l'un à l'autre des deux hôtels occupés par les bureaux du ministère de l'intérieur et par le chef de ce département.

Cette amélioration est vivement réclamée dans l'intérêt du service.

3° L'hôtel anciennement occupé par le prince d'Orange, Place Royale, exige des travaux d'appropriation évalués par les ingénieurs à la somme de fr. 82,000.

Cette dépense ne doit nullement paraître élevée, si l'on considère que, pour approprier cet hôtel à sa nouvelle destination, il a fallu y exécuter des

constructions assez vastes et destinées aux bureaux du Département des Travaux Publics.

Des changements notables doivent aussi être opérés aux bâtiments existants qui exigent en outre de fortes réparations de toute nature.

Cette dépense sera, du reste, amplement compensée par l'économie du loyer de fr. 11,000 que l'on paie aujourd'hui pour les maisons occupées par le ministère, et qui présentent le double inconvénient de ne point répondre convenablement à leur destination et de se trouver par trop éloignées de toutes les administrations publiques.

Une somme de fr. 40,000, destinée à ces travaux, se trouve comprise dans les crédits supplémentaires demandés pour 1843.

L'on se borne donc à demander au budget de 1844, les fr. 42,000, destinés à parfaire le chiffre de l'estimation.

4^o Une somme de fr. 11,500 a été allouée au budget de 1843, pour travaux d'amélioration à entreprendre à l'hôtel du gouvernement provincial à Mons; mais, depuis le vote de ce budget, l'on a reconnu l'indispensable nécessité de donner de l'extension aux travaux projetés.

Voici ce qu'écrivait à cet égard, M. le gouverneur du Hainaut :

« Les Chambres ont alloué une somme de fr. 11,500, pour faire à l'hôtel du » gouvernement provincial certains travaux de consolidation.

» On est aujourd'hui sur le point d'exécuter ceux de ces travaux que réclame » l'aile du bâtiment où se trouvent les appartements royaux, à l'étage, et le » grand salon de réception au rez-de-chaussée.

» Lorsque la somme de fr. 11,500 a été demandée et accordée, on s'est » imaginé qu'avec cette somme on pourrait faire des travaux de consolidation » durables, parce qu'on espérait que le mur de façade, quoique vieux, aurait » pu supporter la fatigue résultant d'un remaniement dans les poutres, les » corps des cheminées et les murs de refend.

» Aujourd'hui qu'on s'est livré à un examen plus attentif, l'on s'est convaincu » qu'on ne saurait, sans de grands dangers, opérer aucun changement notable » dans la distribution des appartements et des plafonds. Cependant il est » reconnu d'autre part, que, sans ce remaniement on ne peut faire rien de bon, » rien de définitif, rien, en un mot, que du provisoire.

» Il est donc de mon devoir de faire connaître, que si l'on dépense l'allocation portée au budget de 1843, comme on l'avait d'abord projeté, ce sera, » avant six ans d'ici, une dépense perdue, outre que l'hôtel n'y gagnera ni sous » le rapport de l'embellissement ni sous le rapport de la commodité, tandis » que, si l'on pouvait ajouter à cette allocation un supplément de subside au » budget de 1844, on pourrait donner aux fonds votés une destination d'une » utilité permanente. »

C'est par suite de ces observations et d'après les propositions de l'ingénieur en chef des bâtiments civils, qu'une nouvelle allocation de fr. 25,000 est demandée au budget.

CHAPITRE III.

Chemin de fer. — Postes.

SECTION II.

POSTES (1).

ART. 5. — PERSONNEL.

La somme allouée pour le personnel des postes au budget de 1843, est de fr. 800,000.

Celle demandée au budget de 1844 s'élève au même chiffre.

Voici l'état actuel de la dépense :

1 ^o Inspecteur-général et directeurs provinciaux	fr.	57,500
2 ^o Contrôleurs		31,300
3 ^o Percepteurs		143,405
4 ^o Commis et adjoints-commis		124,500
5 ^o Distributeurs.		32,211
6 ^o Facteurs		111,920
7 ^o Facteurs ruraux.		298,980
8 ^o Boitiers		3,025
Total.	fr.	<u>802,841</u>

(Pour les détails et subdivisions de chacun de ces chiffres, voir les tableaux ci-annexés sous les nos V, VI, VII, VIII, IX, X, XI et XII).

Bien que le total des traitements des agents de tous grades dépasse de fr. 2,841 le chiffre alloué au budget, on n'a cependant pas excédé les limites du crédit, attendu que le paiement de toutes les sommes n'a pas pris cours au 1^{er} janvier de cette année.

Beaucoup de propositions d'une incontestable utilité ont dû rester sans exécution, par suite de l'insuffisance du crédit accordé par le personnel des postes.

(1) Les développements de la 1^{re} section, *Chemin de fer*, feront l'objet d'un cahier séparé.

C'est ainsi que l'on a dû ajourner :

- 1° La création de nouveaux bureaux ;
- 2° La nomination, vivement réclamée, de plusieurs facteurs de ville nouveaux ;
- 3° Le complément de personnel nécessaire pour assurer la bonne exécution du service rural.

Tout en restant dans les limites du budget, il a cependant été possible de faire droit à quelques-unes des réclamations les plus urgentes.

En effet, en comparant les développements donnés ici à l'appui du budget de 1844, avec ceux fournis à l'appui du budget de 1843, on trouve :

- 1° Que les distributions de Jemeppe et Mouscron ont été érigées en perceptions ;
- 2° Qu'il a été créé deux distributions nouvelles à Hamme et à Zele ;
- 3° Que le nombre de commis et adjoints-commis, qui, en 1842, n'était que de 31, a été porté à 39 ; et que, sans majoration de crédit, on a pu faire face à une dépense de fr. 3,300, résultant de ces nouvelles nominations ;
- 4° Que le nombre des facteurs de ville s'est accru de trois ;
- 5° Que le nombre des facteurs ruraux qui, en 1842, n'était que de 530, s'élève aujourd'hui à 546, et que les traitements des 16 agents nouveaux et les augmentations qu'il a fallu donner à quelques autres facteurs, montent ensemble à la somme de fr. 10,162 ;
- 6° Enfin, que la nomination de dix nouveaux boîtiers a donné lieu à une augmentation de dépense de fr. 900.

ART. 6. — MATÉRIEL.

La somme de fr. 370,546, demandée pour 1844, est la même que celle allouée au budget de 1843.

Elle se décompose comme suit :

1° Frais de bureau de l'inspecteur-général, des directeurs provinciaux et des percepteurs	fr. 30,600
(Voir à cet égard le tableau ci-annexé n° XIII).	
2° Frais de loyer des percepteurs	40,300
(Voir le même tableau).	
3° Papiers, impressions, timbres, cachets, boîtes, etc.	28,000
4° Frais de tournée.	15,000
5° Transport des dépêches	256,646
(Voir le tableau, annexe n° XIV).	
	fr. 370,546
	370,546

On voit, d'après ce qui précède, que les deux sommes portées au projet de

budget de 1844, pour le personnel et le matériel des postes, sont les mêmes que celles accordées en 1843, s'élevant à un total de fr. 1,170,546.

Lorsque le projet de budget pour l'exercice 1844 a été rédigé, le Gouvernement, animé du désir de n'y faire figurer aucune dépense nouvelle, n'a pas cru pouvoir demander une augmentation de crédit pour le service des postes.

Il avait néanmoins dès lors reconnu la nécessité d'une majoration de fr. 100,000, dont l'emploi eût été le suivant :

- 1^o fr. 50,000 pour la création de nouveaux bureaux ;
- 2^o 50,000 pour l'amélioration du service de la distribution.

Création de nouveaux bureaux.

Le nombre des bureaux de poste existant en Belgique, au moment de la révolution de 1830, s'élevait à 62. On comptait, en outre, à la même époque, 77 distributions.

Depuis lors de nouveaux bureaux et de nouvelles distributions ont été successivement créés dans les localités indiquées au tableau ci-annexé sous le n^o XV, qui mentionne également la date de chacune de ces créations.

Aujourd'hui les 2,514 communes dont se compose la Belgique, depuis l'exécution du traité du 19 avril 1839, sont desservies par 171 établissements de poste, dont 93 perceptions et 78 distributions, réparties entre les neuf provinces du royaume de la manière indiquée ci-après :

Provinces.	Nombre de perceptions.	Nombre de distributions.	Total des établissem ^{ts} de poste par province.
Anvers	7	7	14
Brabant.	10	11	21
Flandre occidentale.	16	4	20
Flandre orientale.	14	9	23
Hainaut	17	10	27
Liège.	10	9	19
Limbourg	6	6	12
Luxembourg	8	9	17
Namur	5	13	18
Total . . .	93	78	171

Ce nombre de bureaux n'est en rapport, ni avec le chiffre de notre population, ni avec le développement de nos relations commerciales et industrielles.

La France, dont la population est d'environ 34,000,000 d'habitants, possédait, en 1842, 1,935 directions et 820 distributions, en tout 2,755 établissements de poste. On y comptait donc un bureau pour 12,342 habitants, tandis qu'en Belgique, on ne trouve qu'un bureau sur 23,392 habitants.

Le développement que le commerce et l'industrie ont pris, depuis quelques années, sur plusieurs points de notre pays, a fait augmenter, dans une proportion très forte, les correspondances. Cependant, plusieurs localités, où l'administration des postes perçoit annuellement pour fr. 8 à 10,000 de ports de lettres, n'ont encore qu'un simple bureau de distribution.

D'autres communes ayant une population de 10,000 âmes et faisant un commerce assez considérable, sont encore dépourvues d'établissements de poste.

Un pareil état de choses ne peut être maintenu en présence des facilités qu'offrent aujourd'hui nos nouvelles voies de communication pour correspondre en quelques heures d'une extrémité du pays à l'autre.

Aussi un grand nombre de communes ont-elles adressé au Gouvernement des demandes tendant à obtenir, soit un bureau de poste, soit une distribution.

Afin de pouvoir faire droit à une partie de ces demandes, il faudrait porter au budget du Département des Travaux Publics, une majoration de crédit, spécialement destinée à faire face aux dépenses qui résulteraient de la création d'un certain nombre de nouveaux bureaux.

Ces dépenses peuvent être évaluées, terme moyen, à fr. 2,000, par bureau de perception, et à fr. 1,200, par bureau de distribution.

Parmi les localités qui ont des titres à obtenir un bureau de perception, on peut classer Aerschot, Tubise, Assche, Waterloo, Iseghem, Wervicq, St-Ghislain, Fontaine-l'Évêque, le Fayt-lez-Seneffe, Dolhain-Limbourg, Hamut, Habay-la-Neuve, La Roche, Vielsalm, Couvin, Gembloux, Puers, etc.

Parmi les communes où il conviendrait d'établir une distribution, on peut citer, entre autres, Ciney, Willebroeck, Contich, Perwez, Léau, Lennick-St-Quentin, le Roeulx, Frasnes, Châtelet, Aubel, Theux, Brée, etc.

En portant à 25 le nombre des perceptions et à 20 celui des distributions à créer dans les communes dont les demandes seront reconnues les plus fondées, ces créations nouvelles donneraient lieu à une dépense annuelle de fr. 74,000; mais, comme, dans plusieurs endroits, il suffirait d'ériger en perception la distribution déjà établie et que, pour d'autres, il serait possible d'utiliser en partie les moyens de transport existants, ce chiffre pourrait être réduit d'un tiers environ.

Depuis peu d'années, le nombre des établissements de poste a été presque doublé en France, et certes l'administration ne les aurait pas multipliés à ce point, si l'expérience ne lui avait pas démontré, que des améliorations de cette nature produisent toujours une augmentation sensible de recettes. En Belgique l'établissement de nouveaux bureaux a amené des résultats également favorables.

L'accroissement le plus prononcé que les recettes aient obtenu chez nous depuis 1830, a eu lieu en 1836, et c'est précisément pendant cet exercice, que le plus grand nombre de nouveaux bureaux a été mis en activité.

Service de la distribution.

Depuis que le chemin de fer a atteint, dans les différentes directions, les points extrêmes du pays, il a été possible d'accélérer considérablement le transport des dépêches et de multiplier le nombre des expéditions journalières entre toutes les localités de quelque importance.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour que la transmission des correspondances s'opère avec la célérité que le public est en droit d'exiger dans un pays que le rail-way sillonne en tous sens. Et notamment le service important de la distribution ne répond plus, en aucune manière, aux besoins de l'époque.

Complément indispensable des transports, la distribution des lettres à domicile ne se fait pas maintenant à chaque arrivée de dépêches; même dans les villes et dans plusieurs localités secondaires, ce service est resté, à peu près, ce qu'il était il y a plusieurs années, c'est-à-dire que l'on n'y fait, par jour, qu'une distribution ou deux tout au plus.

L'administration a fait, dans les limites de son budget, tout ce qui était possible pour porter remède à un semblable état de choses. Le nombre des facteurs a été augmenté. Ceux de ces agents qui n'étaient salariés que pour faire un service de quelques heures par jour, ont reçu une majoration de traitement, en même temps qu'on leur a imposé un travail plus considérable.

Pour améliorer le service de la distribution il faudrait une augmentation de crédit de fr. 50,000, qui permettrait de créer de 50 à 60 facteurs nouveaux et d'augmenter les traitements d'un certain nombre de ces agents, aujourd'hui trop peu rétribués pour pouvoir être entièrement à la disposition de l'administration.

Au moyen de ces modifications dans le nombre et les traitements des facteurs, il serait possible de faire distribuer les lettres dans toutes les localités où il y a un bureau de perception, à chaque arrivée de dépêches, et de diminuer l'étendue de plusieurs tournées de la poste rurale, trop fortes, maintenant, pour que les facteurs puissent les desservir convenablement et être rentrés avec les lettres recueillies avant le départ des courriers.

Pendant les dix dernières années, la progression des recettes ne s'est arrêtée qu'alors qu'il a été impossible de perfectionner le service à défaut de majoration de crédit.

Il suffira, pour s'en convaincre, d'examiner le relevé ci-dessous :

Tableau comparatif des recettes opérées par l'administration des postes et des sommes allouées aux budgets pour cette administration pendant les années 1832 à 1842.

Désignation des années.	Recettes nettes.	Sommes allouées aux budgets.
1832	fr. 1,984,045 20	fr. 675,955 21
1833	1,961,482 17	607,287 00
1834	2,087,132 39	776,948 00
1835	2,166,671 26	759,998 00
1836	2,434,679 55	886,546 00
1837	2,692,723 79	935,246 00
1838	2,845,047 73	968,546 00
1839	2,953,997 47	968,546 00
1840	2,926,711 54	968,546 00
1841	3,028,866 81	1,045,546 00
1842	3,158,114 18	1,170,546 00

Ainsi, depuis 1832, en majorant le chiffre de la dépense de fr. 494,591, on a obtenu une augmentation de recette de fr. 1,174,069.

En 1833, il y a eu diminution de dépense; la recette a également diminué.

En 1840, la dépense est restée au taux auquel elle se trouvait en 1838 et 1839; la recette a fléchi un instant pour se relever d'une manière assez sensible en 1841, année pour laquelle le budget des dépenses a été majoré de fr. 77,000.

59

ANNEXES.

60

ANNEXES.

N^o I.*État général des dépenses d'entretien des routes de l'État en 1844.*

INDICATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	<i>Observations.</i>
Province d'Anvers.		
Anvers à Sempst.	14,900 00	
Anvers vers Breda	9,600 00	
Anvers à Turnhout	14,890 00	
Malines vers Louvain	1,450 00	
Anvers vers Berg-op-Zoom.	4,600 00	
Turnhout à la limite de la province de Brabant vers Diest	8,400 00	
	53,840 00	
Province de Brabant.		
Bruxelles à la limite de la province vers Malines	9,900 00	
Bruxelles à la limite de la province vers Alost.	12,650 00	
Bruxelles à la limite de la province vers Ninove	9,600 00	
Bruxelles par Hal jusqu'à la limite de la province vers Braine-le-Comte	13,420 00	
Bruxelles jusques aux Quatre-Bras, avec embranchement des Quatre-Bras jusqu'à la limite de la province vers Charleroy	26,600 00	
Bruxelles à la route de St-Michel au Docq	24,800 00	
Bruxelles à Louvain.	15,490 00	
Louvain à la limite de la province vers St-Trond	22,500 00	
De la limite de la province vers Malines à Louvain	9,700 00	
Louvain à la limite de la province vers Namur	19,510 00	
Louvain à la limite de la province vers Hasselt	17,700 00	
Tirlemont à St-Michel	25,800 00	
Mont-St-Jean à la limite de la province vers Binche.	23,500 00	
Nivelles aux Quatre-Bras et des Quatre-Bras jusqu'à la limite de la province de Namur y compris la partie dans le Hainaut.	13,000 00	
Assche vers Termonde	2,600 00	
A reporter	246,770 00	

INDICATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	<i>Observations.</i>
Report	246,770 00	
Hal à la limite de la province vers Enghien	5,900 00	
Embranchements de la porte de Schaerbeek à la place de la Reine, de St-Josse-ten-Noode et d'Ixelles	2,500 00	
Traverse de Louvain, toutes les rues faisant partie de la grande voirie	3,700 00	
Traverse de Bruxelles, toutes les rues faisant partie de la grande voirie	6,500 00	
Diest à Beeringen y compris la partie située dans le Limbourg	13,500 00	
Diest à la limite de la province vers Turnhout	2,754 70	Cette route n'est à l'état d'entretien que depuis le 1 ^{er} septembre 1843.
Mont-St-Jean à Tervueren	1,723 50	Id.
Province de la Flandre occidentale.	233,348 20	
De la limite de la Flandre orientale par Bruges à Ostende.	13,500 00	
De la limite de la Flandre orientale à Vive-St-Éloy, à la limite de la France au Risquonstout	11,460 69	
Ostende à Nieuport	4,200 00	
Spermaïlle par Furnes à la Panno et de Furnes à Elzendamme	12,626 00	
Elzendamme à Ypres	7,480 00	
Ypres à Menin	5,600 00	
Menin par Courtray à la limite de la province vers Warcoing	13,475 00	
Furnes vers Dunkerque par la digue du canal	2,750 00	
De la limite des deux Flandres à Thourout	7,400 00	
Thourout jusqu'à la route de 1 ^{re} classe n° 8, près d'Ostende	10,900 00	
Courtray à la limite vers Audenarde	9,031 02	
Nieuport à la croisée de Ghistelles	5,490 00	
De la croisée de Ghistelles à la frontière de la Hollande vers l'Écluse	14,550 00	
Blankenberghe à la poste de Pitthem	13,930 00	
De la poste de Pitthem à Courtray	5,042 70	
De la limite de la France par Rousbrugge et Poperinghe à Ypres	10,600 00	
Ypres par Warneton au Pont-Rouge à la limite de la France	4,899 00	
Nieuport à Furnes	4,145 00	
Gheluwe par Wervicq à Commines	3,290 00	
Roulers à Iseghem	5,300 00	
Kerkhove à Vive-St-Éloy	3,199 00	
A reporter	163,918 41	

INDICATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	<i>Observations.</i>
Report.	168,918 41	
Thielt vers Eecloo	2,200 00	
Pervyse à Dixmude.	2,700 00	
Blankenberghe à Bruges par Zuyenkerke	2,590 00	
Poperinghe vers Cassel	5,370 00	
	181,778 41	
Province de la Flandre orientale.		
De la limite du Brabant à Gand	16,500 00	
Gand à la limite vers Bruges, avec l'embranchement de Maldegheem vers Aerdenburg.	17,400 00	
De la Tête-de-Flandre à Gand	21,590 00	
Gand à la limite vers Courtray	12,999 00	
De la limite du Brabant à Termonde	4,290 00	
De la limite du Brabant à Ophasselt.	6,300 00	
Gand à la limite du Hainaut par Grammont	15,950 00	
Gand à la limite du Hainaut par Renaix	18,950 00	
Peteghem à la limite de la Flandre occidentale	4,740 00	
Audenarde à la limite de la Flandre occidentale.	5,700 00	
St-Nicolas à Alost	9,400 00	
Alost à Grammont avec l'embranchement d'Alost vers Ninove	14,400 00	
Termonde à Lokeren	4,000 00	
Audenarde à Grammont	10,500 00	
Renaix vers Lessines	1,700 00	
Ophasselt à Nederbrakel	4,300 00	
	168,719 00	
Province de Hainaut.		
De la limite vers Bruxelles à Mons	16,500 00	
Mons à la frontière française vers Valenciennes	10,900 00	
De la limite vers Courtray à Tournay	7,400 00	
Tournay à Bary	7,900 00	
Bary au Rond-de-Ville	16,900 00	
Rond-de-Ville à Hornu.	8,400 00	
Mons à Beaumont.	15,980 00	
Beaumont vers Philippeville.	2,360 00	
De la limite vers Bruxelles à Ghislenghien	13,400 00	
Ghislenghien à Ath	6,200 00	
Ath à Bary.	14,870 00	
De la limite vers Bruxelles à Bray.	32,500 00	
De la limite vers Bruxelles à Charleroy	22,700 00	
A reporter.	176,010 00	

INDICATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	<i>Observations.</i>
Report	176,010 00	
Charleroy à la limite vers Philippeville	24,480 00	
De la limite vers Namur à Charleroy	19,400 00	
Charleroy à Bray	28,800 00	
Bray au Petit-Versailles	8,550 00	
De la limite vers Grammont à Ghislenghien.	12,780 00	
Ath au pont à bascule de Nimy	10,580 00	Les travaux sont exécutés en régie.
Mons à la frontière vers Maubeuge	8,600 00	
De la limite vers Renaix à Bury	8,990 00	
Bury à la frontière vers Condó	3,699 00	
Tournay vers Lille	5,660 00	
Tournay à la frontière vers St-Amand	3,780 00	
Enghien à Soignies	7,883 00	Id.
Soignies à Marimont	13,500 00	
Lodelinsart à la Sambre	10,450 00	
Beaumont à Chimay	8,980 00	
Lessines à la limite vers Renaix	11,970 00	
Traverses de la ville de Mons, faisant partie de la grande voirie	4,800 00	
Mons à Tournay, éclairage du pont-levis de St-Ghislain. .	284 00	
	369,196 00	
Province de Liège.		
De la limite vers St-Trond à Liège par Oreye.	17,800 00	
Liège à la frontière prussienne	18,600 00	
Liège à Vivegnis	4,100 00	
Embranchement de Francorchamps vers Stavelot.	2,180 00	
Liège à Huy	20,400 00	
Huy à la limite de la province de Namur	4,900 00	
Tilleur à la limite de la province vers Havelange.	14,200 00	
Embranchement de Frayneux à Marche par Terwagne . .	5,300 00	
Liège à l'origine de l'embranchement de la Maison Blanche à Eupen	41,900 00	
Battice à Verviers.	9,160 00	
Verviers à Theux	3,670 00	
Liège à la limite vers Tongres	8,800 00	
Traverses de la ville de Liège faisant partie de la grande voirie	7,000 00	
Huy à Hannut	10,000 00	
Aubel à la Minerie	2,090 00	
Aywaille vers Bastogne	4,800 00	
A reporter.	174,900 00	

INDICATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	<i>Observations.</i>
Report. Hannut à la limite vers Namur Routes communes aux royaumes belge et prussien.	174,900 00 6,900 00 3,850 00	
Province de Limbourg.	185,650 00	
De la limite du Brabant à celle de Liège par St-Trond, y compris la traverse de cette ville St-Trond à Maestricht, y compris la traverse de Tongres Embranchement autour de Maestricht par Veltwezel et Lanaken Maestricht vers Wesel, y compris la traverse de Maeseyck } De la limite vers Liège à Hasselt, y compris les traverses de Tongres et de Hasselt Hasselt à la limite de la province vers Bois-le-Duc. Hasselt à la limite du Brabant vers Diest Hasselt à St-Trond Tongres à Bilsen Hasselt à la Meuse (1 ^{re} section)	25,500 00 16,000 00 25,000 00 22,000 00 16,500 00 20,900 00 11,000 00 10,799 18 3,000 00	Les travaux sont exécutés en régie.
Province de Luxembourg.	150,699 18	
De la limite de la province de Namur au pont en fer de Martelange, y compris la traverse de Marche. Du pont de Martelange à la frontière près de Steinfort De la limite de la province de Namur au pont à la sortie de Neufchâteau Du pont à la sortie de Neufchâteau jusqu'à la route de 1 ^{re} classe n° 3 à l'entrée d'Arlon Aubange à la limite du Grand-Duché vers Luxembourg Arlon à Longwy De la corne du bois des Pendus vers Longuyon, y compris la traverse de Virton Champlon à Recogne. Traverse de St-Hubert Bouillon à la frontière française Marche à Terwagne. Partie située dans cette province. Recogne à Bouillon et partie de la route de Beauraing à Bouillon située dans cette province Bastogne vers Aywaille Bastogne vers Ettelbruck. Champlon à Laroche Aubange à St-Mard.	29,940 00 15,995 00 12,000 00 11,995 00 1,100 00 7,800 00 9,290 00 6,240 00 360 00 540 00 1,980 00 11,000 00 16,900 00 3,862 50 4,500 00 3,897 75	
	139,400 25	

INDICATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	<i>Observations.</i>
Province de Namur.		
De la limite vers Bruxelles à Namur	12,600 00	
Namur à la limite vers Marche	14,500 00	
Namur à Dinant	16,900 00	
Dinant à la limite vers Givet	5,036 00	Travaux exécutés en régie.
De la limite vers Beaumont à Dinant	10,990 00	
Dinant à la limite vers Neufchâteau	8,000 00	
De la limite vers Liège à Namur	10,590 00	
Marche à Terwagne, partie située dans cette province . .	5,300 00	
Traverses de la ville de Namur, faisant partie de la grande voirie	1,790 00	
Traverse de la ville de Dinant faisant partie de la grande voirie	4,000 00	
Falmignoul à Beauraing	5,360 00	Id.
Beauraing à Bouillon	12,900 00	
Docq vers Fleurus	7,900 00	
Namur vers Louvain	9,490 00	
Namur vers Hannut	7,015 00	
Traverse de la ville de Namur faisant partie de la route de Namur vers Hannut	2,380 00	
Ciney au bois de St-Remy	4,945 00	
Rochefort à Grupont	3,498 96	
143,194 96	143,194 96	

RÉCAPITULATION.

PROVINCES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	<i>Observations.</i>
Anvers.	53,840 00	
Brabant	283,348 20	
Flandre occidentale	181,778 41	
Flandre orientale.	168,719 00	
Hainaut.	369,196 00	
Liège.	185,650 00	
Limbourg	150,699 18	
Luxembourg	139,400 25	
Namur	143,194 96	
	1,675,826 00	
<i>Sections de routes nouvelles qui doivent être mises à l'état d'entretien en 1844.</i>		
Philippeville vers Givet 8,500 00	}	
Rochefort à St-Hubert, section de Grupont à St-Hubert 2,000 00		
Ciney à Rochefort, section du bois de St-Remy à Rochefort 2,360 00		29,680 00
Hasselt vers la Meuse (2 sections et la partie aux abords du pont de Lanklaer) 3,553 50		
Route cédée par la Société Générale 9,766 50		
Bastogne à Neufchâteau (1 ^{er} lot) 3,500 00		
Total porté au projet de budget.	1,705,506 00	

N^o II.

Etat général des sommes dépensées depuis 1830, pour construction de routes.

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	CRÉDITS ORDINAIRES des ROUTES.	CRÉDITS de 2 et 6 MILLIONS.	SUBSIDES acceptés et versés au trésor en vertu de l'art. 5 de la loi du 10 mars 1838	TOTAL.	Observations.
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
ANVERS.					
Routes de l'Etat	179,249	980,451	•		
— provinciales et communales.	514,534	•	23,741		
— concédées (néant).....	•	•	•		
	693,783	980,451	23,741	1,697,975	
BRABANT.					
Routes de l'Etat.....	388,423	221,849	•		
— provinciales et communales.	596,593	40,549	2,500		
— concédées	33,000	•	•		
	1,018,016	262,398	2,500	1,282,914	
FLANDRE OCCIDENTALE.					
Routes de l'Etat.....	439,094	507,856	•		
— provinciales et communales.	29,000	•	•		
— concédées (néant).....	•	•	•		
	468,094	507,856	•	975,950	
FLANDRE ORIENTALE.					
Routes de l'Etat.....	270,292	515,183	•		
— provinciales et communales.	43,800	•	7,500		
— concédées	121,570	•	30,000		
	435,662	515,183	37,500	988,345	La majeure partie de la somme de fr. 988,345 a été employée à la construction de deux routes de l'Etat, celle de Lessines à Renaix et de Nimove à Neduebrakel; la province ayant construit six routes sans le recours de l'Etat.
HAINAUT.					
Routes de l'Etat.....	717,261	•	•		
— provinciales.....	165,000	240,349	•		
— concédées	453,518	236,703	•		
	1,335,779	477,052	•	1,812,831	Par suite du système adopté par la province pour l'établissement des routes nouvelles, la somme de fr. 477,052 portée ci-contre n'a pu recevoir sa destination complète que dans le courant de l'année dernière, alors que l'emprunt de 8 millions se trouvait déjà totalement engagé: c'est aussi par suite de cette circonstance que la province n'a pas obtenu une part plus élevée.
LIEGE.					
Routes de l'Etat.....	554,534	1,654,825	•		
— provinciales et communales	38,000	•	•		
— concédées	206,000	•	75,763		
	798,534	1,654,825	75,763	2,529,122	
A reporter.....	9,287,137	

DESIGNATION DES PROVINCES.	CRÉDITS ORDINAIRES des ROUTES.	CRÉDITS de 2 ^e et 6 ^e MILLIONS.	SUBSIDES acceptés et versés au trésor en vertu de l'art. 5 de la loi du 10 mars 1838	TOTAL.	Observations.
	Francs.	Francs.	Francs.		
Report.....	9,281,137	
LIMBOURG.					
Routes de l'Etat.....	1,051,923	1,307,510	»		Dans le chiffre de fr. 1,307,510 se trouve comprise une somme de 324,000 francs affectée à la construction des routes de Rumonde à Horn et de Heerlen à Sittard, situées dans la partie cédée.
— provinciales.....	96,111	»	»		
— concédées (néant).....	»	»	»		
	1,148,034	1,307,510	»	2,455,544	
LUXEMBOURG.					
Routes de l'Etat.....	928,895	1,737,046	»		Dans le chiffre de fr. 1,737,046 se trouve comprise une somme de 576,000 francs employée à l'établissement de la section de la route de Bastogne à Ettelbruck, située dans la partie cédée.
— provinciales.....	303,218	»	»		
— concédées (néant).....	»	»	»		
	1,232,113	1,737,046	»	2,969,159	
NAMUR.					
Routes de l'Etat.....	1,412,837	557,679	»		
— provinciales.....	194,925	»	»		
— concédées.....	104,000	»	»		
	1,711,762	557,679	»	2,269,441	
Total.....	16,981,281	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Anvers.....	693,783	980,451	23,741	1,697,975
Brabant.....	1,018,016	262,398	2,500	1,282,914
Flandre occidentale.....	468,094	507,856	»	975,950
Flandre orientale.....	435,662	515,183	37,500	988,345
Hainaut.....	1,335,779	477,052	»	1,812,831
Liège.....	798,534	1,654,825	75,763	2,529,122
Limbourg.....	1,148,034	1,307,510	»	2,455,544
Luxembourg.....	1,232,113	1,737,046	»	2,969,159
Namur.....	1,711,762	557,679	»	2,269,441
	8,841,777	8,000,000	139,504	16,981,281

N. B. Il est à observer que le chiffre global des subsides versés dans les caisses de l'Etat, en vertu de la loi du 10 mars 1838, s'est élevé à la somme effective de fr. 1,638,497-81 qui a été employée en majeure partie à l'établissement des diverses communications auxquelles les subsides étaient affectés, en sorte que le Gouvernement n'a pu disposer, en faveur d'autres communications, que du reliquat de fr. 139,504, renseigné ci-dessus.

État général des dépenses

PROVINCES.	1830.		1831.		1832.		1833.		1834.		1835.	
	FR.	C.	FR.	C.	FR.	C.	FR.	C.	FR.	C.	FR.	C.
ANVERS	8,412	69	59,101	52	32,455	61	33,910	16	48,505	84	43,700	00
BRABANT	22,380	95	177,363	02	107,013	43	122,825	39	132,128	15	134,499	75
FLANDRE OCCIDENTALE	13,339	19	133,137	82	57,475	10	102,297	84	130,450	80	184,685	00
FLANDRE ORIENTALE	24,947	04	79,712	60	59,194	60	108,971	39	142,840	85	148,805	00
HAINAUT	25,720	23	229,477	24	96,119	25	287,654	43	285,222	83	287,080	72
LIÈGE	26,196	57	112,880	42	41,221	18	136,743	84	121,749	29	124,199	97
LIMBOURG	55,799	79	144,715	00	59,219	53	122,803	94	119,965	13	126,796	95
LUXEMBOURG	32,752	84	66,717	28	41,296	29	69,284	40	86,539	03	126,793	00
NAMUR	47,232	78	87,949	22	38,757	88	77,379	80	77,094	85	90,048	45
	256,782	08	1,091,054	12	532,752	87	1,061,871	19	1,144,496	77	1,236,608	84

d'entretien des routes, depuis 1830.

1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1842.	TOTAL PAR PROVINCE.
FR. C.								
47,350 00	43,700 00	63,500 00	46,529 00	46,529 00	44,739 00	53,840 00	53,840 00	626,112 82
135,602 70	132,900 00	213,950 00	244,280 00	243 280 00	271,580 00	280,720 00	283,348 20	2,501,871 59
170,995 00	170,995 00	170,309 94	150,883 75	155,601 00	166,409 00	176,408 41	181,778 41	1,964,766 26
148,805 00	148,805 00	146,330 00	162,719 00	162,719 00	164,719 00	168,719 00	168,719 00	1,836,066 48
300,138 54	299,749 00	342,965 96	367,670 00	367,954 00	372,754 00	368,196 00	369,196 00	3,969,898 20
131,206 90	125,005 77	120,864 49	156,727 08	163,617 08	170,030 00	184,615 00	185,650 00	1,800,707 59
120,566 63	105,099 96	132,083 22	104,200 00	104,200 00	115,200 00	136,900 00	150,699 18	1,598,249 33
145,233 67	123,267 84	136,531 25	95,095 00	106,095 00	131,717 00	134,502 00	139,400 25	1,435,224 85
89,892 35	66,595 54	74,177 56	90,776 59	106,276 59	121,474 30	131,991 00	143,194 96	1,242,841 87
1,289,790 79	1,216,118 11	1,400,712 42	1,418,880 42	1,456,271 67	1,558,622 30	1,635,891 41	1,675,826 00	16,975,678 99

72

73

N^o IV.

État général des dépenses faites depuis 1830, pour travaux de plantations.

Relevé des sommes dépensées depuis 1830 jusqu'à 1843 inclus pour

PROVINCES.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.
	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.
ANVERS	»	»	»	»	3,755 46	»
BRABANT	4,512 15	372 49	»	474 50	4,601 80	1,489 61
FLANDRE OCCIDENTALE	5,647 28	2,632 80	86 77	»	»	»
FLANDRE ORIENTALE	6,973 20	674 77	2,364 04	»	»	»
HAINAUT	»	»	81 90	»	6,507 20	1,191 61
LIÈGE	»	»	»	»	105 00	»
LIMBOURG	»	»	»	»	»	»
LUXEMBOURG	»	2,962 75	1,269 84	10,739 99	812 00	»
NAMUR	3,579 89	»	»	»	»	600 00
	20,712 52	6,642 81	3,802 55	11,214 49	15,781 46	3,281 22

travaux de plantations effectués sur les diverses routes de l'État.

1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	TOTAL.
FR. C.								
52 02	4,252 02	»	»	»	»	»	5,390 00	13,449 50
»	1,118 00	»	12,837 20	2,868 80	14,798 40	19,270 00	4,303 80	66,646 75
1,125 00	»	»	»	»	322 00	3,285 75	6,249 95	19,349 55
4,462 50	19,383 85	»	3,498 50	5,365 25	7,668 75	»	1,475 00	51,867 86
»	»	»	10,597 10	2,500 00	»	5,100 00	1,100 00	27,077 81
»	»	»	5,468 43	23,230 86	10,351 01	9,129 56	2,893 87	51,178 73
»	»	»	»	»	»	1,650 00	9,209 75	10,859 75
17,499 88	10,794 18	17,350 67	14,081 64	5,797 85	6,527 82	5,896 15	13,820 16	107 552 93
4,000 00	6,000 00	»	531 00	8,785 70	9,915 35	4,467 46	4,659 15	42,538 55
27,139 40	41,550 05	17,350 67	47,013,87	48,548 46	49,583 33	48,798 92	49,101 68	390,521 43

POSTES. — *État des directeurs provinciaux.*

PROVINCES.	TRAITEMENT		TOTAL.	INDEMNITÉS POUR FRAIS	
	fixe.	supplémentaire et personnel		de bureaux.	de logement.
Brabant et inspection générale	9,000	3,000	12,000	1,000	(a) »
Anvers	6,000	3,000	9,000	500	(b) 2,000
Flandre occidentale	5,500	»	5,500	500	»
Flandre orientale	6,000	»	6,000	500	»
Hainaut	6,000	»	6,000	500	»
Liège	6,000	2,000	8,000	500	(b) 1,000
Limbourg	3,000	»	3,000	500	»
Luxembourg	3,500	»	3,500	500	»
Namur	4,500	»	4,500	500	»
	49,500	8,000	57,500	(c) 5,000	(c) 3,000

(a) L'inspecteur général a son logement à l'hôtel des postes.

(b) Ces indemnités ont été accordées à titre personnel aux directeurs des postes dans les provinces d'Anvers et de Liège, pour leur conserver les avantages dont ils étaient en possession avant la réorganisation du service des postes au mois d'avril 1841.

(c) Voir l'annexe, n^o XIII.

N° VI.

POSTES. — *État des contrôleurs.*

PROVINCES.	TRAITEMENT		TOTAL.	
	fixe.	supplémentaire et personnel.		
Brabant et inspection générale.	1 à	3,000	} 3,500	
	1 à	2,500		
Anvers		3,000	800	3,800
Flandre occidentale.		2,500	"	2,500
Flandre orientale		3,000	400	3,400
Hainaut.		3,000	"	3,000
Liège		2,500	500	3,000
Limbourg		2,500	"	2,500
Luxembourg		2,500	"	2,500
Namur		2,500	100	2,600
Service des postes sur le chemin de fer du Midi . . .		2,500	"	2,500
		29,500	1,800	31,300

N^o VII.POSTES. — *État des percepteurs.*

NOMS DES BUREAUX.	RECETTES NETTES pendant l'exercice 1842.	TRAITEMENT			TOTAL.	Observations.
		fixe.	supplémentaire et personnel.	à remises approximative- ment.		
Alost	20,293	1,200	»	477	1,677	
Andennes	5,306	600	»	200	800	
Anvers	368,820	3,500	»	1,336	4,836	
Arlon	24,229	2,000	»	518	2,518	
Ath	21,046	1,500	300	486	2,286	
Audenaerde	14,390	900	200	363	1,463	
Avelghem	2,080	600	»	200	800	
Bastogne	6,784	600	»	200	800	
Beaumont	8,508	600	»	240	840	
Beveren	5,384	600	100	200	900	
Beverloo	3,700	600	»	200	800	
Binche	31,537	1,200	»	591	1,791	
Boom	4,782	600	»	200	800	
Bouillon	7,034	600	»	200	800	
Boussu	12,398	600	»	323	923	
Braine-le-Comte	6,612	600	»	200	800	
Bruges	80,962	2,500	»	878	3,378	
Bruxelles	802,056	4,500	»	1,878	6,378	
Charleroy	61,798	2,000	»	784	2,784	
Chimay	11,371	600	»	303	903	
Courtray	50,919	2,000	»	730	2,730	
Deynze	7,286	600	»	208	808	
Diest	6,942	600	100	200	900	
Dinant	32,578	2,000	300	601	2,901	
A reporter	31,100	1,000	11,516	43,616	

NOMS DES BUREAUX.	RECETTES NETTES pendant l'exercice 1842.	TRAITEMENT			TOTAL.	Observations.
		fixe.	supplément ^{re} et personnel.	à remises approximative- ment.		
Report.,	31,100	1,000	11,516	43,616	
Dison	9,084	600	»	253	853	
Dixmude	5,198	600	»	200	800	
Eecloo	7,797	600	»	220	820	
Enghien	5,343	600	»	200	800	
Furnes	7,668	900	»	217	1,117	
Gand.	213,275	3,500	»	1,142	4,642	
Genappe	4,204	600	»	200	800	
Gheel	2,832	600	»	200	800	
Gosselies	11,668	600	»	309	909	
Grammont	9,957	600	»	274	874	
Harlebeke	1,877	600	»	200	800	
Hal.	6,875	600	»	200	800	
Hasselt.	16,350	1,200	700	402	2,302	
Herenthals	4,395	600	»	200	800	
Herve	10,800	600	200	291	1,091	
Houffalize	3,608	600	»	200	800	
Hubert (St).	6,220	600	»	200	800	
Huy	26,308	1,200	»	538	1,738	
Jemeppe	»	600	»	200	800	
Jodoigne	7,884	600	»	223	823	
Lessines	7,628	600	»	216	816	
Leuze.	11,254	600	600	300	1,500	
Liège.	252,575	3,500	»	1,191	4,691	
Lierre	6,570	600	100	200	900	
Lokeren	11,876	900	200	313	1,413	
Louvain	60,824	2,000	1,000	780	3,780	
Maeseyck.	4,763	900	200	200	1,300	
A reporter.,	56,600	4,000	20,585	81,185	

La distribution
de Jemeppe n'a
été érigée en per-
ception que le
8 juin 1843.

NOMS DES BUREAUX.	RECETTES NETTES pendant l'exercice 1842.	TRAITEMENT			TOTAL.	Observations.
		fixe.	supplémentaire et personnel.	à remises approximative- ment.		
Report.	56,600	4,000	20,385	81,185	
Malines.	37,696	2,000	"	652	2,652	
Marche.	15,868	900	400	393	1,693	
Mariembourg.	8,155	600		229	829	
Menin	17,017	1,200	"	416	1,616	
Mons.	113,957	3,000	"	960	3,960	
Mouscron	"	600	"	200	800	La distribution de Mouscron n'a été érigée en per- ception que le 13 juillet 1843.
Namur.	85,079	2,500	100	888	3,488	
Neufchâteau	14,176	900	200	359	1,459	
Nicolas (St).	17,128	1,200	"	418	1,618	
Nieuport.	3,898	600	"	200	800	
Ninove.	7,272	600	"	207	807	
Nivelles	11,722	900	200	310	1,410	
Ostende	48,086	2,500	1,100	716	4,316	
Peer	5,245	600	"	200	800	
Peruwelz.	11,542	900	"	306	1,206	
Philippeville	13,895	900	800	353	2,053	
Poperinghe.	4,818	600	"	200	800	
Quiévrain	6,319	600	"	200	800	
Renaix.	6,243	600	"	200	800	
Roulers.	7,540	600	"	214	814	
Soignies	9,153	600	400	254	1,254	
Spa.	11,168	1,200	900	299	2,399	
Stavelot	6,934	600	"	200	800	
Tamise.	4,508	600	"	200	800	
Termonde	23,496	1,500	"	510	2,010	
Thielt	9,217	600	200	256	1,056	
Thourout.	4,157	600	"	200	800	
A reporter.	84,600	8,300	30,125	123,025	

NOMS DES BUREAUX.	RECETTES NETTES pendant l'exercice 1842.	TRAITEMENT			TOTAL.	<i>Observations.</i>
		fixe.	supplément ^{re} et personnel.	à remises approximative- ment.		
Report.		84,600	8,300	30,125	123,025	
Thuin	5,381	600	»	200	800	
Tirlemont	13,645	1,200	»	448	1,648	
Tongres	16,503	1,200	»	405	1,605	
Tournay	77,057	2,500	»	861	3,361	
Trond (St)	11,741	600	»	310	910	
Turnhout.	15,314	1,200	200	382	1,782	
Verviers	69,762	2,000	»	824	2,824	
Vilvorde	7,186	600	»	200	800	
Virton	5,136	600	«	200	800	
Visé	5,582	600	»	200	800	
Waereghem	2,189	600	»	200	800	
Waremme	9,562	600	»	264	864	
Wavre	8,368	600	»	235	835	
Wetteren.	4,383	600	»	200	800	
Ypres.	27,550	1,200	»	551	1,751	
		99,300	8,500	35,605	143,405	

N° VIII.

POSTES. — *État des commis et adjoints-commis.*

BUREAUX.	NOMBRE d'agents par BUREAU.	GRADE.	TRAITEMENT		TOTAL.	TOTAL par BUREAU.
			fixe.	supplémentaire et personnel.		
Anvers (direction provinciale)...	1	1 commis de 4 ^e cl.	1,500	"	1,500	1,500
		1 " 1 ^{re} cl.	2,400	1,000	3,400	
		1 " "	2,400	300	2,700	
		1 " "	2,400	300	2,700	
		1 " 2 ^e cl.	2,100	100	2,200	
Anvers (perception)	9	1 " "	2,100	"	2,100	17,300
		1 " 4 ^e cl.	1,500	"	1,500	
		1 adj ^t -commis 2 ^e cl.	900	"	900	
		1 " "	900	"	900	
		1 " "	900	"	900	
Arlon.	1	1 " "	900	"	900	900
Bruges (direction provinciale)...	1	1 adj ^t -commis 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	1,200
Bruges (perception).....	2	1 commis 3 ^e cl.	1,800	"	1,800	3,000
		1 adj ^t -commis 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	
Bruxelles (inspection générale)..	2	1 commis "	2,400	"	2,400	3,300
		1 adj ^t -commis 2 ^e cl.	900	"	900	
		1 commis 1 ^{re} cl.	2,400	1,000	3,400	
		1 " 2 ^e cl.	2,100	300	2,400	
		1 " 3 ^e cl.	1,800	300	2,100	
		1 " "	1,800	300	2,100	
		1 " "	1,800	300	2,100	
		1 " "	1,800	"	1,800	
		1 " "	1,800	"	1,800	
Bruxelles (perception).....	22	1 " 4 ^e cl.	1,500	"	1,500	
		1 " "	1,500	"	1,500	
		1 adj ^t -commis 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	
		1 " "	1,200	"	1,200	
		1 " "	1,200	"	1,200	
		1 " "	1,200	"	1,200	
		1 " "	1,200	"	1,200	
		1 " "	1,200	"	1,200	
		1 " 2 ^e cl.	900	100	1,000	
		1 " "	900	"	900	
A reporter.....	38	49,800	4,000	26,600	27,200

BUREAUX.	NOMBRE d'agents par BUREAU.	GRADE.	TRAITEMENT		TOTAL.	TOTAL par BUREAU.
			fixe.	supplémentaire et personnel.		
Report.....	38	49,800	4,000	26,600	27,200
		1 adj ^t -commis de 2 ^e cl.	900	"	900	32,000
		1 " "	900	"	900	
Bruxelles (perception) suite....		1 " "	900	"	900	
		1 " "	900	"	900	
		1 " "	900	"	900	
Charleroy	1	1 " "	900	"	900	900
		1 commis 4 ^e cl.	1,500	"	1,500	2,400
Courtray	2	1 adj ^t -commis 2 ^e cl.	900	"	900	
		1 " 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	2,400
Dinant	2	1 " "	1,200	"	1,200	
		1 " 2 ^e cl.	900	"	900	900
Gand (direction provinciale)....	1	1 commis 1 ^{re} cl.	2,400	400	2,800	
		1 " 2 ^e cl.	2,100	"	2,100	11,800
		1 " "	2,100	"	2,100	
Gand (perception).....	7	1 " 3 ^e cl.	1,800	"	1,800	
		1 adj ^t -commis 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	
		1 " 2 ^e cl.	900	"	900	
		1 " "	900	"	900	
Gand (chemin de fer).....	1	1 " "	900	"	900	900
Hasselt.	1	1 " 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	1,200
Liège (direction provinciale)....	1	1 " "	1,200	"	1,200	1,200
		1 commis 3 ^e cl.	1,800	300	2,100	9,900
		1 " 4 ^e cl.	1,500	"	1,500	
		1 adj ^t -commis 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	
Liège (perception)	8	1 " "	1,200	"	1,200	
		1 " 2 ^e cl.	900	"	900	
		1 " "	900	"	900	
		1 " "	900	"	900	
		1 commis 3 ^e cl.	1,800	"	1,800	3,000
Louvain.....	2	1 adj ^t -commis 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	
		1 " "	1,200	"	1,200	2,100
Malines	2	1 " 2 ^e cl.	900	"	900	
Mons (direction provinciale)....	1	1 " 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	1,200
A reporter.....	67	92,400	4,700	97,100

BUREAUX.	NOMBRE d'agents par BUREAU.	GRADE.	TRAITEMENT		TOTAL.	TOTAL par BUREAU.
			fixe.	supplémentaire et personnel.		
Report.....	67	92,400	4,700	97,100
Mons (perception).....	6	1 commis de 1 ^{re} cl.	2,400	»	2,400	8,400
		1 » 4 ^e cl.	1,500	»	1,500	
		1 adj ^t -commis 1 ^{re} cl.	1,200	»	1,200	
		1 » »	1,200	»	1,200	
		1 » »	1,200	»	1,200	
Mons (chemin de fer).....	3	1 commis 2 ^e cl.	900	»	900	4,500
		1 commis 3 ^e cl.	1,800	300	2,100	
		1 » 4 ^e cl.	1,500	»	1,500	
		1 adj ^t -commis 2 ^e cl.	900	»	900	
Namur (perception).....	5	1 commis 3 ^e cl.	1,800	»	1,800	5,400
		1 adj ^t -commis 2 ^e cl.	900	»	900	
		1 » »	900	»	900	
		1 » »	900	»	900	
Ostende.....	2	1 commis 4 ^e cl.	1,500	100	1,600	2,500
		1 adj ^t -commis 2 ^e cl.	900	»	900	
Tirlemont.....	1	1 » »	900	»	900	900
Tongres.....	1	1 » 1 ^{re} cl.	1,200	»	1,200	1,200
Tournay.....	2	1 » »	1,200	»	1,200	2,400
		1 » »	1,200	»	1,200	
Verviers.....	2	1 » »	1,200	»	1,200	2,100
		1 » 2 ^e cl.	900	»	900	
	89	119,400	5,100	124,500

N° IX.

POSTES. — *État des distributeurs.*

BUREAUX DE DISTRIBUTION.	TRAITEMENTS		TOTAUX.	<i>Observations.</i>
	fixes.	personnels et supplémentaires.		
Aeltre.	400	»	400	
Aerschot	400	60	460	
Amay	400	»	400	
Assche	400	»	400	
Aubange	400	»	400	
Aywaille.	400	»	400	
Barvaux.	400	»	400	
Beuraing.	400	»	400	
Beerlingen.	400	»	400	
Bilsen.	400	»	400	
Brasschaet	400	»	400	
Capelle-au-Bois	400	»	400	
Chaudfontaine.	400	»	400	
Couvin	400	20	420	
Cruyshautem	400	»	400	
Dolhain-Limbourg.	400	60	460	
Dour	400	»	400	
Duffel.	400	»	400	
Eghezée.	400	134	534	
Emptinnes	400	»	400	
Fayt (le).	500	187	687	
Fleurus	500	60	560	
Florennes.	400	»	400	
Florenville	400	20	420	
A reporter.	9,800	541	10,341	

BUREAUX DE DISTRIBUTION.	TRAITEMENTS		TOTAUX.	<i>Observations.</i>
	fixes.	personnels et supplémentaires.		
Report.	9,800	541	10,341	
Fontaine-l'Évêque.	400	»	400	
Fosse	400	»	400	
Gedinne.	400	»	400	
Gembloux.	400	150	550	
Ghislain (St).	400	»	400	
Ghistelles	400	»	400	
Givry	400	»	400	
Habay-la-Neuve.	400	20	420	
Hamme	400	»	400	
Hannut.	400	»	400	
Heer	400	»	400	
Henri-Chapelle	400	»	400	
Herck-la-Ville.	400	»	400	
Heyst-op-den-Berg	400	»	400	
Iseghem.	400	»	400	
Isque	400	»	400	
Landen	400	»	400	
Laroche.	400	»	400	
Lens.	400	»	400	
Looz.	400	»	400	
Maldeghem	400	»	400	
Marbaix.	400	»	400	
Martelange	400	»	400	
Mechelen.	400	»	400	
Mettet	400	»	400	
Nandrin.	400	»	400	
Nederbrakel	400	»	400	
A reporter.	20,600	711	21,311	

BUREAUX DE DISTRIBUTION.	TRAITEMENTS		TOTALS.	<i>Observations.</i>
	fixes.	personnels et supplémentaires.		
Report.	20,600	711	21,311	
Nil-St-Vincent	400	»	400	
Oosterzeele	400	»	400	
Oreye.	400	»	400	
Paliseul	400	»	400	
Pecq	400	»	400	
Pont-de-Sambre	400	60	460	
Puers	400	»	400	
Rance.	400	»	400	
Riempst.	400	»	400	
Rochefort.	400	»	400	
Santhoven	400	»	400	
Sombrefe.	400	»	400	
Sotteghem.	400	»	400	
Tervueren	400	»	400	
Tubize	400	»	400	
Vertryck	400	»	400	
Vielsalm	400	»	400	
Walcourt	400	»	400	
Warneton.	400	40	440	
Waterloo	400	»	400	
Wellin	400	»	400	
Wespelaer.	400	»	400	
Westerloo.	400	»	400	
Westwezel	400	»	400	
Wervicq	400	»	400	
Zelee.	400	»	400	
Zelzaete.	400	»	400	
	31,400	811	32,211	

POSTES. — *État des facteurs attachés aux perceptions des postes.*

NOMS DES BUREAUX.	NOMBRE D'AGENTS par BUREAU.	NOMBRE D'AGENTS par classe à chaque bureau	TRAITEMENT PAR AGENT.	TOTAL PAR CLASSE.	TOTAL PAR BUREAU.	Observations.
Alost	1	1	400	400	400	
Andennes	1	1	300	300	300	
Anvers	16	1	1,000	1,000	12,800	
		4	900	3,600		
		5	800	4,000		
		6	700	4,200		
Arlon	2	2	400	800	800	
Ath.	1	1	400	400	400	
Audenaerde	1	1	300	300	300	
Avelghem	»	»	»	»	»	
Bastogne	1	1	300	300	300	
Beaumont	1	1	300	300	300	
Beveren	1	1	300	300	300	
Beverloo	»	»	»	»	»	
Binche	1	1	300	300	300	
Boom	1	1	300	300	300	
Bouillon	1	1	300	300	300	
Boussu	1	1	300	300	300	
Braine-le-Comte	1	1	300	300	300	
Bruges	5	5	600	3,000	3,000	
		1	1,300	1,300		
		1	1,200	1,200		
		10	1,000	10,000		
		11	850	9,350		
Bruxelles	37	13	700	9,100	31,550	
		1	600	600		
A reporter	72				51,950	

NOMS DES BUREAUX.	NOMBRE D'AGENTS par BUREAU.	NOMBRE D'AGENTS par classe à chaque bureau	TRAITEMENT PAR AGENT.	TOTAL PAR CLASSE.	TOTAL PAR BUREAU.	Observations.
Report.	72	51,950	
Charleroy	2	2	600	1,200	1,200	
Chinay.	1	1	300	300	300	
Courtray	2	1	600	600	1,100	
		1	500	500		
Deynze.	1	1	300	300	300	
Diest	1	1	400	400	400	
Dinant	1	1	430	430	430	
Dison.	1	1	600	600	600	
Dixmude	1	1	300	300	300	
Eecloo	1	1	300	300	300	
Enghien	1	1	300	300	300	
Furnes	1	1	400	400	400	
		5	800	4,000	11,700	
Gand.	17	5	700	3,500		
		7	600	4,200		
Genappe	1	1	300	300	300	
Gheel.	1	1	300	300	300	
Gosselies	1	1	300	300	300	
Grammont	1	1	300	300	300	
Haerlebeke.	1	1	300	300	300	
Hal.	1	1	400	400	400	
Hasselt.	1	1	400	400	400	
Herenthals	1	1	300	300	300	
Herve	1	1	300	300	300	
Houffalize	1	1	300	300	300	
Hubert (St).	1	1	300	300	300	
Huy	1	1	500	500	500	
Jemeppe	"	"	"	"	"	
A reporter.	114	73,280	

NOMS DES BUREAUX.	NOMBRE D'AGENTS par BUREAU.	NOMBRE D'AGENTS par classe à chaque bureau	TRAITEMENT	TOTAL	TOTAL	<i>Observations.</i>
			PAR AGENT.	PAR CLASSE.	PAR BUREAU.	
Report.	114	73,280	
Jodoigne	1	1	300	300	300	
Lessines	1	1	300	300	300	
Leuze	1	1	300	300	300	
Liège.	13	4	300	3,200	9,000	
		4	700	2,800		
		5	600	3,000		
Lierre	1	1	400	400	400	
Lokeren	1	1	300	300	300	
Louvain	5	5	500	2,500	2,500	
Maeseyck.	1	1	470	470	470	
Malines.	4	4	500	2,000	2,000	
Marche.	1	1	300	300	300	
Mariembourg	1	1	300	300	300	
Menin	1	1	430	430	430	
Mons.	4	1	700	700	2,500	
		3	600	1,800		
Mouscron	"	"	"	"	"	
Namur	4	4	600	2,400	2,400	
Neufchâteau	1	1	300	300	300	
Nicolas (St).	2	2	300	600	600	
Nieuport	1	1	300	300	300	
Ninove	1	1	300	300	300	
Nivelles	1	1	300	300	300	
Ostende	3	1	640	640	1,640	
		2	500	1,000		
Peer	"	"	"	"	"	
Peruwelz.	1	1	400	400	400	
Philippeville	1	1	300	300	300	
A reporter.	164	98,920	

NOMS DES BUREAUX.	NOMBRE D'AGENTS par BUREAU.	NOMBRE D'AGENTS par classe à chaque bureau	TRAITEMENT PAR AGENT.	TOTAL PAR CLASSE.	TOTAL PAR BUREAU.	Observations.
Report	164	98,920	
Poperinghe.	1	1	300	300	300	
Quiévrain	1	1	300	300	300	
Renaix	1	1	300	300	300	
Roulers.	1	1	300	300	300	
Soignies	1	1	300	300	300	
Spa	1	1	300	300	300	
Stavelot	1	1	300	300	300	
Tamise.	1	1	300	300	300	
Termonde	2	2	400	800	800	
Thielt	1	1	300	300	300	
Thourout	1	1	300	300	300	
Thuin	1	1	300	300	300	
Tirlemont	2	2	400	800	800	
Tongres	1	1	300	300	300	
Tournay	4	4	600	2,400	2,400	
Trond (St)	2	2	300	600	600	
Turnhout	1	1	400	400	400	
Verviers	2	2	600	1,200	1,200	
Vilvorde	1	1	500	500	500	
Virton	1	1	300	300	300	
Visé	1	1	300	300	300	
Waereghem	1	1	300	300	300	
Waremmme	1	1	300	300	300	
Wayre	1	1	300	300	300	
Wetteren.	1	1	300	300	300	
Ypres	2	1	500	500	900	
		1	400	400		
	198	111,920	

NOMBRE DE FACTEURS.	TRAITEMENT.	TOTAL.	<i>Observations.</i>
1	1,300	1,300	
1	1,200	1,200	
11	1,000	11,000	
4	900	3,600	
11	850	9,350	
14	800	11,200	
29	700	20,300	
1	640	640	
35	600	21,000	
15	500	7,500	
1	470	470	
2	430	860	
16	400	6,400	
57	300	17,100	
198		111,920	

N^o XI.

POSTES. — *État des facteurs ruraux attachés aux perceptions et distributions des postes.*

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Province d'Anvers.			
Anvers.	6	600	Berchem, Wilryck.
		600	Austruweel, Lillo, Oorderen, Wilmarsdonck, Eeckeren.
		600	Wyneghem, Schilde, S'Gravenwezel, Schooten, Deurne.
		600	Wommelghem, Oelegem, Ranst, Vremde, Borsbeek.
		600	Edegem, Contich, Bouchout, Hove, Mortsel.
		600	Hoboken, Maison de correction de Saint-Bernard, Hemixem, Aertselaer, Contich.
Santhoven.	2	600	Santhoven, Zoersel, Oostmalle, Westmalle, Saint-Antoine (hameau), Halle.
		600	Pulderbosch, Pulle, Viersel, Emblehem, Broechem, Massenhoven.
Westwezel.	2	550	Westwezel, Loenhout, Brecht.
		550	Esschen, Calmpthout.
Boom.	1	600	Niel, Schelle, Reeth, Waerloos, Rumpst.
Gheel.	2	650	Moll, Baelen, Olmen, Meerhout.
		150	
Herenthals.	2	550	Poederlée, Lille, Thielen, Casterlée, Lichtaert.
		550	Vorselaer, Grobbendonck, Bouwel, Herenthout.
		550	Vaerendonck, Veerle, Vorst, Eynthout.
Westerloo.	3	550	Herselt, Houtvenne, Westmeerbeek, Hulshout, Zoerle-Parwys.
		600	Tongerloo, Oevel, Oolen, Noordewyk, Morekhoven.
Lierre.	1	600	Kessel, Nylen, Bevel, Gestel, Berlaer, Koningshoyekt.
Heyst-op-den-berg.	2	600	Beersel, Putte, Schrieck, Boitschoit.
		400	Iteghem, Wiekevorst.
		600	Heffen, Blaesveld, Thisselt, Leest, Hombeek.
Malines.	3	300	Bonheyden, Reymenam.
		600	Heydonck, Willbroeck.
Duffel.	1	600	Duffel, Waelhem, Wavre-Ste-Catherine, Wavre-Notre-Dame.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
<i>Puers</i>	2	600	Hingene, Bornhem, Weert, Mariakerke, St-Amand, Oppuers.
		600	Puers, Eykevliet, Ruysbroeck, Breendonck, Lippeloo, Liezele.
<i>Brasschaet</i>	2	550	Brasschaet, St-Job-in-'t Goor.
		550	Cappellen, hameau de Hoogboom, Muisbroeck et Witvenne, Stabroek, Berendrecht, Santvliet, hameau de Puite et Ertbrand.
		500	Arendonck et Postel.
<i>Turnhout</i>	7	650	Ravels, Weelde, Poppel, Bar-le-Duc.
		650	Merxplas, Ryckevorsel, Beerso.
		650	Vosselaer, Vlimmeren, Wechelderzanden, Gierle.
		600	Dessel et Rethy.
		600	Wortel (relais).
		600	Hoogstraeten, Minderhout, Meir, Meerle, Hoogstraeten (2 ^e levée).

Province de Brabant.

<i>Bruxelles</i>	15	700	Ixelles (faubourg de Namur).
		700	Etterbeek.
		700	Faubourg de Laeken, faubourg de Schaerbeek.
		700	St-Josse-ten-Noode.
		700	Molenbeek (faubourg de Flandre), Molenbeek (commune), Koekelberg.
		700	Cureghem, Anderlecht.
		700	St-Gilles, Uccle.
		700	Forest, Linkebeek, Beersel, Droogenbosch, Ruysbroeck, Forest (2 ^e levée).
		700	Ixelles (commune), Vleurgat-Watermael-Boitsfort, Auderghem, Ixelles (2 ^e levée).
		700	Laeken, Beverstrombeek, Neder-over-Heembeek, Laeken (2 ^e levée).
		700	Jette-Ganshoren, Weimel, Relegem, Zellick, Grand-Bigard, Berchem-Ste-Agathe, Molenbeek-St-Jean (2 ^e levée).
		700	Dilbeek, Etterbeek, Schepdael (relais).
		700	Schaerbeek, Ever, Woluwe-St-Lambert, Woluwe-St-Pierre, et chaussée de Louvain (St-Josse-ten-Noode).
		400	Bodeghem-St-Martin, Wambeek, Borgt-Lombeek, Strythem.
		400	Lennick-St-Martin, Lennick-St-Quentin, Goyck, Lombeek-N.-Dame.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
		600	Essehene, Hekelghem, Teralphene, Lombeek-Ste-Catherine, Ternath.
<i>Assche</i>	3	500	Capelle-St-Ulric, Beckerzeel, Cobbeghem, Hamme, Brusseghe-Ossel, Mollem-Bollebeek.
		500	Mazenseel, Opwyck, Merchtem.
<i>Tervueren</i>	2	500	Sterrebeek, Cortenberg, Nosseghe, Saventhem, Woluwe-St-Etienne, Crainhem, Wesembeek, Stocket.
		550	Duysbourg, Loonbeek, Neerysche, Corbeek-Dyle, Berthem, Leefdael, Vossem.
<i>Waterloo</i>	2	600	Mont-St-Jean, Braine-l'Alleud, Ophain, Wautier-Braine.
		600	Ohain, Lasne-Capelle-St-Ulric, Couture-St-Germain, Maransart, Plancenoit.
		500	Montaigu, Messelbroeck, Testelt, Sichein.
<i>Diest</i>	3	400	Webbecom, Cortenaeken, Waenrode.
		400	Caggevinne-Assent, Becquevoort, Molenbeek.
		200	Schaffen, Deurne.
<i>Aerschot</i>	4	600	Langdorp, Begynendyk, Bael, Betecom, Gelrode.
		600	Billaer, Thielt, Winghe-St-George, Hauwaert, Nieuwrode.
<i>Genappe</i>	2	600	Ways-Thy, Bousval, Baisy, Houtain-le-Mont, Houtain-le-Val, Loupoigne.
		150	Glabais, Vieux-Genappe.
<i>Marbais</i>	1	600	Sart-Dame-Aveline, Villers-la-Ville, Millery, Gentinnes, St-Gery, Tilly.
		600	Pepinghen, Beringen, Castre, Oetinghen, Leerbecq, Elingen.
<i>Hal</i>	4	600	Leeuw-St-Pierre, Vlesembeek, Gaesbeeck, Berchem-St-Laurent, Audenaeken.
		600	Buysinghen, Huysinghen, Tournepe, Alseberg, Rhode-St-Genèse, Tournepe (2 ^e levée).
		400	Brages, Bogaerden, Haute-Croix, Herffelingen, Bellinghen.
<i>Tubise</i>	2	600	Saintes, Bierghes, Quenast, Rebecq-Rognon, La Gennette.
		600	Lembeek, Clabeek, Braine-le-Château, Oisquercq, Virginal, Samme.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Jodoigne	5	660	St-Jean-Geest et Ste-Marie, Piétrain, Noduwez-Luisman, Orp-le-Grand, Marilles.
		600	Enines, Jauche, Jandrin-Jandrenouille, Folx-les-Caves, Autre-Église, Hupaye, Molembais-St-Pierre.
		600	Bomal, Mont-St-André, Rosière-Geest-Gérontpont, Grande-Rosière-Ottemont, Ramillies-Offus.
		600	Jodoigne-la-Souveraine, Jauchelette, Glime, Thorembais-les-Beguines, Malèves-St-Marie-Wastines, Opprebais, Incourt, Dongelberg.
		600	Lathuy, Roux-Minoir, Piétrebais-St-Lambert, Melin, St-Remy-Geest.
Louvain.	4	600	Kessel, Linden, Cortryck-Dutzel, Rhode-St-Pierre, Wesemael, Holsbeek.
		600	Loo, Pellenberg, Corbeek-Loo, Lovenjoul, Bierbeek.
		600	Heverlé, Vieux-Heverlé, Weert-St-George, Vaelbeek, Blanden.
		600	Witsele, Herent, Winxle, Velthem, Beyssem, Meerbeek, Everbergh.
Wespelaer.	3	600	Haegt, Keerbergen, Meysen, Hever, Boort-Meerbeek.
		600	Campenhout, Berg, Nederockerzeel, Erps-Querps, Bueken.
Nivelles.	2	450	Wespelaer, Thieldonck, Rotselaer, Werchter, Tremeloo.
		600	Itter, Haut-Itter, Bois-Seigneur-Isaac, Lillers, Wilterzée, Baulers, Thines.
		600	Petit-Rœulx, Arquennes, Feluy, Bornival, Monstreux.
		600	Hoegaerden-Overlaer-Bost, Rommerson, Zetrud-Lumay-Autgaerden, Opheylissem, Gossoncourt.
		600	Wommersom, Melkwezer, Orsmael, Gassenhoven, Esemael, Haekendover, Wulmersum.
Tirlemont.	7	600	Hauthem-St-Marguerite, Oplinter, Neerlinter, Kersbeek, Miscom, Hooledé.
		600	Cumptich, Willebringen, Meldert, l'Écluse, Hoegaerden, Oirbeek.
		500	Bunsbeek, Glabeek-Suerbempde, Capellen, Attenrode-Wever, Vissenaeken-St-Martin, Vissenaeken-St-Pierre.
		500	Rummen, Geetsbetz, Graesen, Budingen.
Vertryck.	2	350	Heelenbosch, Dormael, Halle-Boyenbove, Léau.
		600	Neervelp, Opvelp, Beauvechain, Nodebais, Hamme-Mille.
		600	Bautersem, Lubbeek, Kieseghem-Meensel, Bincom, Kerkom, Roosbeek, Neerbutzel.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Vilvorde	4	600	Grimberghe, Meysse, Beyghem, Humbeek.
		550	Peuthy, Melsbroeck, Steenockerzeel, Dieghem, Haeren, Mucchelen.
		550	Epegghem, Sempst, Weert, Elewyt, Perck.
		240	Wolverthem.
Capelle-au-Bois . . .	1	600	Steenhuffell, Rossem, Meysseghem, Cappelle, Ramsdonck, Londerzeel.
Wavre	4	600	Grez-d'Oiceau, Biez, Longueville, Bonlez, Dion-le-Mont, Dion-le-Val.
		550	Bierges, Rixensart, Genval, La Hulpe, Rosière.
		550	Ottenbourg, Nethen, Bossut-Godechain, Arohennes.
Isque	1	550	Limal, Limelette, Ottignies, Giroux-Mousty.
		580	Hoylaert, Notre-Dame-au-Bois, Rhodes-Ste-Agathe, Huldenberg.
Nil-St-Vincent . . .	3	600	Mont-St-Guibert, Court-St-Étienne, Hévillers, Villeroix, Cortil-Noirmont, Chastre-Alerne-Blamont.
		600	Nil-St-Martin, St-Vincent, Corbais, Corroy-le-Grand, Gistoux, Chaumont, Tourinnes-les-Ourdons, St-Lambert-Libersart, Nil (2 ^e levée).
		600	Walhain-St-Paul, Sart-les-Walhain, Perwez, Thorem-bais-St-Trond, Orbais.

Province de la Flandre occidentale.

Bruges	9	600	Meetkerke, Nieuwmunster, Wenduyn, Zuyenkerke, St-Pierre-sur-la-Digue.
		600	Uytkerke, Blankenberghe, Lisseweghe, Dudzele.
		600	Ramscapelle, Heyst, Knocke, Westcapelle.
		600	Coolkerke, Oostkerke, Houcke, Lapsehuere.
		600	Damme, Moerkerke, Syssele, Ste-Croix.
		600	Assebroucke, Oedelen, Beernem, St-Georges.
		600	Oostcamp, Wardamme, Ruddervoorde, St-Michel.
		600	Lophem, Zedelghem, Snelleghem, Zerkeghem, Jabbeke.
		600	St-André, Varssenaere, Stalhille, Houttave.
Courtray	3	600	Cuerne, Heule, Gullegghem, Rollegghem-Capelle, Wynkel-St-Éloy, Lendeledé.
		550	Vichte, Ingoyghem, Ooteghem, Sweveghem.
		575	Belleghem, Rollegghem, Aelbeke, Marcke, Bissegghem.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Avelghem	2	600	Heestert, Moen, St-Genois, Felchin, Bossut, Autryve, Escanafle.
		550	Tiegghem, Ansegghem, Ghyselbrechteghem, Caester, Kerkhove, Waermaerde.
		375	Leko, Keyem, Beerst, Vladsloo.
		550	Bovekerke, Werken, Zarren, Eessene.
Dixmude	4	550	St-Jacques-Capelle, Nieuw-Capelle, Oude-Capelle, Oostkerke, Stuyvekenskerke, Caeskerke.
		500	Clercken, Merckem, Woumen.
		600	Ghyverinckhove, Beveren, Rousbrugge, Stavele, Polinckhove.
		550	Hoogstaede, Loo, St-Ricquiers, Alveringham, Oeren.
Furnes	5	550	Bulscamp, Wulveringham, Vinckem, Isenberghe, Leysele, Houthem.
		550	Steenkerke, Ave-Capelle, Zoutenaye, Eggewaerts-Capelle, Lampernisse.
		525	Coxyde, Adinkerke, Moëres.
Harlebeke	1	550	Bavickhove, Hulste, Beveren, Deerlyck.
Menin	1	600	Dadizeele, Ledegghem, Moorseele, Wevelghem.
		400	Reckem, Lauwe.
Mouscron	3	600	Coyghem, Espierres, Dottignies, Herseaux, Luingue.
		400	Mouscron.
Wervicq	1	575	Commines, Houthem, Hollebeke, Zandvoorde, Gheluwe.
		575	Lombaertzyde, Westende, Slype, Schoore, Mannensvere, St-Georges.
Nieuport	2	600	Oostduynkerkerke, Wulpen, Boitshoucke, S'Heerwillems-Capelle, Pervyse, Ramschapelle.
		600	Broedene, Vlissegghem, Clemskerke, Zandvoorde.
Ostende	2	575	Steele, Lefinghe, Wilskerke, Middelkerke, Maria-kerke.
		575	Snaeskerke, Oudenbourg, Ettelghem, Bekeghem, Roxem, Westkerke.
Ghislilles	2	575	Zevécote, St-Pierre-Capelle, Zande, Moere, Erneghem.
Poperinghe	1	600	Watou, Haeringhe, Proven.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Roulers	3	600	Oostnieuwkerke, West-Roosebeke, Passchendaele, Moorslede.
		575	Staeden, Hooglede, Gits, Beveren.
		400	Rumbeke, Ouckene.
Iseghem	1	525	Cachtem, Emelghem, Ingelmunster.
		550	Denterghem, Markeghem, Ousselghem, Wacken.
Thielt	5	525	Ruysselede, Caeneghem, Aerzeele.
		525	Wynglene, Swevezele, Eeghem.
		500	Meulebeke, Oost-Roosebeke.
Thourout	2	525	Pitthem, Coolscamp, Ardoye (retour par Pitthem).
		550	Aertrycke, Ichteghem, Couckelaere.
		550	Handzaeme, Cortemarq, Lichtervele.
Waereghem	1	525	Desselghem, Oyghem, Wielsbeke, Vive-St-Bavon, Vive-St-Éloy.
Ypres	7	600	St-Jean, Langhemarck, Bixschote, Boesinghe.
		600	Zuydschote, Noordschote, Reninghe.
		600	Brielen, Elverdinghe, Vlaemertinghe, Reninghelst.
		600	Woesten, Oostvleteren, Westvleteren, Crombeke.
		600	Westoutre, Locre, Dranoutre, Dickebusch.
		600	Kemmel, Wulverghem, Douve, Messines, Wyttschaete, Voornezele.
		600	Zonnebeke, Becelaere, Gheluvelt, Zillebeke.
Warneton	2	400	Neuve-Église.
		125	Bas-Warneton.

Province de la Flandre orientale.

Gand	7	600	Tronchiennes, Landegem, Meerendré, Lovendegem, Vlinderhaute, Mariakerke.
		600	Sleydinge, Everghem, Wondelgem.
		600	Oostacker, Desteldonck, Suffelaere.
		600	Loochrity, Zeveneecken, Bierveld, Destelbergen.
		600	Gendbrugge, Ledeberg, Melle, Quadrecht, Gontrode, Meirelbeke.
		600	Zwynaerde, Seevergem, Deurle, Laethem-St-Martin, Westrem-St-Denis, Afsné.
		600	La Banlieue.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
<i>Oosterzele</i>	3	500	Bavegem, Vlierzele, Letterhautem, Hautem-St-Lieven, Baelgem.
		500	Scheldowindeke, Baeygem, Dickelvenne, Gavre, Semerzacke, Vurste, Munte.
		560	Melsen, Schelderode, Bottelaere, Moortzele, Landscauter, Gyzenzele.
<i>Sotteghem</i>	3	600	Godveerdogem, Erwetegem, Audenhove-Ste-Marie, Goorix - Audenhove Strypen, Velsicque, Riddershove, Hundelgem, Elene.
		550	Grootenberg, Leeuwegem, Oombergen, Hellegem, Bostheke, Ressegem, Woubrechtgem (retour par Grootenberg).
<i>Zelzete</i>	1	350	Herzele, Esseche-St-Lievin.
		575	Assenede, Oost-Eecloo, Cluysen, Ertvelde.
<i>Alost</i>	3	600	Nieuwerkerke, Meire, Aygem, Helderger, Kerkxken.
		500	Erpe, Erondegem, Ottergem, Vlecken, Zounege, Burst, Bambrugge.
		500	Impe, Smetlede, Wanzele, Lede, Gysseghem, Hofstade.
		500	Herdersem, Moorsel, Baerdegem, Meldert.
		500	Erembodegem, Denderleeuw, Welle, Haeltert.
<i>Audenaerde</i>	6	575	Neder-Eenaeme, Welden, Nederzwaln, Hermelgem, Meylegem, Berlogem, Dickele, Paulattem, Laethem-Ste-Marie.
		550	Eenaeme, Maeter, Boucle-St-Denis, Munckzwaln, Rooborst, Boucle-Ste-Blaise.
		550	Voikegem, Horeebeke-Ste-Marie, Roosebeke, Michelbeke, Elst, Segelsem.
		550	Edelaere, Etichove, Marcke, Schoorisse, Kerkhem, Nukerke, Sulsique, Melden, Leupegem.
		550	Oycke, Wortegem, Elsegem, Petegem, Mooregem, Bevere.
		550	Mullem, Asper, Syngem, Heurne, Eyne.
<i>Beveren</i>	3	600	Melsele, Zwyndrecht, Burcht, Haesdonck.
		600	Vracene, Meerdonck, Kieldrecht, Verrebrouck.
		550	Doel, Calloo.
<i>Deynze</i>	5	550	Petegem, Machelen, Olsene, Zutte.
		550	Astene, Nazareth, Eecke.
		500	Nevele, Vosselaere, Leerne-St-Martin, Maria-Lerne, Bachte.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
<i>Deynse (suite)</i> . . .		500	Zeveren, Vynckt, Ponques, Lootenhulle, Poesole, Meygem.
<i>Cruyshautem</i>	1	450	Wontergem, Gotthem, Grammene.
<i>Eecloo</i>	4	500	Auwegem, Huysse, Lede, Wannegem, Nokere.
<i>Maldegem</i>	1	575	Ermo-St-Jean, Ste-Marguerite, Waterland, Water- vliet.
<i>Grammont</i>	3	550	Capryke, Bassevelde, Waterdyk, Bouchaute, Lem- beke.
<i>Nederbrahel</i>	1	500	Waerschoot, Somerghem, Ronsel.
<i>Lokeren</i>	2	500	Oostwynkel, Ursel, Knesselaere.
<i>St-Nicolas</i>	3	550	Adegem, St-Laurent, Middebourg.
<i>Ninove</i>	3	550	Nederboulaere, Schendelbeke, Idegem, Vloersegem, Smcerhelbe, Steenhuyse, Ophasselt.
<i>Renaix</i>	1	550	Onkerzeele, Grimmingen, Nieuwenhove, Waerbeke, Gammerage, Viane, Moerbeke.
<i>Tamise</i>	2	250	Overboulaere, Sarlardingem, Goefferdigen, Deftinge, Hemelveerdegem.
<i>Termonde</i>	5	550	Lierde-Ste-Marie, Lierde-St-Martin, Paricke, Opbrakel.
<i>Termonde</i>	2	500	Sinay, Belcele.
<i>Termonde</i>	2	600	Dackenam, Exaerde, Moerbeke, Koeiwacht.
<i>Termonde</i>	3	600	Nieukerke, St-Gilles, Clinge.
<i>Termonde</i>	3	550	Stekene, Kemseke, St-Paul.
<i>Termonde</i>	3	400	Les communes desservies pour ce traitement ont été ajoutées au bureau de Lokeren.
<i>Termonde</i>	3	550	Denderhautem, Iddergem, Liedekerken, Okegem, Pamele.
<i>Termonde</i>	3	500	Meerbeke, Neygem, Liefferinge, Denderwindeke, Santbergen, Pollaere.
<i>Termonde</i>	1	500	Oultre, Nederbasselt, Aspelaere, St-Antelinckx, Voorde.
<i>Termonde</i>	1	550	Quaremont, Berchem, Ruyen, Orroir, Amougies, Russignies.
<i>Termonde</i>	2	600	Cruybeke, Bazele, Ruppelmonde.
<i>Termonde</i>	2	500	Elverseele, Thielrode.
<i>Termonde</i>	5	550	Audegem, Mespelaere, Wieze, Lebbeke, Denderbelle.
<i>Termonde</i>	5	525	St-Gilles près Termonde, Baesrode, Opdorp, Buggen- hout.
<i>Termonde</i>	5	525	Appels, Grimbergen, Moerzeke.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Termonde (<i>suite</i>)	2	425	Zèle (<i>a</i>).
		500	Waesmunster, Hamme (<i>a</i>).
Wetteren		600	Schellebelle, Wichelen, Cherscamp, Oordegem, Westrem, Massemen.
<i>Aelre</i>	1	550	Overmeire, Berlaere, Uytbergen.
		500	Bellem, Hansbeke.
Province de Hainaut.			
Mons	7	600	Jemmapes (deux fois par jour).
		600	Pâturages, Quaregnon.
		600	Cuesmes, Frameries, Eugies, Genlis, Noirechain.
		600	Hyon, Mesvin, Spiennes, Nouvelles, Harvent, Bougnies, Asquillies, Cibly, Faubourg de Berlainmont.
		600	Havré, Villers-St-Ghislain, Veillereille-le-Sec, Harmignies, St-Symphorien, faubourg d'Havré.
		600	Obourg, Ville-sur-Haine, St-Denis, Thieusies, Casteau, retour par Nimy.
		600	Nimy, Ghlain, faubourg du Parc.
<i>Dour</i>	1	550	Elonges, Wiheries, Athis, Fayt-le-Franc, Erquenne, Blangies, Warquignies.
<i>St-Ghislain</i>	2	500	Hautrages, Villerot, Sirault, Baudour.
		200	St-Ghislain.
<i>Givry</i>	2	600	Havay, Quevy-le-Grand, Quevy-le-Petit, Sars-la-Bruyère, Blaregnies, Aulnois, Gougnies-Chaussée.
		200	Idem.
<i>Lens</i>	2	480	Jurbise, Manuy-St-Jean, Manuy-St-Pierre, Montignies-lez-Lens, Cambron, St-Vincent.
		480	Bauffe, Neufmaison, Herchies, Erbisœul, Erbaux.
Ath	4	600	Lanquesaint, Isières, Melin-l'Évêque, Ghislenghien, Hellebecq, Gibecq, Gondregnies, Fouleng, Gages.
		600	Villers-St-Amand, Ligne, Hautaing, Mainvault, Ouedeghien, Ostiches, Rebaix, Bouvegnies.
		600	Chièvres, Cambron-Casteau, Brugelette, Mevregnies, Attré, Arbre, Maffles.
		600	Irchonwelz, Villers-Notre-Dame, Moulbaix, Ormeignies, Belœil, Grosage, Huisignies, Ladeuze, Tongres-Notre-Dame, Tongres-St-Martin.

(a) Les communes de Zèle et Hamme ont été érigées en bureaux de distribution.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Beaumont	2	600	Leval-Chaudeville, Leugnies, Grand-Rieux, Renlies, Solre-St-Géry.
		600	Thirimont, Barbançon, Vergnies, Erpion, Bossut-lez-Walcourt.
<i>Pont-de-Sambre . .</i>	2	600	Hautes-Wihéries, La Buissière, Fontaine-Walmont, Montignies-St-Christophe, Bersillies.
		550	Merbes-le-Château, Sars-la-Buissière, Poissant, Croix-les-Rouvroy, Rouvroy, Grandreng, Erquelines.
<i>Rance</i>	2	480	Froid-Chapelle, Montbliard.
		300	Sivry.
		600	Goegnies-Houdeng, Houdeng-Aimeries, Sirepy, Thieu, Bousoit, Maurage.
		550	Péronnes, Trivières, St-Vaast, Haine-St-Paul, Haine-St-Pierre.
Binche	5	500	Espinois, Leval-Trahegnies, Mont-Ste-Aldegonde, Carnière, Ressaix, Battegnies.
		500	Vellerville-lez-Brayeux, Fauroux, Haulchin, Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val, Bray, Waudrez.
		500	Buvrines, Mont-Ste-Genève, Lobbes, Biene-les-Happarts, Merbes-Ste-Marie.
<i>Fayt</i>	2	450	Seneffe, Familleureux, Bois-d'Haine.
		450	La Hestre, Morlanwelz, Cappelle-les-Berlaimont, Bellecourt.
Boussu	2	600	Hainin, Thulin, Montrœil, Hensies, Pommerœul, Ville-Pommerœul.
		600	Hornu, Wasmuel, Wasmes.
		550	Ecaussines-d'Enghien, Ecaussines-Lalaing, Marches-les-Ecaussines, Henripont.
<i>Braine-le-Comte . .</i>	2	550	Ronquières, Hennuyères, Steenkerke, Petit-Rœulx-les-Braine.
		600	Marchiennes-au-Pont, Monceau-Sur-Sambre, Dampremy.
		600	Châtelet (relais), Pont-de-Loup, Farcennes, Châtelet (2 ^e levée).
<i>Charleroy</i>	8	600	Montignies-sur-Sambre, Châtelineau, Gilly,
		600	Marcinelle, Couillet, Jamioux, Montignies-lez-Tilloul, Mont-sur-Marchiennes.
		600	Loverval, Joncret, Gerpinnes, Gougnies, Villers-Potteries.
		600	Lodelinsart, Jumet, Roux, retour par Dampremy.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Charleroy (<i>suite</i>)		400	Aiseau, Preslès, Bouffioulx.
		360	Marchionne-au-Pont, Monceau-sur-Sambre, Dampremy.
<i>Fleurus</i>	2	525	Wanfercée-Baullet, Lambusart, Wangenies.
		400	St-Amand, Wagnelée, Brye, Boignée.
<i>Fontaine-l'Évêque</i>	3	600	Souvret, Courcelles, Gouy-le-Piéton, Trazegnies, Piéton, Forchies-la-Marche.
		200	Fontaine-l'Évêque.
		500	Anderlues, Leernes, Landelies.
		600	Forges, Bourlers, Baileux.
Chimay	4	600	Salles, Macon, Momignies, Beauwelz, Monceau-Imbrechies.
		500	Vaulx, Lompret, Virelles, Robechies, Bailièvre.
		500	St-Remy, Villers-la-Tour, Séloignes.
<i>Enghien</i>	2	480	Petit-Enghien, Hérimnes, Vollezeele, Tholenbeck, St-Pierre-Capelles.
		480	Marcq, Bassily, Silly, Hoves.
<i>Gosselies</i>	2	600	Thiméon, Viesville, Liberehies, Rèves, Buzet, Obaix, Pont-à-Celles.
		550	Ransart, Heppignies, Wayaux, Mellet, Villers-Perwius, Frasnes.
<i>Lessines</i>	2	600	Wannebecq, Papignies, Ollignies, Bois-de-Lessines, Biévène, les Acrens.
		600	Ghoy, Everbecq, Flobecq, Ellezelles, la Hamaide, Wodccq, Ogy.
		600	Pipaix, Gallaix, Maulde, Bary, Vezon, Wasmes-Briffœul, Baugnies, Villaupuis.
<i>Leuze</i>	3	600	Chapelle-à-Wattines, Chapelle-à-Oie, Bliquy, Aubechies, Ellignies-St-Anne, Wadelincourt, Thumai-de, Ramegnies, Tourpes.
		600	Thienlin, Herquignies, Montrœuil-au-Bois, Haquegnies, Moustier, Ellignies-lez-Frasnes, Frasnes-Buissenal-Grand-Metz.
<i>Peruwelz</i>	3	600	Basècles, Quevaucamps, Stambruges, Grand-Glise.
		500	Blaton, Bernissart, Harchies.
		500	Roucourt, Bary, Braffe, Brasmenil, Callenelle, Wiers.
<i>Quiévrain</i>	1	600	Baisieux, Audregnies, Montignies-sur-Roc, Onnezies, Autrepe, Roisin, Agneau, Angre, Marchipont.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Soignies.	3	600	Hornes, Thoricourt, Lombise, Chaussée-Notre-Dame, Neufvilles.
		420	Naast, Mignault.
		600	Rœulx, Gottignies.
Thuin.	2	500	Biercée, Leers-Fosteau, Strée, Donstiennes, Thuilles Ragnée.
		500	Gozée, Marbais, Ham-sur-Heure, Nalinnes, Cour-sur-Heure, Biesmes.
		600	Froyennes, Orcq, Marquin, Hertain, Lamain, Esplechin, Froidmont.
		600	Rumes, Taintignies, Guignies, Villemeau, Ere.
		600	St-Maur, Wez, Lesdain, Howardries, Rongy, Bleharies, Bruyelles, Jollain-Merlin.
Tournay.	9	600	Vaulx, Péronnes, Laplaigne, Maubray, Fontenoy, Rainecroix, Gaurain.
		600	Chercq, Calonnes, Antoing.
		600	Kain, Mont-St-Aubert, Mourcourt, Melles, Rumillies, Warchain.
		600	Velaines, Popuelles, Quartes, Thimougies, Beclers, Havinnes.
		400	Watripont, Anserœul, Arc-Ainières, Cordes.
		600	Forest, Anvaing, St-Sauveur, Dergneau.
		600	Bailleul, Templeuve, Blandain, Ramignies-Chin, Esquelmes.
Pecq	3	600	Warcoing, St-Léger, Evregnies, Estampuis, Leers-Nord, Nechin, Estaimbourg.
		600	Herinnes, Pottes, Celles, Molembais, Obigies.

Province de Liège.

Liège	7	600	Herstal, Vivegnis, Hermée, Millemorte.
		600	Vottem, Rocour, Voroux-lez-Liers, Liers, Villers-St-Siméon, Lantin.
		600	Ans et Glain, Alleur, Loucin, Grace-Montegnée, St-Nicolas.
		600	Grivegnée, Chenée, Vaux-sous-Chevremont.
		600	Beyne-Heusay, Flairon, Retinne, Saive-Parfondveveau, Bellaire, Queue-du-Bois.
		600	Jupille, Wandre, Cheratte, Housse.
		600	Slins (relais), Fexhe-Slins, Glons, Paifvre, Wihogue, Othée, Xhendremael, Juprelle.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Chaufontaine.	3	600	Embourg, Tilff, Esneux.
		600	Beaufays, Gomzée, Louvegnéz, Sprimont.
		600	Roinsée, Magnée, Forest, Nessonvaux, Fraipont.
		600	Seraing, Ougrée, Angleur, Tilleur.
		600	Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Chokier, Engin, les Awirs.
Jemeppe.	5	600	Yvot-Ramet, Rimièrre-Rotheux, Plainevaux, Boncelles.
		600	Mons, Roloux, Horion-Hozémont, Glexhe.
		600	Hollogne-aux-Pierres, Awans, Bierset, Voroux-Goreux, Velroux.
Oreye.	2	600	Lens-sur-Geer, Fise-le-Marsal, Kemoxhe, Fooz, Hognoul, Villers-l'Évêque, Odeur, Thisnée, Thys.
		500	Grandville, Bergelez, Lantremange, Oleye, Roelenge, Marlennes, Basheers, Opheers.
Dison.	2	600	Petit-Rechin, Grand-Rechin, Soiron, Olne, Xhendelasse.
		200	Andrimont (retour).
Herve.	3	600	Bolland, Melin, Terexhe, Tignée, Evegnée, Micheroux, Ayeneux, Soumagne.
		600	Charneux, Aubel, Clermont, Thimister.
		200	Chaineux, Battice.
Henri-Chapelle.	2	600	Montzen, Moresnet, Gemenich.
		500	Hombourg, Teuven.
		600	Bas-Oha, Couthuin-Reppe, Héron, Landenne, Seilles.
		600	Vyle, Modave, Clavière, Ocquier, Bois-Borsut, les Avens, Pailhe (retour à Marchin).
Huy.	6	550	Tihange, Neuville-sous-Huy, Outre-Louxhe, Strée, Vierzet.
		550	Marchin, Ben-Ahen.
		600	Antheit, Vinalmont, Marneffe, Hucorgne, Moha, Wanze, Fumal.
		600	Lavoir, Waret-l'Évêque, Hannêche, Burdinne, Lamontrée, Vissoul, Oteppe.
		600	Flône, Jehaye-Bodegnée, Verlaine, Seraing-le-Château, St-George.
		600	Fize-Fontaine, Chapon-Seraing, Ayneffe, Borlez, les Waleffes.
Amay.	3	600	Ampsin, Villers-le-Bouillet, Vaux-Borset, Vieux-Waleffe, Warnant.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
<i>Nandrin</i>	4	600	Fraiture, Ellemelle, Ouffet, Warzée, Seny.
		600	Favier, Hody, Anthinnes, Poulseur, Villers-aux-Tours.
		600	St-Severin, Ehen, Neuville-en-Condroz, Clermont, Hermalle, Yernée-Fraineux.
		600	Villers-le-Temple, Abée, Ramelot, Linchet, Terwagne, Scheit.
<i>Spa</i>	2	550	Sart, Solwaster, Francorchamps.
		550	La Reid, Desseigne, Treppe.
<i>Aywaille</i>	4	150	Aywaille.
		600	Harzé, Ferrières, Ernonheid, Werbomont, Chevron, Lorcé.
		600	Xhoris, Hamoir, Vieuville, Filot.
		600	Comblain-au-Pont, Fairon.
<i>Stavelot</i>	2	600	La Gleize, Stoumont, Rahier, Basse-Bodeux.
		500	Fosse, Grand-Halleux, Wanne.
<i>Verviers</i>	3	600	Stembert, Jalhay, Polleur.
		600	Ensival-Pepinster, Theux-Heusy.
		550	Hodimont, Lambermont, Wignez, Cornesse.
<i>Dolhain-Limbourg</i> .	2	600	Goé, Membach, Baelen, Welkenraedt, Bilstain.
		200	Limbourg.
<i>Visé</i>	4	600	Mouland, Berneau, Fouron-le-Comte, Fouron-St-Martin, Fouron-St-Pierre, Neufchâteau, Warsage, Bombaye.
		600	Teneur, Dalhem, Mortroux, Trembleur, St-André, Julemont, Mortier, St-Remy, Argenteau, Richelle.
		550	Lixhe, Haccourt, Heure-le-Romain, Houtain-St-Siméon, Oupaye, Hermalle-sous-Argenteau.
		300	Visé.
		600	Corswarem, Fresin, Corthys, Montenaken, Borloz, Goyer, Bouchout.
<i>Waremmé</i>	4	600	Bleret, Pousset, Renicourt, Laminne, Hodeige-Momal, Freloux, Fexhe, Noville.
		550	Grand-Axhe, Hollogne-sur-Geer, Boelhe, Greenwick, Rosoux, Berloz, Bettincourt.
		550	Bovenistier, Limont, Seneffe, Donceel, Haneffe, Viemmes, Celles.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
<i>Landen</i>	2	600	Walsbetz, Wezeren, Houtain-l'Évêque, Wamont, Lincout, Grand-Hallet, Petit-Hallet, Pellaines, Raccourt.
		500	Attenhoven, Rumpsdorp, Neerlanden, Neerhespen, Overhespen, Elixem, Wanghe, Laer, Neerwinden, Overwinden.
<i>Hannut</i>	4	600	Lens-St-Remy, Tourinne-la-Chaussée, Omal, Durion, Lignez, Geer, Lens-St-Seryais.
		600	Villers-le-Peuplier, Avennes, Ville-en-Hesbaye, Fallais, Latinne, Braive.
		550	Poucet, Trognée, Gras-Avernas, Bertrée, Avernas-le-Baudouin, Wanzin, Meerdorp, Thines, Grehem.
		550	Moxhe, Avin, Cipllet, Acoisse, Meeffe, Wasseige, Embresin.

Province de Limbourg.

<i>Hasselt</i>	3	600	Diepenbeek, Genck, Zonhoven.
		600	Curenge, Kermpt, Spalbeek, Beerbroek, Stevoort, Weyer, Cosen.
		600	Wimmertingen, Cortessem, Wellen, Herten, Ulbeck, Alken, Herck-St-Lambert.
<i>Beeringen</i>	2	600	Heusden, Zolder, Houthalen, Helchteren, Coursel.
		540	Paël, Tessenderloo, Quaedmehelen, Oostham, Beverloo.
<i>Herck-la-Ville</i>	1	600	Schuelen, Lummen, Meldert, Zeelhem, Linckhout, Haelen, Donck.
<i>Maesevck</i>	3	540	Neeroeteren, Opoeteren, Neerglabeeck, Oppitter, Tongerlo.
		500	Eelen, Rothem, Dilsen.
		400	Ophoven, Kessenich.
		600	Opgrimby, Neerharen, Reckheim, Uykhoven, Boorsheim.
<i>Mechelen</i>	4	600	Bysden, Niel, Opglnbeek, Asch.
		540	Vucht, Leuth, Meeswyk, Stockhem, Lancklaer.
		200	Sutendael.
		550	Wychmael, Hechtel, Exel, Lommel.
<i>Peer</i>	5	500	Reppel, Gerdingen, Beck, Bocholt, Caulille, Groot-Brogel.
		500	Meeuwen, Wyshaegen, Gruytruede, Brée, Elicom.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAIEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Peer (<i>suite</i>)		250	Kleine-Brogel, Lille-St-Hubert, Hamont, Achel, Neerpelt, Overpelt.
		350	Idem.
Tongres	3	550	Coninxheim, Lowaige, Otrange, Herstappe, Eur-le-Tixe, Russon, Frère, Nederheim.
		550	Pirange, Widoye, Bommershove, Jesseren, Gors-op-Lecuw, Guygoven, Overrepen, Neerrepen.
		550	Rixingen, Henis, Berg, 's Heeren-Helderen, Membruggen, Genoels-Elderen, Herderen, Millen, Sluse, Mall.
Bilsen	2	500	Hoesselt, Werm, Hern-St-Hubert, Schalkhoven, Vliermael, Winsterhoven, Rommershoven, Beverst.
		500	Munsterbilsen, Waltwilder, Hoelbeek, Eygenbilsen, Gellik, Mopertingen, Grand-Spauwen, Petit-Spauwen, Martenslinde.
Looz	2	540	Gothem, Voort, Mettecoven, Petit-Jamine, Geline, Engelmanshoven, Grand-Jamine, Houppertingen, Berlingen, Cuttecoven.
		540	Kerniel, Grand-Looz, Ilx, Vechmael, Horpmael, Hers, Fologne, Gossoncourt, Brouckhom, Hendrieken.
Riempst	3	600	Riempst, Fal et M'Heer, Sichen - Sussen - Bolré, Roelenge.
		500	Vroenhoven, Lanaeken, Veldweselt, Heer, Rosmeer, Vlytingen.
		300	Bassenge, Wonck, Eben-Emael, Lanaye, Canne.
St-Trond	3	500	Zepperen, Ordange, Ryckel, Brusthem, Aelst, Mielen-over-Aelst.
		500	Kerkom, Muysen, Bavingen, Niel, Gingelom, Velm, Halmael.
		450	Nieuwerkerken, Binderveld, Runckelen, Daras, Gorsum, Wilderen.

Province de Luxembourg.

Arlon	3	600	Heinsch, Thiaumont, Nobressart.
		600	Bonnert, Attert, Guirsch.
		500	Autelbas, Hondelange, Tornich.
Aubange	1	600	Halanzuy, Rachecourt, Habergy, Messancy.
Habay-la-Neuve	4	600	Anlier, Mellier, Rossignol, Rulle, Habay-la-Vieille.
		600	Hachy, Vance, Chatillon, St-Léger.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
<i>Habay-la-Neuve</i> (suite).	1	550	Villers-sur-Semois, Tintigny, Belle-Fontaine, Ste-Marie.
<i>Marlange</i>		250	Étalle.
<i>Bastogne</i>	6	500	Fauvillers, Tintange.
		600	Noville, Mabompré, Bertogne, Longchamps.
		600	Flamierge, Amberloup.
		600	Tillet, Morhet, Sibret.
		600	Nives, Homprez, Assenois.
		500	Hollange, Villers-la-Bonne-Eau.
<i>Bouillon</i>	2	500	Wardin, Longvilly.
		450	Noire-Fontaine, Sensenruth, Vivy.
<i>Paliseul</i>	2	450	Corbion, Sugny.
		600	Offagne, Bertrix, Cugnon, Fays-les-Veneurs.
<i>Houffalize</i>	2	350	Opont, Anloy, Jehonville.
		600	Mout, Wibrin, Les Tailles.
		600	Mont-le-Ban, Cherain, Limerlé, Steinbach, Tavigny.
<i>St-Hubert</i>	3	600	Arville, Awenne, Masbourg, Forrière-Notre-Dame.
		600	Lavacherie, Moirey, Remagne, Freux, Bas-Bras, Haut-Bras, Vesqueville.
		600	Matrival, Ochamps, Villance, Libin.
<i>Marche</i>	4	600	Marenne, Hotton, Hampteau, Rendeux-St-Lambert.
		600	Hodister, Halleux, Roy.
		600	Bande-Halleux, Grune, Nassogne.
		600	Wyaha, Harzin, Hargimont, On, Humain, Aye.
<i>Barvaux</i>	4	600	Heyd, Harre, Mormont, Vaux-Chavanne, Malemprez, Grand-Menil.
		600	Weris, Erezé, Soy.
		600	Durbuy, Grand-Han, Borlon, Bende, Tohogne.
		600	Bomal, My, Izier, Villers-Ste-Gertrude.
<i>Laroche</i>	4	600	Marcourt, Belfe, Amonine.
		600	Dochamps, Odeigne, Samré.
		600	Ortho, Erneuville, Hive.
		600	Termeville, Champlon, Beausaint.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
<i>Wellin</i>	2	600	Daverdisse, Porcheresse, Haut-Fays, Sohier, Lomprez.
		540	Chanly, Tellin, Transine, Redu.
		600	Longlier, Jusseret, Vitry, L'Église.
Neufchâteau.	4	550	Tournay, St-Pierre, Recogne, Ste-Marie.
		550	Orgeo, Herbeumont, St-Médard.
		480	Straimont, Suxy, Assenois.
<i>Florenville</i>	3	600	Thermes, Les Bulles, Jamoigne, Izel.
		200	Chiny, Lacuisine.
		400	Chassepierre, Ste-Cécile, Muno.
Virton.	4	550	Bleid, Musson, Massy-la-Ville, Ethe.
		550	Meix-devant-Virton, Géronville, Villers-la-Loue.
		600	Dampicourt, Lamorteau, Ruelle, La Tour.
<i>Vielsalm</i>	3	600	Villers-devant-Oryal.
		600	Bibain, Bovegny, Biho.
		300	Arbre-Fontaine, Bras, Lierneux.
<i>Habay-la-Neuve</i>	1	100	Vielsalm.
		300	Habay-la-Neuve.

Province de Namur.

Namur	12	600	Dave, Lustin, Maillen, Courrière.
		600	Jambe, Weerde, Les Tombes, Mozet, Erpent.
		600	Lives, Loyers, Maizeret, Thon, Sclayn.
		600	Beez, Marche-les-Dames, Vezin, Namèche.
		600	Bouge, Champion, Marchovelette, Franc-Waret, Gelbressé, Boninne.
		600	St-Servais, St-Marc, Émines, Warisoulx, Daussoix, Vedrin.
		600	Belgrade, Suarló, Temploux, Bovesse, Rhisne.
		600	Malonne, Floreffe, Franière, Soye, Florifoux, Flavinne.
		600	Wépion, Profondeville, Rivière, Arbre.
		600	Spy, Moustier-sur-Sambre, Mornimont.
		600	Isnes, Bossières, Le Mazy, Bothey, Tongrinne, Balatre, St-Martin, Onoz.
		600	Jemeppe, Velaine, Keumiée, Moignelée, Tamine, Auvolois, Hamme-sur-Sambre (retour à Spy).

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
<i>Eghezée</i>	3	600	Longchamps , Leuze , Waret-la-Chaussée , D'Huy, Uppegny, Mehaigne, Noville.
<i>Fosse</i>	3	600	Hanret, Forville, Hemptinne, Branchon, Boneffe, Tavier, Bolinne.
<i>Mettet.</i>	2	600	Cortil-Wodon, Noville-les-Bois, Bierwart, Pontillas-Hingeon, Tillier.
<i>Gembloux</i>	4	450	Vitriaval, Sart-Eustache, Roux, Falisolle.
<i>Sombreffe</i>	1	250	Sombreffe, Ligny.
<i>Andennes</i>	2	600	Haltinne, Gesve, Sorée, Ohey.
<i>Dinant</i>	8	600	Perwez, Jallet, Gosne, Evelette, Haillet.
<i>Beauraing.</i>	4	600	Bouvignes, Anhée, Annevoye, Bioul, Warnant, Haute-Wastia.
		600	Gerin, Serville Weillen, Falaën, Sommières.
		600	Anseremme, Famignœul, Falmagne, Hulsonniaux.
		600	Celle, Custine, Château d'Ardenne, Furfoux, Dréhance.
		550	Onhaye, Hermeton-sur-Meuse, Hastière-Lavaux, Waulsort.
		550	Sorinne, Achène, Conneux, Notre-Dame-de-Foy.
		550	Evrehaille, Purnode, Dorinne, Thynes, Lisogne.
		550	Houx, Yvoir, Godinne.
		600	Baronville, Wiesme, Hour, Wanlin, Focant, Neuville, Martousin.
		600	Wancenne, Vonèche, Honnaye-Revogne, Pondromme.
		200	Beauraing.
		250	Javingue, Sevry, Felenne, Winenne, Dion-le-Mont, Dion-le-Val.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
		300	Heer, Blaimont, Hastière-par-delà.
<i>Heer</i>	4	600	Mesnil-St-Blaise, Houyet, Mesnil-Église, Fâmevaux, Feschaux.
		600	Agimont, Cocheucée, Soulme, Omezée, Franchimont, Surice, Vodéléé.
		600	Vaucelle, Treigne, Mazée, Niverlée, Romerée, Gimnée, Doische.
		600	Frasnes, Dailly, Aublain, Boussu-en-Fagne.
<i>Mariembourg</i> . . .	3	600	Fagnoles, Matagne-la-Grande, Matagne-la-Petite, Roly.
		550	Nismes, Olloy, Vierves, Dourbes.
<i>Couvin</i>	3	300	Pessche, Gonricux et dépendances.
		600	Oignie, le Mesnil, Petigny.
		600	Le Bruly, Petite-Chapelle, Cul-des-Sarts.
<i>Philippeville</i> . . .	3	600	Villers-deux-Églises, Soumois, Cerfontaine, Senzeille, Neuville, Samart.
		600	Hemptinnes, Fraire, Yve-Gomezée, Jamagne, Jamiolé.
		600	Vodecée, Villers-le-Gambon, Merlemont, Sart-en-Fagne, Villers-en-Fagne, Sautour.
<i>Florennes</i>	4	250	Florennes, St-Aubin.
		600	Rosée, Anthée, Flavion, Corenne.
		600	Morialmé, Hansinelle, Hansinnes, Tarcienne, Thy-le-Beaudhuin.
		500	Stave, Biesmerée, Oret.
<i>Walcourt</i>	3	600	Prys, Thy-le-Château, Gourdinne, Somzée, Laneffe, Chastrés.
		500	Fontenelle, Castillon, Clermont, Rognée, Berzée.
		400	Silenrieux, Daussois, Vogenéc.
		400	Ciney, Leignon.
		600	Pessoux, Sinsin-Grand, Sinsin-Petit.
<i>Emptinnes</i>	8	600	Hogne, Waillet, Éronville, Noisseux, Baillonville, Heur, Nettine (retour à Sinsin-Grand).
		600	Mohiville, Scy, Barvaux-Condroz, Jeneffe, Porcheresse, Hamois.
		550	Micret, Verlée, Maffe, Somme, Leuze, Bonsin.
		550	Havelange, Flostoy.
		600	Natoye, Assesse, Florée, Schaltin.
		600	Braibant, Sovet, Spontin, Crupet.

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
<i>Gedinne</i>	6	500	Rienne, Willerzies, Bourseigne-Neuve, Bourseigne-Vieille.
		400	Patigny, Malvoisin, Vincemont, Sart-Custine.
		600	Louette-St-Denis, Bièvre, Graide, Naomé, Baillamont.
		600	Hondremont, Belle-Fontaine, Petit-Fays, Monceau, Oizy.
		600	Louette-St-Pierre, Nafrature, Orchimont (relais de Vresse).
		600	Vresse (relais), Membre, Bohan, Laforet, Mouzaive, Alle, Cornimont, Gros-Fays, Chairière.
		530	Wavreille, Bure, Resteigne.
		600	Éprave, Lessive, Villers-sur-Lesse, Lavaux-St-Anne, Ave-Auffe, Han-sur-Lesse.
<i>Rochefort</i>	5	600	Ciergnon, Montgauthier, Chevetogne.
		550	Seringchamps, Buissonville.
		300	Jemelle, Ambly.

N^o XII.POSTES. — *État des boîtiers.*

BUREAUX.	NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENTS.	<i>Observations.</i>
Anvers	4	400	
Bruxelles	12	1,165	
Bruges	3	300	
Gand	8	800	
Charleroy	1	60	
Liège	4	200	
Namur	1	100	
Total.	33	3,025	

N° XIII.

POSTES. — *État des indemnités pour frais de bureau et de loyer accordées aux percepteurs des postes.*

BUREAUX.	INDEMNITES POUR FRAIS		Observations.
	DE BUREAU.	DE LOYER.	
Alost	300	300	
Andennes	100	100	
Anvers	2,000	3,700	
Arlon	500	500	
Ath	400	400	
Audenaerde	200	200	
Avelghem	100	100	
Bastogne	100	100	
Beaumont	100	100	
Beveren	100	100	
Beverloo	100	100	
Binche	300	300	
Boom	100	100	
Bouillon	100	100	
Boussu	100	100	
Braine-le-Comte	100	100	
Bruges	800	800	
Bruxelles (a)	»	(b) 8,700	
Charleroy	300	300	
Chimay	100	100	
Courtray	600	600	
Deynze	100	100	
Diest	100	100	
Dinant	500	500	
A reporter. . .	7,200	17,600	

BUREAUX.	INDEMNITES POUR FRAIS		<i>Observations.</i>
	DE BUREAU.	DE LOYER.	
Report.	7,200	17,600	
Dison	100	100	
Dixmude	100	100	
Eecloo	100	100	
Enghien.	100	100	
Furnes	200	200	
Gand	2,000	3,500	
Genappe	100	100	
Gheel.	100	100	
Gosselies	100	100	
Grammont	100	100	
Harlebeke.	100	100	
Hal	100	100	
Hasselt	300	300	
Herenthals	100	100	
Herve.	100	100	
Houffalize	100	100	
Hubert (St)	100	100	
Huy.	300	300	
Jemeppe	100	100	
Jodoigne	100	100	
Lessines.	100	100	
Leuze	100	100	
Liège	2,000	1,600	
Lierre.	100	100	
Lokeren.	200	200	
Louvain.	600	300	
Maeseyck	200	200	
A reporter. . .	14,900	26,600	

BUREAUX.	INDEMNITES POUR FRAIS		<i>Observations.</i>
	DE BUREAU.	DE LOYER.	
Report	14,900	28,600	
Malines	500	500	
Marche	200	200	
Mariembourg	100	100	
Menin	300	300	
Mons	1,000	1,000	
Mouscron	100	100	
Namur	1,000	1,000	
Neufchâteau	200	200	
Nicolas (St)	300	300	
Nieuport	100	100	
Ninove	100	100	
Nivelles	200	200	
Ostende	1,000	1,000	
Peer	100	100	
Peruwelz	200	200	
Philippeville	200	200	
Poperinghe	100	100	
Quiévrain	100	100	
Renaix	100	100	
Roulers	100	100	
Soignies	100	100	
Spa	300	300	
Stavelot	100	100	
Tamise	100	100	
Termonde	400	400	
Thielt	100	100	
Thourout	100	100	
A reporter	22,100	33,800	

BUREAUX.	INDEMNITES POUR FRAIS		<i>Observations.</i>
	DE BUREAU.	DE LOYER.	
Report.	22, 100	23, 800	
Thuin	100	100	
Tirlemont.	300	300	
Tongres.	300	300	
Tournay	800	800	
Trond (St).	100	100	
Turnhout	300	300	
Verviers	600	600	
Vilvorde	100	100	
Virton	100	100	
Visé.	100	100	
Waereghem.	100	100	
Wareme.	100	100	
Wavre	100	100	
Wetteren	109	100	
Ypres	300	300	
	25, 600	37, 300	
Frais de bureau de l'inspecteur-général et des directeurs provinciaux	5, 000(a)	"	(a) Voir annexe 1.
Indemnités pour frais de loyer, accordées à titre personnel, à deux directeurs provinciaux	3, 000(a)	
	30, 600	40, 300	

N^o XIV.**TRANSPORT DES DÉPÊCHES.***Service en malle-estafette.*

D'Anvers à Breda :

a. Prix des courses, y compris les guides	8,896 87½
b. Frais d'entretien des malles	2,135 25
c. Traitement du courrier	600 00
	fr. 11,632 12½

N. B. Il n'est porté ici que la moitié des frais de ce service, l'autre moiiié devant être supportée par l'office des Pays-Bas.

Service en malle à un collier.

De Bruxelles à Liége	26½	1 20	11,497 50
Bruxelles à Gand	13½	1 20	6,022 50
Bruxelles à Namur, par Wavre	17½	1 50	9,444 37½
Gand à Bruges	12½	1 20	5,365 50
Anvers à Menin	26	1 20	11,388 00
Liége à Aix-la-Chapelle (service de jour)	12½	1 20	5,584 50
Id. id. (service de nuit)	11½	1 20	5,584 50
Verviers à Spa	4½	1 33	2,194 53
Mons à Liége	37	1 20	16,206 00
Namur à Arlon	32½	1 20	14,344 50
Mons à Tournay	14½	1 20	6,241 50
Courtray à Tournay	7½	1 33	3,640 87
Ostende à Furnes	8	1 20	3,504 00
Bruges à Ostende	8	1 33	3,883 60
Fourniture des malles	"	"	9,567 57
			114,469 45½

Services par entreprises et par messageries.

Du bureau d'Anvers au chemin de fer fr.	1,825 00
Anvers à Turnhout.	500 00
Lierre à Duffel.	120 00
Malines à Willebroeck.	40 00
Anvers à Boom	40 00
Malines à Heyst-op-den-berg	100 00
Lierre à Gheel.	125 00
Malines à Heyst-op-den-berg	100 00
Anvers, Braschaet et West-Wezel	90 00
Bruxelles au chemin de fer du midi et du nord . . .	5,475 00
Malines au chemin de fer	600 00
Louvain à Diest	800 00
Diest à Herck-la-Ville	100 00
Diest à Hasselt.	160 00
Nivelles à Binche	200 00
Bruxelles à Nivelles	200 00
Bruxelles à Wavre.	120 00
Wavre à Bruxelles.	120 00
Tirlemont à Jodoigne	40 00
Bureau d'Aerschot à celui de la diligence.	100 00
Bureau de Vertryck au chemin de fer	60 00
Bruges à Thourout, Dixmude et Ypres	3,000 00
Mons à Bruxelles.	300 00
Namur à Liége.	1,000 00
Verviers à Liége.	100 00
Marche à Liége	220 00
Namur à Charleroy, Fontaine-l'Évêque et Binche .	225 00
Bruxelles à Namur et Charleroy	450 00
Bruxelles à Anvers.	170 00
Liége à Houffalize.. . . .	240 00

A reporter 16,620 00

Report	16,620 00
De Malines à Willebroeck.	800 00
Ypres à Menin.	75 00
Ostende à Furnes	100 00
Service des canotiers à Ostende	800 00
Menin à Ypres.	1,970 00
Courtray à Iseghem et Roulers.	800 00
Courtray à Avelghem	500 00
Courtray à Bruges	1,200 00
Ypres à Bruges	180 00
Furnes à Ypres	120 00
Dixmude à Ypres	80 00
Poperinghe à Ypres	45 00
Ypres à Courtray	75 00
Courtray à Menin	40 00
Audenaerde à Renaix	40 00
Alost à Grammont.	1,000 00
Anvers à Gand.	580 00
Audenaerde à Gand	60 00
Audenaerde à Nederbrakel et Grammont	100 00
Termonde à Lokeren et St-Nicolas	250 00
Audeghem à Alost.	80 00
Grammont à Ninove et Bruxelles.	250 00
Renaix à Tournay.	100 00
Gand à Audenaerde.	91 48
Bureau de Gand à la station du chemin de fer	1,800 00
St-Nicolas à Tamise	400 00
Deynze à Renaix	2,200 00
Grammont à Gand.	160 00
Tournay à Lille	4,311 56½
Charleroy à Philippeville.	200 00
Mons à Charleroy	140 00
Mons à Binche et Thuin.	120 00
A reporter	<u>35,288 04½</u>

	Report	35,288 04½
De Mons à Chimay.		7,200 00
Mons à Lens et Ath.		70 00
Enghien à Hal et Bruxelles.		60 00
Liège à la station du chemin de fer		2,190 00
Liège à Maestricht ½		1,600 00
Bureau d'Amay à la grande route		120 00
Tirlemont à Hannut et Huy		200 00
Liège à Jemeppe.		50 00
Hasselt à Beverloo		1,400 00
St-Trond à Hasselt.		1,260 00
Tongres à Maestricht ½		724 50
Maeseyck à Riempst.		2,200 00
St-Trond à Hasselt.		65 00
Hechtel à Eyndhoven ½		1,000 00
Hasselt à St-Trond.		65 00
Tongres à St-Trond		75 00
Arlon à Virton.		1,100 00
Arlon à Longwy.		1,795 00
Arlon à Neufchâteau.		2,600 00
Neufchâteau à la barrière de Champlon.		2,000 00
Liège à Huy.		100 00
Mons à St-Ghislain et Tournay.		200 00
Tournay à Mons		600 00
Namur à Huy		300 00
Namur à Dinant		200 00
Hal à Enghien.		300 00
Liège à Namur		800 00
Namur à Dinant		200 00
Namur à Eghezée		300 00
Bruxelles à Tournay.		305 00
Namur à Charleroy, Fontaine-l'Évêque et Binche . .		800 00
Mons à Chimay		210 00
	A reporter.	65,377 54½

Report	65,377 54 $\frac{1}{4}$
De Namur à Chimay.	8,000 00
Arlon à Luxembourg $\frac{1}{2}$	1,079 36
Lille à Menin $\frac{1}{2}$	1,500 00
Sas de Gand à Gand $\frac{1}{2}$	846 56
L'Écluse à Bruges $\frac{1}{2}$	846 56
Maubeuge à Mons $\frac{1}{2}$	1,973 68
Trelon à Chimay $\frac{1}{2}$	727 50
Furnes à Dunkerque $\frac{1}{2}$	985 00
Dinant à Givet $\frac{1}{2}$	1,425 00
Fayt à Manage.	100 00
Anvers à Tamise (bateau à vapeur).	200 00
Bruxelles à Waterloo et Genappe	100 00
Bureau de Mons au chemin de fer (malle)	438 00
	<hr/>
Total . . . fr.	<u>83,599 20$\frac{1}{4}$</u>

Services à pied.

De Turnhout à Herenthals.	850 00
Herenthals à Lierre	900 00
Herenthals à Gheel	450 00
Boom à Willebroeck.	450 00
Herenthals à Westerloo	500 00
Du bureau de Lierre à celui des messageries.	100 00
Puers à Willebroeck.	200 00
Santhoven à St-Antoine	200 00
Genappe à Nivelles.	400 00
Tirlemont à Jodoigne	500 00
Ostende à Ghistelles	400 00
Ypres à Warneton	400 00
Ypres à Poperinghe	400 00
Wervicq à Menin	300 00
Sotteghem à Grootenberghe	100 00
	<hr/>
A reporter	6,150 00

Report	6,150 00
Deynze à Thielt	600 00
Gand à Zelzaete	600 00
Quadrecht à Sotteghem	550 00
St-Nicolas à Hulst $\frac{1}{4}$	250 00
Grammont à Nederbrakel	360 00
Soignies à Enghien	480 00
Ath à Grammont	660 00
Fontaine-l'Évêque à Thuin.	400 00
Charleroy à Gosselies.	350 00
Peruwelz à Leuze	500 00
Bureau de Fontaine-l'Évêque à celui de la diligence.	96 00
Binche au Fayt	450 00
Dour à Boussu	300 00
Bureau de la station à celui de Mons et <i>vice versa</i> . .	900 00
Templeuve à Pecq.	150 00
Verviers à Dolhain	425 00
Oreyo à Waremmes	400 00
Spa à Malmedy	388 56
Spa à Stavelot	600 00
Herve à Verviers	700 00
Liège à Visé.	600 00
Waremmes à Hannut.	500 00
Stavelot à Vielsalm.	550 00
Huy à Nandrin.	500 00
Tongres à Bilsen.	400 00
Peer à Hechtel.	400 00
Maeseyck à Buchten.	400 00
Hasselt à Beeringen	550 00
Marche à Barvaux.	580 00
Marche à Rochefort	475 00
Champlon à La Roche.	450 00
Bastogne à Houffalize	500 00
A reporter.	21,214 56

Report	21,214 56
Neufchâteau à Paliseul	775 00
Bouillon à Paliseul.	400 00
Neufchâteau à Florenville	625 00
Bouillon à Sedan $\frac{1}{2}$	250 00
Bastogne à Doncols	300 00
Houffalize à Vielsalm	600 00
St-Hubert à Wellin	700 00
Paliseul à Gedinne	500 00
Beauraing à Falmignoul	550 00
Beauraing à Gedinne	500 00
Philippeville à Walcourt.	500 00
Philippeville à Florennes	400 00
Mettet à Annevoye	600 00
Namur à Fosse	600 00
Du bureau d'Andennes à celui de la diligence . . .	150 00
	<hr/>
	fr. 28,664 56
	<hr/>

Salaires des entreposeurs.

Entreposage des dépêches à Willebroeck	fr. 100 00
Id. à Grootenbergh	50 00
Id. à Champlon	220 00
Id. à Annevoye	200 00
Id. à Audeghem	100 00
	<hr/>
	fr. 670 00
	<hr/>

Estafettes, expéditions extraordinaires, frais divers et
dépenses imprévues du transport des dépêches . . . 17,610 67 $\frac{3}{4}$

RÉCAPITULATION.

Service en malle-estafette	11,632	12 $\frac{1}{2}$
Service en malle à un collier	114,469	43 $\frac{1}{2}$
Services par entreprise et par messageries	33,599	20 $\frac{1}{4}$
Services à pied	28,664	56
Salaires des entrepreneurs	670	00
Estafettes, expéditions extraordinaires, frais divers, et dépenses imprévues du transport des dépêches . . .	17,610	67 $\frac{1}{2}$
		<hr/>
Total. . fr.	256,646	00
		<hr/>

N° XV.

Relevé des perceptions et distributions des postes créées en Belgique depuis 1830.

N° D'ORDRE.	DATE DE LA CRÉATION.	INDICATION DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS.		Observations.
		PERCEPTIONS.	DISTRIBUTIONS.	
1	16 février 1831.	»	Martelange.	
2	4 août »	»	Sottogem.	
3	27 déc. 1832.	»	Gembloux.	
4	» sept. 1833.	Wavre.	»	Il y avait antérieurement un bureau de distribution.
5	30 janvier 1834.	Eecloo.	»	Id. id.
6	11 mars »	»	Fayt (le).	
7	27 avril »	Roulers.	»	Il y avait antérieurement une distribution.
8	» » »	»	Avelghem.	Érigé en perception le 14 mai 1842.
9	7 » 1835.	»	Wetteren.	» » le 14 août 1839.
10	29 déc. »	»	Herenthals.	» » le 16 sept. 1841.
11	8 janvier 1836.	Deynze.	»	Il y avait antérieurement un bureau de distribution.
12	» » »	Leuze.	»	» » »
13	» » »	Lessines.	»	» » »
14	» » »	Peruwelz.	»	» » »
15	18 » »	»	Iseghem.	
16	» » »	»	St-Ghislain.	
17	» » »	»	Givry.	
18	» » »	»	Pecq.	
19	» » »	»	Wolverthem.	Supprimé par arrêté du 24 avril 1838.
20	» » »	»	Hannut.	
21	» » »	»	Oreye.	
22	» » »	»	Chaufontaine.	
23	» » »	»	Beauraing.	
24	12 février »	»	Dison.	Érigé en perception le 30 sept. 1839.
25	11 avril »	Diekirch.	»	Territoire cédé. Il y avait antérieurement un bureau de distribution.

N° D'ORDRE.	DATE DE LA CRÉATION.	INDICATION DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS.		Observations.
		PERCEPTIONS.	DISTRIBUTIONS.	
26	18 avril 1836.	»	Nandrin.	
27	» » »	»	Visé.	Erigé en bureau de perception le 25 novembre 1839.
28	» » »	»	Eghezée.	
29	» » »	»	Fosse.	
30	» » »	»	Vielsalm.	
31	» » »	»	Zelzaete.	
32	» » »	»	Oosterzeele.	
33	» » »	»	Bilsen.	
34	» » »	»	Waereghem.	Erigé en perception le 14 août 1839.
35	» » »	»	Amay.	
36	22 » »	Dixmude.	»	Il y avait antérieurement un bureau de distribution.
37	» » »	Thuin.	»	Id. id.
38	» » »	Stavelot.	»	Id. id.
39	» » »	Gosselies.	»	Id. id.
40	» » »	Vilvorde.	»	Id. id.
41	» » »	Ninove.	»	Id. id.
42	» » »	Quiévrain.	»	Id. id.
43	» » »	Poperinghe.	»	
44	20 juin »	»	Westmael.	
45	» » »	»	Beeringen.	Supprimé par arrêté du 31 janvier 1838 et rétabli le 26 juin 1841.
46	» » »	»	Cruyshautem.	
47	» » »	»	Wervicq.	
48	» » »	»	Tamise.	Erigé en perception le 13 mai 1839.
49	14 juillet »	»	Mechelen.	
50	» » »	»	Horst.	Territoire cédé.
51	» » »	»	Gedinne.	
52	» » »	»	Florennes.	
53	» » »	»	Gheel.	Erigé en perception le 30 avril 1838.
54	» » »	»	Peer.	Erigé en perception le 1 ^{er} mars 1838.
55	18 octobre »	»	Nederbrakel.	

N ^o D'ORDRE.	DATE DE LA CRÉATION.	INDICATION DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS.		Observations.
		PERCEPTIONS.	DISTRIBUTIONS.	
56	9 nov. 1836.	»	Bettembourg.	Territoire cédé
57	18 " "	»	Clerveaux.	Territoire cédé.
58	31 décemb. »	Boussu.	»	Il y avait antérieurement un bureau de distribution.
59	" " "	Virton.	»	Id. id.
60	4 février 1837.	»	Aywaille.	
61	3 mars "	»	Heyst-op-den Berg.	
62	" " "	»	Puers.	
63	24 décemb. "	»	Aubange.	
64	31 janvier 1838.	Beverloo.	»	
65	1 ^{er} mars "	Peer.	»	Il y avait antérieurement un bureau de distribution.
66	" " "	Fauquemont.	»	Id. id.
67	5 " "	»	Vroenhoven.	Cette distribution a été transférée à Riemps le 26 avril 1841.
68	" " "	»	Herck-la-Ville.	
69	12 " "	Houffalize.	»	Il y avait antérieurement un bureau de distribution.
70	24 " "	»	Malderen.	Cette distribution a été supprimée et transférée à Capelle-au-Bois, le 9 août 1842.
71	" " "	»	Nil-St-Vincent.	
72	" " "	»	Marbaix.	
73	" " "	»	Wespelaer.	
74	27 " "	Waremmé.	»	Il y avait antérieurement un bureau de distribution.
75	28 avril "	»	Jemeppe.	
76	30 " "	Gheel.	»	Il y avait antérieurement un bureau de distribution.
77	2 mai "	Jodoigne.	»	Id. id.
78	12 juillet "	»	Mouscron.	
79	25 sept. "	Boom.	»	Il y avait antérieurement un bureau de distribution.
80	13 mai 1839.	Tamise.	»	Id. id.
81	14 août "	Harlebeke.	»	
82	" " "	Waereghem.	»	Il y avait antérieurement un bureau de distribution.
83	" " "	Wetteren.	»	Id. id.
84	30 sept. "	Dison.	»	Id. id.
85	25 novemb. "	Andennes.	»	Id. id.

N° D'ORDRE.	DATE DE LA CRÉATION.	INDICATION DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS.		<i>Observations.</i>
		PERCEPTIONS.	DISTRIBUTIONS.	
86	25 novemb. 1839.	Thourout.	»	Il y avait antérieurement un bureau de distribution.
87	» » »	Visé.	»	Id. id.
88	1 ^{er} janvier 1840.	»	Aeltre.	
89	» » »	»	Walcourt.	
90	13 mai »	»	Tubise.	
91	30 octobre »	»	Landen.	
92	» » »	»	Vertryck.	
93	26 avril 1841.	»	Riempst.	Créé en remplacement de Vrocoeven.
94	26 juin »	»	Beerlingen.	
95	16 sept. »	Herenthals.	»	Il y avait antérieurement un bureau de distribution.
96	8 octobre »	»	Westerloo.	
97	19 novemb. »	»	Duffel.	
98	21 janvier 1842.	»	Mettet.	
99	» » »	»	Heer.	
100	14 mai »	Avelghem.	»	Il y avait antérieurement un bureau de distribution.
101	9 août »	»	Capelle-au-Bois.	Créé en remplacement de la distribution de Malderen.

1

(2^e ANNEXE AU N^o 2.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1843 — 1844.

BUDGET DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

POUR L'EXERCICE 1844.

DÉVELOPPEMENTS NOUVEAUX

A L'APPUI DES ALLOCATIONS DEMANDÉES

POUR LE CHEMIN DE FER,

(CHAP. III, SECT. 1^{er} DU BUDGET.)

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Préambule	I
Développements	III
§ I. Administration générale.	III
§ II. Service de l'entretien des routes et des stations	IV
§ III. Service de locomotion et d'entretien du matériel.	VIII
§ IV. Service des transports	XXII
§ V. Frais de perception	XXIV

ANNEXES.

§ 1^{er}. — Administration générale.

N ^o I. Personnel de la direction des chemins de fer en exploitation.	1
II. Administration générale. — Salaires d'ouvriers	6
III. État des papiers et imprimés commandés aux fournisseurs, du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} décembre 1843.	7
IV. Relevé des fournitures de bureau, faites à l'administration des chemins de fer, depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'au 1 ^{er} décembre 1843.	13

§ II. — Service de l'entretien des routes et des stations.

V. Personnel du service d'entretien	16
VI. Entretien et police des routes. — Salaires des ouvriers	20

§ III. — Service de locomotion et d'entretien du matériel.

VII. Personnel du service de locomotion. — Inspection et lignes.	25
VIII. Id. Arsenal de Malines.	28
IX. Id. Fours à coak.	29
X. État du personnel de l'administration des chemins de fer en exploitation, détaché dans les bureaux du Ministère des Travaux Publics	30
XI. Service de locomotion. — Salaires des chefs d'ateliers, machinistes, chauffeurs, etc.	31
XII. Arsenal de Malines. — Salaires d'ouvriers	39
XIII. Fours à coak. — Salaires d'ouvriers	40
XIV. Graissage : huile de Gallipoli, etc.	41
XV. Nettoyage : déchets de coton, étoupes, savon, etc.	42
XVI. Éclairage	43
XVII. Cordes, ficelles, toile, etc.	44
XVIII. Pièces de rechange pour locomotives.	45
XIX. Id. voitures	46

	Pages.
N ^o XX. Essieux pour locomotives et tenders	47
XXI. Id. voitures	48
XXII. Fourniture et application de bandages neufs aux roues de locomotives et tenders	49
XXIII. Fourniture de bandages pour voitures	50
XXIV. Rottings et cerceaux pour la fabrication des paniers à coak.	51
XXV. Métaux : cuivre, acier, étain, fer-blanc, plomb, tôles, fers, etc.	52
XXVI. Bois divers	53
XXVII. Fournitures de garnitures de voitures : passementeries, glaces, cuirs, etc.	54
XXVIII. Couleurs, vernis, pinceaux, etc.	55
XXIX. Outils et ustensiles	57
XXX. Fournitures de lanternes, réverbères et objets de ferblanterie	60
XXXI. Fourniture de vis, clous, fils de fer, fils d'acier, fils de cuivre, etc.	61
XXXII. Travaux divers, menues dépenses et dépenses imprévues.	62

§ IV. — *Service des transports.*

XXXIII. Service des transports. — Inspection et contrôle	63
XXXIV. Service des stations	65
XXXV. Gardes-convois.	78
XXXVI. Service général des stations. — Salaires d'ouvriers pour le nettoyage des voitures	82
XXXVII. Service général des stations. — Ouvriers aux bagages.	85
XXXVIII. Id. Ouvriers aux petites marchandises.	89
XXXIX. Id. Ouvriers aux grosses marchandises	92
XL. État des sommes payées mensuellement aux entrepreneurs, pour le service du camionage dans les diverses stations, pendant les dix premiers mois de 1843	95

§ V. — *Service des perception.*

XLI. Service de perception. — Voyageurs	98
XLII. Id. Bagages.	105
XLIII. Id. Petites marchandises.	112
XLIV. Id. Grosses marchandises	119

CHAPITRE III.

SECTION PREMIÈRE.

CHEMIN DE FER.

Les Chambres, dans la discussion du budget de l'année dernière, ont semblé désirer que le budget pour 1844 ne leur fût soumis qu'appuyé d'une justification très détaillée. Ce désir est trop légitime pour que le Gouvernement, qui a intérêt à ce que le plus grand jour soit porté sur son administration, ne se soit mis en mesure d'y satisfaire.

Il a cru que la manière la plus simple, la plus logique de démontrer la nécessité des dépenses présumées pour 1844, était de présenter, en regard de chaque subdivision du budget, le tableau exact de tous les faits administratifs qui correspondent à cette subdivision.

La Chambre pourra ainsi se rendre compte, dans tous les détails, de la situation de l'exploitation du chemin de fer, telle qu'elle existe. Chaque chiffre aura donc son explication dans les faits consignés dans chaque tableau correspondant. La discussion pourra ainsi sortir des hypothèses et reposer sur les réalités administratives.

La loi du budget de 1843 a consacré, pour le crédit affecté à l'exploitation du chemin de fer, une division en quatre articles, de la manière suivante :

- ART. 1^{er}. — Administration générale ;
- ART. 2. — Service de l'entretien des routes et des stations ;
- ART. 3. — Service de locomotion et d'entretien du matériel ;
- ART. 4. — Service des transports.

Cette répartition du crédit est rationnelle et d'autant plus convenable qu'elle concorde avec les grandes divisions du service.

Aussi le Gouvernement a-t-il cru devoir la reproduire dans ses propositions générales pour le budget de 1844.

Cependant, pour donner à la législature des garanties nouvelles, pour mettre plus en lumière les détails d'une administration aussi étendue, le Gouvernement a cru devoir lui-même s'imposer des limites sévères dans l'emploi des fonds réclamés.

Dans le travail actuellement soumis à la Chambre le Gouvernement croit pouvoir aller plus loin qu'il ne l'avait fait, en admettant diverses subdivisions des quatre articles du budget de 1843.

Il lui a paru :

1° Que, pour chacune des branches de service, correspondant à l'un des articles du budget de 1843, on pouvait, dans la loi même, distinguer les dépenses de personnel des dépenses de matériel ;

2° Que les dépenses de renouvellement de billes et de fers, confondues précédemment dans les dépenses d'entretien, pouvaient faire l'objet d'une allocation séparée ;

3° Que l'art. 4 (*transports*) du budget de 1843, pouvait être subdivisé en *service des transports*, proprement dit, et en *service de perception*.

Il propose en conséquence de diviser le crédit pour l'exploitation du chemin de fer, en 11 articles, libellés dans les termes suivants :

§ 1^{er}. — *Administration générale.*

ART. 1 ^{er} . Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	fr. 196,505
ART. 2. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	129,000

§ 2. — *Service de l'entretien des routes et stations.*

ART. 3. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	142,310
ART. 4. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	1,113,300
ART. 5. Renouvellement de billes et fers	205,000

§ 3. — *Service de locomotion et d'entretien du matériel.*

ART. 6. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	162,460
ART. 7. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	2,563,975

§ 4. — *Service des transports.*

ART. 8. Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gardes-convois	381,560
ART. 9. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indemnités pour pertes et avaries, etc.	575,380

§ 5. — *Frais de perception.*

ART. 10. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	222,010
ART. 11. Loyer de locaux	5,300
Total fr.	<u>5,696,800</u>

DÉVELOPPEMENTS.

§ 1^{er}. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

ART. 1^{er}. — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES FONCTIONNAIRES, EMPLOYÉS ET GENS DE SERVICE.

Somme demandée : fr. 196,505.

Voir le tableau ci-annexé n° I.

ART. 2. — MAIN-D'ŒUVRE, TRAVAUX, FOURNITURES, ETC.

Somme demandée : fr. 129,000.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

A. Salaires d'ouvriers	fr. 7,000
B. Loyer des bureaux de la direction	9,000
C. Fournitures de bureaux et impressions.	100,000
D. Mobilier : entretien et renouvellement	3,000
E. Menues dépenses.	10,000
Total égal	<u>fr. 129,000</u>

A. *Salaires d'ouvriers* fr. 7,000

Voir le tableau ci-annexé n° II.

B. *Loyer des bureaux de la direction* fr. 9,000

Les bureaux de la direction devant être transférés, en 1844, dans le local occupé actuellement par le Département des Travaux publics, on demande la somme nécessaire pour le loyer de ce local, laquelle est fixée à fr. 9,000 par le bail en vigueur.

C. *Papiers, impressions, fournitures de bureau.* fr. 100,000

Loin d'être élevé, ce chiffre ne sera suffisant que moyennant certaines écono-

mies. En effet, pour 1843, les papiers et impressions s'élèvent

déjà à	fr. 86,610 13
Et les fournitures de bureau à	17,351 63
Ensemble	<u>fr. 103,961 76</u>

Voir, à cet égard, les tableaux ci-annexés nos III et IV.

D. *Mobilier : entretien et renouvellement* fr. 3,000

E. *Menues dépenses* fr. 10,000

§ 2. — SERVICE DE L'ENTRETIEN DES ROUTES ET DES STATIONS.

ART. 3. — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.

Somme demandée : fr. 142,310.

Le tableau ci-annexé n° V fait connaître quel est l'emploi présumé de cette somme.

ART. 4. — MAIN-D'ŒUVRE, TRAVAUX ET FOURNITURES.

Somme demandée : fr. 1,113,300.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

A. Salaires d'ouvriers	fr. 984,600
B. Travaux divers	125,000
C. Dépenses diverses et imprévues	3,700
Total égal	<u>fr. 1,113,300</u>

A. *Salaires d'ouvriers.* fr. 984,000

Le tableau ci-annexé n° VI fait connaître l'emploi présumé de cette somme.

B. *Travaux divers.* fr. 125,000

Une adjudication publique a eu lieu, en 1843, pour les travaux d'entretien à effectuer, sur bordereau de prix, aux routes, stations, fours à coak, etc., pendant les années 1843 et 1844.

Le cahier des charges fixe de la manière suivante le *minimum* et le *maximum* des travaux à exécuter en 1844.

	Minimum.	Maximum.
1 ^{er} Marché. Sections de Bruxelles à Malines et de Malines à Anvers, y compris les stations d'Anvers et de Bruxelles fr.	12,000	17,000
2 ^e » Station de Malines	4,000	7,500
3 ^e » Sections et stations de Malines à Gand. . .	4,000	7,000
4 ^e » Sections et stations de Gand à Ostende. . .	3,000	5,000
5 ^e » Sections et stations de Gand à Courtray . .	3,000	5,000
6 ^e » Sections et stations de Malines à Tirlemont.	4,000	7,000
7 ^e » Sections et stations de Tirlemont à Ans et de Landen à St-Trond	6,000	9,500
8 ^e » Sections et stations de Bruxelles à Tubise.	5,000	8,000
9 ^e » Sections et stations de Tubise à Soignies . .	8,000	13,000
10 ^e » Sections et stations de Soignies à Mons . .	12,000	18,000
Totaux fr.	<u>61,000</u>	<u>97,000</u>

On estime que les travaux à effectuer sur ces différents marchés s'élèveront à fr. 77,000

Ces marchés ne comprennent que les sections qui se trouvaient en exploitation à l'époque de l'adjudication.

Les travaux d'entretien des sections nouvellement ouvertes, sont évalués, pour 1844, comme suit :

a. De Courtray à Mouscron et à Tournay. fr.	10,000
b. D'Ans à Liège.	1,500
c. De Liège à Verviers.	10,500
d. De Mons à Quiévrain	5,000
e. De Braine-le-Comte à Namur.	21,000
Total général fr.	<u>125,000</u>

C. *Dépenses diverses et imprévues.* fr. 3,700

ART. 5. — RENOUVELLEMENT DE BILLES ET FERS.

Somme demandée : fr. 205,000.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

A. Fourniture de billes fr.	180,000
B. Fourniture de coussinets, chevilles et clavettes	25,000
Total égal fr.	<u>205,000</u>

A. *Fourniture de billes* fr. 180,000

Cette somme servira à l'acquisition d'environ 50,000 billes, dont l'emploi présumé est le suivant :

LIGNES.	SECTIONS.	NOMBRE DE BILLES.	PRIX APPROXIMATIF PAR BILLE.	TOTAL PAR SECTION.	TOTAL PAR LIGNE.	Observations.
Nord ...	Bruxelles à Malines....	5,000	3 50	17,500	31,500	Les billes en dépôt sur les lignes de Liège à Verviers et à la frontière, et de Braine-le-Com ^{te} à Namur, serviront pour l'entretien en 1844.
	Malines à Anvers.....	4,000	Id.	14,000		
Ouest ..	Malines à Termonde...	2,500	Id.	8,750	91,000	
	Termonde à Gand.....	4,000	Id.	14,000		
	Gand à Bruges.....	5,000	Id.	17,500		
	Bruges à Ostende.....	2,000	Id.	7,000		
	Gand à Courtray.....	7,500	Id.	26,250		
	Courtray à Tournay et à la frontière.....	5,000	Id.	17,500		
Est.....	Malines à Louvain....	1,500	Id.	5,250	31,500	
	Louvain à Tirlemont..	1,500	Id.	5,250		
	Tirlemont à Waremme..	2,500	Id.	8,750		
	Waremme à Ans.....	3,000	Id.	10,500		
	Landen à St-Trond....	500	Id.	1,750		
Midi....	Bruxelles à Tubise....	1,000	4 00	4,000	26,000	
	Tubise à Soignies....	1,500	Id.	6,000		
	Soignies à Mons.....	3,500	Id.	14,000		
	Mons à Quiévrain....	500	Id.	2,000		
		50,500			180,000	

Depuis plusieurs années on n'a fait usage, pour l'entretien et la construction du chemin de fer, que de billes en chêne têtard ; leur prix varie, selon les localités où elles doivent être livrées, de fr. 3-50 à fr. 4 par bille, comme on le voit dans le tableau ci-dessus.

On s'est occupé depuis longtemps des économies et des améliorations à apporter dans la fondation du chemin de fer. Des essais ont été pratiqués sur différents procédés ayant pour objet de donner aux billes, par diverses préparations, une durée plus longue que celle qu'elles ont lorsqu'elles sont employées dans leur état naturel. Ces essais, qui demandent, comme on le conçoit facilement, des épreuves de plusieurs années, n'ont pas donné jusqu'ici de résultat bien positif.

Conformément à une disposition récente, des essais vont avoir lieu pour examiner s'il ne serait pas possible et avantageux de remplacer les billes en bois par des billes ou plateaux en fer coulé ou laminé. Différents systèmes de billes en fer feront l'objet de ces essais qui sont confiés à une commission spéciale.

B. *Fournitures de coussinets, chevilles et clavettes* fr. 25,000

L'emploi présumé de cette somme est le suivant :

SECTIONS.	COUSSINETS			POIDS DES COUSSINETS.	CHEVILLES.	CLAVETTES.	POIDS DES CHEVILLES ET CLAVETTES.	SOMMES.	
	D'ABOUTS.	INTERMÉ- DIAIRES.	DE TRAVERSE.						
								Fr.	
NORD.	Bruxelles à Malines.....	800	400	350	19,600	500	800	390	3,076 50
	Malines à Anvers.....	200	200	50	5,200	500	2,000	750	1,042 50
QUEST.	Malines à Termonde.....	400	800	20	13,200	2,000	1,000	900	2,295 00
	Termonde à Gand.....	400	800	30	13,400	2,000	2,000	1,200	2,430 00
	Gand à Bruges.....	200	100	10	3,300	2,000	2,000	1,200	915 00
	Bruges à Ostende.....	100	300	10	4,500	1,000	2,000	900	990 00
	Gand à Courtray.....	»	»	25	500	»	»	»	75 00
	Courtray à Tournay et à la frontière.	»	»	25	500	»	»	»	75 00
EST.	Malines à Louvain.....	70	50	»	1,250	800	4,000	1,440	691 50
	Louvain à Tirlemont.....	40	50	»	950	600	3,000	1,080	520 50
	Tirlemont à Waremme.....	150	150	»	3,150	600	3,000	1,080	850 50
	Waremme à Ans.....	40	130	»	1,830	700	3,500	1,260	715 50
	Landen à St-Trond.....	»	»	»	»	300	1,500	540	189 00
	Ans à la Meuse.....	20	20	»	420	500	500	300	168 00
	De la Meuse à Chénée.....	10	19	»	360	200	1,000	360	181 00
MIDL.	Bruxelles à Tubise.....	600	1,200	»	19,200	1,000	2,000	900	3,195 00
	Tubise à Soignies.....	400	800	»	12,800	1,000	2,000	900	2,235 00
	Soignies à Mons.....	600	1,800	»	25,800	2,000	4,000	1,800	4,500 00
	Mons à Quiévrain.....	100	300	»	4,300	»	2,000	600	835 00
	Totaux.....	4,130	7,119	520	130,260	15,700	36,300	15,600	25,000 00

Les fers en dépôt, sur les lignes de Verviers et de Namur, pourront suffire pour l'entretien en 1844.

§ 3. — SERVICE DE LOCOMOTION ET D'ENTRETIEN DU MATÉRIEL.

ART. 6. — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.

Somme demandée : fr. 162,460.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

<i>A.</i> Personnel de l'inspection et des lignes	fr.	68,850
<i>B.</i> Personnel de l'arsenal de Malines		41,435
<i>C.</i> Personnel des fours à coak		15,175
<i>D.</i> Personnel de l'administration des chemins de fer en exploitation, détaché dans les bureaux du ministère		37,000
	Total égal	fr. 162,460

Les quatre tableaux ci-annexés sous les nos VII, VIII, IX et X font connaître les détails de l'emploi présumé de ces quatre sommes.

ART. 7. — MAIN-D'ŒUVRE, TRAVAUX, FOURNITURES, ETC.

Somme demandée : fr. 2,563,975.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

<i>A.</i> Salaires des chefs d'ateliers, machinistes, chauffeurs, ouvriers des ateliers et manœuvres	fr.	752,700
<i>B.</i> Salaires des chefs d'ateliers, ouvriers, etc., de l'arsenal de Malines		173,000
<i>C.</i> Salaires des ouvriers des fours à coak		55,000
<i>D.</i> Indemnités et primes aux machinistes		20,000
<i>E.</i> Fournitures de houille et de coak		700,000
<i>F.</i> Id. de bois pour allumer les locomotives		20,000
<i>G.</i> Graissage. — Fournitures d'huile de Gallipoli, suif, etc.		120,000
<i>H.</i> Nettoyage. — Id. d'étoupes, savon, déchets de coton, etc.		35,000
<i>I.</i> Éclairage. — Fourniture d'huile épurée, falots, chandelles, etc.		65,000
<i>K.</i> Fournitures de cordes, ficelles, chanvre, toile, etc.		20,000
<i>L.</i> Id. de pièces de rechange pour locomotives		111,000
<i>M.</i> Id. id. pour voitures		15,000
	A reporter.	fr. 2,086,700

	Report. fr.	2,086,700
N.	Fourniture de tubes en laiton pour locomotives	75,000
O.	Id. d'essieux pour locomotives et tenders	25,000
P.	Id. id. pour voitures	15,000
Q.	Id. de bandages de roues pour locomotives et tenders.	30,000
R.	Id. de bandages de roues pour voitures	25,000
S.	Id. de rottings et cerceaux pour paniers à coak.	12,000
T.	Id. de métaux, cuivre, plomb, étain, fers, etc.	100,000
U.	Id. de bois divers.	30,000
V.	Id. de garnitures de voitures, passementeries, glaces, etc.	25,000
W.	Id. de couleurs, vernis, pinceaux, etc.	50,000
X.	Id. d'outils et ustensiles.	55,000
Y.	Id. de lanternes, réverbères, objets de ferblanterie, etc.	15,000
Z.	Id. de vis à bois, fils de fer et de cuivre, émeril, etc.	8,000
AA.	Travaux divers, dépenses diverses	12,275
	Total fr.	<u>2,563,975</u>

A. *Salaires des chefs d'atelier, machinistes, chauffeurs, ouvriers des ateliers et manœuvres* fr. 753,300

Le tableau ci-annexé, sous le n° XI, fait connaître l'emploi présumé de cette somme.

B. *Salaires des chefs d'atelier, ouvriers, etc., de l'arsenal de Malines* fr. 173,000

Voir le tableau ci-annexé n° XII.

C. *Salaires des ouvriers des fours à coak* fr. 55,000

Voir le tableau ci-annexé n° XIII.

D. *Indemnités et primes aux machinistes*. fr. 20,000 00

Les primes payées aux machinistes, du 1^{er} janvier au 30 septembre 1843, s'élèvent à fr. 17,442 70

Les sommes à affecter au même emploi, pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1843, sont évaluées à 3,000 00

Total probable de la dépense pour 1843 fr. 20,442 70

On demande environ la même somme pour 1844.

Les primes dont il s'agit sont payées en exécution de l'art. 3 du règlement sur la comptabilité du coak, approuvé le 1^{er} janvier 1843, à raison des économies que les machinistes réalisent sur les quantités de coak qui leur sont allouées.

Ce règlement, qui est annexé au compte-rendu de 1842, sous le n^o XXIII, a été mis à exécution, à titre d'essai, à partir des sept derniers mois de l'année 1842 et a contribué à produire, pour ces sept mois, les résultats consignés au tableau formant l'annexe n^o XX⁴ du compte-rendu prémentionné, résultats qui peuvent se résumer comme suit :

La quantité de coak consommée par lieue de parcours est descendue, en moyenne, à 80^k,10. Pendant les mois correspondants des années 1840 et 1841 on avait consommé, en moyenne, par lieue, 95^k,74.

La quantité totale de coak économisée pendant ces sept mois, est de 2,992,092 kil. d'une valeur de fr. 82,581-74. Les primes payées aux machinistes pendant le même laps de temps, du chef de ces économies, s'étant élevées à la somme totale de fr. 8,870-18, le bénéfice définitif réalisé par l'administration a été de fr. 73,711-56.

Les résultats ont été encore plus avantageux pour les neuf premiers mois de l'année courante.

Pendant le mois de septembre dernier, la consommation de coak n'a plus été que de 59^k,99 par lieue parcourue.

La quantité totale de coak économisée comparativement aux années 1840 et 1841, était, au 30 septembre, de 7,715,196^k, ayant une valeur approximative de fr. 212,939-38; les primes payées aux machinistes s'élevaient à fr. 17,442-70; le bénéfice net, effectué pendant les neuf mois prémentionnés, est donc de fr. 195,496-68, après déduction des primes accordées aux machinistes.

Sans doute les perfectionnements apportés aux locomotives, et spécialement ceux dus au système auquel M. l'ingénieur Cabry a attaché son nom, ont exercé leur influence sur les économies opérées; mais il n'est pas douteux que les primes accordées aux machinistes n'aient produit d'excellents résultats.

E. *Fourniture de houille et coak.* fr. 700,000

Cette somme se répartit en trois parties distinctes, savoir :

1^o Fourniture de charbon destiné à la fabrication du coak, et fourniture de coak pour le service des locomotives. 650,800

2^o Fourniture de charbon pour le service des machines fixes du plan incliné. 14,700

3^o Fourniture de charbon pour les forges des ateliers des stations, pour les forges des ateliers de Malines et pour les machines à vapeur servant à l'alimentation des réservoirs dans les stations. 34,500

Total égal. fr. 700,000

Pour faire l'appréciation du premier de ces chiffres, il faut rechercher d'abord quel sera le parcours total des locomotives ou des convois pour 1844.

ÉVALUATION DU NOMBRE DE LIEUES QUI SERONT PARCOURUES PENDANT L'ANNÉE 1844.

Mois de janvier.

D'après le tableau actuel des heures de départ, voici quel sera, pour le mois de janvier 1844, le parcours présumé des convois :

Convois de voyageurs.

Ligne du Nord.	Entre Bruxelles et Anvers . . .	10 convois sur	44 kilom. =	440	440
» de l'Est.	{	» Bruxelles et Liège . . .	6 »	114 » =	684
		» Malines et Tirlemont. . .	2 »	42 » =	84
		» Liège et Verviers . . .	6 »	25 » =	150
		» Verviers et Aix-la-Chap. . .	4 »	30 » =	120
» de l'Ouest	{	» Landen et St-Trond. . .	6 »	10 » =	60
		» Bruxelles et Gand . . .	8 »	77 » =	615
		» Gand et Ostende. . . .	6 »	67 » =	402
		» Gand et Courtray . . .	6 »	44 » =	264
» du Midi.	{	» Courtray et Tournay. . .	4 »	31 » =	124
		» Courtray et Mouscron . .	6 »	12 » =	72
» du Midi.	{	» Bruxelles et Quiévrain. .	8 »	80 » =	640
		» Braine et Namur	4 »	82 » =	328
				Kilom.	3,983
				ou 797 lieues par jour.	

Convois de marchandises.

Ligne du Nord.	Entre Malines et Anvers . . .	4 convois sur	24 kilom. =	96	96
» del'Est.	{	» Bruxelles et Liège . . .	2 »	114 » =	228
		» Malines et Liège	2 »	94 » =	188
		» Liège et Verviers. . . .	2 »	25 » =	50
		» Verviers et Aix-la-Chap. .	2 »	30 » =	60
» del'Ouest.	» Bruxelles et Gand. . . .	2 »	77 » =	154	154
» du Midi.	{	» Bruxelles et Quiévrain . .	4 »	80 » =	320
		» Braine à Charleroy. . . .	4 »	45 » =	180
				Kilom.	1,276
				ou 256 lieues par jour.	

Ainsi, d'après le tableau des heures de départ, le nombre de lieues à parcourir, pendant le mois de janvier 1844, serait le suivant :

$$\begin{aligned}
 \text{Voyageurs} & 31 \times 797 = 24,707 \\
 \text{Marchandises} & 31 \times 256 = 7,936 \\
 \text{Total.} & \dots\dots\dots 32,643
 \end{aligned}$$

On suppose que le même service continuera pendant les mois de février,

mars, avril et mai 1844; ainsi le nombre de lieues à parcourir pendant chacun de ces mois serait :

Pour le mois de février.	{	Voyageurs.	29 × 797 =	23,113 lieues.
		Marchandises	29 × 256 =	7,424
			Ensemble.	<u>30,537</u>
Pour le mois de mars.	{	Voyageurs.	31 × 797 =	24,707
		Marchandises	31 × 256 =	7,936
			Ensemble.	<u>32,643</u>
Pour le mois d'avril. . .	{	Voyageurs.	30 × 797 =	23,910
		Marchandises	30 × 256 =	7,680
			Ensemble.	<u>31,590</u>
Et pour le mois de mai.	{	Voyageurs.	31 × 797 =	24,707
		Marchandises	31 × 256 =	7,936
			Ensemble.	<u>32,643</u>

On peut supposer que, de même qu'en 1843, un convoi supplémentaire de voyageurs sera établi, entre Gand et Courtray, pendant les mois de juin, juillet, août, septembre et octobre. Le parcours des convois de voyageurs sera donc augmenté de 2 trajets entre Gand et Courtray, sur 44 kilomètres, soit de 88 kilomètres ou de 18 lieues par jour.

Ainsi le nombre de lieues à parcourir par jour sera de 797 + 18 lieues ou 815 lieues.

Par conséquent, on parcourrait, d'après les tableaux des heures de départ :

Pend ^t le mois de juin.	{	Voyageurs.	30 × 815 =	24,450 lieues.
		Marchandises	30 × 256 =	7,680
			Ensemble.	<u>32,130</u>
Pend ^t le mois de juillet.	{	Voyageurs.	31 × 815 =	25,265
		Marchandises	31 × 256 =	7,936
			Ensemble.	<u>33,201</u>
Pend ^t le mois d'août.	{	Voyageurs.	31 × 815 =	25,265
		Marchandises	31 × 256 =	7,936
			Ensemble.	<u>33,201</u>

On peut également supposer que, de même que cela a eu lieu en 1843 et les années précédentes, un convoi supplémentaire de voyageurs sera établi entre Gand et Ostende, pendant la saison des bains, soit pendant les mois de septembre et octobre.

Le parcours des convois de voyageurs se trouvera ainsi augmenté, chaque jour, de 2 trajets entre Gand et Ostende, sur une longueur de 67 kilomètres, soit de 134 kilomètres ou 27 lieues par jour.

Par conséquent on parcourra :

Pendant le mois de sep- tembre.	{	Voyageurs	30 × 842 =	25,260 lieues.
		Marchandises	30 × 256 =	7,680
		Ensemble		<u>32,940</u>
Pendant le mois d'oc- tobre.	{	Voyageurs	31 × 842 =	26,102 lieues.
		Marchandises	31 × 256 =	7,936
		Ensemble		<u>34,038</u>

Enfin on peut supposer que les 2 convois supplémentaires de voyageurs seront supprimés à partir du mois de novembre, et que, pendant le reste de l'année, le service sera rétabli sur le même pied que pendant les premiers mois; alors on parcourra :

Pendant le mois de no- vembre.	{	Voyageurs	30 × 797 =	23,910 lieues.
		Marchandises	30 × 256 =	7,680
		Ensemble		<u>31,590</u>
Et pendant le mois de décembre.	{	Voyageurs	31 × 797 =	24,707 lieues.
		Marchandises	31 × 256 =	9,936
		Ensemble		<u>32,643</u>

Résumant ce qui précède, nous dirons que, d'après les tableaux des heures de départ, le nombre de lieues à parcourir en 1844 peut être évalué comme suit :

Mois de janvier.	32,643 lieues.
février.	30,537
mars.	32,643
avril.	31,590
mai.	32,643
juin.	32,130
juillet.	33,201
août.	33,201
septembre.	32,940
octobre.	34,038
novembre.	31,590
décembre.	<u>32,643</u>

Total d'après le tableau des heures de départ. . . 389,799 lieues.

Mais nous savons que, pendant les 10 premiers mois de 1843, le nombre de lieues réellement parcourues a dépassé le nombre de lieues qui devaient être parcourues d'après les tableaux des heures de départ, d'environ 17 p.°/o et cela

du chef des convois extraordinaires de marchandises, des convois spéciaux, et des convois remorqués par deux locomotives (1).

(1) En prenant comme base de calcul les tableaux des heures de départ des convois, l'évaluation du nombre de lieues parcourues par les convois pendant l'année 1843 s'établit de la manière suivante :

MOIS DE JANVIER.

Convois de voyageurs.

Entre	Bruxelles et Anvers	8 convois sur 44 kilom.	352 kilom.
»	Malines et Anvers	2 » 24	48
»	Bruxelles et Liège	6 » 114	684
»	Tirlemont et Liège	2 » 52	104
»	Malines et Tirlemont	2 » 42	84
»	Landen et St-Trond	6 » 10	60
»	Bruxelles et Gand	8 » 76	608
»	Gand et Ostende	6 » 67	402
»	Gand et Courtray	6 » 44	264
»	Courtray et Tournay	4 » 31	124
»	Courtray et Mouscron	4 » 12	48
»	Bruxelles et Quiévrain	8 » 80	640

3,418 kilom. ou 684 lieues par jour.

Convois de marchandises.

Entre	Malines et Anvers	2 convois sur 24 kilom.	48 kilom.
»	Bruxelles et Liège	2 » 114	228
»	Bruxelles et Gand	2 » 76	152

428 kilom. ou 86 lieues par jour.

Pour le mois entier

$31 \times 684 = 21,204$ lieues parcourues par les convois de voyageurs.

$31 \times 86 = 2,666$ » » marchandises.

Total. . 23,870 lieues parcourues pendant le mois de janvier.

MOIS DE FÉVRIER.

Le même service pendant 28 jours ; ainsi :

$28 \times 684 = 19,152$ lieues parcourues par les convois de voyageurs.

$28 \times 86 = 2,408$ » » marchandises.

Total. . 21,560 lieues.

MOIS DE MARS.

Le même service pendant 20 jours.

Pendant les 11 derniers jours : en plus, deux convois de voyageurs entre Courtray et Mouscron.

En supposant que l'augmentation due à ces divers chefs soit aussi, en 1844,

Sur 12 kilomètres, soit.	24 kilom. ou 5 lieues par jour,	
donc, pendant ces 11 jours, pour les convois de voyageurs .	689 lieues par jour =	7,579
" 11 " marchandises. 86		= 946
Pour le mois entier. {	Pour voyageurs	20 × 684 = 13,680 + 7,579 = 21,259 lieues.
	Pour marchandises	20 × 86 = 1,720 + 936 = 2,656
	Total.	<u>23,925 lieues.</u>

MOIS D'AVRIL.

Le même service que pendant les 11 derniers jours de mars ; ainsi :

Pour le mois entier :

Pour les voyageurs	30 × 689 =	20,670 lieues.
Pour les marchandises	30 × 86 =	<u>2,580</u>
	Total.	<u>23,250 lieues.</u>

MOIS DE MAI.

Les 20 premiers jours même service qu'en avril.

Changements introduits pendant les 11 derniers jours :

Convois de voyageurs.

<i>En moins</i> 2 convois de voyageurs entre Tirlemont et Liège . .	sur 52 kilom. =	104 kilom.
2 convois de voyageurs entre Mons et Quiévrain . .	19	= 38
	Total en moins par jour.	<u>142 kilom.</u>
<i>En plus</i> 2 convois de voyageurs entre Gand et Courtray. . .	sur 44 kilom. =	88 kilom.
	Reste <i>en moins</i> par jour.	<u>54 kilom.</u>
		ou 11 lieues par jour.

Convois de marchandises.

2 convois de marchand' <i>en plus</i> entre Bruxelles et Mons; sur 61 k ^m =112 ou 25 lieues par jour.		
Le service pendant les 11 derniers jours a donc été de :		
Pour les voyageurs.	689—11 = 678 lieues par jour × 11 = 7,458 lieues.	
Pour les marchandises	86+25 = 111 " × 11 = 1,221	
Et pour le mois entier :		
Pour les voyageurs	20 × 689 = 13,780 + 7,458 = 21,238	
Pour les marchandises	20 × 86 = 1,720 + 1,221 = 2,941	
	Total.	<u>24,179 lieues.</u>

MOIS DE JUIN.

Le même service que pendant les 11 derniers jours de mai ; ainsi ,

Pour le mois entier :

Pour les voyageurs.	30 × 678 =	20,340 lieues.
Pour les marchandises.	30 × 111 =	<u>3,330</u>
	Total.	<u>23,670 lieues.</u>

de 17 p. ‰, on trouve que le parcours, en 1844, peut être évalué très approximativement à 456,000 lieues de 5 kilomètres.

MOIS DE JUILLET.

Le même service que pendant le mois de juin; ainsi,

Pour le mois entier :

Pour les voyageurs	31 × 678 =	21,018 lieues.
Pour les marchandises	31 × 111 =	3,441
		Total. 24,459 lieues.

MOIS D'AOUT.

Le 1^{er} jour, même service qu'en juillet.

Modifications introduites pendant les 30 derniers jours :

Convois de voyageurs.

<i>En plus</i>	6 convois de voyageurs entre Liège et Verviers . .	sur 25 kilom. =	150	} 516
2	» Mons et Quiévrain . .	19	= 38	
4	» Braine et Namur. . .	82	= 328	
<i>En moins</i>	2	» Malines et Anvers . .	24	= 48
			Reste en plus.	468
				ou 93 lieues par jour.

Convois de marchandises.

<i>En plus</i>	2 convois de marchandises entre Tirlemont et Liège .	sur 52 kilom. =	104	} 194
2	» Braine et Charleroy.	45	= 90	
<i>En moins</i>	2	» Braine et Mons. . .	31	= 62
			Reste en plus	132
				ou 27 lieues par jour.

Pendant les 30 derniers jours le service a donc été de :

Pour les voyageurs.	678 + 93 = 771 × 30 =	23,130 lieues.
Pour les marchandises	111 + 27 = 138 × 30 =	4,140

Et pour le mois entier :

Pour les voyageurs	1 × 678 + 23,130 =	23,808 lieues.
Pour les marchandises	1 × 111 + 4,140 =	4,251
	Total.	28,059 lieues.

MOIS DE SEPTEMBRE.

Pendant les 5 premiers jours, le même service qu'en août.

Modifications introduites pendant les 25 derniers jours :

<i>En plus</i>	2 convois de voyageurs entre Gand et Ostende; sur 67 k ^m = 134 k ^m	ou 27 lieues par jr.
» 2	» marchand ^s » Braine et Mons. 31 = 62	ou 12 »

Il reste maintenant à examiner quelle sera la quantité de combustible nécessaire pour ce parcours de 456,000 lieues, et ce qu'elle coûtera.

Le service pendant les 25 derniers jours a donc été de :

Pour les voyageurs $771 + 27 = 798$ lieues par jour pendant 25 jours $= 19,950$
 Pour les marchandises. $138 + 12 = 150$ " " " $= 3,750$

Et pour le mois entier :

Pour les voyageurs. $5 \times 771 = 3,855 + 19,950 = 23,805$ lieues.
 Pour les marchandises. $5 \times 138 = 690 + 3,750 = 4,440$
 Total. 28,245

MOIS D'OCTOBRE.

Pendant les 20 premiers jours, même service que pendant les 25 derniers de septembre.

Pendant les 11 derniers jours, les modifications ci-contre ont été introduites :

<i>En plus</i>	2 convois de voyageurs entre Bruxelles et Anvers . . .	sur 44 kilom. $= 88$	} 268
	6 " " Verviers et Aix-la-Chapelle . . .	30 $= 180$	
<i>En moins</i>	2 " " Gand et Ostende	67 $= 134$	} 222
	2 " " Gand et Courtray.	44 $= 88$	

Reste en plus. 46
 ou 9 lieues par jour.

<i>En plus</i>	2 convois de marchandises entre Anvers et Malines	sur 24 kilom. $= 48$	
	2 " " Malines et Tirlemont	42 $= 84$	
	2 " " Liège et Verviers	25 $= 50$	
	2 " " Verviers et Aix-la-Chapelle.	30 $= 60$	
	2 " " Bruxelles et Mons	61 $= 122$	
	4 " " Mons et Quiévrain.	19 $= 76$	
	2 " " Braine et Charleroy	45 $= 90$	
			En plus $= 530$ ou 106 lieues.

Ainsi, pendant ces 11 derniers jours, le service a été de :

Pour les voyageurs $798 + 9 = 807$ lieues $\times 11 = 8,877$
 Pour les marchandises $150 + 106 = 256$ $\times 11 = 2,816$

Pour le mois entier :

Pour les voyageurs $20 \times 798 = 15,960 + 8,877 = 24,837$ lieues.
 Pour les marchandises. $20 \times 150 = 3,000 + 2,816 = 5,816$
 Total. 30,653 lieues.

ÉVALUATION DU MOIS DE NOVEMBRE.

Le même service que pendant les 11 derniers jours d'octobre; ainsi :

Pour le mois entier :

Pour les voyageurs. $30 \times 807 = 24,210$ lieues.
 Pour les marchandises $30 \times 251 = 7,680$
 Total. 31,890 lieues.

L'on estime que la consommation de coak par lieue de parcours sera réduite, en 1844, à 60 kilog. (1) (ce qui fait 12 kilog. par kilomètre). La consommation

ÉVALUATION DU MOIS DE DÉCEMBRE.

Le même service que pendant le mois de novembre ; ainsi :

Pour le mois entier :

Pour les voyageurs.	$31 \times 807 = 25,017$	lieues.
Pour les marchandises	$31 \times 256 = 7,936$	
Total.	<u>32,953</u>	lieues.

Le tableau suivant présente la récapitulation, mois par mois, des résultats des calculs qui précèdent ainsi que l'indication des nombres de lieues réellement parcourues.

MOIS.	NOMBRE DE LIEUES qui devaient être parcourues d'après les tableaux des heures de départ.	NOMBRE DE LIEUES réellement parcourues.	AUGMENTAT ⁿ p. %.	Observations.
Janvier.	23,870	28,262	18 p. %.	
Février	21,560	25,284	17 "	
Mars.	23,925	26,892	12 "	
Avril.	23,250	26,105	12 "	
Mai.	24,179	26,887	11 "	
Juin.	23,670	25,824	9 "	
Juillet	24,459	29,456	22 "	
Août	28,059	32,391	15 "	
Septembre.	28,245	36,156	28 "	
Octobre	30,653	37,299	22 "	
Total des 10 premiers mois.	251,870	294,457	17 p. %.	
Novembre.	31,890	(a) 37,000		(a) Évaluation approximative.
Décembre	32,953	(a) 37,000		
Total pour l'année entière.	316,713	(b) 368,457	16 à 17 p. %.	(b) Y compris l'évaluation des mois de novembre et décembre.

En comparant les chiffres d'évaluation des parcours, tels qu'il est possible de les établir à priori, avec les chiffres des parcours réels, on reconnaît que les premiers restent au-dessous de la réalité d'environ 17 p. %.

(1) La consommation moyenne des mois de juin, juillet, août et septembre 1843, a été de près de 60 kilog. Celle des 9 premiers mois de 1843 a été d'environ 67 kilog.

On appréciera toutes les améliorations qui depuis quelque temps ont été introduites dans

totale de coak pour l'usage des locomotives pendant toute l'année est donc évaluée à 27,360,000 kilog. ; à raison de 67 kilog. de coak pour 100 kilog. de charbon, il faudrait environ 40,836,000 kilog. ou 469,000 hectolitres de charbon pour la fabrication de la quantité de coak nécessaire.

Or, la somme de fr. 650,800 demandée, étant répartie entre 469,000 hectolitres de charbon, donne, pour chaque hectolitre, un prix moyen de près de fr. 1-39 par hectolitre de charbon pesant 87 kilog.

En 1840, le prix moyen d'un hectolitre de charbon a été de plus
de fr. 1 78
En 1841, le prix moyen d'un hectolitre de charbon a été de près de . 1 49
En 1842, le prix moyen d'un hectolitre de charbon a été de près de . 1 46
Et pendant le 1^{er} trimestre de l'année 1843, il a été de près de . . 1 43

Le prix de fr. 1-39, prix d'évaluation pour 1844, se justifie de lui-même par le seul examen de ces chiffres, qui sont extraits respectivement des tableaux XXVIII et XIX des comptes-rendus de 1841 et de 1842.

Les machines fixes servant à la manœuvre des plans inclinés de Liège, consomment par jour environ 3 $\frac{1}{2}$ mètres cubes de charbon, soit, pour l'année entière, 1,300 mètres cubes. Le charbon nécessaire au service de ces machines est livré actuellement à la station du Haut-Pré, au prix de fr. 11-38, le mètre cube. Ainsi, en supposant que ce prix reste le même en 1844, la dépense pour la fourniture des 1,300 mètres cubes nécessaires sera de fr. 14,794, soit fr. 14,700 en nombres ronds.

La quantité de charbon nécessaire pour le service des forges des ateliers des stations et des forges de tous les ateliers de Malines, et enfin, pour le service des machines à vapeur qui servent à l'alimentation des réservoirs d'eau dans les stations, est évaluée à environ 68 hectolitres par jour, soit, pour l'année entière,

cette partie importante du service du chemin de fer, en remarquant que la consommation moyenne, qui avait été, en 1840, de 95 kilog. 72 par lieue
En 1841, de 99 77 »
Et, pendant les 5 premiers mois de 1842, de 105 65 »
A été réduite, en 1842, pendant les 7 derniers mois, à 80 10 »
Pendant les 9 premiers mois de 1843, à 67 00 »
Et qu'on l'évalue pour 1844, à 60 00 »

à 24,800 hectolitres. Nous venons de voir que le prix d'un hectolitre de charbon peut être évalué, en 1844, à fr. 1-39. La dépense du chef dont il s'agit s'élèvera donc à fr. 34,472, soit, en nombre rond, fr. 34,500.

F. *Fourniture de bois pour allumer les locomotives.* . . . fr. 20,000

La somme consacrée à cette catégorie de dépense s'élève, pour les huit premiers mois de 1843, à fr. 14,413-83, ce qui correspond, pour l'année entière, à fr. 21,629-74.

Quoique le service doive être plus étendu en 1844, on pense qu'une somme de fr. 20,000 sera suffisante, l'administration employant actuellement les vieilles billes à l'allumage des locomotives.

G. *Graissage : fournitures d'huile de Gallipoli, suif, etc.* . fr. 120,000

Voir le tableau ci-annexé n° XIV.

H. *Nettoyage : fournitures de savon, déchets de coton, etc.* . fr. 35,000

Voir le tableau ci-annexé n° XV.

I. *Éclairage : fournitures d'huile épurée, de falots, chandel-
les, etc.* 65,000

Voir le tableau ci-annexé n° XVI.

K. *Fourniture de cordes, ficelles, chanvre, toile, etc.* . . . fr. 20,000

Voir le tableau ci-annexé n° XVII.

L. *Fournitures de pièces de rechange pour locomotives.* . . fr. 111,000

Voir le tableau ci-annexé n° XVIII.

M. *Fournitures de pièces de rechange pour voitures.* . . . fr. 15,000

Voir le tableau ci-annexé n° XIX.

N. *Fournitures de tubes en laiton pour locomotives.* . . . fr. 75,000

Cette somme permettra de faire l'acquisition de 3,750 tubes, du prix de fr. 20 la pièce.

Quoique le chiffre demandé soit très bas, on espère qu'il pourra suffire aux besoins toujours croissants de cette partie du service.

Aucun soin n'est négligé pour y apporter les améliorations et les économies possibles.

Ainsi l'on a trouvé le moyen d'utiliser une partie des vieux tubes, en y soudant des bouts.

Les autres tubes sont employés à la fonderie; mélangés avec du cuivre de Drontheim, ils servent à la confection des coussinets pour les *voitures* et les *locomotives*.

L'administration fait dans ce moment des essais pour s'assurer si les *tubes en fer* ne pourraient pas remplacer, avec avantage, les tubes en laiton dans les chaudières des locomotives.

- O. *Fournitures d'essieux pour locomotives et tenders*. fr. 25,000
 Voir le tableau ci-annexé n° XX.
- P. *Fournitures d'essieux pour voitures*. fr. 15,000
 Voir le tableau ci-annexé n° XXI.
- Q. *Fournitures de bandages de roues pour locomotives et tenders*, fr. 30,000
 Voir le tableau ci-annexé n° XXII.
- R. *Fournitures de bandages pour voitures*. fr. 25,000
 Voir le tableau ci-annexé n° XXIII.
- S. *Fournitures de rottings et cerceaux pour paniers à coak* . fr. 12,000
 Voir le tableau ci-annexé n° XXIV.
- T. *Fournitures de métaux: cuivre, plomb, étain, fers, etc.* . fr. 100,000
 Voir le tableau ci-annexé n° XXV.
- U. *Fournitures de bois divers*. fr. 30,000
 Voir le tableau ci-annexé, n° XXVI.
- V. *Fournitures de garnitures de voitures: passementeries, glaces, etc.* fr. 25,000
 Voir le tableau ci-annexé n° XXVII.
- W. *Fournitures de couleurs, vernis, pinceaux, etc.* fr. 50,000
 Voir le tableau ci-annexé n° XXVIII.
- X. *Fournitures d'outils et ustensiles*. fr. 55,000
 Voir le tableau ci-annexé n° XXIX.

Y. Fournitures de lanternes, réverbères, objets de ferblanterie, etc. fr. 15,000

Voir le tableau ci-annexé n° XXX.

Z. Fournitures de vis à bois, fils de fer et de cuivre, émeril, etc. fr. 8,000

Voir le tableau ci-annexé n° XXXI.

AA. Travaux divers, dépenses diverses. fr. 12,275

Voir le tableau ci-annexé n° XXXII.

§ 4. — SERVICE DES TRANSPORTS.

ART. 8. — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES FONCTIONNAIRES, EMPLOYÉS ET GARDES-CONVOIS.

Somme demandée : fr. 381,560.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

A. Inspection et contrôle.	fr. 32,100
B. Service général des stations (chefs de station, officiers de police, etc.)	161,820
C. Service des convois (gardes-convois).	187,640
Total égal.	<u>381,560</u>

Les tableaux ci-annexés n^{os} XXXIII, XXXIV et XXXV font connaître en détail l'emploi présumé des trois sommes.

ART. 9. — MAIN D'ŒUVRE, TRAVAUX, FOURNITURES, INDEMNITÉS POUR PERTES ET AVARIES.

Somme demandée : fr. 575,380.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

A.)	Service général des stations.	Salaires d'ouvriers (nettoyage des voitures, etc.)	54,000	
B.)			Id. aux bagages	120,000
C.)			Id. aux petites marchandises	44,000
D.)			Id. aux grosses id.	190,000
E.	Indemnités pour pertes et avaries.	10,000		
F.	Frais de camionage et de factage.	150,000		
G.	Dépenses diverses.	7,380		
Total égal.			<u>fr. 575,380</u>	

Pour ce qui concerne les salaires d'ouvriers appartenant aux quatre catégories A, B, C et D, voir les quatre tableaux ci-annexés sous les numéros XXXVI, XXXVII, XXXVIII et XXXIX.

E. *Indemnités pour pertes et avaries.* fr. 10,000

Les indemnités accordées, pour pertes et avaries, pendant l'année 1843, s'élevaient, à la fin d'octobre, à fr. 7,800.—Plusieurs affaires d'octobre n'étant pas encore réglées, il est probable que la dépense totale s'élèvera, pour toute l'année, à un peu plus de 9,000 fr.

On a l'espoir qu'une somme de fr. 10,000 suffira pour faire face à cette catégorie de dépense en 1844.

F. *Frais de camionage et de factage.* fr. 150,000

Soit, en moyenne, par mois, fr. 12,500.

Le tableau ci-annexé n° XL, fait connaître les sommes payées du chef de ce service, dans chaque station, pendant les 10 premiers mois de l'année 1843. On voit par ce tableau, qui forme la suite de celui publié sous le n° XVIII du dernier compte-rendu, que, depuis l'ouverture des lignes de Namur et de la Vesdre, ces dépenses se sont rapprochées du chiffre de fr. 12,500, auquel correspond le crédit de fr. 150,000 que l'on demande. Ces dépenses comprennent le camionage et le factage des marchandises de toute espèce, finances, marchandises de diligence et marchandises de roulage, prises et remises à domicile.

L'annexe n° XXXII du même compte-rendu fait connaître les conditions auxquelles est adjugé actuellement le service du camionage et du factage; ces conditions sont les mêmes dans toutes les stations.

L'administration s'occupe dans ce moment de la rédaction d'un cahier des charges pour la mise en adjudication publique de l'entreprise dont il s'agit.

On trouve à la page XXVII du dernier compte-rendu, les observations suivantes relatives au service du camionage et du factage :

« On verra par ce dernier document (l'annexe précitée n° XXXII) que les » entrepreneurs du camionage et du factage ont à remplir des obligations plus » étendues que ceux de 1841. Leur service ne se borne plus, comme par le » passé, à la fourniture pure et simple des moyens de transport; ils ont à » prendre les marchandises dans la station et à les remettre au domicile du » destinataire, et ils sont responsables et de la quantité et du bon état des » marchandises qui leur sont remises à cet effet. Le personnel des facteurs est » donc à la charge des entrepreneurs, bien que l'administration ait conservé » le droit de destitution et d'agrément de ce personnel. L'administration s'est » réservé le droit d'apporter aux conditions de ses tarifs tels changements qu'elle » jugera nécessaires dans l'intérêt du commerce et du trésor, et elle n'est plus » tenue à reprendre le matériel du camionage à l'expiration des contrats. »

G. *Dépenses diverses.* fr. 7,380

§ 5. — FRAIS DE PERCEPTION.

ART. 10. — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.

Somme demandée : fr. 222,010.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

A. Service des voyageurs.	65,830
B. » des bagages.	30,940
C. » des petites marchandises.	76,040
D. » des grosses marchandises.	49,200
Total égal. fr.	<u>222,010</u>

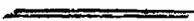
Quatre tableaux ci-annexés sous les numéros XLI, XLII, XLIII et XLIV, font connaître les détails de l'emploi présumé de chacune des subdivisions.

ART. 11. — LOYER DE LOGAUX.

Somme demandée : fr. 5,300.

Cette somme se répartit comme suit :

Bureau de la place St-Lambert à Liège.	3,000
id. de la place Verte à Anvers.	1,300
id. à Gand.	1,000
Total. fr.	<u>5,300</u>



ANNEXES.

N° I.

Personnel de la direction des chemins de fer en exploitation.

BRANCHE DE SERVICE.	FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.		TRAITEMENT		
	GRADE.	NOMBRE.	FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.

SERVICE DE LA DIRECTION.

	Directeur	1	Fr. 12,000	Fr. "	Fr. 12,000
Affaires générales . . .	Inspecteur	1	6,000	1,000	7,000
	Chef de bureau	1	2,400	"	2,400
	Surveillant principal . . .	2	4,200	1,050	5,250
	Surveillant de 1 ^{re} classe . .	1	1,800	900	2,700
	1 ^{er} commis	1	2,200	"	2,200
	Commis-adjoint	1	600	"	600
	Surnuméraire	2	"	"	"
Statistique générale . .	Surveillant de 1 ^{re} classe . .	1	1,800	450	2,250
	Commis-adjoint	1	600	"	600
Comptabilité	Chef comptable	1	3,200	"	3,200
	1 ^{er} commis	1	1,800	"	1,800
	Commis	1	1,800	"	1,800
	2 ^e commis	1	1,200	"	1,200
Personnel	1 ^{er} commis	1	1,800	"	1,800
	2 ^e commis	3	4,200	"	4,200
	3 ^e commis	3	2,880	"	2,880

BRANCHE DE SERVICE.	FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.		TRAITEMENT		
	GRADE.	NOBRE.	FIXE.	VARIABLE et INDENNITÉS.	TOTAL.
			Fr.	Fr.	Fr.
Imprimés	1 ^{er} commis	1	1,800	»	1,800
	Timbreur	1	900	»	900
	Aide-timbreur	2	1,140	»	1,140
Expédition	Chef de bureau	1	2,100	»	2,100
	1 ^{er} commis	1	2,000	»	2,000
	3 ^e commis	2	1,980	»	1,980
	Commis-adjoint	3	1,800	»	1,800
	Surnuméraire	2	»	»	»
	Surveillant de 3 ^e classe . .	1	1,200	»	1,200
	Expéditionnaire	1	900	»	900
	2 ^e commis à l'essai	1	1,200	»	1,200
Dépôt de plans	Conducteur de 2 ^e classe . .	1	2,400	2,000	4,400
	Id. 3 ^e classo.	1	1,500	375	1,875
Magasin d'habillement . .	1 ^{er} commis	1	1,800	»	1,800
	2 ^e id.	1	1,200	»	1,200
	Commis-adjoint	1	600	»	600
Objets trouvés	1 ^{er} commis	1	1,800	»	1,800
Gens de service	Huissier	1	1,200	»	1,200
	Messenger	4	4,080	»	4,080
	Id. temporaire	2	1,680	»	1,680
	Garçon de bureau	1	960	»	960
	Id. à l'essai	1	900	»	900
	Concierge	1	900	»	900
Totaux	55	82,520	5,775	88,295	

BRANCHE DE SERVICE.	FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES.		TRAITEMENT		
	GRADE.	NOMBRE.	FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.

SERVICE DES ROUTES.

Chef de service.	Ingénieur en chef des ponts et chaussées	1	<i>Pour mémoire (a).</i>		
Service général	Sous-ingénieur	1	Fr. 2,000	Fr. 1,200	Fr. 3,200
Terrains, acquisitions. . .	1 ^{er} commis	1	1,800	»	1,800
Comptabilité	2 ^e id.	1	1,200	»	1,200
Classement des pièces, indicateur	2 ^e id.	2	2,400	»	2,400
Entretien des stations. . .	Surveillant principal . . .	1	2,100	525	2,625
	Dessinateur à l'essai. . . .	1	900	»	900
Entretien des routes . . .	Surveillant de 2 ^e classe. .	1	1,500	375	1,875
Gens de service.	Messagers.	2	1,800	»	1,800
Totaux.		11	13,700	2,100	15,800

SERVICE DE LOCOMOTION.

Chef de service	Ingénieur de 1 ^{re} classe . . .	1	5,200	2,800	8,000
Affaires générales	2 ^e commis.	1	1,500	»	1,500
	3 ^e id.	1	900	»	900
Matériel	Surveillant de 1 ^{re} classe. .	1	1,800	900	2,700
	1 ^{er} commis	1	2,200	»	2,200
	Surnuméraire.	1	»	»	»
Arsenal (contrôle)	1 ^{er} commis	2	3,600	»	3,600
	2 ^e id.	1	1,500	»	1,500

(a) Le traitement de cet ingénieur en chef est imputé sur une autre allocation.

BRANCHE DE SERVICE.	FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES.		TRAITEMENT		
	GRADE.	NOMBRE.	FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.
			Fr.	Fr.	Fr.
Fours à coak.	Sous-ingénieur	1	2,000	2,000	4,000
	Conducteur de 3 ^e classe.	1	1,500	„	1,500
	3 ^e commis.	1	900	„	900
Gens de service	Garçon de bureau.	3	2,610	„	2,610
	Totaux.	15	23,710	5,700	29,410

SERVICE DES TRANSPORTS ET DE PERCEPTION.

Chef de service	Inspecteur	1	6,000	2,000	8,000
Voyageurs et marchan- disés, stations	Chef de bureau.	1	2,400	„	2,400
	2 ^e commis.	1	1,500	„	1,500
	Commis-adjoint	1	600	„	600
Statistique et vérification	Contrôleur-adjoint.	1	2,700	300	3,000
	Vérificateurs	3	6,900	2,400	9,300
	1 ^{er} commis	5	8,400	„	8,400
	2 ^e id.	8	10,620	„	10,620
	3 ^e id.	5	4,800	„	4,800
	Commis-adjoint.	1	600	„	600
	Id. à l'essai.	1	600	„	600
Contrôle du timbre.	Expéditionnaire.	1	1,080	„	1,080
Gens de service.	Contrôleur	1	3,500	1,500	5,000
	1 ^{er} commis	1	2,000	„	2,000
Gens de service.	Messenger	5	4,200	„	4,200
	Id. à l'essai.	1	900	„	900
	Totaux.	37	56,800	6,200	63,000

RÉCAPITULATION.

	NOMBRE D'EMPLOYÉS.	DÉPENSE.
Service de la direction	55	fr. 88,295
Id. des routes	11	15,800
Id. de locomotion	15	29,410
Id. des transports et perception	37	63,000
	<hr/>	<hr/>
Totaux	118	fr. 196,505

N° II.

Administration générale. — Salaires d'ouvriers.

DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	TOTAL DE LA DÉPENSE.
Ouvrier autographe	1	1,000	Fr. 1,000
Manœuvre à la presse du timbre	1	560	560
Boute-feu	2	800	1,600
Ouvriers divers.	5 (a)	768	3,840
Totaux	9		7,000

(a) 1 au timbre.

1 au magasin des papiers et des imprimés.

1 au magasin des fournitures de bureau et des objets trouvés.

2 relieurs.

—
5

N° III.

*État des papiers et imprimés commandés aux fournisseurs, du 1^{er} janvier
au 1^{er} décembre 1843.*

DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	NOMBRE.	PRIX DE REVIENT PAR 1000 DE TIRAGE.			TOTAL GÉNÉRAL.
		PAPIER.	IMPRESS ^D .	TOTAL.	
Entêtes de lettres (minutes).	28,000	Fr. 18 96	Fr. 18 00	Fr. 36 96	1,034 88
Id. id. (expéditions).	30,200	22 93	18 00	40 93	1,236 08
Id. id. (papier de poste).	9,000	17 64	18 00	35 64	320 76
Id. id. (papier ligné).	20,000	18 96	18 00	36 96	729 20
Apostilles	1,000	3 53	14 00	17 53	17 53
Lettres d'envoi de certificat de paiement.	2,000	22 93	32 00	54 93	109 86
Id. de soumissions	"	"	"	"	"
Analyses de dossiers.	4,000	18 96	32 00	50 96	203 84
Etats de services.	"	"	"	"	"
Etats collectifs de traitement.	6,000	22 05	42 00	64 05	384 30
Id. (ponts et chaussées).	"	"	"	"	"
Propositions d'indemnité	500	18 96	18 00	36 96	18 48
Etats de frais de route et de séjour.	"	"	"	"	"
Demandes de paiement.	"	"	"	"	"
Certificats de paiement.	"	"	"	"	"
Bordereaux de pièces déposées.	2,000	18 96	32 00	50 96	101 92
Transports extraordinaires.	1,000	7 06	18 00	25 01	25 16
Réclamations pour objets égarés.	2,000	11 47	18 00	29 47	58 94
Bons pour fournitures de bureau.	7,000	3 53	14 00	17 53	122 71
Reçus de dépêches.	2,000	3 53	14 00	17 53	35 06
Certificats de médecins.	2,000	7 06	18 00	25 06	50 32
Etats de propositions de secours.	4,000	11 47	18 00	29 47	117 88
Demandes de secours provisoires	3,000	11 47	18 00	29 47	88 41
Indicateurs	1,100	30 88	56 00	86 88	95 56
Etats de menues fournitures	5,000	4 74	14 00	18 74	93 70
Etats d'honoraires de médecin	4,000	4 74	14 00	18 74	74 96
Demande de paiements pour avarie.	"	"	"	"	"
Envoi d'ordonnance de paiement	"	"	"	"	"
Demandes d'inscription de cautionnement.	500	22 93	32 00	54 93	27 46
Duplicata des demandes	500	22 93	32 00	54 93	27 46
Etats de réception	4,000	9 48	18 00	27 48	111 92

DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	NOMBRE.	PRIX DE REVIENT PAR 1000 DE TIRAGE.			TOTAL GÉNÉRAL.
		PAPIER.	IMPRESS ⁿ .	TOTAL.	
		Fr.	Fr.	Fr.	
Contrôle du personnel	"	"	"	"	"
Apostilles avec réponse.	5,000	12 34	14 00	26 34	131 70
Etats collectifs de salaire	1,000	18 96	32 00	50 96	50 96
Etats collectifs (employés temporaires).	"	"	"	"	"
Soumissions	500	7 06	18 00	25 06	12 53
Devis	"	"	"	"	"
Compromis avec les propriétaires	"	"	"	"	"
Tableaux d'acquisition de parcelles de terrain	500	18 96	32 00	50 96	25 48
Tableaux d'acquisitions de terrain	500	14 11	32 00	46 11	23 05
Tableaux estimatifs d'indemnités	1,000	14 11	32 00	46 11	46 11
Actes de vente	"	"	"	"	"
Etats de réception provisoire des travaux	8,500	22 93	32 00	54 93	466 90
Certificats des à-comptes reçus	"	"	"	"	"
Procès-verbaux d'avancement des travaux.	"	"	"	"	"
Id. in-4°	1,000	3 53	14 00	17 53	17 53
Etats de réception provisoire des bois	"	"	"	"	"
Réception provisoire des bois.	"	"	"	"	"
Etats de réception provisoire des fers	"	"	"	"	"
Réception provisoire des fers.	"	"	"	"	"
Procès-verbaux de la délivrance des fers	"	"	"	"	"
Rapports spéciaux de l'entretien de la route.	"	"	"	"	"
Bons pour transport des terres	"	"	"	"	"
Etats de salaires	29,000	14 11	32 00	46 11	1,337 19
Relévés des objets reçus et délivrés.	9,000	18 96	32 00	50 96	458 64
Etats de situation des locomotives	2,000	7 06	18 00	25 06	50 12
Etats des objets nécessaires pendant le mois	1,000	7 06	18 00	25 06	25 06
Bulletins d'expédition	24,000	7 06	18 00	25 06	601 44
Récépissés provisoires	1,000	4 63	14 00	18 63	18 63
Etats du travail des locomotives.	1,000	15 43	28 00	43 44	43 44
Extraits du registre des petites réparations	1,000	7 06	18 00	25 06	25 06
Feuille du registre d'entrée et de sortie	1,000	27 78	56 00	83 78	83 78
Extraits du journal de consommation	4,000	18 96	32 00	50 96	203 84
Rapports spéciaux	6,000	4 63	14 00	18 63	111 78
Rapports mensuels	2,500	22 05	42 00	64 05	100 12
Bons pour le coak	2,000	3 53	14 00	17 53	35 06
Extraits du registre de consommation de combustibles.	4,000	9 48	18 00	27 48	109 92

DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	NOMBRE.	PRIX DE REVIENT PAR 1000 DE TIRAGE.			TOTAL GÉNÉRAL.
		PAPIER.	IMPRESS ⁿ .	TOTAL	
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Lettres d'envoi d'objets égarés	4,500	3 53	14 00	17 53	78 88
Etats de dixaines pour haltes	4,000	4 74	14 00	18 74	74 96
Etats journaliers id.	12,000	3 53	14 00	17 53	210 36
Récapitulation des journées (ateliers)	2,000	13 89	28 00	41 89	83 78
Rapports journaliers	6,000	9 48	18 00	27 48	164 88
Commandes aux ateliers	4,000	4 74	14 00	18 74	74 96
Factures d'objets expédiés (magasin central)	2,000	7 06	18 00	25 03	50 12
Récépissés provisoires	4,000	4 63	14 00	18 63	74 52
Id. des objets reçus	2,000	7 06	18 00	25 06	50 12
Bulletins d'expédition	2,000	7 06	18 00	25 06	50 12
Bons pour les objets nécessaires	2,000	4 74	14 00	18 74	37 48
Extraits du journal de fabrication du cook	500	11 05	28 00	39 05	19 52
Id. de justification	500	11 05	28 00	39 05	19 52
Inventaires des outils	500	11 05	28 00	39 05	19 52
Feuilles de dépêches (service de la poste)	20,000	18 96	32 00	50 96	1,019 20
Etats de situation des voitures	4,000	3 53	14 00	17 53	70 12
Feuilles de livrets pour gardes	1,000	9 48	18 00	27 48	27 48
Rapports des chefs-gardes	22,000	14 11	28 00	42 11	926 42
Feuilles à souche de bagages	37,000	18 52	42 00	60 52	2,239 24
Feuilles de route à 5 coupons	199,300	3 09	18 00	21 09	3,803 21
Id. à 10 coupons	41,900	4 63	18 00	22 63	927 83
Relevés des feuilles de route	16,000	9 48	18 00	27 48	439 68
Procès-verbaux de manquant	2,000	7 06	18 00	25 06	50 12
Feuilles du registre d'inscription des marchandises	15,500	43 75	92 00	135 75	2,160 00
Id. de factage	50,000	18 96	32 00	50 96	4,545 00
Feuilles de route de marchandises	449 800	9 26	32 00	41 26	18,668 70
Etats récapitulatifs	4,800	141 12	92 00	233 12	1,118 96
Lettres d'avis d'arrivée	10,000	18 96	32 00	50 96	509 60
Bulletins de réception des marchandises	8,000	18 96	32 00	50 96	407 68
Bordereaux des quittances de versement	24,000	4 74	14 00	18 74	449 76
Procès-verbaux d'avarie	2,000	7 06	18 00	25 06	50 12
Reçus des feuilles de route	80,000	3 53	14 00	17 53	1,402 40
Feuilles de livrets pour gardes-marchandises	10,000	4 74	14 00	18 74	187 40
Relevés des souches	26,000	18 96	32 00	50 96	1,334 96

DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	NOMBRE.	PRIX DE REVIENT PAR 1000 DE TIRAGE.			TOTAL
		PAPIER.	IMPRESS ⁿ .	TOTAL.	GÉNÉRAL.
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Etats de camionage	5,000	18 96	32 00	50 96	254 80
Etats des marchandises prises aux haltes	11,000	4 74	14 00	18 74	206 14
Etats de transport à domicile	14,000	4 74	14 00	18 74	262 36
Etats de transports militaires	2,000	7 06	18 00	25 06	50 12
Bordereaux des quittances de versement	"	"	"	"	"
Reçus id. id.	"	"	"	"	"
Etats récapitulatifs	4,000	28 66	56 00	84 66	338 64
Procès-verbaux de vérification	1,000	18 96	32 00	50 96	50 96
Relevés des coupons de voyageurs	30,000	7 06	18 00	25 06	751 80
Feuilles du registre des coupons	16,000	18 96	32 00	50 96	815 36
Feuilles du registre de cuisse.	2,000	30 88	56 00	86 88	173 76
Procès-verbal de défournement du coak	1,000	7 06	18 00	25 06	25 06
Id. de cubage du coak	1,200	7 06	18 00	25 06	30 06
Adresses des chefs de station	16,000	7 06	18 00	25 06	400 96
Etats de recettes effectuées par dixaine.	100	18 96	32 00	50 96	5 09
Etats de fais de transport des prisonniers	1,000	9 48	18 00	27 48	27 48
Coupons de voyageurs, 1 ^{re} classe.	60,950	10 41	21 00	31 41	1,914 54
Id. 2 ^e classe.	99,250	10 41	21 00	31 41	3,117 44
Id. 3 ^e classe.	194,550	10 41	21 00	31 41	6,110 81
Feuilles du registre des bagages	7,060	18 96	32 00	50 96	359 72
Feuilles des comptes courants	36,060	18 96	32 00	50 96	1,834 56
Id. de remboursement	7,120	18 96	32 00	50 96	362 72
Quittances de débours	59,000	2 37	14 00	16 37	965 83
Feuilles du registre des bulletins de réception	1,060	18 96	32 00	50 96	56 96
Etiquettes pour objets trouvés	12,000	2 37	14 00	16 37	196 44
Reçus d'objets trouvés.	4,500	4 74	14 00	18 74	84 33
Feuilles du grand-livre des marchandises.	11,060	18 96	32 00	50 96	565 96
Lettres d'avis d'ordonnance de paiement	1,000	4 91	14 00	18 91	18 91
Extraits de l'indicateur-général	700	18 96	32 00	50 96	35 07
Reçus de dépôts de cautionnement	1,000	4 74	14 00	18 74	18 74
Extraits du journal des coupons	10,000	18 96	32 00	50 96	509 60
Coupons pour voyages gratuits	1,750	10 41	21 00	31 41	54 96
Feuilles du registre d'instructions	10,000	18 96	32 00	50 96	509 60
Bons délivrés aux machinistes.	600	10 41	21 00	31 41	18 94
Etats de coupons de voyageurs	1,200	9 48	18 00	27 48	32 97
Feuilles de transbordement	20,000	4 63	21 00	25 63	512 60

DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	NOMBRE.	PRIX DE REVIENT PAR 1,000 DE TIRAGE.			TOTAL GÉNÉRAL.
		PAPIER	IMPRESS ⁿ .	TOTAL.	
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Comptabilité du coak, modèle <i>A B.</i>	1,500	18 96	32 00	50 96	76 44
Id. " <i>C.</i>	200	18 96	32 00	50 96	10 19
Id. " <i>E.</i>	1,000	18 96	32 00	50 96	50 96
Contrôle du timbre " <i>A.</i>	5,000	9 48	18 00	27 48	137 40
Id. " <i>C.</i>	1,000	18 96	32 00	50 96	50 96
Id. " <i>D.</i>	1,000	18 96	32 00	50 96	50 96
Id. " <i>G.</i>	500	18 96	32 00	50 96	25 48
Id. " <i>J.</i>	500	18 96	32 00	50 96	25 48
Id. " <i>K.</i>	500	9 48	18 00	27 48	13 74
Id. " <i>L.</i>	500	18 96	32 00	50 96	25 48
Procès-verbaux d'erreurs reconnues	3,500	18 96	32 00	50 96	178 36
Comptabilité générale litt. <i>C.</i>	250	106 72	92 00	198 72	49 68
Id. " <i>E.</i>	250	106 72	92 00	198 72	49 68
Id. " <i>G.</i>	250	106 72	92 00	198 72	49 68
Feuilles du registre des coupons en magasin.	500	18 96	32 00	50 96	25 48
Transport de marchandises aux haltes	2,000	4 74	14 00	18 74	37 48
Etats des sommes payées à titre de	1,000	18 96	32 00	50 96	50 96
Etats des locomotives	200	18 96	32 00	50 96	10 19
Procès-verbaux de rectification	1,000	18 96	32 00	50 96	50 96
Feuilles du registre d'adresses	2,000	18 96	32 00	50 96	101 92
Etats indiquant le poids et la recette des marchandises.	4,000	18 96	32 00	50 96	203 84
Journal du magasin central	100	106 72	92 00	198 72	19 87
Grand-livre id.	100	30 88	56 00	86 88	8 68
Etats des sommes payées à titre de dépôt	1,000	18 96	32 00	50 96	50 96
Relevés des bagages (service belge-rhénan)	2,000	9 48	18 00	27 48	54 96
Avis de remboursement (id.)	2,000	4 74	14 00	18 74	37 48
Relevés de waggons	12,000	4 74	14 00	18 74	224 88
Etats de coupons (service belge-rhénan)	500	9 48	18 00	27 48	13 74
Coupons pour chiens	1,000	10 41	21 00	31 41	31 41
Feuilles d'inventaire	300	18 96	32 00	50 96	15 27
Etats récapitulatifs (service belge-rhénan)	600	53 56	46 00	99 56	59 58
Bulletins de transport à domicile (id.)	5,000	14 11	32 00	46 11	225 55
Id. de station à station (id.)	3,000	14 11	32 00	46 11	42 33
Feuilles du débet de l'administration belge (id.)	100	27 78	56 00	83 78	8 37
Id. du registre d'inscription (id.)	500	141 12	92 00	233 12	116 56
Id. du registre du personnel	600	141 12	92 00	233 12	139 86
Bulletins de jauge des waggons	1,000	9 48	18 00	27 48	27 48

DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	NOMBRE.	PRIX DE REVIENT PAR 1000 DE TIRAGE.			TOTAL GÉNÉRAL.
		PAPIER.	IMPRESS ⁿ .	TOTAL.	
		Fr.	Fr.	Fr.	
Lettres de surtaxe	1,000	4 74	14 00	18 74	18 74
Note de forcement en recette.	1,000	4 74	14 00	18 74	18 74
Contrôle du timbre modèle B.	4,500	9 48	18 00	27 48	123 66
Affiches, tarifs, etc.	53,060	"	"	"	1,772 71
Entêtes de lettres pour le directeur	1,000	30 00	18 00	48 00	48 00
	2,073,770				75,418 79
Lignage, 1,100 feuilles de l'indicateur					44 00
• 8,500 états de réception.					340 00
• 15,500 feuilles du registre d'inscription des marchandises					387 50
• 449,800 feuilles de route de marchandises.					8,996 00
• 5,300 imprimés divers					124 00
Reliure de 400 registres de factage					1,100 00
Indicateurs, etc., etc.					200 00
					86,610 29

N^o IV.

Relevé des fournitures de bureau, faites à l'administration des chemins de fer, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} décembre 1843.

Papier velin grand-aigle anglais satiné.	3 mains	à fr. 28 00 = fr. 84 00
» grand-aigle d'Angoulême.	21 » la rame à	380 00 = 399 00
» petit-aigle "	21 " " à	220 00 = 231 00
» calque végétal grand-aigle	11 " " à	600 00 = 330 00
» " petit-aigle	11 " " à	400 00 = 220 00
» Jésus.	18 " " à	290 00 = 261 00
» carré	13 " " à	120 00 = 78 00
» huilé grand-aigle.	30 " " à	560 00 = 840 00
» " petit-aigle	20 " " à	280 00 = 280 00
» croquis fort.	6 rames	à 44 00 = 264 00
» rose dit <i>Buward</i>	$\frac{1}{2}$ " " à	18 00 = 9 00
» petit-lys	111 " " à	7 00 = 777 00
» gris g ^d format p ^r emballages	15 " " à	10 50 = 157 50
» " enveloppes.	163 " " à	14 00 = 2,282 00
» " petit format "	114 " " à	9 50 = 1,083 00
Crayons Brockman	1 grosse	à 152 00 = 152 00
» <i>Robertson</i>	5 $\frac{3}{4}$ " " à	26 50 = 152 38
» ordinaires faux comté	11 " " à	7 60 = 83 60
Plumes d'oie, n ^o 12	12,000	à 24 25 = 291 00
» métalliques Perry.	10 $\frac{1}{2}$ grosses	à 7 00 = 73 50
» " fines.	104 " " à	3 80 = 395 20
» " calamus.	98 " " à	1 45 = 142 10
» " dites <i>Levy</i>	13 " " à	2 40 = 31 20
Epingles sur cartes de 500.	300 cartes	à " 55 = 165 00
Cire à cacheter n ^o 00	2 paquets	à 6 75 = 13 50
» $\frac{1}{2}$ fine n ^o 4.	5 " " à	2 85 = 14 25
» " n ^o 7.	50 " " à	1 90 = 95 00
Pains à cacheter 1 ^{re} qualité	14 $\frac{1}{2}$ kilog. le $\frac{1}{2}$	à 6 75 = 195 75
» " 2 ^e qualité.	35 " " à	3 35 = 234 50
Porte-plumes, 2 ^e qualité	2 $\frac{1}{2}$ grosses	à 12 00 = 30 00
Encre noire	250 litres	à 1 45 = 362 50
» rouge en fioles.	30 douzaines	à 15 25 = 457 50

Séries de chiffres de 1 à 12	50 séries	à fr.	1 80	= fr.	90 00
» » de 1 à 31	50 »	à	3 60	=	180 00
Tampons	80 pièces	à	7 50	=	600 00
Fioles sanderaque	7 douzaines	à	3 80	=	26 60
Gomme élastique	3 kilos	à	11 50	=	34 50
Cachets chemin de fer	24 pièces	à	4 00	=	96 00
» ordinaires	3 douzaines	à	8 75	=	26 25
» composteurs	73 pièces	à	8 00	=	584 00
Canifs	10 douzaines	à	20 00	=	200 00
Poinçons	4 »	à	9 00	=	36 00
Ciseaux grands	36 paires	à	4 30	=	154 80
» moyens de cabinet	24 »	à	3 00	=	72 00
Portefeuilles grand-aigle	22 pièces	à	12 50	=	275 00
» à l'anglaise	400 »	à	1 20	=	480 00
Cartons de bureau	98 »	à	1 90	=	186 20
» maroquinés	39 »	à	2 50	=	97 50
Registres de 2 mains	40 »	à	2 75	=	110 00
» de 3 mains	25 »	à	3 75	=	93 75
Livrets	43 »	à	1 15	=	49 45
Encriers en cristal	50 »	à	1 05	=	52 50
Sébilles	12 douzaines	à	8 50	=	102 00
Règles en ébène de 18 à 24 pouces . .	2 »	à	16 00	=	32 00
» ordinaires en bois de poirier . .	20 »	à	5 25	=	105 00
» » » » » »	2 »	à	2 85	=	5 70
» de Tachet pour dessinateurs . .	1 »	à	32 00	=	32 00
Ploirs en buis	2 »	à	3 35	=	6 70
Presses-papier en zinc	4 »	à	10 00	=	40 00
Ficelle grise fine	396 pelotes	à	0 50	=	198 00
» tricolore	4 ½ kilog.	à	15 25	=	64 81
Tarifs	12 pièces	à	2 85	=	34 20
Pinceaux de cygne pour dessinateurs .	7 douzaines	à	11 00	=	77 00
Encre de Chine	38 doubl. bâtons	à	6 00	=	228 00
Carmin superfin	4 douzaines	à	30 50	=	122 00
Couleurs diverses fines assorties . . .	28 »	à	8 70	=	243 60
Punaises	2 cents	à	12 00	=	24 00
Doubles décimètres en buis	24 pièces	à	1 90	=	45 60
Godets en porcelaine assortis	1 cent	à	25 00	=	25 00
Encre à tampon	50 bouteilles	à	2 85	=	142 50

Équerres assortis	62 pièces la douz ^e	à fr. 11 40	= fr. 58 90
Raclure de peau fine.	3 kilog.	à 6 00	= 18 00
Gomme arabique	1 »	à 7 00	= 7 00
Rats de cave	52 pièces	à » 50	= 26 00
Allumettes phosphoriques	600 boîtes	à 15 00	= 90 00
Savon en morceaux	50 kilog.	à 1 50	= 75 00
Amidon	150 »	à 80 00	= 120 00
Brosses à tampon.	72 pièces	à » 25	= 18 00
Paniers en osier pour bureau	10 »	à 4 00	= 72 00
Nattes en crin	24 »	à 3 50	= 84 00
» en joncs.	10 douzaines	à 3 50	= 35 00
Grattoirs	5½ »	à 21 00	= 110 25
		Total	<u>15,871 29</u>
Montant de 2 états de réparations, reliures et menues fournitures			<u>1,480 34</u>
		Total général	<u><u>17,351 63</u></u>

N^o V.*Personnel du service d'entretien.*

DÉSIGNATION		NOMBRE DE FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES.	TRAITEMENT		
DES BUREAUX ET SECTIONS.	DU GRADE.		FIXE.	VARIABLE ET INDEMNITÉS.	TOTAL.

LIGNE DU NORD.

	Conducteur de 1 ^{re} classe chef de service. . . .	1	2,400	1,800	4,200
Bureau du chef de service	Surveillant de 2 ^o classe.	2	3,000	"	3,000
	Id. 3 ^o id.	1	1,200	"	1,200
De Bruxelles à Malines. . .	Id. 1 ^{re} id.	1	1,800	450	2,250
	Id. 3 ^e id.	2	2,400	300	2,700
De Malines à Anvers. . .	Id. 2 ^e id.	1	1,500	"	1,500
	Id. 3 ^o id.	2	2,400	600	3,000
	Totaux. . . .	10	14,700	3,150	17,850

LIGNE DE L'EST.

	Ingénieur de 2 ^o classe chef de service. . . .	1	3,200	2,800	6,000
Bureau de l'ingén ^r chef de service.	Conducteur de 2 ^o classe.	1	2,000	500	2,500
	Surveillant de 1 ^{re} id.	1	1,800	450	2,250
	Id. 2 ^e id.	3	4,500	1,125	5,625
	3 ^e commis dessinateur .	3	3,000	"	3,000
De Malines à Louvain . . .	Surveillant de 2 ^e classe.	1	1,500	375	1,875
	Id. 3 ^o id.	2	2,400	600	3,000
De Louvain à Tirlemont.	Id. 2 ^e id.	1	1,500	375	1,875
	Id. 3 ^o id.	4	4,800	300	5,100

DÉSIGNATION		NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENT		
DES BUREAUX ET SECTIONS.	DU GRADE.		FIXE.	VARIABLE et INDÉMNITÉS.	TOTAL.
			Fr.	Fr.	Fr.
De Tirlemont à Waremmé	Surveillant de 2 ^e classe.	2	3,000	375	3,375
	Id. 3 ^e id.	3	3,600	300	3,900
De Landen à St-Trond . .	Surveillant principal . .	1	2,100	900	3,000
De Waremmé à Ans . . .	Surveillant de 2 ^e classe.	1	1,500	375	1,875
	Id. 3 ^e id.	1	1,200	300	1,500
Totaux		25	36,100	8,775	44,875

LIGNE DE LA VESDRE.

De Liège à la frontière de Prusse.	Ingénieur de 2 ^e classe.	1	3,200	2,800	6,000
	Surveillant de 1 ^e id.	1	1,800	450	2,250
	Id. 2 ^e id.	2	3,000	750	3,750
	Id. 3 ^e id.	3	3,600	900	4,500
Totaux		7	11,600	4,900	16,500

LIGNE DE L'OUËST.

Bureau de l'ingén ^r chef de service.	Ingénieur de 3 ^e classe if ^{on} de 2 ^e classe, chef de service	1	3,200	1,800	5,000
	Expéditionnaire	3	2,460	„	2,460
	3 ^e commis	1	1,080	„	1,080
	Commis-adjoint	1	720	„	720
	Garçon de bureau	1	900	„	900
De Malines à Termonde.	Surveillant de 2 ^e classe.	1	1,500	„	1,500
	Id. 3 ^e classe.	1	1,200	300	1,500
De Termonde à Gand . .	Surveillant principal . .	1	2,100	900	3,000
	Id. 3 ^e id.	1	1,200	300	1,500

DÉSIGNATION		NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENT		
DES BUREAUX ET SECTIONS.	DU GRADE.		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.
De Gand à Ostende	Surveillant principal . . .	1	Fr. 2,100	Fr. 900	Fr. 3,000
	Id. 3 ^e classe.	1	1,200	300	1,500
De Gand à Deynze	Id. 1 ^{re} id.	1	1,800	900	2,700
	Id. 3 ^e id.	1	1,200	»	1,200
	Aide surveillant.	1	900	»	900
Totaux.		16	21,560	5,400	26,960

LIGNE DU MIDI.

Bureau de l'ingén ^r chef de service.	Ingénieur de 3 ^e classe fais ^t fonct ⁿ de 2 ^e classe, chef de service.	1	3,200	1,800	5,000
	Surveillant de 3 ^e classe.	1	1,200	»	1,200
De Bruxelles à Tubise . . .	Surveillant de 1 ^{re} classe.	1	1,800	450	2,250
	Id. 3 ^e id.	1	1,200	»	1,200
De Tubise à Soignies . . .	Surveillant de 3 ^e classe.	2	2,400	»	2,400
De Soignies à Mons.	Conducteur de 3 ^e classe.	1	1,500	375	1,875
	Surveillant de 3 ^e classe.	2	2,400	600	3,000
Totaux.		9	13,700	3,225	16,925

LIGNE DE BRAINE-LE-COMTE A NAMUR.

Ingénieur de 2 ^e classe. . .	1	3,200	2,500	5,700
Surveillant de 1 ^{re} classe.	1	1,800	450	2,250
Id. 2 ^e id.	2	3,000	750	3,750
Id. 3 ^e id.	3	3,600	900	4,500
Totaux.	7	11,600	4,600	16,200

PLANTATIONS.

DÉSIGNATION DU GRADE.	NOMBRE des FONCTIONN ^{RES} et EMPLOYÉS.	TRAITEMENT	<i>Observations.</i>
Inspecteur	1	Fr. 3,000	

RÉCAPITULATION.

	NOMBRE.	DÉPENSE.
1 Ligne du Nord	10	17,350
2 » de l'Est	25	44,875
3 » de la Vesdre	7	16,500
4 » de l'Ouest	16	26,960
5 » du Midi	9	16,925
6 » de Braine à Namur.	7	16,200
7 Plantations	1	3,000
Totaux	75	fr. 142,310

N° VI.

Entretien et police des routes.

SALAIRES DES OUVRIERS.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DEPENSE TOTALE.	TOTAL PAR SECTION et PAR LIÈGE.
-----------	---------------------------	---------	----------------	-----------------	---------------------------------

LIGNE DU NORD.

			Fr.	Fr.	Fr.	
Bruxelles à Malines.	}	Gardes-barrières	9	500	4,500	} 46,800
		Gardes-excentriques	4	750	3,000	
		Pontonnières et aides	3	500	1,500	
		Chefs-cantonniers.	18	800	14,400	
		Cantonniers, poseurs et piocheurs.	40	585	23,400	
Malines à Anvers	}	Gardes-barrières	6	550	3,300	} 55,200
		Pontonnière.	1	500	500	
		Chefs-cantonniers.	18	900	16,200	
		Cantonniers, poseurs et piocheurs.	64	550	35,200	
					102,000	

LIGNE DE L'EST.

Malines à Louvain.	}	Gardes-barrières	32	500	16,000	} 36,000
		Chefs-cantonniers.	10	800	8,000	
		Cantonniers, poseurs et piocheurs.	24	500	12,000	
Louvain à Tirlemont.	}	Gardes-barrières	22	500	11,000	} 25,800
		Chefs-cantonniers.	6	800	4,800	
		Cantonniers, poseurs et piocheurs.	20	500	10,000	
Tirlemont à Waremme.	}	Gardes-barrières	40	370	14,800	} 40,800
		Gardes-excentriques	1	450	450	
		Chefs-cantonniers.	12	800	9,600	
		Cantonniers, poseurs et piocheurs.	29	550	15,950	

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DÉPENSE TOTALE.	TOTAL PAR SECTION ET PAR LIGNE.
			Fr.	Fr.	Fr.
Landen à St-Trond.	Gardes-barrières	15	500	7,500	16,800
	Chefs-cantonniers	4	800	3,200	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	10	610	6,100	
Waremmes à Ans.	Gardes-barrières	18	500	9,000	24,000
	Chefs-cantonniers	5	800	4,000	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	20	550	11,000	
Ans à Liège.	Gardes-barrières	4	500	2,000	7,200
	Chefs-cantonniers	3	800	2,400	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	5	560	2,800	
Liège à Chênée.	Pontonier	1	500	500	12,000
	Gardes-barrières	4	500	2,000	
	Chefs-cantonniers	5	800	4,000	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	10	550	5,500	
Chênée à Pepinster.	Gardes-barrières	20	500	10,000	38,400
	Chefs-cantonniers	10	840	8,400	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	40	500	20,000	
Pepinster à la frontière.	Gardes-barrières	30	500	15,000	45,600
	Chefs-cantonniers	15	800	12,000	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	40	465	18,600	
					246,600

LIGNE DE L'OUEST.

Malines à Termonde.	Pontoniers et aides	2	1,080	2,160	43,200
	Gardes-excentriques	2	620	1,240	
	Gardes-barrières	32	500	16,000	
	Chefs cantonniers	11	800	8,800	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	30	500	15,000	

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DEPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR SECTION et PAR LIGNE.
			Fr.	Fr.	Fr.
Termonde à Gand.	Pontonniers et aides	2	1,085	2,170	45,600
	Gardes-excentriques.	3	610	1,830	
	Gardes-barrières	40	500	20,000	
	Chefs-cantonniers.	12	800	9,600	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	24	500	12,000	
Gand à Bruges.	Pontonniers et aides	2	1,100	2,200	69,600
	Gardes-barrières	80	500	40,000	
	Chefs-cantonniers.	8	800	6,400	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	42	500	21,000	
Bruges à Ostende	Pontonniers et aides	2	1,100	2,200	32,600
	Gardes-barrières	26	500	13,000	
	Chefs-cantonniers.	3	800	2,400	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	32	500	16,000	
Gand à Deynze.	Gardes-barrières	42	500	9,000	27,600
	Chefs-cantonniers.	9	800	5,950	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	30	500	21,650	
Deynze à Courtray.	Gardes-barrières	12	500	21,000	43,200
	Chefs-cantonniers.	4	825	7,200	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	14	500	15,000	
Courtray à Mouscron.	Gardes-barrières	15	540	6,000	16,300
	Chefs-cantonniers.	6	800	3,300	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	20	500	7,000	
Mouscron à Templeuve.	Gardes-barrières	5	516	8,100	22,900
	Chefs-cantonniers.	4	815	4,800	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	10	516	10,000	
Templeuve à Tournay.	Gardes-barrières	18	500	2,580	11,000
	Chefs-cantonniers.	7	850	3,260	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	23	550	5,160	

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DEPENSE TOTALE.	TOTAL PAR SECTION et PAR LIGNE.
			Fr.	Fr.	Fr.
Mouscron à la frontière.	Gardes-barrières	5	516	2,580	11,000
	Chefs-cantonniers.	4	815	3,260	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	10	516	5,160	
					324,000

LIGNE DU MIDI.

Bruxelles à Tubise.	Gardes-barrières	25	550	13,750	31,200
	Chefs-cantonniers.	5	1,090	5,450	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	24	500	12,000	
Tubise à Soignies	Gardes-tunnels.	2	1,050	2,100	36,000
	Gardes-barrières	20	500	10,000	
	Chefs-cantonniers.	8	800	6,400	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	35	500	17,500	
Soignies à Mons.	Gardes-barrières	40	500	20,000	60,000
	Chefs-cantonniers.	15	800	12,000	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	56	500	28,000	
Mons à Quiévrain	Gardes-barrières	40	515	20,600	52,800
	Chefs-cantonniers.	14	800	11,200	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	42	500	21,000	
Braine-le-Comte à Gosselies.	Gardes-tunnels.	2	900	1,800	52,800
	Gardes-barrières	38	500	19,000	
	Chefs-cantonniers.	15	800	12,000	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	40	500	20,000	
Gosselies à Charleroy.	Gardes-barrières	7	500	3,500	16,500
	Chefs-cantonniers.	5	800	4,000	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	18	500	9,000	

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.		DEPENSE TOTALE.	TOTAL PAR SECTION et PAR LIGNE.
			Fr.	Fr.		
Charleroy à Tamines.	Gardes-barrières	10	500	5,000	24,750	
	Chefs-cantonniers	7	750	5,250		
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	29	500	14,500		
Tamines à Namur	Gardes-barrières	13	550	7,150	37,950	
	Chefs-cantonniers	11	800	8,800		
	Cantonniers, poseurs et piocheurs.	44	509	22,000		
						312,000

RÉCAPITULATION.

Ligne du Nord	102,000
Id. de l'Est	246,600
Id. de l'Ouest	324,000
Id. du Midi	312,000
Total	984,000

N° VII.

Personnel du service de locomotion.

INSPECTION ET LIGNES.

FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENT			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	

INSPECTION.

Ingénieur en chef	1	10,000	2,000	12,000
Conducteur de 3 ^e classe. . .	2	3,000	675	3,675
2 ^e commis	1	1,200	»	1,200
Garçon de bureau.	1	900	»	900
Totaux.	5	15,100	2,675	17,775

LIGNE DU NORD.

Ingénieur de 1 ^{re} classe. . .	1	3,800	3,200	7,000
Surveillant de 2 ^e classe. . .	1	1,500	275	1,875
3 ^e commis	1	900	»	900
3 ^e id. dessinateur.	3	3,600	»	3,600
Total.	6	9,800	3,575	13,375

LIGNE DE L'EST.

Ingénieur de 2 ^e classe. . .	1	3,200	2,500	5,700
Conducteur de 3 ^e classe. . .	1	1,200	600	1,800
Aspirant-conducteur.	1	1,000	»	1,000
Surnuméraire	1	»	»	»
Totaux.	4	5,400	3,100	8,500

FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES.	TRAITEMENT			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDENNITÉS.	TOTAL.	

LIGNE DE LA VESDRE.

Ingénieur de 3 ^e classe fai- sant fonction de 2 ^e classe.	1	3,200	1,800	5,000
Conducteur de 3 ^e classe . .	1	1,200	300	1,500
3 ^e commis.	1	900	»	900
Surnuméraire.	1	»	»	»
Totaux.	4	5,300	2,100	7,400

LIGNE DE L'OUEST.

Ingénieur de 2 ^e classe . . .	1	3,200	1,800	5,000
Conducteur de 3 ^e classe . .	1	1,200	300	1,500
Surveillant de 2 ^e classe . .	1	1,500	»	1,500
4 ^e commis dessinateurs. . .	1	900	»	900
Commis-adjoint	1	400	»	400
Totaux.	5	7,200	2,100	9,300

LIGNE DU MIDI.

Ingénieur de 3 ^e classe fai- sant fonction de 2 ^e classe.	1	3,200	1,800	5,000
Conducteur de 2 ^e classe . .	1	2,000	1,000	3,000
Id. 3 ^e id.	1	1,200	300	1,500
1 ^{er} commis.	1	1,500	»	1,500
2 ^e id.	1	1,500	»	1,500
Totaux.	5	9,400	3,100	12,500

RÉCAPITULATION.

Inspection	5	17,775
Ligne du Nord	6	13,375
Ligne de l'Est	4	8,500
Ligne de la Vesdre	4	7,400
Ligne de l'Ouest	5	9,300
Ligne du Midi.	5	12,500
	<hr/>	<hr/>
	29	fr. 68,850

N° VIII.

Personnel du service de locomotion.

ARSENAL DE MALINES.

DÉSIGNATION		NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENT		
DES ATELIERS ET BUREAUX.	DES GRADES.		FIXE.	VARIABLE ET INDEMNITÉS.	TOTAL.
			Fr.	Fr.	Fr.
Atelier des grosses répara- tions.	Chef d'ateliers	1	6,000	600	6,600
	Conducteur de 3 ^e classe.	1	1,500	375	1,875
	Surveillant de 2 ^e id. . .	1	1,500	375	1,875
	3 ^e commis	2	2,100	"	2,100
	3 ^e id. dessinateur. . .	1	1,200	"	1,200
	Portier	1	720	"	720
Atelier de montage. . .	Surveillant de 1 ^{re} classe.	1	1,800	450	2,250
Atelier des toueurs . .	Conducteur de 2 ^e classe.	1	2,000	500	2,500
	Aide-surveillant	1	900	"	900
Ateliers des voitures . .	Sous-ingénieur	1	2,000	1,600	3,600
	Surveillant principal . .	1	2,100	525	2,625
	Id. de 1 ^{re} classe.	1	1,800	450	2,250
	Aide-surveillant	1	900	"	900
	Portier	1	720	"	720
Commission de réception.	Sous-ingénieur	1	2,000	1,000	3,000
	Aspir ^t conduct ^r mécanique ⁿ	1	1,000	"	1,000
Magasin central	Conservat ^r du matériel.	1	2,400	"	2,400
	2 ^e commis	1	1,200	"	1,200
	Surveillant de 2 ^e classe.	2	2,700	300	3,000
	Portier	1	720	"	720
Totaux		22	35,260	6,175	41,435

N° IX.

Personnel du service de locomotion.

FOURS A COAK.

DÉSIGNATION		NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENT		
DES ATELIERS ET BUREAUX.	DES GRADES.		FIXE.	VARIABLE ET INDEMNITÉS.	TOTAL.
Bureau du chef de service	Sous-ingénieur	1	2,000	2,000	4,000
	Conducteur de 3 ^e classe.	1	1,500	375	1,875
	3 ^e commis	1	900	»	900
Fours à coak :					
De Malines	Surveillant de 2 ^e classe.	1	1,500	375	1,875
» Gand	» 1 ^{re} id.	1	1,800	450	2,250
» Ans.	» 3 ^e id.	1	1,200	»	1,200
» Hal.	» 3 ^e id.	1	1,200	»	1,200
» Jemmapes	» 2 ^e id.	1	1,500	375	1,875
	Totaux	8	11,600	3,575	15,175

N° X.

État du personnel de l'administration des chemins de fer en exploitation, détaché dans les bureaux du ministère des travaux publics.

Traitement supplémentaire de l'ingénieur chargé des fonctions de chef de la division des chemins de fer en exploitation (a)		fr. 2,800
Un chef de bureau, à	fr. 4,000	4,000
Un id. à	3,250	3,250
Un premier commis, à	2,300	2,300
Deux commis, à	1,800	3,600
Deux id. à	1,400	2,800
Un id. à	1,200	1,200
Un id. à	1,000	1,000
Un expéditionnaire.	1,080	1,080
Trois id.	1,000	3,000
Cinq id.	800	4,000
Deux id.	600	1,200
Deux messagers.	900	1,800
Un concierge	300	300
	Ensemble.	fr. 32,330
	Indemnités pour travail extraordinaire.	4,670
	Total.	fr. 37,000

(a) Cet ingénieur jouit d'un traitement fixe de fr. 3,200, imputable sur l'allocation du personnel des ponts et chaussées.

N^o XI.*Service de locomotion.*

SALAIRES DES CHEFS D'ATELIERS, MACHINISTES, CHAUFFEURS, ETC.

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DÉPENSE	TOTAL PAR STATION et par ligne.
			MOYEN.	TOTALE.	
LIGNE DU NORD.					
Bruxelles (Nord)	Chef d'atelier	1	3,200	3,200	75,400
	Contre-maitre	1	1,800	1,800	
	Ajusteurs et aides	7	1,000	7,000	
	Tourneurs et aides	2	1,000	2,000	
	Forgerons et aides	6	1,000	6,000	
	Chaudronniers et aides	2	1,100	2,200	
	Menuisiers et aides	2	1,000	2,000	
	Machinistes	6	1,720	10,320	
	Chauffeurs	6	1,080	6,480	
	Gardes-excentriques et gardes-freins	3	1,000	3,000	
	Gardes-tenders	8	1,000	8,000	
Nettoyeurs, graisseurs, etc.	26	900	23,400		
Anvers	Chef d'atelier	1	2,280	2,280	43,000
	Contre-maitre	1	1,800	1,800	
	Ajusteurs et aides	4	1,000	4,000	
	Tourneur	1	1,000	1,000	
	Forgerons et aides	4	1,000	4,000	
	Chaudronniers et aides	2	1,100	2,200	
	Menuisiers et aides	2	1,000	2,000	
	Machinistes	4	1,650	6,600	
	Chauffeurs	4	1,030	4,120	
	Gardes-excentriques	3	1,000	3,000	
	Id. freins et tenders	3	1,000	3,000	
Nettoyeurs, graisseurs, etc.	10	900	9,000		
					118,400

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DEPENSE	TOTAL PAR STATION et par ligne.
			MOYEN.	TOTALE.	
LIGNE DE L'EST.					
Malines (Est)	Chef d'atelier	1	5,000	5,000	41,000
	Contre-maitre	1	1,400	1,400	
	Ajusteurs et aides	2	1,000	2,000	
	Tourneurs et aides	2	900	1,800	
	Forgerons et aides	2	900	1,800	
	Chaudronnier	1	1,000	1,000	
	Menuisier	1	1,000	1,000	
	Machinistes	4	2,000	8,000	
	Chauffeurs	4	1,500	6,000	
	Gardes-excentriques	4	1,000	4,000	
Id. freins	2	1,000	2,000		
Nettoyeurs, graisseurs, etc.	8	875	7,000		
Louvain	Gardes-excentriques	2	800	1,600	4,000
	Nettoyeurs et graisseurs	3	800	2,400	
Tirlemont	Chef d'atelier	1	5,200	5,200	51,400
	Contre-maitre	1	1,800	1,800	
	Graisseurs et aides	4	1,000	4,000	
	Forgerons et aides	3	1,000	3,000	
	Tourneur	1	1,000	1,000	
	Chaudronnier	1	1,100	1,100	
	Menuisier	1	1,100	1,100	
	Machinistes	6	1,750	10,500	
	Chauffeurs	6	1,050	6,300	
	Gardes-excentriques	3	1,000	3,000	
Id. freins et tenders	3	1,000	3,000		
Nettoyeurs, graisseurs, etc.	15	760	11,400		
Ans	Chef d'atelier	1	5,000	5,000	38,300
	Contre-maitre	1	2,000	2,000	
	Ajusteurs et aides	3	1,000	3,000	
	Forgerons et aides	2	1,000	2,000	
	Chaudronniers et aides	2	950	1,900	
	Menuisiers et aides	2	900	1,800	
	Machinistes	4	1,500	6,000	
	Chauffeurs	4	1,000	4,000	
	Gardes-excentriques	2	1,050	2,100	
	Id. tenders	2	1,000	2,000	
Graisseurs, manœuvres, etc.	10	850	8,500		

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DÉPENSE TOTALE.	TOTAL PAR STATION et par ligne.
Wareme	Garde-excentrique	1	1,000	1,000	4,500
	Graisseurs, manœuvres, etc.	5	700	3,500	
Landen	Cardes-excentriques	2	750	1,500	3,500
	Graisseurs, manœuvres, etc.	4	500	2,000	
St-Trond.	Chef d'atelier.	1	5,000	5,000	12,700
	Ajusteur	1	800	800	
	Monnisiar	1	700	700	
	Machiniste.	1	1,700	1,700	
	Chauffeurs.	2	1,000	2,000	
Liège (plans inclinés).	Graisseurs, manœuvres, etc.	4	625	2,500	28,600
	Chef d'atelier.	1	3,600	3,600	
	Mécaniciens et aides	5	1,400	7,000	
	Chauffeurs	3	1,000	3,000	
	Gardes-freins.	6	1,000	6,000	
	Id. excentriques	3	1,000	3,000	
Liège.	Graisseurs, manœuvres, etc.	8	750	6,000	29,000
	Chef d'atelier.	1	5,000	5,000	
	Contre-maitre.	1	1,600	1,600	
	Ajusteurs et aides	2	900	1,800	
	Forgerons et aides	2	900	1,800	
	Menuisiers et aides	2	900	1,800	
	Machinistes	2	1,500	3,000	
	Chauffeurs.	2	1,000	2,000	
	Gardes-excentriques	3	1,000	3,000	
Id. freins et tenders	4	1,000	4,000		
Chênée	Gardes-excentriques	2	1,000	2,000	2,000
Chaufontaine.	Id. id.	1	900	900	900
Pépinster	Id. id.	2	800	1,600	1,600
Verviers.	Chef d'atelier	1	3,000	3,000	
	Ajusteurs et aides	2	1,000	2,000	
	Menuisiers et aides	2	1,000	2,000	
	Forgerons et aides	2	1,000	2,000	
	Machinistes	2	2,000	4,000	

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DÉPENSE	TOTAL PAR STATION. et par ligne.
			MOYEN.	TOTAL.	
Verviers (suite)	Chauffeurs	2	1,500	3,000	24,750
	Gardos-excentriques	2	1,000	2,000	
	Id. freins et tenders	3	1,000	3,000	
	Graisseurs, manœuvres, etc.	5	750	3,750	
Ronheid	Chef d'atelier	1	3,000	3,000	23,000
	Contre-maitre	1	2,000	2,000	
	Ajusteurs	1	1,000	1,000	
	Menuisiers	1	1,000	1,000	
	Forgerons et aides	2	1,000	2,000	
	Machinistes	2	2,000	4,000	
	Chauffeurs	2	1,500	3,000	
	Gardes-tenders	2	1,000	2,000	
Dalhain	Graisseurs, manœuvres, etc.	8	625	5,000	1,000
	Garde-excentrique	1	1,000	1,000	
					266,250

LIGNE DE L'OUEST.

Malines (Ouest)	Chef d'atelier	1	3,500	3,500	40,000
	Contre-maitre	1	2,000	2,000	
	Ajusteurs et aides	3	1,000	3,000	
	Tourneur	1	1,000	1,000	
	Forgeron et aide	1	1,000	1,000	
	Chaudronnier	1	1,000	1,000	
	Menuisier	1	1,000	1,000	
	Machinistes	3	2,000	6,000	
	Chauffeurs	5	1,300	6,500	
	Gardes excentriques	4	1,125	4,500	
Termonde	Graisseurs, manœuvres, etc.	12	875	10,500	3,600
	Garde-excentrique	1	1,000	1,000	
Gand	Graisseurs, manœuvres, etc.	4	650	2,600	
	Chef d'atelier	1	3,000	3,000	
	Contre-maitre	1	2,000	2,000	
	Ajusteurs et aides	5	1,000	5,000	
	Tourneurs et aides	2	1,000	2,000	
	Forgerons et aides	5	1,000	5,000	
	Chaudronniers	1	1,000	1,000	
Menuisiers	2	1,000	2,000		

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE		DÉPENSE TOTALE.	TOTAL PAR STATION et par ligne.
			MOYEN.			
Gand (<i>suite</i>)	Machinistes	8	1,720		13,760	68,000
	Chauffeurs	8	1,030		8,240	
	Gardes-excentriques	3	1,000		3,000	
	Gardes-freins et tenders	9	1,000		9,000	
	Graisseurs, manœuvres, etc.	20	700		14,000	
Aelre	Graisseurs, manœuvres, etc.	4	750		3,000	3,000
Bruges	Gardes-excentriques	2	1,000		2,000	5,000
	Graisseurs, manœuvres, etc.	4	750		3,000	
Ostende	Chef d'atelier.	1	2,500		2,500	29,000
	Contre-maitre.	1	1,500		1,500	
	Ajusteur et aide.	1	1,000		1,000	
	Tourneur	1	1,000		1,000	
	Forgerons et aides	2	1,000		2,000	
	Menuisiers.	1	1,000		1,000	
	Machinistes	3	1,500		4,500	
	Chauffeurs	3	1,000		3,000	
	Gardes-excentriques	3	1,000		3,000	
	Gardes-freins et tenders	2	1,000		2,000	
Courtray	Graisseurs, manœuvres, etc.	10	750		7,500	13,000
	Machinistes	2	2,000		4,000	
	Chauffeurs	2	1,500		3,000	
Mouscron	Garde-excentrique	1	700		700	2,500
	Graisseurs, manœuvres, etc.	4	450		1,800	
Tournay	Chef d'atelier.	1	2,800		2,800	28,500
	Contre-maitre	1	1,800		1,800	
	Ajusteurs et aides	2	900		1,800	
	Tourneur	1	850		850	
	Forgeron	1	850		850	
	Menuisier	1	850		850	
	Machinistes	3	1,500		4,500	
	Chauffeurs	3	900		2,700	
	Chaudronnier.	1	850		850	
	Garde-excentrique	1	1,000		1,000	
Id. freins et tenders.	3	1,000		3,000		
	Graisseurs, manœuvres, etc.	10	750		7,500	
						192,600

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DEPENSE TOTALE.	TOTAL PAR STATION et par ligne.
LIGNE DU MIDI.					
Bruxelles (Midi)	Chef d'atelier	1	2,800	2,800	40,150
	Contre-maitre	1	1,650	1,650	
	Ajusteurs et aides	3	1,000	3,000	
	Tourneurs et aides	2	1,100	2,200	
	Forgerons et aides	3	1,100	3,300	
	Chaudronnier.	1	1,000	1,000	
	Menuisiers et aides	3	1,000	3,000	
	Peintres	3	1,000	3,000	
	Machinistes	3	1,500	4,500	
	Chauffeurs.	3	900	2,700	
Hal	Gardes excentriques	2	750	1,500	1,500
	Id. id.	2	750	1,500	1,500
Tubise	Id. id.	2	750	1,500	1,500
	Chef d'atelier.	1	2,000	2,000	33,200
	Ajusteurs et aides	3	1,000	3,000	
	Tourneur	1	1,000	1,000	
	Forgeron	1	1,000	1,000	
	Chaudronnier.	1	1,000	1,000	
	Menuisier	1	1,000	1,000	
	Machinistes	3	2,000	6,000	
	Chauffeurs	3	1,500	4,500	
	Gardes-freins et tenders	2	800	1,600	
Id. excentriques	2	800	1,600		
Braine-le-Comte	Graisseurs, manœuvres, etc.	15	700	10,500	1,600
	Gardes excentriques	2	800	1,600	
Soignies	Id. id.	1	800	800	800
Mons	Menuisier	1	1,000	1,000	6,500
	Gardes-excentriques	2	1,000	2,000	
	Graisseurs, manœuvres, etc.	5	700	3,500	
Quiévrain	Chef d'atelier.	1	2,500	2,500	3,000
	Ajusteurs et aides	3	1,000	3,000	

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DEPENSE	TOTAL PAR STATION et par ligne.
			MOYEN.	TOTALE.	
Quiévrain (suite)	Tourneurs et aides	2	1,000	2,000	31,300
	Chaudronniers et aides.	2	1,000	2,000	
	Forgerons et aides	2	1,000	2,000	
	Menuisier	1	1,000	1,000	
	Machinistes	3	1,500	4,500	
	Chauffeurs.	3	1,000	3,000	
	Gardes-excentriques	2	800	1,600	
	Id. freins	2	800	1,600	
	Graisseurs, manœuvres, etc.	10	810	8,100	
Écaussines	Garde-excentrique	1	800	800	800
Manage	Id. id.	2	700	1,400	2,100
	Manœuvre.	1	700	700	
Gosselies	Gardes-excentriques	2	700	1,400	1,400
Charleroy	Chef d'atelier.	1	2,500	2,500	22,500
	Ajusteurs	2	1,250	2,500	
	Forgerons	2	1,000	2,000	
	Menuisiers.	2	1,000	2,000	
	Gardes-freins et tenders	2	1,000	2,000	
	Id. excentriques	2	1,000	2,000	
	Graisseurs, manœuvres, etc.	5	600	3,000	
	Machinistes	2	2,000	4,000	
Chauffeurs	2	1,250	2,500		
Tamine	Gardes-excentriques	2	750	1,500	2,300
	Manœuvre.	1	800	800	
Namur	Chef d'atelier.	1	2,500	2,500	24,100
	Ajusteurs	2	1,250	2,500	
	Tourneur	1	1,000	1,000	
	Forgerons	2	1,000	2,000	
	Menuisiers.	2	1,000	2,000	
	Machinistes	2	2,000	4,000	
	Chauffeurs	2	1,250	2,500	
	Gardes-excentriques	2	1,000	2,000	
Id. freins et tenders	2	1,000	2,000		
	Graisseurs, manœuvres, etc.	6	600	3,600	
					169,750

RÉCAPITULATION.

Ligne du Nord.	fr. 118,400
Id. de l'Est	266,250
Id. de l'Ouest	192,600
Id. du Midi	169,750
Par augmentations éventuelles sur les différentes lignes. .	5,700
	<hr/>
Total.	fr. 752,700

N^o XII.*Arsenal de Malines.*

SALAIRES D'OUVRIERS.

ATELIERS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DEPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR ATELIER et total général.
Magasin provisoire..	Fabrication des paniers à coak, à la tâche.	3,000	3,000
	Chef-ouvrier.....	1	800	800	12,000
Magasin central.....	Veilleurs.....	4	800	3,200	
	Manœuvres.....	16	500	8,000	8,000
Magasin provisoire..	Chefs-ouvriers.....	2	1,000	2,000	
	Manœuvres.....	12	500	6,000	50,000
Atelier de l'entretien des voitures.	Menuisiers et aides.....	29	500	14,500	
	Garnisseurs et aides.....	10	450	4,500	
	Selliers et aides.....	5	450	2,250	
	Peintres et aides.....	28	200	5,600	
	Forgerons et aides.....	9	550	4,950	
	Limeurs et aides.....	10	500	5,000	
	Nettoyeurs et manœuvres.....	33	400	13,200	
	Tourneurs et aides.....	20	750	15,000	
	Ajusteurs et aides.....	15	780	11,700	
	Caneleurs et aides.....	13	750	9,750	
Atelier des tourneurs	Perceurs.....	2	770	1,540	55,000
	Taraudeur.....	1	720	720	
	Modeleurs et aides.....	3	800	2,400	
	Menuisiers et aides.....	10	785	7,850	
Atelier des forgerons	Manœuvres.....	10	604	6,040	12,000
	Contre-maitres.....	2	1,600	3,200	
	Forgerons et aides.....	16	550	8,800	4,000
Atelier des forges...	Chaudronniers.....	5	800	4,000	
Atelier des grosses réparations.	Contre-maitres.....	4	1,500	6,000	25,000
	Ajusteurs.....	8	700	5,600	
	Chaudronniers.....	5	800	4,000	
	Menuisier.....	1	1,000	1,000	
	Manœuvres.....	14	600	8,400	
Entretien des grues hydrauliques plate- forme.....	Ajusteurs.....	4	1,000	4,000	4,000
					173,000

N^o XIII.*Fours à coak.*

SALAIRES D'OUVRIERS.

ATELIERS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DEPENSE TOTALE.	TOTAL PAR ATELIER et total général.
Malines.....	Chef-ouvrier.....	1	1,200	1,200	18,800
	Ouvriers.....	22	800	17,600	
Gand.....	Veilleur.....	1	900	900	10,900
	Chef-ouvrier.....	1	1,200	1,200	
	Ouvriers.....	11	800	8,800	
Ostende.....	Chef-ouvrier.....	1	1,200	1,200	4,800
	Ouvriers.....	5	720	3,600	
Ans.....	Chef-ouvrier.....	1	1,100	1,100	14,400
	Ouvriers.....	19	700	13,300	
Hal.....	Chef-ouvrier.....	1	1,200	1,200	6,100
	Ouvriers.....	7	700	4,900	
					55,000

N^o XIV.*Graissage ; huile de Gallipoli, etc.*

La somme demandée pour 1844 est de fr. 120,000

L'emploi de cette somme se répartit de la manière suivante :

QUANTITES présunées nécessaires EN 1844.	GRAISSES.	PRIX DE L'UNITÉ.	MONTANT.
Kil.		Fr.	Fr.
70,000	Huile de Gallipoli.	1 19	83,300
1,500	Id. de dégras	1 00	1,500
400	Id. de poisson	1 40	560
500	Id. de pieds de bœufs	1 41	705
23,000	Id. de palmier	• 89	20,470
10,000	Suif	1 18	11,800
1,600	Sel de soude pour fabrication de graisse jaune pour voitures et locomotives.	• 69	1,104
1,200	Suif pour les plans inclinés.	1 18	1,416
	Total. fr.		120,855

N^o XV.*Nettoyage.*

Somme demandée. fr. 35,000

Semme accordée en 1843 pour le même article. 31,000

Différence en plus. fr. 4,000

Quantités présumées nécessaires en 1844.	Prix.	Montant.
28,000 kil. déchets de coton.	0 51	14,280 00
4,000 étoupes de chanvre.	0 60	2,400 00
8,000 savon brun.	0 55	4,400 00
6,000 térébenthine	0 90	5,400 00
600 tripoli.	0 23	138 00
25,000 balais	0 08	2,000 00
70 éponges. le kil.	13 43	940 10
600 peaux de chamois.	1 39	834 00
2,200 brosses diverses		2,600 80
Oobjets divers		2,007 90
		<hr/>
	Total. . . fr.	35,000 00

N^o XVI.*Éclairage.*

Somme demandée. fr. 65,000

Somme accordée en 1843. 56,000

Différence en plus. fr. 9,000

Quantités présumées nécessaires en 1844.	Prix.	Montant.
42,000 kil. huile épurée.	0 95	39,900 00
700 » chandelles.	1 08	756 00
10,000 » falots	0 55	5,500 00
100 » bougies filets.	3 09	309 00
100 » mèches pour réverbères.	5 00	500 00
1,800 douzaines mèches à quinquets.	0 09	162 00
1,800 pièces verres à quinquets.	0 27	486 00
110 kil. coton pour lampes.	4 09	449 90
Objets divers.		937 10
		<hr/>
		fr. 49,000 00

Éclairage par le gaz et par entreprise des stations de Gand, Courtray, Bruxelles (Midi) et Bruxelles (Allée-Verte), et éclairage à l'huile par entreprise, d'après le système Pradal perfectionné, de la station du Jardin Botanique. 16,000 00

Total. . . fr. 65,000 00

N° XVII.

Cordes, ficelles, toile, etc.

Somme demandée	fr.	20,000
Somme allouée en 1843.		16,000
	Différence en plus.	fr. 4,000

	Quantités présumées nécessaires en 1844.	Prix.	Montant.
5,000 kil.	cordes pour chargement de marchandises.	1 06	5,300
1,000	» ficelle	1 66	1,660
2,500	» filasse.	1 02	2,550
1,000	» chanvre fin.	1 84	1,840
1,200	» chanvre brut.	0 78	936
1,000	» toile écrue forte de. 1 ^m ,05 de largeur.	0 89	890
2,000	» » à voile de. 0 ^m ,73	1 16	2,320
150	» » noire. 1 ^m ,05	0 98	147
200	» » de chanvre écrue. 1 ^m ,10	1 42	284
400	» » écrue claire. 1 ^m ,05	0 53	212
200	» » dite <i>canevas</i> 1 ^m ,10	1 33	266
20	» » cirée en coton. 6 ^m ,30 × 1 ^m ,70	17 80	356
20	» tapis cirés de. 6 ^m ,30 × 1 ^m ,15	17 80	356
200	mèt. cour ^t merinos vert.	1 51	302
100	mèt. cour ^t drap de troupe épais de rebut pour poncer les voitures	3 56	356
10	pièces nattes en aloès de. 1 ^m ,80 × 0 ^m ,56	7 90	79
40	» » » de. 1 ^m ,65 × 0 ^m ,64	7 90	316
10	» » » de. 1 ^m ,54 × 0 ^m ,64	7 90	79
20	Drapeaux tricolores.	40 05	801
200	» rouges et blancs.	1 78	356
	Objets divers		594
		Total. . . fr.	20,000

N^o XVIII.*Pièces de rechange pour locomotives.*

Somme demandée	111,000 00
Id. allouée en 1843.	100,000 00
Différence en plus	11,000 00

L'emploi présumé de la somme demandée est le suivant :

Quantités présumées nécessaires en 1844.	• Prix.	Montant.
46 roues (grandes) de locomotives, de 4 $\frac{1}{2}$, 5 et 5 $\frac{1}{2}$ pieds, à fr.	800 00	36,800 00
55 id. supports de locomotives	290 00	15,950 00
54 id. pour tenders.	250 00	13,500 00
12 cylindres (paires)	275 00	3,300 00
100 enveloppes de chaudières de locomotives	50 00	5,000 00
2 fire-box en cuivre rouge	»	2,992 00
70 robinets de décharge	10 92	764 40
110 id. de cylindre	4 09	449 90
110 id. de pompe	5 00	550 00
40 id. pour indicateur d'eau	3 41	136 40
120 id. pour chauffer l'eau des tenders	7 28	873 60
40 id. pour tuyaux d'alimentation.	22 75	910 00
15 accouplements pour chauffer l'eau des tenders	3 64	54 60
200 godets à plaques	1 82	364 00
450 id. à syphon.	1 14	513 00
120 id. à l'huile ordinaire	68	81 60
12 sifflets d'alarme	22 75	273 00
410 soupapes à boule	8 00	3,280 00
20 balances à ressort.	5 00	100 00
10,000 boulons.	50	5,000 00
50 lanternes pour indicateur d'eau	75	37 50
1,200 tubes en verre pour indicateur d'eau	1 78	2,136 00
25 vis de frein de tenders	22 00	550 00
1,000 boyaux en cuir pour raccordement de tenders à la machine	3 96	3,960 00
120 mètres toile métallique.	6 00	720 00
Raccourcissage de roues de locomotives et tenders . .		10,164 00
Objets divers, tels que fers pour grilles, marche-pied, plaques de locomotives, etc., etc.		2,540 00
Total fr.		111,000 00

N° XIX.

Pièces de rechange pour voitures.

Somme demandée pour 1844 fr. 15,000 00

Cette somme se répartit de la manière suivante :

30 roues neuves en fer battu	fr. 118 50	=	3,555 00
200 couvercles de boites à graisse	1 00	=	200 00
50 clichettes de diligence	4 50	=	225 00
80 id. de chars-à-bancs	4 50	=	360 00
50 id. de waggons à marchandises fermés. . .	2 35	=	117 50
15 freins de voitures.	80 00	=	1,200 00
10 id. d'impériale.	220 00	=	2,200 00
16 assortiments plaques de garde	180 00	=	2,880 00
40 poignées-rampes en cuivre	3 10	=	124 00
12 assortiments ressorts de train.	180 00	=	2,160 00
6 id. id. de buttoirs.	84 55	=	507 30
50 clichettes pour waggons à voyageurs	4 50	=	225 00
40 serrures de sûreté pour waggons à marchandises fermés	2 95	=	118 00
Objets divers.			<u>1,128 20</u>
Total fr.			15,000 00

N^o XX.*Essieux pour locomotives et tenders.*

Somme demandée.	fr. 25,000 00
Somme accordée en 1843.	20,000 00
	<hr/>
Différence en plus.	5,000 00

L'emploi présumé de la somme demandée est le suivant :

	Quantités présumées nécessaires en 1844.	Prix.	Montant.
22	essieux coudés de locomotives à	fr. 800 00	17,600 00
70	id. droits de locomotives du poids de 300 kilog. environ.	59 00	4,130 00 (a)
80	id. de tenders " 190 " "	37 00	2,960 00 (a)
			<hr/>
	Total	fr. 24,690 00	

Cette quantité considérable d'essieux est demandée parce qu'il est à présumer que des renouvellements devront se faire à beaucoup de machines et tenders par suite d'usure.

Il importe à la sûreté des voyageurs de renouveler à temps les essieux défectueux, et il est indispensable que les magasins en soient toujours pourvus, même pour subvenir aux besoins imprévus.

(a) Remaniage de mitraille.

N^o XXI.

Essieux pour voitures.

La somme demandée pour 1844 est de fr. 15,000

Cette somme se justifie de la manière suivante :

370 essieux de voitures à fr. 40-57 = fr. 15,010-90.

N. B. Un essieu de voiture brut, nouveau calibre, provenant de remaniage de mitraille, pèse 134 kilog. et est estimé à fr. 19-80 les 100 kilog., soit pour l'essieu brut fr. 26 53

Les essieux ne peuvent être employés qu'après un parachèvement qui s'élève, pour chaque essieu, à la somme de fr. 14 04

Total . . . fr. 40 57

N° XXII.

Fourniture et application de bandages neufs aux roues de locomotives et tenders.

La somme demandée pour 1844 est de fr. 30,000

L'emploi présumé de cette somme est le suivant :

<small>Quantités présumées nécessaires en 1844.</small>	<small>Prix.</small>	<small>Montant.</small>
Fourniture et application de bandages à 24 roues grandes de locomotives, pesant en moyenne 280 kilog. = 6,720 kilog. les 100 kilog.	105	7,056 00
Fourniture et application de bandages à 65 roues supports de locomotives, pesant en moyenne 170 kilog. = 11,050 kilog.	» 105	11,602 50
Fourniture et application de bandages à 70 roues de tenders, pesant en moyenne 145 kilog. = 10,150 kilog.	» 105	10,657 50
Total. fr.		<u>29,316 00</u>

N^o XXIII.

Fournitures de bandages pour voitures.

La somme demandée pour 1844 est de fr. 25,000

L'emploi présumé de cette somme est le suivant :

615 *bandages neufs*, pesant chacun 143 kilog., soit, pour les 615 bandages, 87,945 kilog. à fr. 28-48 = fr. 25,046-73.

N^o XXIV.*Rottings et cerceaux pour la fabrication des paniers à coak.*

La somme demandée pour 1844 est de fr. 12,000

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Renouvellement présumé de 3,000 paniers à coak, comptés à 8 kilog. de rottings en moyenne, y compris le déchet, soit 24,000 kilog. à fr. 39-15	
les 100 kilog.	fr. 9,396
3,000 paniers à réparer, à 2 kilog. de rottings en moyenne par panier = 6,000 kilog. à fr. 39-15 p. %	2,349
6,000 cerceaux à fr. 0-05 »	300
	<hr/>
Total . . . fr.	12,045

L'administration possède environ 25,000 paniers à coak, dont la répartition et la destination sont les suivantes :

A Ans. 7,000,	pour desservir les stations d'Ans, de Waremmé, St-Trond, Landen, Tirlemont, Louvain, Liège et Verviers.
A Malines 5,000,	Id. Bruxelles (Nord), Anvers, Malines et Termonde.
A Gand 5,000,	Id. Deynze, Courtray, Mouscron, Tournay, Aeltre et Gand.
A Ostende 2,000,	Id. Ostende et Bruges.
A Hal 5,000,	Id. Hal et toute la ligne du Midi.
Au magasin central. 972	
Au magasin provisoire. »	
Total	<hr/> 24,972

L'allocation demandée permettra donc de renouveler environ le huitième de ce nombre.

XXV.

Métaux : cuivre, acier, étain, fer-blanc, plomb, tôles, fers, etc.

Somme demandée fr. 100,000

L'emploi présumé de la somme demandée est le suivant :

	Quantités présumées nécessaires en 1844.	Prix.	Montant.
3,000	kilog. étain banca en lingots	le kilog. 2 18	6,540
4,000	» plomb en saumons	» » 49	1,960
3,000	» » en feuilles	» » 69	2,070
1,000	feuilles fer-blanc, n° 2	la feuille » 53	530
2,000	kilog. zinc en feuilles.	le kilog. » 54	1,080
200	» soudure de cuivre forte	» 2 50	500
100	» » légère.	2 31	231
6,000	» cuivre rosette de Drontheim.	» 2 41	14,460
1,000	» cuivre jaune laminé en feuilles	» 2 37	2,370
2,000	» » rouge » »	» 2 52	5,040
2,000	» » » en barres.	» 2 52	5,040
17,000	» acier pour ressorts	» » 70	11,900
4,000	» » ordinaire plat et carré.	» » 78	3,120
2,000	» » fondu.	» 1 66	3,320
50,000	» fers de masse battus et non laminés en barres	» » 34	17,000
40,000	» » étiré fort	» » 25	10,000
4,000	» » » pour grilles de locomotives.	» » 23	920
4,000	» » » d'angles	» » 31	1,240
35,000	» tôles diverses	» » 39	13,650
		Total. fr	<u>100,451</u>

N° XXVI.

Bois divers.

Somme demandée pour 1844. fr. 30,000

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Planches.

345	140 ^{m3}	planches de peuplier de 0 ^m ,10 épaisseur pour freins à fr.	61 =	8,540
200	50 ^{m3}	» » 0 ^m ,11 » »	61 =	3,050
600	60 ^{m3}	» hêtres 0 ^m ,03 » tenders	56 =	3,360
500	70 ^{m3}	» » 0 ^m ,05 » »	56 =	3,920
170	70 ^{m3}	» » 0 ^m ,10 » freins	56 =	3,920
40	18 ^{m3}	» » 0 ^m ,11 » »	56 =	1,008
122	122 ^{m3}	poutres de sapin.	51 =	6,222
				<u>Total. fr. 30,020</u>

N° XXVII.

Fournitures de garnitures de voitures.

PASSEMENTERIES, GLACES, CUIRS, ETC., ETC.

La somme demandée pour l'année 1844 est de fr. 25,000

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1,500 kil.	cuir noir pour buttoirs.	à fr. 2 97 =	4,455 00
70	» jaune	2 97 =	207 90
100	» sauvage semelles pour pompes.	3 17 =	317 00
100	» buffle	7 92 =	792 00
1,500	» gris,	2 97 =	4,455 00
20	peaux de veaux en gris.	6 43 =	128 60
15	» » noir	5 44 =	81 60
100	vachettes noires pour tabliers.	29 70 =	2,970 00
150	» grises pour soufflets.	29 70 =	4,455 00
30	» de Hongrie pour lanières.	31 68 =	950 40
20	peaux de mouton en laine.	7 92 =	158 40
30	» d'agneaux	3 46 =	103 80
50	» de chats pour soufflets.	1 48 =	74 00
700	» de chamois	1 39 =	973 00
6 douzaines	basanes maroquinées (couleurs diverses). . .	69 30 =	415 80
4	» noires.	39 60 =	158 40
4	» grises.	39 60 =	158 40
200 kil.	fil de sellier.	2 97 =	594 00
15	soies de sanglier.	19 80 =	297 00
15 rames	papier fort à carton (la rame).	11 88 =	178 20
5 kil.	fil blanc de Lille.	10 92 =	54 60
5	» couleurs de France.	14 11 =	70 55
20	» noir à coudre à 3 bouts	3 78 =	75 60
15	» » à 2 bouts.	3 78 =	56 70
60 paquets	jaunes en boule de 40 au paquet,	5 46 =	327 60
30 kil.	fil gris à 3 bouts.	4 23 =	126 90
15	» à 2 bouts.	4 20 =	63 00
50 pièces	de ruban en fils noirs.	0 30 =	15 00
50	» gris.	0 57 =	28 50
40 onces	soie à coudre de diverses couleurs.	2 52 =	100 80
20 mètres	soie grise de 68 $\frac{1}{2}$ à 0 ^m ,70 largeur.	6 23 =	124 60
100	» lustrine verte	0 71 =	71 00
60 garnitures	de 16 glands en laine pour stores.	3 36 =	201 60
1,200 mètres	cordonnets de stores en laine.	0 02 $\frac{1}{2}$ =	30 00
20 kil.	cordes à galons.	1 01 =	20 20
600	clous garnis.	0 03 $\frac{1}{2}$ =	21 00
1,000	feuilles de verre demi-blanc pour voitures.	1 00 =	1,000 00
	Objets divers		688 85
	Total	fr. 25,000 00	

N° XXVIII.

Couleurs, vernis, pinceaux, etc.

Somme demandée pour 1844 fr. 50,000

Cette somme se répartit de la manière suivante :

10,000	kilogrammes	huile de lin	fr.	0 69 =	6,900 00
14,000	"	huile de térébenthine		0 75 =	10,500 00
10,000	"	céruse		60 =	6,000 00
3,000	"	vert d'Amérique		0 86 =	2,580 00
25	"	" cristallisé		7 48 =	187 00
500	"	" de Paris		3 22 =	1,610 00
10	"	jaune de chrome		1 73 =	17 30
"	"	" foncé en poudre		3 80 =	"
10	"	" en morceaux		3 80 =	38 00
5,000	"	ocre brun		0 09 =	450 00
400	"	terre d'ombre		0 21 =	84 00
40	"	" d'Italie		1 48 =	59 20
10	"	noix de galle d'Alep		3 45 =	34 50
200	"	tête de More violette		0 40 =	80 00
1,000	"	noir de fumée en barils		1 15 =	1,150 00
100	"	" en écailles		1 61 =	161 00
300	"	vermillon d'empire		13 23 =	3,969 00
10	"	laque carminé		17 25 =	172 50
"	"	bleu de Berlin		9 66 =	"
7,000	"	minium anglais fort		0 69 =	4,830 00
10	"	" orange		1 38 =	13 80
600	"	gomme copal		4 83 =	2,898 00
"	"	" laque brune		1 84 =	"
10	"	" arabique		2 88 =	288 00
600	"	litharge anglais		0 75 =	450 00
100	"	talc purifié en poudre		0 40 =	40 00
100	"	résine colophane		0 16 =	16 00
200	"	" jaune		0 18 =	36 00
10	"	corne de cerf en poudre		1 38 =	13 80
300	"	bitume de Judée		1 90 =	570 00
50	"	alcool à 36 degrés		1 52 =	76 00
200	"	potasse de Russie		0 98 =	196 00
70	"	prussiate de potasse		4 95 =	346 50
"	"	poix noire pour selliers		0 40 =	"
50	"	cire jaune		6 13 =	303 50
10	"	" blanche		5 18 =	51 80
100	"	colle-forte		1 55 =	155 00
11	"	sel de Saturne		1 26 =	"
100	"	sel ammoniac		1 96 =	196 00
200	"	borax		2 99 =	598 00
100	"	fleurs de soufre		0 58 =	58 00

300	kilogrammes	acide sulfurique (vitriol)	fr.	0 35 =	105 00
50	»	» nitrique (eau-forte)		1 26 =	63 00
40	»	acétique (vinaigre distillé)		1 73 =	69 20
300	»	Pierre ponce		0 29 =	87 00
3,000	»	Pierre de Guldan		0 23 =	690 00
600	»	craie moulue		0 08 =	48 00
200	»	» en pains (blanc d'Espagne) . . .		0 08 =	16 00
300	»	» en pierres		0 08 =	24 00
40	»	» rouge (sanguine)		0 29 =	11 60
200	»	mine de plomb		0 35 =	70 00
120	»	vernis copal, 1 ^{re} qualité		3 35 =	402 00
100	»	» sicatif		2 42 =	242 00
10	»	ammoniaque (alcali volatil)		1 96 =	19 60
100	»	savon blanc de Marseille		1 73 =	173 00
10	»	bois de Brésil		2 30 =	23 00
30	»	mercure		13 81 =	414 30
100	»	éménil en poudre		0 81 =	81 00
50	»	» en grains		0 81 =	40 50
2,000	»	tripoli jaune		0 23 =	460 00
200	douzaines	pinceaux			1,200 00
		Ingrédients et objets divers			628 90
				Total fr.	50,000 00

N^o XXIX.*Outils et ustensiles.*

La somme demandée pour 1844 est de fr. 55,000

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Quantités présumées nécessaires en 1844.	Prix	Montant.
140 compas divers fr.	1 95	273 00
100 ciseaux plats de tourneurs	1 29	129 00
40 calibres en acier	4 69	187 60
150 clefs anglaises	10 00	1,500 00
120 equerres divers.	2 34	280 80
20 filières avec tarauds	68 00	1,360 00
50 gouges de tourneurs	1 06	53 00
50 poulains pour charger et décharger les marchandises.	55 00	2,750 00
10 paires poulains à ornières pour les équipages	110 00	1,100 00
100 seaux en bois	2 25	225 00
300 larrières	2 50	750 00
4 scies à scier de long	20 40	81 60
5 » à raccourcir de cinq pieds	17 00	85 00
30 » à scier le bois de chauffage	5 00	150 00
30 » anglaises en acier fondu, à dos de 12, 13 et 14 pouces	5 00	150 00
15 » pour le fer	8 50	127 50
100 charnières fortes	3 00	300 00
150 serrures diverses	1 80	270 00
200 pelles plates pour charbon, etc.	1 33	266 00
50 bèches	3 98	199 00
20 haches pour billes	9 00	180 00
25 rateaux en fer	3 10	77 50
100 cadenas	» 88	88 00
30 jeux de lettres et chiffres.	22 13	663 90
70 grilles pour fours à coak	7 97	557 90
30 crochets pour fours à coak (grands)	29 21	876 30
30 » à deux dents pour fours à coak.	13 28	398 40
20 canapés	42 00	840 00
20 pupitres	47 00	940 00
10 armoires à coupons	58 00	580 00
50 bacs à argent	1 36	68 00
30 étagères	6 31	189 30
30 tables.	16 11	483 30
150 chaises	2 43	364 50

30 tabourets	fr.	6 31	189 30
5,000 kilogrammes de chaînes		» 58	2,900 00
200 manches de crochets pour fours à coak.		» 88	176 00
500 » de pelles		» 56	280 00
300 » de crochets de tourneurs		» 25	75 00
1,000 » à balais		» 07	70 00
150 » de rateaux		» 25	37 50
2,500 » pour marteaux à main		» 18	450 00
1,200 » » à devant		» 45	540 00
3,000 » de tranches et de chasses		» 22	660 00
1,000 » de limes		» 09	90 00
50 brouettes pour stations		14 20	710 00
100 » pour fours à coak.		16 20	1,620 00
50 » à bagages		16 20	810 00
10 charrettes à bras		110 00	1,100 00
25 échelles pour réverbères		12 60	315 00
25 » tenders		10 00	250 00
25 » réservoirs		9 00	225 00
50 » marchandises		18 00	900 00
25 » équipages		18 00	450 00
500 pelles en bois pour la neige		1 08	540 00
900 douzaines limes diverses	la douz.	10 00	9,000 00
6,000 limes (retailage de) moyenne	la pièce	» 50	3,000 00
100 pelles pour chauffeurs		7 96	796 00
10 meules à aiguiser		18 00	180 00
150 banes en fer pour l'extérieur des salles d'attente .		17 70	2,655 00
10 balances-basculés		300 00	3,000 00
20 poêles en fonte n° 4 du poids de 40 à 48 kilog.		11 76	235 20
20 » 3 » 70 à 75 »		12 80	256 00
20 » 2 » 85 à 95 »		18 48	369 60
10 » 1 » 160 à 180 »		33 60	336 00
60 pelles à feu		1 00	60 00
60 pincettes		1 00	60 00
60 tisonniers		0 63	37 80
600 tuyaux en tôle forte		0 63	378 00
80 coudes »		0 63	50 40
80 tuyaux avec clefs		1 00	80 00
60 platines en tôle pour mettre sous les poêles		2 00	120 00
60 » pour plafonds		0 26	15 60
60 bacs à houille en tôle		3 19	191 40
30 grands tiroirs pour mettre sous les poêles		1 81	54 30
30 petits » »		1 22	36 60
20 pièces de rechange pour la partie milieu du poêle n° 4		3 36	67 20
20 » » 3		5 04	100 80
20 » » 2		6 72	134 40

20 pièces de rechange pour la partie milieu du poêle n° 1	11 76	235 20
100 cadenas en cuivre	1 00	100 00
200 creusets pour la fonderie	»	800 00
Outils et ustensiles pour service d'incendie.	»	1,000 00
Objets divers et <i>réparations</i>	»	2,718 10
	Total . . . fr.	<u>55,000 00</u>



N^o XXX.*Fourniture de lanternes, réverbères et objets de ferblanterie.*Somme demandée. fr. 15,000

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Quantités prescrites nécessaires pour 1844.	Prix.	Montant.
75 réverbères avec lampes.	53 34 =	4,000 50
100 lampes à réflecteurs pour réverbères.	22 00 =	2,200 00
70 » pour ateliers.	3 75 =	262 50
100 lanternes à boule.	3 91 =	391 00
20 » pour locomotives.	26 67 =	533 40
200 » de signal à 3 couleurs pour gardes-routes.	7 11 =	1,422 00
50 » pour allumer les réverbères.	0 67 =	33 50
100 » pour diligences et chars-à-bancs.	8 45 =	845 00
30 » de sûreté pour la dernière voiture des convois	26 67 =	800 10
25 » grues hydrauliques.	22 23 =	555 75
100 quinquets de bureau.	9 33 =	933 00
25 lustres à 3 becs pour salles d'attente.	17 78 =	444 50
20 seringues en cuivre.	4 22 =	84 40
20 arrosoirs »	18 89 =	377 80
150 paniers à graisse avec palettes.	2 89 =	433 50
40 mesures en fer-blanc.	2 00 =	80 00
30 pipes à graisser en cuivre.	4 00 =	120 00
30 burettes en cuivre.	5 78 =	173 40
Objets divers, tels que toile métallique, tamis, ajustages pour quinquets, réparations, etc.		<u>1,309 65</u>
Total. fr.		15,000 00

N^o XXXI.

Fourniture de vis, clous, fil de fer, fils d'acier, fils de cuivre, etc., etc.

Somme demandée. fr. 8,000

Cette somme se répartit de la manière suivante :

700 grosses vis-à-bois en fer.	fr. 3 20 =	2,240 00
53 " vis-à-bois en cuivre.	5 00 =	260 00
390 kilogrammes vis à têtes carrées.	1 13 =	440 70
1,700 " fil de fer.	0 73 =	1,241 00
100 " de cuivre	2 25 =	225 00
25 " d'acier	2 65 =	66 25
100 mètres courants, toile métallique pour fenêtres	2 58 =	258 00
1,800 kilogrammes clous divers en fer fort.	1 20 =	2,160 00
450,000 clous d'épingles divers.	1 00 =	450 00
593 douzaines feuilles papier sablé.	0 25 =	148 00
500 " " éménil.	0 58 =	290 00
Objets divers.		221 05
		Total. . . fr. 8,000 00

N^o XXXII.*Travaux divers, menues dépenses et dépenses imprévues.*

Somme demandée.	fr.	10,000
<hr/>		
300 hectolitres charbon de bois.	fr.	2 16 = 648 00
3,000 kilogrammes " moulu, les cent.		13 20 = 396 00
20,000 " houille moulue, les cent.		5 94 = 1,188 00
3,000 " paille de seigle, les cent.		4 50 = 135 00
4,000 " regain, les cent.		10 00 = 400 00
500 hectolitres pierres calcaires brisées, l'hectolitre		1 30 = 650 00
12 m ³ terre glaise, le m ³		9 00 = 108 00
100 m ³ sable rouge à mouler de St-Gilles, le m ³		6 50 = 650 00
15 m ³ sable jaune de Vilvorde, le m ³		10 00 = 150 00
25 tonneaux goudron végétal (de 100 litres).		30 03 = 750 75
Dépenses extraordinaires, objets divers pour expériences, etc.		4,924 25
		<hr/>
Total. . . fr.		10,000 00

XXXIII.

Service des transports.

INSPECTION ET CONTRÔLE.

ATTRIBUTIONS.	FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS		
			FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.
Inspection	Inspecteur	1	6,000	4,000	10,000
	1 ^{er} commis.	1	1,800	„	1,800
	3 ^e id.	1	900	„	900
	Garçon de bureau . . .	1	900	„	900
	Totaux.	4	9,600	4,000	13,600
Contrôle des lignes du Nord et de l'Est.	Contrôleur	1	3,000	1,500	4,500
	1 ^{er} commis.	1	1,500	„	1,500
	3 ^e id.	1	1,080	„	1,080
	Garçon de bureau. . . .	1	720	„	720
	Totaux.	4	6,300	1,500	7,800
Contrôle de la ligne de l'Ouest.	Contrôleur-adjoint . . .	1	2,600	1,400	4,000
	3 ^e commis	1	900	„	900
	Totaux.	2	3,500	1,400	4,900
Contrôle de la ligne du Midi.	Contrôleur-adjoint . . .	1	2,700	1,000	3,700
	2 ^e commis	1	1,200	„	1,200
	Surnuméraire	1	„	„	„
	Garçon de bureau	1	900	„	900
	Totaux.	4	4,800	1,000	5,800

RÉCAPITULATION.

ATTRIBUTIONS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS		
		FIXE.	VARIABLE et INDENNITÉS.	TOTAL.
Inspection	4	9,600	4,000	13,600
Contrôle des lignes du Nord et de l'Est.	4	6,300	1,500	7,800
Id. de la ligne de l'Ouest	2	3,500	1,400	4,900
Id. id. du Midi	4	4,800	1,000	5,800
Totaux.	14	24,200	7,900	32,100

N^o XXXIV.*Service des stations.*

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDENNITÉS.	TOTAL.	

LIGNE DU NORD.

Station de Bruxelles (Nord).

		Fr.	Fr.	Fr.
Chef de station.	1	3,000	»	3,000
Surveillant 2 ^e classe	1	1,500	375	1,875
Id. 3 ^e »	1	1,200	300	1,500
Officier de police.	1	1,200	»	1,200
Adjoint id.	2	1,860	»	1,860
Portiers	3	2,450	»	2,450
Totaux	9	11,210	675	11,885

Station de Vilvorde.

2 ^e commis chef de station .	1	1,500	»	1,500
---	---	-------	---	-------

Station de Duffel.

2 ^e commis faisant fonctions de chef de station	1	1,200	»	1,200
---	---	-------	---	-------

Station d'Anvers.

2 ^e commis chef de station .	1	1,800	»	1,800
Commis-adjoint à l'essai . .	1	600	»	600
Officier de police.	1	1,200	»	1,200
Adjoint id.	1	960	»	960
Portiers	3	2,220	»	2,220
Garde-salle d'attente	1	800	»	800
Totaux	8	7,580	»	7,580

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDENNITÉS.	TOTAL.	

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU NORD.

		Fr.	Fr.	Fr.
Station de Bruxelles	9	11,210	675	11,885
» Vilvorde	1	1,500	»	1,500
» Duffel	1	1,200	»	1,200
» Anvers	8	7,580	»	7,580
Totaux	19	21,490	675	22,165

LIGNE DE L'EST.*Station de Louvain.*

Chef de station	1	2,100	»	2,100
Commis adjoint.	1	600	»	600
Officier de police.	1	1,200	»	1,200
Portier.	1	720	»	720
Totaux	4	4,620	»	4,620

Station de Tirlemont.

Chef de station.	1	1,800	»	1,800
Conducteur de 3 ^e classe . .	1	1,200	300	1,500
Adjoint de police.	1	960	»	960
Portier.	1	720	»	720
Totaux	4	4,680	300	4,980

Station de Landen.

Chef de station	1	1,200	»	1,200
Portier.	1	750	»	750
Totaux	2	1,950	»	1,950

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			Observations.
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	

Station de St-Trond.

		Fr.	Fr.	Fr.
2 ^e commis chef de station .	1	1,500	»	1,500
Officier de police.	1	1,200	»	1,200
Totaux	2	2,700	»	2,700

Station de Warenume.

3 ^e commis chef de station .	1	900	»	900
---	---	-----	---	-----

Station d'Ans.

Surveillant de 2 ^e classe . .	1	1,500	770	2,250
Id. id.	1	1,500	375	1,875
Totaux	2	3,000	1,125	4,125

Station du Haut-Pré.

3 ^e commis chef de station .	1	900	»	900
Officier de police	1	1,200	»	1,200
Totaux	2	2,100	»	2,100

Station de Liège.

Ingénieur de 3 ^e classe chef de station	1	3,200	1,800	5,000
Conducteur de 2 ^e classe . .	1	2,000	500	2,500
Id. de 3 ^e classe.	2	2,400	900	3,300
Adjoint de police.	1	960	»	960
Portier.	1	600	»	600
Totaux	6	9,160	3,200	12,360

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			Observations.
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	

Station de Chénée.

		Fr.	Fr.	Fr.
3 ^e commis faisant fonctions de chef	1	900	»	900

Station de Chauffontaine.

2 ^e commis faisant fonctions de chef	1	1,200	»	1,200
--	---	-------	---	-------

Station de Pépinster.

Surveillant de 3 ^e classe, fai- sant fonctions de chef . .	1	1,200	300	1,500
--	---	-------	-----	-------

Station de Verviers.

Chef de station.	1	2,100	»	2,100
Surveillant à l'essai.	1	1,500	»	1,500
Adjoint de police	2	1,920	»	1,920
Totaux	4	5,520	»	5,520

Station de Dolhain.

2 ^e commis faisant fonctions de chef	1	1,500	»	1,500
--	---	-------	---	-------

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'EST.

Station de Louvain.	4	4,620	»	4,620
» Tirlemont.	4	4,680	300	4,980
» Landen	2	1,950	»	1,950
» St-Trond	2	2,700	»	2,700
» Waremmes	1	900	»	900

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	
Station d'Ans	2	Fr. 3,000	Fr. 1,125	4,125	
» Haut-Pré	2	2,100	»	2,100	
» Liège	6	9,160	3,200	12,360	
» Chênée	1	900	»	900	
» Chaudfontaine.	1	1,200	»	1,200	
» Pépinster	1	1,200	300	1,500	
» Verviers.	4	3,520	»	3,520	
» Dolhain.	1	1,500	»	1,500	
Totaux.	31	39,430	4,925	44,355	

LIGNE DE L'OUEST.

Station de Malines.

Chef de station.	1	2,400	»	2,400
Surveillant de 2 ^e classe.	1	1,500	»	1,500
Id. 3 ^e id.	1	1,200	300	1,500
Officier de police.	1	1,200	»	1,200
Adjoint id.	1	960	»	960
Portier.	2	1,520	»	1,520
Totaux.	7	8,780	300	9,080

Station de Malderen.

Garde-halte fl ^{ou} de chef.	1	720	»	720
---	---	-----	---	-----

Station de Termonde.

Chef de station.	1	2,100	»	2,100
Adjoint de police.	1	960	»	960
Portier.	1	720	»	720
Totaux.	3	3,780	»	3,780

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	

Station d'Audeghem.

		Fr.	Fr.	Fr.
Chef de station	1	1,200	»	1,200

Station de Wetteren.

Chef de station	1	1,500	»	1,500
---------------------------	---	-------	---	-------

Station de Gand.

Chef de station	1	2,100	900	3,000
Surveillant de 2 ^e classe. . .	1	1,500	375	1,875
Commis	3	2,100	»	2,100
Officier de police.	1	1,200	»	1,200
Portier.	1	780	»	780
Totaux.	7	7,680	1,275	8,955

Station d'Aeltre.

Surveillant principal chef de station	1	2,100	525	2,625
--	---	-------	-----	-------

Station de Bruges.

Chef de station.	1	1,800	»	1,800
Commis-adjoint	1	600	»	600
Facteur à l'essai.	1	900	»	900
Totaux.	3	3,300	»	3,300

Station d'Ostende.

Chef de station.	1	1,800	»	1,800
Officier de police.	1	1,200	»	1,200
Totaux.	2	3,000	»	3,000

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			Observations.
		FIXE.	VARIABLE et INDENNITÉS.	TOTAL.	

Station de Deynze.

		Fr.	Fr.	Fr.
3 ^e commis faisant fonction de chef	1	1,500	»	1,500

Station de Waerghem.

Chef de station.	1	1,500	»	1,500
--------------------------	---	-------	---	-------

Station d'Haerlebeke.

Chef de station.	1	1,200	»	1,200
--------------------------	---	-------	---	-------

Station de Courtray.

Chef de station.	1	1,500	»	1,500
3 ^e commis	2	2,100	»	2,100
Adjoint de police.	1	960	»	960
Portier.	1	780	»	780
Totaux.	5	5,340	»	5,340

Station de Mouscron.

2 ^e commis chef de station.	1	1,200	»	1,200
--	---	-------	---	-------

Station de Tournay.

Chef de station.	1	2,800	»	2,800
Adjoint de police.	1	960	»	960
Portier.	1	900	»	900
Totaux.	3	4,460	»	4,460

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'OUEST.

		Fr.	Fr.	Fr.
Station de Malines.	7	8,780	300	9,080
» Malderen	1	720	»	720
» Termonde.	3	3,780	»	3,780
» Audeghem.	1	1,200	»	1,200
» Wetteren	1	1,500	»	1,500
» Gand	7	7,680	1,275	8,955
» Aeltre.	1	2,100	525	2,625
» Bruges	3	3,300	»	3,300
» Ostende	2	3,000	»	3,000
» Deynze	1	1,500	»	1,500
» Waereghem.	1	1,500	»	1,500
» Haerlebeke	1	1,200	»	1,200
» Courtray.	5	5,340	»	5,340
» Mouscron.	1	1,200	»	1,200
» Tournay.	3	4,460	»	4,460
Totaux.	38	47,260	2,100	49,360

LIGNE DU MIDI.

Station des Bogaerds.

Chef de station.	1	2,100	»	2,100
Surveillant de 2 ^e classe.	1	1,500	»	1,500
Adjoint de police.	2	1,920	»	1,920
Portier.	2	1,500	»	1,500
Totaux.	6	7,020	»	7,020

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			Observations.
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	

Station de Hal.

		Fr.	Fr.	Fr.
Chef de station.	1	1,800	»	1,800
Portier.	1	780	»	780
Totaux.	2	2,580	»	2,580

Station de Tubise.

3 ^e commis faisant fonction de chef	1	1,080	»	1,080
Portier.	1	720	»	720
Totaux.	2	1,800	»	1,800

Station de Braine-le-Comte.

Chef de station.	1	1,800	»	1,800
Adjoint de police.	1	960	»	960
Portier à l'essai.	1	900	»	900
Totaux.	3	3,660	»	3,660

Station de Soignies.

1 ^{er} commis ff ^{oa} de chef. . .	1	1,800	»	1,800
--	---	-------	---	-------

Station de Jurbise.

1 ^{er} commis ff ^{oa} de chef. . .	1	1,800	»	1,800
--	---	-------	---	-------

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	

Station de Mons.

		Fr.	Fr.	Fr.
2 ^e commis faisant fonction de chef	1	1,200	»	1,200
Officier de police	1	1,200	»	1,200
Garde-salle d'attente	1	900	»	900
Totaux	3	3,300	»	3,300

Station de Jemmapes.

Chef de station.	1	2,000	»	2,000
--------------------------	---	-------	---	-------

Station de St-Ghislain.

2 ^e commis faisant fonction de chef	1	1,500	»	1,500
---	---	-------	---	-------

Station de Boussu.

Chef de station.	1	1,200	»	1,200
--------------------------	---	-------	---	-------

Station de Thulin.

Chef de station.	1	1,800	»	1,800
--------------------------	---	-------	---	-------

Station de Quiévrain.

1 ^{er} commis faisant fonction de chef	1	1,800	»	1,800
Officier de police.	1	1,200	»	1,200
Totaux	2	3,000	»	3,000

Station des Écaussines.

1 ^{er} commis faisant fonction de chef	1	1,200	»	1,200
--	---	-------	---	-------

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			Observations.
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	

Station de Manage.

		Fr.	Fr.	Fr.
Sous-chef de station	1	1,200	»	1,200

Station de Gosselies.

2 ^e commis faisant fonction de chef	1	1,500	»	1,500
---	---	-------	---	-------

Station de Marchiennes.

1 ^{er} commis faisant fonction de chef	1	1,500	»	1,500
--	---	-------	---	-------

Station de Charleroy.

Chef de station.	1	2,600	»	2,600
--------------------------	---	-------	---	-------

Station de Chatelineau.

2 ^e commis faisant fonction de chef	1	1,320	»	1,320
---	---	-------	---	-------

Station de Tamins.

2 ^e commis faisant fonction de chef	1	1,500	»	1,500
---	---	-------	---	-------

Station de Floreffe.

2 ^e commis faisant fonction de chef de station	1	1,200	»	1,200
--	---	-------	---	-------

Station de Namur.

Chef de station.	1	1,800	»	1,800
Adjoint de police	1	960	»	960
Totaux	2	2,760	»	2,760

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU MIDI.

		Fr.	Fr.	Fr.
Station des Bogaerds.	6	7,020	»	7,020
» Hal	2	2,580	»	2,580
» Tubise.	2	1,800	»	1,800
» Braine	3	3,360	»	3,360
» Soignies.	1	1,800	»	1,800
» Jurbise	1	1,800	»	1,800
» Mons	3	3,300	»	3,300
» Jemmappes	1	2,000	»	2,000
» St-Ghislain	1	1,500	»	1,500
» Boussu	1	1,200	»	1,200
» Thulin	1	1,800	»	1,800
» Quiévrain.	2	3,000	»	3,000
» Écaussines	1	1,200	»	1,200
» Manage	1	1,200	»	1,200
» Gosselies	1	1,500	»	1,500
» Marchiennes	1	1,500	»	1,500
» Charleroy.	1	2,600	»	2,600
» Chatelineau	1	1,320	»	1,320
» Tamine	1	1,500	»	1,500
» Floreffe.	1	1,200	»	1,200
» Namur	2	2,760	»	2,760
Totaux	34	45,940	»	45,940

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	

RÉCAPITULATION PAR LIGNE.

		Fr.	Fr.	Fr.
Ligne du Nord	19	21,490	675	22,165
» de l'Est	31	39,430	4,925	44,355
» de l'Ouest	38	17,260	2,100	49,360
» du Midi	34	45,940	»	45,940
Totaux	122	154,120	7,700	161,820

N^o XXXV.

GARDES - CONVOIS.

Bruxelles à Ostende.

1 chef-garde à fr.	1,920 = 1,920	
1 garde de 2 ^o classe.	1,320 = 1,320	
3 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 6,000	
		9,240

Ostende à Bruxelles.

1 garde de 1 ^{re} classe. à fr.	1,620 = 1,620	
1 garde de 2 ^o classe.	1,500 = 1,500	
2 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 2,400	
2 gardes à l'essai.	900 = 1,800	
		7,320

Gand à Ostende.

1 garde de 1 ^{re} classe. à fr.	1,620 = 1,620	
3 gardes de 2 ^o classe.	1,320 = 3,960	
1 garde à l'essai.	900 = 900	
		6,480

Gand à Bruxelles.

1 garde de 1 ^{re} classe. à fr.	1,620 = 1,620	
1 garde de 2 ^o classe.	1,500 = 1,500	
2 gardes de 3 ^o classe.	1,200 = 2,400	
2 gardes à l'essai.	900 = 1,800	
		7,320

Gand, Mouscron, Bruxelles.

2 gardes de 1 ^{re} classe. à fr.	1,620 = 3,240	
1 garde de 2 ^o classe.	1,320 = 1,320	
1 garde de 1 ^{re} cl. aux marchandises	1,500 = 1,500	
1 garde de 3 ^o classe.	1,200 = 1,200	
1 garde à l'essai.	900 = 900	
		8,160

Tournay à Gand.

2 gardes de 1 ^{re} classe. à fr.	1,620 = 3,240	
1 garde de 2 ^o classe.	1,500 = 1,500	
2 gardes de 3 ^o classe.	1,200 = 2,400	
1 garde à l'essai.	900 = 900	
		8,040

Gand à Bruxelles (marchandises).

1 facteur de 1 ^{re} classe.	à fr. 1,500 = 1,500
1 garde de 2 ^e classe.	1,320 = 1,320
1 garde à l'essai.	900 = 900

3,720

Bruxelles à Anvers.

1 chef-garde.	à fr. 1,920 = 1,920
1 garde de 2 ^e classe.	1,320 = 1,320
4 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 4,800

8,040

Anvers à Bruxelles.

1 chef-garde.	à fr. 1,920 = 1,920
2 gardes de 2 ^e classe.	1,320 = 2,640
3 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 3,600

8,160

Bruxelles à Verviers.

1 chef-garde.	à fr. 1,920 = 1,920
1 garde de 1 ^{re} classe.	1,620 = 1,620
2 gardes de 2 ^e classe.	1,320 = 2,640
2 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 2,400
1 garde à l'essai.	900 = 900

9,480

Bruxelles, Liège, Verviers.

1 chef-garde.	à fr. 1,920 = 1,920
1 garde de 1 ^{re} classe.	1,620 = 1,620
3 gardes de 2 ^e classe.	1,320 = 3,960
1 garde de 2 ^e classe.	1,500 = 1,500
1 garde de 3 ^e classe.	1,200 = 1,200

10,200

Liège, Verviers, Bruxelles.

2 gardes de 1 ^{re} classe.	à fr. 1,620 = 3,240
1 garde de 2 ^e classe.	1,500 = 1,500
1 garde de 2 ^e classe.	1,320 = 1,320
1 garde de 3 ^e classe.	1,200 = 1,200
2 gardes à l'essai.	900 = 1,800

9,060

Liège à Bruxelles.

1 chef-garde.	à fr. 1,800 = 1,800
2 gardes de 2 ^e classe.	1,320 = 2,640
3 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 3,600
1 garde à l'essai.	900 = 900

8,940

St-Trond à Landen.

1 garde de 1 ^{re} classe.	à fr.	1,620 = 1,620	
1 garde de 2 ^e classe.		1,320 = 1,320	
			2,940

Anvers, Liège, Verviers.

1 garde de 1 ^{re} classe.	à fr.	1,620 = 1,620	
2 gardes de 3 ^e classe.		1,200 = 2,400	
			4,020

Verviers, Liège, Anvers.

1 garde de 1 ^{re} classe.	à fr.	1,620 = 1,620	
1 garde de 3 ^e classe.		1,200 = 1,200	
1 facteur peseur		1,160 = 1,160	
			3,980

Ans, Anvers.

1 garde de 2 ^e classe.	à fr.	1,320 = 1,320	
1 garde de 3 ^e classe.		1,200 = 1,200	
1 garde à l'essai.		900 = 900	
			3,420

Anvers, Ans.

1 garde de 2 ^e classe.	à fr.	1,320 = 1,320	
1 garde à l'essai.		900 = 900	
			2,220

Tirlemont, Bruxelles, Anvers.

1 garde de 2 ^e classe.	à fr.	1,320 = 1,320	
1 garde de 3 ^e classe.		1,200 = 1,200	
1 facteur de 3 ^e classe.		900 = 900	
			3,420

Bruxelles à Malines.

1 garde de 2 ^e classe.	à fr.	1,320 = 1,320	1,320
---	-------	---------------	-------

Bruxelles, Quiévrain.

1 chef-garde.	à fr.	1,920 = 1,920	
1 garde de 1 ^{re} classe.		1,620 = 1,620	
1 garde de 2 ^e classe.		1,620 = 1,620	
1 garde de 2 ^e classe.		1,500 = 1,500	
1 garde de 2 ^e classe.		1,320 = 1,320	
1 garde de 3 ^e classe.		1,200 = 1,200	
			9,180

Quiévrain, Bruxelles.

1 chef-garde.	à fr.	1,920 = 1,920	
1 garde de 2 ^e classe.		1,320 = 1,320	
2 gardes de 3 ^e classe.		1,200 = 2,400	
2 gardes à l'essai		900 = 1,800	
			7,440

Quiévrain à Bruxelles.

1 garde de 2 ^e classe.	à fr.	1,320 = 1,320
3 gardes de 3 ^e classe.		1,200 = 3,600
1 facteur de 3 ^e classe à l'essai. .		900 = 900
1 garde à l'essai.		900 = 900

6,720

Braine-le-Comte, Namur.

1 garde de 1 ^{re} classe.	à fr.	1,620 = 1,620
1 facteur de 2 ^e classe.		1,200 = 1,200
2 gardes de 3 ^e classe.		1,200 = 2,400
2 gardes à l'essai.		900 = 1,800

7,020

Namur, Braine-le-Comte.

1 garde de 1 ^{re} classe.	à fr.	1,620 = 1,620
4 gardes de 3 ^e classe.		1,200 = 4,800
1 garde à l'essai.		900 = 900

7,320

Braine-le-Comte, Charleroy, Bruxelles.

1 garde de 2 ^e classe.	à fr.	1,320 = 1,320
2 gardes à l'essai.		900 = 1,800

3,120

Braine-le-Comte, Bruxelles, Charleroy.

1 garde de 2 ^e classe.	à fr.	1,500 = 1,500
1 garde de 3 ^e classe.		1,200 = 1,200

2,700

Braine-le-Comte, Quiévrain.

1 garde de 2 ^e classe.	à fr.	1,300 = 1,300
2 gardes à l'essai.		900 = 1,800

3,100

Dépôt.

2 premiers chefs-gardes.	à fr.	2,300 = 4,600
1 garde de 2 ^e classe.		1,500 = 1,500
3 gardes de 2 ^e classe.		1,320 = 3,960
3 gardes de 3 ^e classe.		1,200 = 3,600
1 garde à l'essai.		900 = 900
1 aide-garde.		1,000 = 1,000

Total. . . 143

15,560

Total. 187,640

XXXVI.

Service général des stations.

SALAIRES D'OUVRIERS POUR LE NETTOYAGE DES VOITURES, ETC.

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DEPENSE TOTALE.	TOTAL PAR STATION.
-----------	---------------------------	---------	-------------------	--------------------	-----------------------

LIGNE DU NORD.

			Fr.	Fr.	Fr.
Bruxelles	Ouvrier garçon de bureau	1	600	600	8,100
	Id. portier	1	800	800	
	Id. nettoyeurs, etc.	10	670	6,700	
Vilvorde	Pour toutes les dépenses 10 p. % de la recette (environ)	"	"	(a) 4,500	4,500
Malines	Ouvriers portiers	2	700	1,400	4,000
	Id. nettoyeurs, etc.	4	650	2,600	
Duffel	Ouvrier nettoyeur	1	600	600	600
Anvers.	Ouvrier portier	1	700	700	2,800
	Id. nettoyeurs, etc.	4	525	2,100	
Total pour la ligne du Nord.					20,000

LIGNE DE L'EST.

Louvain	Ouvrier garçon de bureau	1	700	700	2,000
	Id. nettoyeurs, etc.	2	650	1,300	
Tirlemont.	Ouvrier veilleur	1	600	600	1,800
	Id. nettoyeurs, etc.	2	600	1,200	
Waremme.	Ouvrier portier	1	500	500	1,000
	Id. veilleur.	1	500	500	
Ans.	Ouvrier portier	1	600	600	1,200
	Id. veilleur.	1	600	600	

(a) Le service de la station de Vilvorde est entrepris actuellement à forfait, par le chef de station, moyennant 10 p. % de la recette totale. Au moyen de cette remise, le chef de station prend à sa charge toutes les dépenses de personnel, de camionnage et de fournitures de bureau.

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE		DEPENSE		TOTAL.
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.		
			Fr.	Fr.	Fr.		
Liège	Ouvrier garçon de bureau	1	700	700	} 3,000		
	Id. portiers	2	600	1,200			
	Id. nettoyeurs	2	550	1,100			
Pépiuster	Ouvrier garçon de bureau	1	500	500	} 1,000		
	Id. veilleur	1	500	500			
Verviers	Ouvrier garçon de bureau	1	700	700	} 5,000		
	Id. veilleur	1	700	700			
	Id. portier	1	600	600			
	Id. nettoyeurs, etc.	6	500	3,000			
Total pour la ligne de l'Est.							15,000

LIGNE DE L'OUEST.

Gand	Ouvrier portier	1	700	700	} 2,000		
	Id. nettoyeurs, etc.	2	650	1,300			
Deynze	Pour toutes les dépenses 10 p. % de la recette (environ).	(a) 4,400		4,400	
Tournay	Ouvrier veilleur	1	600	600	} 1,600		
	Id. nettoyeurs	2	500	1,000			
Total pour la ligne de l'Ouest							8,000

LIGNE DU MIDI.

Bruxelles (Midi).	Ouvrier portier	1	650	650	} 2,600		
	Id. nettoyeurs, etc.	3	650	1,950			
Braine-le-Comte	Ouvrier portier	1	650	650	} 1,700		
	Id. nettoyeurs, etc.	2	525	1,050			
Mons	Ouvrier portier	1	650	650	} 1,700		
	Id. nettoyeurs, etc.	2	525	1,050			
Quiévrain	Ouvrier portier	1	600	600	} 1,800		
	Id. nettoyeurs, etc.	2	600	1,200			

(a) Le service de la station de Deynze est actuellement entrepris, à forfait, par le chef de station, aux mêmes conditions que pour la station de Vilvorde.

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DÉPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.
			Fr.	Fr.	Fr.
Charleroy.	Ouvrier veilleur.	1	700	700	700
Namur.	Ouvrier veilleur.	1	700	700	2,500
	Id. portier	1	700	700	
	Id. nettoyeurs, etc.	2	550	1,100	
Total pour la ligne du Midi.					11,000

RÉCAPITULATION.

Ligne du Nord	20,000
Id. de l'Est	15,000
Id. de l'Ouest	8,000
Id. du Midi	11,000
<hr/>	
Total.	54,000

XXXVII.

Service général des stations.

OUVRIERS AUX BAGAGES.

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DÉPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.

LIGNE DU NORD.

			Fr.	Fr.	Fr.
Bruxelles (Nord).	Chargeur	7	720	5,040	6,200
	Pesour	1	1,160	1,160	
Malines	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	10,000
	Chargeurs.	12	750	9,000	
Anvers	Chef-chargeur	1	1,200	1,200	9,600
	Chargeurs.	12	700	8,400	
Total pour la ligne du Nord					25,800

LIGNE DE L'EST.

Louvain	Chargeurs.	7	720	5,040	7,000
	Peseurs	2	980	1,960	
Tirlemont.	Chargeurs.	2	750	1,500	1,500
Landen	Chargeurs.	2	720	1,440	1,440
St-Trond	Chargeurs.	4	700	2,800	3,700
	Pesour.	1	900	900	
Ans.	Chargeur	1	750	750	750
Haut-Pré	Chargeur	1	750	750	750
Liège.	Chef-chargeur	1	1,280	1,280	6,530
	Chargeurs.	7	750	5,250	
Chénée	Chargeur	1	720	720	720
Chaufontaine	Chargeur	1	720	720	720
Pépinster	Chef-chargeur	1	810	810	1,460
	Chargeur	1	650	650	

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DEPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.
Verviers	Chef-chargeur	1	Fr. 1,150	Fr. 1,150	} 3,250
	Chargeurs	3	700	2,100	
Dolhain	Chargeur	1	720	720	720
Total pour la ligne de l'Est.					28,540

LIGNE DE L'OUEST.

Termonde	Chargeur	1	720	720	720
Gand	Chargeurs	7	700	4,900	4,900
Aeltre	Chargeur	1	720	720	720
Bruges	Peseur	1	1,080	1,080	} 4,980
	Chargeurs	5	780	3,900	
Ostende	Peseur	1	970	970	} 3,220
	Chargeurs	3	750	2,250	
Wareghem	Chargeur	1	720	720	720
Haerlebeke	Chargeur	1	720	720	720
Courtray	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	} 4,700
	Chargeurs	5	740	3,700	
Mouscron	Chargeur	1	720	720	720
Tournay	Chef-chargeur	1	1,090	1,090	} 1,790
	Chargeur	1	700	700	
Total pour la ligne de l'Ouest					23,190

LIGNE DU MIDI.

Bruxelles (midi)	Chef-chargeur	1	1,020	1,020	} 2,520
	Chargeurs	2	750	1,500	
Hal	Chef-chargeur	1	840	840	} 2,940
	Chargeurs	3	700	2,100	
Braine-le-Comte	Chef-chargeur	1	900	900	} 2,300
	Chargeurs	2	700	1,400	
Soignies	Chargeurs	2	700	1,400	1,400

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DEPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.
Jurbise	Chargeurs	2	Fr. 700	Fr. 1,400	Fr. 1,400
Mons	Chargeurs	2	700	1,400	2,180
	Peseur	1	780	780	
Jemmappes	Chargeurs	2	720	1,440	1,440
St-Ghislain	Chef-chargeur	1	1,130	1,130	2,650
	Chargeurs	2	760	1,520	
Boussu	Chargeurs	2	720	1,440	1,440
Thulin	Chargeur	1	720	720	720
Quiévrain	Chef-chargeur	1	920	920	2,960
	Chargeurs	3	680	2,040	
Manage	Peseur	1	720	720	720
Gosselies	Peseur	1	1,010	1,010	2,510
	Chargeurs	2	750	1,500	
Marchiennes	Chargeurs	3	800	2,400	2,400
Charleroy	Chef-chargeur	1	1,200	1,200	3,670
	Chargeurs	2	760	1,520	
	Peseur	1	950	950	
Châtelineau	Chargeurs	5	692	3,460	3,460
Tamines	Peseur	1	780	780	2,880
	Chargeurs	3	700	2,100	
Floreffe	Chargeur	1	720	720	720
Namur	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	4,160
	Peseur	1	790	790	
	Chargeurs	3	790	2,370	
Total pour la ligne du Midi					42,470

RÉCAPITULATION.



Ligne du Nord	fr.	25,800
Id. de l'Est		28,540
Id. de l'Ouest		23,190
Id. du Midi		42,470
Total		<u>120,000</u>



N° XXXVIII.

Service général des stations.

OUVRIERS AUX PETITES MARCHANDISES.

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DÉPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.

LIGNE DU NORD.

			Fr.	Fr.	Fr.
Bruxelles (Nord)	Peseur	1	1,200	1,200	8,700
	Chargeurs	10	750	7,500	
Malines	Chef-chargeur	1	1,300	1,300	5,800
	Chargeurs	6	750	4,500	
Anvers	Chargeurs	4	700	2,800	2,800
Total pour la ligne du Nord					17,300

LIGNE DE L'EST.

Louvain	Chargeur	1	725	725	1,450
	Peseur	1	725	725	
Tirlemont	Chargeurs	2	725	1,450	1,450
St-Trond	Chargeurs	2	660	1,320	1,320
Liège	Chef-chargeur	1	1,130	1,130	2,630
	Chargeurs	2	750	1,500	
Verviers	Chef-chargeur	1	1,130	1,130	1,900
	Chargeur	1	770	770	
Total pour la ligne de l'Est					8,750

LIGNE DE L'OUEST.

Termonde	Chargeur	1	720	720	720
Gand	Chef-chargeur	1	1,080	1,080	2,660
	Chargeurs	2	790	1,580	

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DÉPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.
			Fr.	Fr.	Fr.
Bruges	Chargeur	1	720	720	720
Ostende	Chargeur	1	800	800	800
Courtray	Chargeurs	2	725	1,450	1,450
Tournay	Chargeurs	2	800	1,600	1,600
Total pour la ligne de l'Ouest.					7,950

LIGNE DU MIDI.

Bruxelles (Midi).	{ Chef-chargeur	1	1,000	1,000	} 1,700
	{ Chargeur	1	700	700	
Braine-le-Comte.	{ Chef-chargeur	1	1,000	1,000	} 1,700
	{ Chargeur	1	700	700	
Soignies	Chargeur	1	730	730	730
Mons	{ Chargeur	1	720	720	} 1,550
	{ Peseur	1	830	830	
Jemmappes	Chargeur	1	720	720	720
Quiévrain.	Chargeurs	2	720	1,440	1,440
Manage	Chargeur	1	720	720	720
Gosselies	Chargeur	1	720	720	720
Namur.	Chargeur	1	720	720	720
Total pour la ligne du Midi.					10,000

RÉCAPITULATION.

Ligne du Nord	fr. 17,300
» de l'Est	8,750
» de l'Ouest	7,950
» du Midi	10,000
	<hr/>
Total.	fr. 44,000

N^o XXXIX.*Service général des stations.*

OUVRIERS AUX GROSSES MARCHANDISES

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DEPENSE	TOTAL PAR STATION et par ligne.
			MOYEN.	TOTALE.	
LIGNE DU NORD.					
Bruxelles (Nord).	Chef-chargeur	1	Fr. 1,100	Fr. 1,100	} 19,000
	Chargeurs.	22	770	16,940	
	Peseur	1	960	960	
Malines.	Chef-chargeur.	1	1,000	1,000	} 4,500
	Chargeurs.	5	700	3,500	
Anvers.	Chef-chargeur	1	1,050	1,050	} 28,800
	Chargeurs.	37	750	27,750	
Total pour la ligne du Nord.					52,300

LIGNE DE L'EST

Louvain	Chef-chargeur	1	1,100	1,100	} 12,000
	Chargeurs.	10	750	7,500	
	Ouvriers du canal (environ)	•	•	3,400	
Tirlemont.	Chef-chargeur.	1	1,100	1,100	} 3,200
	Chargeurs.	3	700	2,100	
Waremmé.	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	} 2,500
	Chargeurs.	2	750	1,500	
Landen.	Chef-chargeur	1	1,100	1,100	} 1,800
	Chargeur	1	700	700	
St-Trond	Chef-chargeur.	1	900	900	} 2,250
	Chargeurs.	2	675	1,350	
Ans.	Chargeurs.	10	700	7,000	7,000
Liège	Chef-chargeur.	1	1,800	1,800	} 30,000
	Peseur	1	1,200	1,200	
	Chargeurs.	36	750	27,000	
Chênée.	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	} 7,000
	Chargeurs.	8	750	6,000	

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DÉPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.
Pepinster	Chargeur	1	Fr. 700	Fr. 700	Fr. 700
Verviers	Chef-chargeur	1	1,040	1,040	6,800
	Chargeurs	8	720	5,760	
Total pour la ligne de l'Est.					73,250

LIGNE DE L'OUEST.

Termonde	Chef-chargeur	1	900	900	2,340
	Chargeurs	2	720	1,440	
Wetteren	Chargeur	1	760	760	760
Gand	Chef-chargeur	1	1,200	1,200	5,100
	Chargeurs	5	780	3,900	
Bruges	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	2,400
	Chargeurs	2	700	1,400	
Ostende	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	4,000
	Chargeurs	4	750	3,000	
Courtray	Peseur	1	950	950	3,200
	Chargeurs	3	750	2,250	
Mouscron	Peseur	1	750	750	1,500
	Chargeur	1	750	750	
Tournay	Chargeurs	2	750	1,500	1,500
Total pour la ligne de l'Ouest.					20,800

LIGNE DU MIDI.

Bruxelles (Midi).	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	8,000
	Peseur	1	1,000	1,000	
	Chargeurs	8	750	6,000	
Hal	Chef-chargeur	1	800	800	2,100
	Chargeurs	2	650	1,300	
Tubise	Chef-chargeur	1	900	900	2,500
	Peseur	1	900	900	
	Chargeur	1	700	700	

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DEPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.
Braino-le-Comte.	Chef-chargeur	1	Fr. 1,000	Fr. 1,000	4,000
	Chargeurs	3	750	2,250	
	Peseur	1	750	750	
Soignios	Chef-chargeur	1	900	900	3,000
	Chargeurs	3	700	2,100	
Jurbisc.	Chef-chargeur	1	900	900	3,000
	Chargeurs	3	700	2,100	
Mons.	Chef-chargeur	1	920	920	3,800
	Chargeurs	4	720	2,880	
Jemmappes.	Chargeur	1	750	750	750
Thulin.	Chargeurs	2	750	1,500	1,500
Quiévrain.	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	1,700
	Chargeur	1	700	700	
Ecaussines.	Chef-chargeur	1	800	800	3,400
	Chargeurs	4	650	2,600	
Manage.	Chef-chargeur	1	950	950	3,200
	Chargeurs	3	750	2,250	
Charleroy.	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	4,500
	Chargeurs	5	700	3,500	
Namur.	Chef-chargeur	1	900	900	2,200
	Chargeurs	2	650	1,300	
Total pour la ligne du Midi.					43,650

RÉCAPITULATION.

Ligne du Nord.	fr. 52,300
Id. de l'Est	73,250
Id. de l'Ouest	20,800
Id. du Midi	43,650
Total.	fr. 190,000

95

N^o XL.

*ÉTAT des sommes payées mensuellement aux entrepreneurs, pour le service
du camionnage dans les diverses stations, pendant les 10 premiers mois
de l'année 1843.*

MOIS.	STATIONS									
	BRUXELLES. (Nord.)	MALINES.	ANVERS.	TERMONDE.	GAND.	BRUGES.	OSTENDE.	COURTRAY.	MOUSCRON.	TOURNAY.
Janvier.....	2,184 39	342 77	1,033 81	145 28	994 53	249 95	233 42	350 40	.	204 52
Février.....	2,096 01	318 35	1,052 51	109 88	993 80	224 85	223 10	359 88	49 52	189 54
Mars.....	2,507 01	422 77	1,454 01	166 58	1,228 94	284 75	276 86	455 15	58 48	253 18
Avril.....	2,605 20	439 51	1,604 04	170 58	1,220 42	294 24	259 94	423 87	54 34	249 84
Mai.....	2,702 59	572 77	1,343 05	172 98	1,279 93	305 91	279 10	427 56	75 46	272 84
Juin.....	2,457 17	506 66	1,305 72	168 56	1,319 21	316 35	294 88	398 22	57 10	248 20
Juillet.....	2,794 84	558 76	1,386 08	157 00	1,248 22	338 79	308 34	402 60	66 16	211 70
Août.....	2,741 15	497 38	1,322 70	216 02	1,405 03	383 49	444 43	458 22	57 82	284 06
Septembre.....	2,493 66	547 60	1,293 73	161 52	1,472 22	373 07	389 32	447 02	68 96	326 68
Octobre.....	2,956 89	649 35	1,414 66	188 28	1,563 93	399 10	321 54	499 84	92 20	324 74
Totaux des 10 premiers mois....	25,538 91	4,855 92	13,210 31	1,656 68	12,728 23	3,170 50	3,030 93	4,222 76	580 04	2,565 30

DE

LOUVAIN.	TIRLEMONT.	WAREMME.	LIÈGE.	VEVIER.	ST-TROND.	BRUXELLES. (Mét.)	MONS.	ST-CHISLAIN.	CHARLEROY.	NAMUR.	TOTAUX.
363 73	256 49	60 28	806 78	°	199 81	426 06	156 48	20 64	°	°	8,029 34
357 22	240 62	19 07	834 06	°	176 28	454 91	150 96	21 30	°	°	7,873 86
457 26	326 07	°	1,085 54	°	360 42	707 43	225 60	28 40	°	°	10,298 43
484 33	339 76	°	1,058 46	°	320 40	1,070 40	331 14	°	°	°	10,926 47
482 20	339 75	°	1,025 92	°	244 10	1,147 75	328 78	°	°	°	11,060 69
423 02	380 26	°	886 20	°	218 04	812 49	308 66	°	°	°	10,100 74
429 38	300 42	°	929 22	°	238 72	1,021 01	302 68	°	°	°	10,693 92
475 09	334 54	°	891 43	128 38	259 92	1,090 73	337 00	°	°	°	11,327 39
471 88	334 99	°	961 38	256 16	229 52	901 17	349 38	°	74 72	99 39	11,252 37
483 93	406 49	°	1,136 96	286 02	313 87	1,081 19	400 70	°	126 37	152 35	12,798 41
4,428 04	3,259 39	79 35	9,615 95	670 56	2,561 08	8,713 14	2,891 38	70 34	201 09	251 74	104,301 64

N^o XLI.*Service de perception.*

VOYAGEURS.

LIGNE DU NORD.

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station de Bruxelles.</i>		
2 ^e commis	2	2,400
3 ^e id.	3	2,700
Surnuméraire.	1	»
Commis	1	960
Commis.	1	1,200
Totaux. . . .	<u>8</u>	<u>7,260</u>
<i>Station de Vilvorde.</i>		
»	»	<i>p^r mém.</i>
<i>Station d'Anvers.</i>		
1 ^{er} commis.	1	1,500
2 ^e id.	1	1,200
Totaux. . . .	<u>2</u>	<u>2,700</u>

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU NORD.

Station de Bruxelles.	8	7,260
» Vilvorde.	»	<i>p^r mém.</i>
» Anvers.	2	2,700
Totaux. . . .	<u>10</u>	<u>9,960</u>

LIGNE DE L'EST.

<i>Station de Louvain.</i>		
1 ^{er} commis.	1	1,500
2 ^e id.	1	1,200
Totaux. . . .	<u>2</u>	<u>2,700</u>
<i>Station de Tirlemont.</i>		
2 ^e commis	1	1,200

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station de Landon.</i>		
»	»	»
<i>Station de St-Trond.</i>		
Commis	1	900
Garçon de bureau.	1	900
	<hr/>	<hr/>
Totaux.	2	1,800
<i>Station de Waremmé.</i>		
Surnuméraire.	1	»
<i>Station d'Ans.</i>		
3 ^e commis à l'essai.	1	900
<i>Station du Haut-Pré.</i>		
»	»	»
<i>Station de Liège.</i>		
2 ^e commis	2	3,000
<i>Station de Chênée.</i>		
Surnuméraire.	1	»
<i>Station de Chaudfontaine.</i>		
Surnuméraire.	1	»
<i>Station de Pépinster.</i>		
2 ^e commis à l'essai.	1	1,200
<i>Station de Verviers.</i>		
Commis à l'essai	1	1,200
Surnuméraire.	1	»
	<hr/>	<hr/>
Totaux.	2	1,200
<i>Station de Dolhain.</i>		
2 ^e commis	1	1,200

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'EST.

Désignation des stations.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
Station de Louvain.	2	2,700
» Tirlemont.	1	1,200
» Landen.	»	»
» St-Trond	2	1,800
» Waremmes	1	»
» Ans	1	900
» Haut-Pré.	»	»
» Liège	2	3,000
» Chênée	1	»
» Chaudfontaine.	1	»
» Pépinster	1	1,200
» Verviers.	2	1,200
» Dolhain.	1	1,200
Totaux.	15	13,200

LIGNE DE L'OUEST.

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station de Malines.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
Commis-adjoint.	1	600
Totaux.	2	1,800
<i>Station de Malderen.</i>		
»	»	»
<i>Station de Termonde.</i>		
Commis-adjoint.	1	600
Garçon de bureau	1	720
Totaux.	2	1,320
<i>Station d'Audeghem.</i>		
Peseur	1	900
<i>Station de Wetteren.</i>		
3 ^e commis.	1	900
<i>Station de Gand.</i>		
3 ^e commis.	1	900
Commis à l'essai.	1	1,200
Surnuméraire.	1	»
Totaux.	3	2,100

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station d'Aeltre.</i>		
Commis	1	1,500
<i>Station de Bruges.</i>		
Facteur de 2 ^e classe.	1	1,200
Garçon de bureau.	1	600
Totaux.	2	1,800
<i>Station d'Ostende.</i>		
3 ^e commis	1	900
Commis - adjoint.	1	600
Totaux.	2	1,500
<i>Station de Deynze.</i>		
»	»	p ^r mém.
<i>Station de Waereghem.</i>		
Surnuméraire.	1	»
<i>Station de Haerlebeke.</i>		
»	»	»
<i>Station de Courtray.</i>		
Surveillant de 3 ^e classe.	1	1,500
3 ^e commis à l'essai.	1	900
Garçon de bureau	1	720
Totaux.	3	3,120
<i>Station de Mouscron.</i>		
»	»	»
<i>Station de Tournay.</i>		
Commis à l'essai,	1	1,200

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'OUEST.

Station de Malines.	2	1,800
» Malderen.	»	»
» Termonde	2	1,320
» Audeghem	1	900
» Wetteren.	1	900
» Gand.	3	2,100
» Aeltre.	1	1,500
» Bruges	2	1,800
» Ostende.	2	1,500
» Deynze.	»	»
» Waereghem	1	»
» Haerlebeke.	»	»
» Courtray	3	3,120
» Mouscron.	»	»
» Tournay	1	1,200
Totaux.	19	16,140

LIGNE DU MIDI.

Designation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station des Bogaerds.</i>		
1 ^{er} commis	1	1,800
2 ^e id.	1	1,080
Aide-surveillant	1	900
Totaux.	3	3,780
<i>Station de Hal.</i>		
Facteur à l'essai.	1	900
<i>Station de Tubise.</i>		
2 ^e commis	1	1,080
<i>Station de Braine-le-Comte.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
Commis-adjoint.	1	600
Totaux.	2	1,800
<i>Station de Soignies.</i>		
1 ^{er} commis.	1	1,500
<i>Station de Jurbise.</i>		
3 ^e commis	1	900
<i>Station de Mons.</i>		
2 ^e commis	1	1,500
3 ^e id.	1	900
Garçon de bureau.	1	900
Totaux.	3	3,300
<i>Station de Jemmappes.</i>		
1 ^{er} commis.	1	1,800
<i>Station de St-Ghislain.</i>		
Surveillant de 3 ^e classe.	1	1,200
<i>Station de Boussu.</i>		
»	»	»
<i>Station de Thulin.</i>		
Facteur.	1	900

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station de Quiévrain.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
<i>Station des Écaussines.</i>		
»	»	»
<i>Station de Manage.</i>		
»	»	»
<i>Station de Gosselies.</i>		
Commis à l'essai.	1	1,000
<i>Station de Marchiennes.</i>		
Commis à l'essai.	1	1,200
<i>Station de Charleroy.</i>		
Commis à l'essai.	1	1,000
<i>Station de Châtelineau.</i>		
3 ^e commis	1	900
<i>Station de Tamine.</i>		
Garçon de bureau	1	720
<i>Station de Floreffe.</i>		
»	»	»
<i>Station de Namur.</i>		
3 ^e commis	1	900
Surnuméraire.	1	»
Totaux.	2	900

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU MIDI.

Station de Bogards.	3	3,780
» Hal	1	900
» Tubise.	1	1,080
» Braine.	2	1,800
» Soignies.	1	1,500
» Jurbise	1	900
» Mons	3	3,300
» Gemmappes.	1	1,800
» St-Ghislain.	1	1,200

Désignation des stations.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
Station de Boussu.	»	»
» Thulin.	1	900
» Quiévrain	1	1,200
» Écaussines.	»	»
» Manage.	»	»
» Gosselies.	1	1,000
» Marchiennes.	1	1,200
» Charleroy.	1	1,000
» Châtelineau.	1	900
» Tamine.	1	720
» Floreffe.	»	»
» Namur.	2	900
Totaux.	<u>23</u>	<u>24,080</u>

RÉCAPITULATION PAR LIGNE.

Ligne du Nord.	10	9,960
» de l'Est.	15	13,200
» de l'Ouest	19	16,140
« du Midi	23	24,080
Totaux.	<u>67</u>	<u>63,380</u>
Augmentations éventuelles.		2,450
Total.		<u>65,830</u>

XLII.

Service de perception.

BAGAGES.

LIGNE DU NORD.

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station de Bruxelles.</i>		
3 ^e commis	2	1,800
<i>Station de Vilvorde.</i>		
»	»	»
<i>Station de Duffel.</i>		
»	»	»
<i>Station d'Anvers.</i>		
3 ^e commis	1	960
Peseur	1	900
Totaux	2	1,860

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU NORD.

Station de Bruxelles	2	1,800
Id. Vilvorde	»	»
Id. Duffel	»	»
Id. Anvers	2	1,860
	4	3,660

LIGNE DE L'EST.

<i>Station de Louvain.</i>		
2 ^e commis	1	1,500
<i>Station de Tirlemont.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
Peseur	1	900
Totaux	2	2,100

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station de Landen.</i>		
»	»	»
<i>Station de St-Trond.</i>		
»	»	»
<i>Station de Waremmé.</i>		
»	»	»
<i>Station d'Ans.</i>		
»	»	»
<i>Station de Haut-Pré.</i>		
»	»	»
<i>Station de Liège.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
Surnuméraire	1	»
Peseur.	1	960
Totaux	<u>3</u>	<u>2,160</u>
<i>Station de Chênée.</i>		
»	»	»
<i>Station de Chaufontaine.</i>		
»	»	»
<i>Station de Pépinster.</i>		
»	»	»
<i>Station de Verviers.</i>		
1 ^{er} commis.	1	1,500
Commis à l'essai	1	1,000
Totaux	<u>2</u>	<u>2,500</u>
<i>Station de Dolhain.</i>		

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'EST.

Désignation des stations.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
Station de Louvain	1	1,500
» Tirlemont	2	2,100
» Landen	»	»
» St-Trond	»	»
» Waremmé	»	»
» Ans	»	»
» Haut-Pré	»	»
» Liége	3	2,160
» Chênée	»	»
» Chaudfontaine	»	»
» Pépinster	»	»
» Verviers	2	2,500
» Dolhain	»	»
Totaux	8	8,260

LIGNE DE LOUEST.

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station de Malines.</i>		
3 ^e commis	1	900
Commis-adjoint	1	600
Totaux	2	1,500
<i>Station de Malderen.</i>		
»	»	»
<i>Station de Termorde.</i>		
Surveillant de 3 ^e classe . . .	1	1,500
<i>Station d'Audeghem.</i>		
»	»	»
<i>Station de Wetteren.</i>		
»	»	»
<i>Station de Gand.</i>		
1 ^{er} commis	1	1,800
Surnuméraire	1	»
Peseur	1	900
Totaux	3	2,700

Designation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station d'Aeltre.</i>		
»	»	»
<i>Station de Bruges.</i>		
Peseur à l'essai	1	600
<i>Station d'Ostende.</i>		
Commis à l'essai	1	1,200
Peseur.	1	720
	2	1,920
<i>Station de Doynze.</i>		
»	»	»
<i>Station de Waereghem.</i>		
»	»	»
<i>Station d'Haerlebeke.</i>		
»	»	»
<i>Station de Courtray.</i>		
Peseur	1	960
<i>Station de Mouscron.</i>		
»	»	»
<i>Station de Tournay.</i>		
3 ^e commis	1	900

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'OUEST.

Station de Malines.	2	1,500
» Malderen.	»	»
» Termonde	1	1,500
» Audeghem	»	»
» Wetteren	»	»
» Gand	3	2,700
» Aeltre	»	»
» Bruges	1	600
	7	6,300
A reporter . . .		

Désignation des stations.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
Report	7	6,300
Station d'Ostende	2	1,920
» Deynze	»	»
» Waereghem	»	»
» Haerlebeke	»	»
» Courtray	1	960
» Mouscron.	»	»
» Tournay	1	900
Totaux	11	10,080

LIGNE DU MIDI.

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station des Bogards à Bruxelles.</i>		
Commis adjoint	1	600
Peseur.	1	960
Totaux	2	1,560
<i>Station de Hal.</i>		
Peseur.	1	960
<i>Station de Tubise.</i>		
»	»	»
<i>Station de Braine-le-Comte.</i>		
Commis à l'essai.	1	1,000
<i>Station de Soignies.</i>		
»	»	»
<i>Station de Jurbise.</i>		
»	»	»
<i>Station de Mons.</i>		
3 ^e commis.	1	1,000
Peseur.	1	720
Totaux	2	1,720
<i>Station de Jemmappes.</i>		
»	»	»
<i>Station de St-Ghislain.</i>		
»	»	»

Designation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station de Boussu.</i>		
»	»	»
<i>Station de Thulin.</i>		
»	»	»
<i>Station de Quiévrain.</i>		
3 ^e commis.	1	900
<i>Station des Écaussines.</i>		
»	»	»
<i>Station de Manage.</i>		
»	»	»
<i>Station de Gosselies.</i>		
»	»	»
<i>Station de Marchiennes.</i>		
»	»	»
<i>Station de Charleroy.</i>		
Commis à l'essai.	1	900
<i>Station de Châtelineau.</i>		
»	»	»
<i>Station de Tamine.</i>		
»	»	»
<i>Station de Floreffe.</i>		
»	»	»
<i>Station de Namur.</i>		
Commis à l'essai.	1	1,200

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU MIDI.

Station des Bogards	2	1,560
» Hal	1	960
» Tubise.	»	»
» Braine.	1	1,000

Désignation des stations.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
Station de Soignies	»	»
» Jurbise	»	»
» Mons	2	1,720
» Jemmappes	»	»
» St-Ghislain.	»	»
» Boussu.	»	»
» Thulin.	»	»
» Quiévrain	1	900
» Écaussines.	»	»
» Manage	»	»
» Gosselies.	»	»
» Marchiennes	»	»
» Charleroy	1	900
» Châtelineau	»	»
» Tamine	»	»
» Floreffe	»	»
» Namur.	1	1,200
	<hr/>	<hr/>
Totaux	9	8,240

RÉCAPITULATION PAR LIGNE.

Ligne du Nord	4	3,660
» l'Est	8	8,260
» l'Ouest.	11	10,080
» Midi.	9	8,240
	<hr/>	<hr/>
Totaux	32	30,240
Augmentations éventuelles		700
		<hr/>
		30,940

LIGNE DE L'EST.

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station de Louvain.</i>		
Commis adjoint	1	600
Peseur	1	900
» à l'essai	1	900
Totaux	3	2,400
<i>Station de Tirlemont.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
3 ^e »	1	1,200
Facteur à l'essai	1	600
Totaux	3	3,000
<i>Station de Lunden.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
<i>Station de St-Trond.</i>		
3 ^e commis	1	900
Surnuméraire	1	»
Peseur à l'essai	1	900
Totaux	3	1,800
<i>Station de Waremmé.</i>		
»	»	»
<i>Station d'Ans.</i>		
Surnuméraire	1	»
<i>Station du Haut-Pré.</i>		
»	»	»
<i>Station de Liège.</i>		
2 ^e commis	1	1,500
3 ^e »	1	900
Commis adjoint	2	1,200
» à l'essai	1	900
Totaux	5	4,500
<i>Station de Chênée.</i>		
»	»	»
<i>Station de Chaudfontaine.</i>		
»	»	»
<i>Station de Pépinster.</i>		
»	»	»

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
--	---	--------------

Station de Wetteren.

»	»	»
---	---	---

Station de Gand.

1 ^{er} commis	1	2,100
Commis adjoint	2	1,200
Facteur de 1 ^{re} classe.	1	1,500
Peseur.	1	900
Facteur à l'essai	2	1,800
	<hr/>	
Totaux	7	<hr/> 7,500

Station d'Aeltre.

Commis adjoint	1	1,080
--------------------------	---	-------

Station d'Ostende.

2 ^e commis	1	1,200
Facteur	1	1,080
Peseur.	1	900
	<hr/>	
Totaux	3	<hr/> 3,180

Station de Deynze.

»	»	»
---	---	---

Station de Vuereghem.

»	»	»
---	---	---

Station d'Haerlebeke.

Peseur-facteur	1	1,080
--------------------------	---	-------

Station de Courtray.

1 ^{er} commis.	1	2,400
Surnuméraire	1	»
Facteur de 2 ^e classe	1	1,200
Peseur.	1	900
	<hr/>	
Totaux	4	<hr/> 4,500

Station de Mouscron.

1 ^{er} commis.	1	1,800
---------------------------------	---	-------

Station de Tournay.

2 ^e commis	1	1,200
---------------------------------	---	-------

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'OUEST.

Désignation des stations.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
Station de Malines.	3	3,480
» Malderen.	»	»
» Termonde	2	2,700
» Audeghem	»	»
» Wetteren	»	»
» Gand	7	7,500
» Aeltre	1	1,080
» Bruges	3	2,280
» Ostende.	3	3,180
» Deynze.	»	»
» Waereghem.	»	»
» Haerlebeke.	1	1,080
» Courtray	4	4,500
» Mouscron.	1	1,800
» Tournay	1	1,200
Totaux	26	28,800

LIGNE DU MIDI.

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station des Bogards.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
Surnuméraire	1	»
Facteur de 2 ^e classe.	1	1,200
Totaux	3	2,400
<i>Station de Hal.</i>		
Commis adjoint	1	600
Facteur de 2 ^e classe.	1	1,200
Totaux	2	1,800
<i>Station de Tubise.</i>		
»	»	»
<i>Station de Braine-le-Comte.</i>		
Garçon de bureau	1	1,080
Commis adjoint	1	600
Totaux	2	1,680
<i>Station de Soignies.</i>		
Commis à l'essai.	1	900
<i>Station de Jurbise.</i>		
»	»	»

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements
<i>Station de Mons.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
Peseur	1	720
Totaux	<u>2</u>	<u>1,920</u>
<i>Station de Jemmappes.</i>		
»	»	»
<i>Station de St-Ghislain.</i>		
»	»	»
<i>Station de Bousou.</i>		
»	»	»
<i>Station de Thulin.</i>		
»	»	»
<i>Station de Quiévrain.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
Facteur	1	900
Totaux	<u>2</u>	<u>2,100</u>
<i>Station des Écaussines.</i>		
»	»	»
<i>Station de Manage.</i>		
»	»	»
<i>Station de Gosselies.</i>		
»	»	»
<i>Station de Marchiennes.</i>		
»	»	»
<i>Station de Charleroy.</i>		
Surnuméraire	1	»
<i>Station de Châtelineau.</i>		
»	»	»
<i>Station de Tamins.</i>		
»	»	»
<i>Station de Floresse.</i>		
»	»	»
<i>Station de Namur.</i>		
Commis à l'essai	1	1,200

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU MIDI.

Désignation des stations.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
Station des Bogaerds.	3	2,400
» de Hal.	2	1,800
» Tubise	»	»
» Braine	2	1,680
» Soignies	1	900
» Jurbise	»	»
» Mons	2	1,920
» Jemmappes	»	»
» St-Ghislain	»	»
» Boussu	»	»
» Thulin	»	»
» Quiévrain.	2	2,100
» Écaussines	»	»
» Manage.	»	»
» Gosselies	»	»
» Marchiennes	»	»
» Charleroy.	1	»
» Namur	1	1,200
Totaux	14	12,000

RÉCAPITULATION PAR LIGNE.

Ligne du Nord.	16	14,940
» de l'Est	20	17,700
» de l'Ouest	26	28,800
» du Midi	14	12,000
Totaux	76	73,440
Augmentations éventuelles.		2,600
		76,040

XLIV.

Service de perception.

GROSSES MARCHANDISES.

LIGNE DU NORD.

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station de Bruxelles.</i>		
2 ^e commis.	2	3,000
Chef-garde.	2	4,220
Facteur de 1 ^{re} classe.	1	1,500
Id. de 2 ^e id.	1	1,200
Id. à l'essai.	3	2,700
Totaux. . .	9	12,620
<i>Station de Vilvorde.</i>		
»	»	»
<i>Station de Duffel.</i>		
»	»	»
<i>Station d'Anvers.</i>		
1 ^{er} commis.	1	1,800
3 ^e Id	2	1,800
Facteur de 2 ^e classe	1	1,200
Id. à l'essai.	1	900
Totaux. . .	5	5,700

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU NORD.

Station de Bruxelles	9	12,620
» Vilvorde.	»	»
» Duffel	»	»
» Anvers	5	5,700
Totaux. . .	14	18,320

LIGNE DE L'EST.

Station de Louvain.

2 ^e commis.	1	1,200
Peseur.	1	1,200
Facteur à l'essai	1	900
Totaux. . .	3	3,300

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitement.
<i>Station de Tirlemont.</i>		
1 ^{er} commis	1	1,800
<i>Station de Landen.</i>		
»	»	»
<i>Station de St-Trond.</i>		
»	»	»
<i>Station de Waremmes.</i>		
»	»	»
<i>Station d'Ans.</i>		
Facteur à l'essai	1	900
<i>Station de Haut-Pré.</i>		
»	»	»
<i>Station de Liège.</i>		
3 ^e commis.	1	900
Commis-adjoint	1	600
Commis à l'essai	1	600
Facteur de 1 ^{re} classe.	1	1,500
	4	3,600
Totaux. . .	4	3,600
<i>Station de Chênée.</i>		
»	»	»
<i>Station de Cheudfontaine.</i>		
»	»	»
<i>Station de Pépinster.</i>		
»	»	»
<i>Station de Verviers.</i>		
3 ^e commis.	1	900
Peseur à l'essai	1	900
	2	1,800
Totaux. . .	2	1,800
<i>Station de Delhain.</i>		

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'EST.

Désignation des stations.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
Station de Louvain.	3	3,300
» Tirlemont.	1	1,800
» Landen.	»	»
» St-Trond.	»	»
» Waremmé.	»	»
» Ans.	1	900
» Haut-Pré.	»	»
» Liège.	4	3,600
» Chênée.	»	»
» Chaudfontaine.	»	»
» Pépinster.	»	»
» Verviers.	2	1,800
» Dolhain.	»	»
Totaux.	11	11,400

LIGNE DE L'OUEST.

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station de Malines.</i>		
Commis-adjoints.	2	1,200
Facteurs de 2 ^e classe.	3	1,200
Totaux.	5	2,400
<i>Station de Malderen.</i>		
»	»	»
<i>Station de Termonde.</i>		
Facteur à l'essai.	1	900
<i>Station d'Audeghem.</i>		
»	»	»
<i>Station de Felteren.</i>		
»	»	»
<i>Station de Gand.</i>		
2 ^e commis.	1	1,200
Facteur à l'essai.	3	3,000
Totaux.	4	4,200
<i>Station d'Aeltre.</i>		
»	»	»

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Fraitement.
<i>Station de Bruges.</i>		
»	»	»
<i>Station d'Ostende.</i>		
Facteur de 2 ^o classe	1	1,200
<i>Station de Deynze.</i>		
»	»	»
<i>Station de Waerzeghem.</i>		
»	»	»
<i>Station d'Haerlebeke.</i>		
»	»	»
<i>Station de Courtray.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
Facteur à l'essai	1	900
Totaux . . .	<u>2</u>	<u>2,100</u>
<i>Station de Mouscron.</i>		
»	»	»
<i>Station de Tournay.</i>		
»	»	»

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'OUEST.

Station de Malines	5	2,400
» Malderen	»	»
» Termonde	1	900
» Audeghem	»	»
» Wetteren	»	»
» Gand	4	4,200
» Aeltre	»	»
» Bruges	»	»
» Ostende	1	1,200
» Deynze	»	»
» Waerzeghem	»	»
» Haerlebeke	»	»
» Courtray	2	2,100
» Mouscron	»	»
» Tournay	»	»
Totaux . . .	<u>13</u>	<u>10,800</u>

LIGNE DU MIDI.

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station de Bogards.</i>		
3 ^e commis.	1	900
Commis adjoint	1	600
Peseur.	1	900
Totaux. . .	3	2,400
<i>Station de Hal.</i>		
»	»	»
<i>Station de Tubise.</i>		
»	»	»
<i>Station de Braine-le-Comte.</i>		
»	»	»
<i>Station de Soignies.</i>		
Facteur-peseur.	1	1,080
<i>Station de Jurbise.</i>		
3 ^e commis.	1	900
<i>Station de Mons.</i>		
»	»	»
<i>Station de Jemmappes.</i>		
»	»	»
<i>Station de St-Ghislain.</i>		
»	»	»
<i>Station de Boussu.</i>		
»	»	»
<i>Station de Thulin.</i>		
»	»	»
<i>Station de Quiévrain.</i>		
»	»	»
<i>Station des Écaussines.</i>		
Facteur	1	900

Désignation des fonctionnaires et employés.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
<i>Station de Manage.</i>		
Facteur	1	900
<i>Station de Gosselies.</i>		
»	»	»
<i>Station de Marchiennes.</i>		
»	»	»
<i>Station de Charleroy.</i>		
Facteur	1	900
<i>Station de Châtelineau.</i>		
»	»	»
<i>Station de Tamine.</i>		
»	»	»
<i>Station de Floreffe.</i>		
»	»	»
<i>Station de Namur.</i>		
»	»	»

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU MIDI.

Station de Bogards.	3	2,400
» Hal.	»	»
» Tubise	»	»
» Braine-le-Comte.	»	»
» Soignies	1	1,080
» Jurbise.	1	900
» Mons.	»	»
» Jemmapes.	»	»
» St-Ghislain	»	»
» Boussu	»	»
» Thulin	»	»
» Quiévrain.	»	»
» Ecaussines.	1	900
» Manage.	1	900
» Gosselies	»	»
» Marchiennes	»	»
» Charleroy.	1	900
» Châtelineau.	»	»
» Tamine	»	»
» Floreffe.	»	»
» Namur	»	»
Totaux. . .	8	7,080

RÉCAPITULATION PAR LIGNE.

Désignation des lignes.	Nombre des fonctionnaires et employés.	Traitements.
Ligne du Nord.	14	18,320
» Est.	11	11,400
» Ouest.	13	10,800
» Midi.	8	7,080
	<hr/>	<hr/>
Totaux. . .	46	47,600
Augmentations éventuelles. .		1,600
		<hr/>
		49,200